



Rapport annuel

Aviva France

2020

AVIVA FRANCE

*Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 2 juin 2021*

Exercice 2020

AVIVA FRANCE

*Société Anonyme au capital de 1 678 702 329 euros
Siège social : 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
331 309 120 RCS Nanterre*

Conseil d'administration

*Pascal ROCHÉ
Président
Joanna BALDWIN
Patrick DIXNEUF
Marcel KAHN
David ROGERS ⁽¹⁾
Chetan SINGH
Adam WINSLOW ⁽²⁾*

Direction générale

*Patrick DIXNEUF, Directeur général
Phalla GERVAIS, Directeur général délégué*

Commissaires aux comptes

*PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, titulaire
Jean-Christophe GEORGHIOU, suppléant
EMARGENCE AUDIT, titulaire
FI ABILITY, suppléant*

(1) à compter du 16 février 2021, en remplacement de Carole Abbey

(2) à compter du 27 janvier 2021, en remplacement d'Angela Darlington

sommaire

- *Rapport du Conseil d'administration.....p 5*
- *Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....p 18*
- *Rapports des Commissaires aux comptesp 27*

comptes annuels

- *Bilan au 31 décembre 2020.....p 42*
- *Compte de résultat de l'exercice 2020.....p 44*
- *Annexe aux comptes annuels.....p 45*

comptes consolidés

- *Bilan consolidé au 31 décembre 2020p 58*
- *Résultats consolidés de l'exercice 2020.....p 60*
- *Annexe aux comptes consolidés.....p 61*

Annexe 1 : Déclaration de performance extra-financière

Annexe 2 : Rapport ESG Climat

Rapport du Conseil d'administration

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'année 2020, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les comptes consolidés du groupe Aviva France au 31 décembre 2020, et vous permettre de délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Le contexte économique et financier et le marché de l'assurance en 2020

Contexte économique et financier

Après une année 2019 qui avait vu la croissance française résister et le chômage atteindre son plus bas niveau depuis 2009, l'année 2020 a été marquée par l'émergence d'une crise économique et sanitaire sans précédent engendrée par l'apparition de la pandémie de Covid-19. L'économie française, dans un environnement de taux bas, a subi une récession massive en 2020, avec une chute du produit intérieur brut de -8,2 % (contre +1,3 % en 2019), supérieure à celle de la zone euro (-6,8 %).

Dans ce contexte, la consommation des ménages a reculé de -7,1 % en 2020 (contre +1,5 % en 2019). Si le pouvoir d'achat moyen s'est maintenu en France notamment grâce aux mesures publiques de soutien aux revenus des ménages, d'importantes disparités sont à constater. Dans un contexte marqué par de fortes incertitudes et une difficulté à consommer induite par le confinement, les ménages français ont davantage épargné (111 milliards d'euros de plus qu'en 2019). Toutefois, ce surplus d'épargne a été dirigé en premier lieu vers les comptes à vue (80,7 milliards d'euros de flux nets de placements cumulés à fin 2020) et les Livret A et LDDS (35 milliards d'euros), au détriment de l'assurance vie, qui enregistre une collecte nette négative de -6,5 milliards d'euros à fin 2020, soit la plus forte décollecte de son histoire.

En lien avec le premier confinement, l'indicateur relatif au climat global des affaires a atteint au cours de l'année 2020 son plus bas niveau depuis sa création. Tout en se redressant en décembre 2020, celui-ci a enregistré tout au long de l'année un niveau inférieur à sa moyenne de long terme. Le nombre de créations d'entreprises a toutefois augmenté de 4 % par rapport à l'année 2019. Cependant, cette croissance a été portée par les entreprises individuelles opérant sous le régime du micro-entrepreneuriat.

Du fait du contexte sanitaire, le déficit commercial de la France s'est creusé, atteignant 65,2 milliards d'euros, soit 8 milliards d'euros de plus qu'en 2019, les exportations aéronautiques et automobiles étant particulièrement impactées.

Dans ce contexte inédit, le rôle d'amortisseur social et économique joué par les finances publiques s'est traduit par une forte augmentation de la dette publique française (estimée à 120 % du PIB en 2020, contre 98 % en 2019).

Les perspectives macroéconomiques pour l'année 2021 sont étroitement liées au contrôle de la situation sanitaire grâce notamment au déploiement de la vaccination et à la levée progressive des contraintes pesant sur la consommation des ménages.

Le choc économique sans précédent provoqué par la pandémie de Covid 19 s'est traduit par une année boursière atypique, les indices boursiers ayant chuté puis rebondi rapidement et fortement. Le rebond depuis les plus bas de mars 2020 n'a toutefois pas été homogène. Les indices américains ont rebondi de 60 % à 90 % tandis qu'en Europe, le rebond s'est en moyenne élevé à 50 %. Ce rebond a permis de réduire les pertes annuelles sur ces indices sans pour autant les effacer. L'EuroStoxx 50 a terminé l'année en repli de 3,21 %, le Stoxx 600 de 1,99 % et le CAC 40 de 5,57 %.

Les marchés ont bénéficié du soutien des politiques monétaires des banques centrales, des politiques budgétaires expansionnistes et des anticipations de reprise liée à une sortie de crise. Les taux à long terme français sont restés à des niveaux très bas, voire négatifs (OAT 10 ans: - 0,34 %, en décembre 2020). Cet environnement de taux a mis sous pression la rentabilité des assureurs français en entraînant notamment une diminution de leur ratio de solvabilité.

Marché de l'assurance

Dans un contexte macroéconomique incertain lié à la crise sanitaire, l'assurance vie a enregistré une diminution significative de sa collecte tandis que la croissance des cotisations des assurances de biens et de responsabilité des particuliers est restée inférieure à celle de 2019.

Le montant des cotisations d'assurance vie collectées par les sociétés d'assurances en 2020 a représenté 116,3 milliards d'euros, contre 144,6 milliards d'euros en 2019, soit une diminution de 20 % provenant intégralement des supports euros.

La part des supports en unités de compte dans l'ensemble des cotisations de 2020 s'est élevée à 34 % (+ 6 points de pourcentage par rapport au taux enregistré en 2019).

La collecte nette s'est établie à -6,5 milliards d'euros contre +21,9 milliards d'euros en 2019 (18,3 milliards d'euros sur les supports en unités de compte et -24,9 milliards d'euros sur les supports euros).

Dans un contexte de taux bas, la plupart des acteurs ont diminué le taux de rémunération de leur fonds en euros en 2020, la moyenne du marché étant attendue autour de 1,0 % - 1,1 % pour l'exercice 2020 (-0,25 point de pourcentage).

Les assurances automobile et dommages aux biens des particuliers ont vu leurs cotisations croître respectivement de 2,0 % et 3,6 % en 2020 (contre +3,1 % et +4,3 % en 2019).

Le groupe Aviva France

1 - L'année 2020

a) Stratégie menée en 2020 et performances enregistrées

Aviva France, filiale française d'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, propose une gamme complète de produits et services à plus de 3 millions de clients - particuliers, artisans, commerçants, professions libérales et entreprises. Nous nous appuyons sur un modèle de distribution multicanal équilibré et rentable s'articulant autour de 4 directions commerciales dédiées aux besoins des clients : Proximité (1 000 agents généraux, 1 000 courtiers) ; Direct (2^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur obsèques en direct) ; Patrimoniale (dont la banque UFF) et Partenaires (dont le partenariat avec l'AFER, la première association indépendante d'épargnants en France, avec 760 000 adhérents). En tant qu'entreprise responsable, le groupe Aviva en France est engagé dans le financement de l'économie réelle, l'accompagnement de notre société vers un mode de vie plus durable et la promotion d'une culture d'entreprise inclusive pour ses collaborateurs.

Tout au long d'une année atypique marquée par une crise économique et sanitaire sans précédent ainsi que par un environnement de taux bas, nous avons continué à mettre en œuvre notre plan d'action au service de la satisfaction de nos clients. Nous avons pu compter sur nos réseaux de distribution, nos collaborateurs et nos partenaires, restés pleinement mobilisés.

Nos clients, en nous attribuant un *Net Promotor Score* (« NPS ») global de 18,4, supérieur de 12 points à celui du marché, et de 27 sur l'activité assurance dommages, nous ont témoigné leur satisfaction pour l'excellence de notre qualité de service, la transparence de notre communication et notre souci du client dans cette période troublée.

Les actions d'Aviva s'inscrivent depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des professionnels et de l'entrepreneuriat. Fidèle à ce positionnement, nous avons déployé des mesures fortes de soutien à l'économie française et à nos clients les plus fragilisés par le contexte de pandémie de Covid-19. Celles-ci portent sur un total de 149 millions d'euros.

En assurance vie, épargne, retraite, Aviva a enregistré une baisse des affaires nouvelles de 22 %, à 5 059 millions d'euros en PVNB (en 2019, la PVNBP a été positivement impactée par le contrat retraite EDF représentant près de 900 millions d'euros d'encours). La valeur des affaires nouvelles s'est maintenue à 185,3 millions d'euros (-4 % par rapport à 2019). La part d'unités de compte dans les affaires nouvelles s'est élevée à 45 % sur l'ensemble du périmètre des activités vie, soit 8 points au-dessus du marché (37 %).

Aviva France a été un des premiers acteurs à proposer un PER ; un PER individuel (PERIN) dès octobre 2019, puis un PER entreprises (PERO) dès janvier 2020. L'activité retraite a enregistré des résultats particulièrement satisfaisants en 2020, avec plus de 36 000 contrats PERIN ouverts (dont 80 % investis en unités de compte), portant le portefeuille à plus de 42 000 contrats. L'encours global s'est élevé à 455 millions d'euros (dont 350 millions d'euros sur les supports en unités de compte). Ce succès commercial maintient Aviva France dans le « TOP 3 » sur ce segment de marché.

L'activité d'assurance dommages a poursuivi sa croissance rentable, avec un chiffre d'affaires hors santé en hausse de 4 % à 1 452 millions d'euros (1 390 millions d'euros en 2019), porté notamment par le dynamisme des réseaux commerciaux et les résultats en courtage dommages. Sur la cible stratégique des professionnels, Aviva France a enregistré un léger recul de -2 % des affaires nouvelles, tandis que les activités de courtage dommages se sont particulièrement développées (+6 % par rapport à 2019), avec une production nette de près de 44 millions d'euros.

b) Les comptes consolidés du groupe Aviva France

Les comptes consolidés établis au niveau d'Aviva France font notamment apparaître :

- un chiffre d'affaires consolidé de 6 309 M€ (8 107 M€ en 2019), dont 6 003 M€ au titre de l'activité d'assurance (7 833 M€ en 2019)
- un résultat net de 200 M€ (105 M€ en 2019).

Les commentaires sur ces comptes sont présentés dans l'Annexe aux comptes consolidés ; nous vous invitons à vous y reporter pour toute information, explication, notamment quant aux modifications éventuelles apportées au mode de présentation des comptes consolidés au titre de l'exercice écoulé.

2 - Les perspectives pour 2021

La pandémie de Covid 19 et l'ensemble des conséquences en découlant en termes de perspectives économiques et pour les marchés financiers, engendrent de nouveaux défis pour le marché de l'assurance vie et des personnes comme pour celui des assurances dommages. Dans ce contexte incertain, nous entendons maintenir la croissance rentable de notre activité dommages en 2021, tout en continuant à mener les adaptations nécessaires de nos activités vie.

Priorités pour 2021 :

- Dans un environnement de taux bas, nous continuerons en 2021 d'adapter notre offre d'épargne et offrirons à nos assurés une gamme élargie de produits d'épargne, toujours plus adaptés à leurs besoins dans un contexte de marché prônant la diversification. Dans ce cadre, nous avons mis en place un programme de transformation de grande envergure comportant trois piliers clés de la transformation : l'optimisation du capital, l'adaptation de l'offre de produits d'épargne et leur distribution. Nous avons également pour ambition de capitaliser sur le succès rencontré par nos offres PER pour continuer de nous développer sur le segment de la retraite.
- Nous entendons également accélérer notre développement sur le marché de la prévoyance, en proposant une gamme de produits complète et innovante, et en nous appuyant sur nos expertises reconnues, notamment sur le marché de la prévoyance individuelle à destination des professionnels.

- Nous poursuivrons la mise en œuvre opérationnelle du dispositif « Client Unique », notamment à travers l'élargissement de la gamme de produits proposés et l'accroissement de l'efficacité opérationnelle de nos processus, en lien avec notre ambition de développer de nouvelles solutions d'assurance et des parcours clients répondant à l'évolution des comportements, besoins et usages des clients particuliers.
- Enfin, nous avons pour objectif stratégique de capitaliser sur le succès rencontré sur le segment des professionnels et des entreprises, adressé à travers les réseaux des agents généraux et du courtage, pour renforcer son développement tout en préservant ses marges techniques.

Nous continuerons de mener nos projets dans le respect de notre engagement fort en faveur de l'égalité professionnelle femme/homme, de l'inclusion et de la diversité.

Par ailleurs, en tant qu'acteur majeur de l'assurance, nous poursuivrons notre politique d'investissement en faveur du financement de l'économie réelle et de l'innovation.

3 - Conclusion / Remerciements

Le Conseil d'administration adresse ses remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du groupe Aviva France pour le fort engagement démontré tout au long de l'année, ayant permis ces performances et avancées solides.

La société Aviva France en 2020

1 – Comptes annuels de la Société

La principale composante du compte de résultat est l'encaissement de dividendes et distributions versés par les filiales de la Société au cours de l'exercice écoulé, lesquels ont représenté 146,0 M€ en 2020 (568,4 M€ en 2019).

Le résultat net de l'exercice 2020 s'établit à 100,4 M€ (contre 511,9 M€ en 2019).

Les commentaires sur les comptes, les modalités de présentation de ceux-ci et les modifications apportées sont présentés dans l'Annexe aux comptes annuels ; nous vous invitons à vous y reporter.

2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous proposons à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 100 409 267,10 euros, en totalité au report à nouveau.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

exercice	nombre d'actions	dividende *
2017	186 522 481	1,35 €
2018	186 522 481	1,88 €
2019	186 522 481	-

* Les dividendes perçus jusqu'au 31 décembre 2017 ouvrent droit à un abattement de 40 % au profit des personnes physiques et sont soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire de 21 % imputable sur l'impôt sur le revenu. Comme suite à la réforme instituée par la loi de finances pour 2018, les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % (soit 30 % avec les prélèvements sociaux). Les contribuables personnes physiques peuvent toutefois opter pour l'imposition des dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (option globale) et bénéficier de l'abattement de 40 %.

3 - Capital social – Actionnariat

Sans changement au cours de l'exercice 2020, le capital social de votre Société s'élève à 1 678 702 329 € ; il est composé de 186 522 481 actions de 9 € de nominal.

Au 31 décembre 2020, la société Aviva Group Holdings Limited détenait 186 503 131 actions, soit près de 99,99 % du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que la société Aviva France n'a pas eu de salarié sur l'exercice 2020.

4 - Conseil d'administration – Direction générale

Angela Darlington ayant démissionné de son mandat d'administrateur le 27 juillet 2020, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 27 janvier 2021, coopté Adam Winslow en son remplacement.

Carole Abbey ayant démissionné à effet du 1^{er} février 2021 de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 16 février 2021, nommé David Rogers en son remplacement. Cette démission ayant par ailleurs mis fin aux fonctions de Carole Abbey en tant que présidente (et membre) du Comité des Risques et membre du Comité des Comptes et de l'Audit, David Rogers a été désigné par le Conseil d'administration pour succéder à Carole Abbey dans ces différentes fonctions.

Au jour de la présentation de ce rapport, trois administrateurs (Joanna Baldwin, Marcel Kahn et Pascal Roché), membres n'entretenant « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement » et n'étant pas administrateurs depuis plus de neuf ans, peuvent être qualifiés de membres « indépendants » du Conseil d'administration.

Nous vous proposons de bien vouloir ratifier les nominations en qualité d'administrateurs d'Adam Winslow et de David Rogers, faites à titre provisoire par le Conseil d'administration.

Patrick Dixneuf assume la direction générale de la Société, assisté d'un Directeur général délégué, Phalla Gervais, Arthur Chabrol ayant démissionné de son mandat de Directeur général délégué à effet du 13 novembre 2020.

La liste de l'ensemble des mandats et des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice figure au point 1 du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise.

5 - Comités spécialisés et Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Les deux Comités spécialisés, émanations du Conseil d'administration d'Aviva France, ont poursuivi leurs activités au cours de l'exercice 2020 : le Comité des Comptes et de l'Audit et le Comité des Risques. Le fonctionnement de ces deux Comités est régi par des « chartes » (« Terms of Reference »).

Le Conseil d'administration est en outre doté d'un Règlement intérieur qui précise son fonctionnement.

Le Comité des Comptes et de l'Audit du groupe Aviva France

Le Comité des Comptes et de l'Audit, qui travaille de façon étroite avec le Comité des Risques, a pour objet d'apporter au Conseil d'administration une assistance technique et critique dans son rôle de contrôle de la conformité aux obligations légales et réglementaires.

Ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, par les commissaires aux comptes ;
- de l'efficacité, de la performance, de l'indépendance et de l'objectivité des commissaires aux comptes et des auditeurs internes.

Il est principalement investi des missions suivantes :

Audit externe

- Émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- Évaluer, et veiller à, l'indépendance et l'objectivité des auditeurs externes au moins une fois par an ; veiller au respect de l'application de l'« External Auditor Standard » ; s'assurer que la rotation des « associés » est conforme aux exigences professionnelles et réglementaires, et que la nature et la quantité des travaux réalisés par les auditeurs externes, non liés à leur mission d'audit, ne nuisent pas à leur indépendance ou à leur objectivité ; vérifier régulièrement les qualifications, le degré d'expertise et les ressources des auditeurs externes ;

- Suivre la bonne application de l'« External Auditor Business Standard », y compris les dispositions relatives au recrutement d'anciens salariés des auditeurs externes et examiner l'application de la politique de temps en temps ;
- Discuter avec les auditeurs externes de la nature, de la portée et du bon fonctionnement du processus d'audit annuel, en prenant en considération les obligations réglementaires et professionnelles, et examiner l'efficacité des procédures de contrôle de qualité des auditeurs et les mesures prises par les auditeurs pour s'adapter aux évolutions, notamment réglementaires ;
- S'attacher à assurer la coordination des activités des auditeurs externes et internes ;
- Émettre des recommandations, auprès du Conseil d'administration ou du Comité d'Audit Groupe, portant sur les honoraires annuels des auditeurs externes et leur lettre de mission (le cas échéant), en conformité avec les instructions du Groupe.

Whistle –blowing (procédure d'alerte)

- Etablir et suivre la mise en oeuvre de politiques ou de procédures relatives à la réception, la rétention et le traitement de réclamations reçues par la Société s'agissant de comptabilité, de contrôles comptables ou de sujets d'audit, ou visant la soumission, par des salariés, de façon anonyme et confidentielle, de préoccupations afférentes à des pratiques comptables contestables ou des sujets d'audit ou tout autre sujet relevant de la compétence du Comité.

Audit interne

- Examiner le plan opérationnel annuel et l'efficacité de l'Audit interne ; s'assurer que les ressources et moyens adéquats lui sont alloués et que la fonction dispose d'un statut approprié dans la Société ;
- Recevoir des rapports réguliers sur les résultats des travaux de l'Audit interne et suivre la réactivité du management à ses conclusions et recommandations ;
- Évaluer (en l'absence de la Direction, si nécessaire), la réponse que celle-ci apporte à toute recommandation significative émise par les auditeurs externes ou le Directeur de l'Audit Groupe.

Contrôle interne

- Examiner et évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, y compris le reporting financier ; et recevoir, au moins annuellement, une confirmation de la pertinence et de l'efficacité du contrôle de l'information financière, émanant du Directeur général et du Directeur financier (certificats FRCF).

Reporting financier

- Examiner, et remettre en cause si nécessaire, les décisions et les choix de la Direction en ce qui concerne les états financiers annuels, trimestriels et semestriels, en accordant une attention particulière aux points suivants, sans que cette liste soit limitative :
 - les principes et méthodes comptables majeurs, et toute modification qui leur serait apportée ;
 - les décisions comprenant une part importante d'appréciation ou les estimations les plus significatives ;
 - l'impact d'éventuelles transactions exceptionnelles sur les états financiers de l'exercice et la façon dont on communique sur ce sujet ;
 - la pertinence des méthodes et hypothèses clés retenues pour l'établissement des résultats financiers ;
 - les principaux facteurs déterminant les résultats financiers (« drivers ») ainsi que leurs variations ;
 - la clarté, l'exactitude et l'exhaustivité des informations communiquées, et les procédures et contrôles du Groupe / de la Société en matière de communication ;
 - les ajustements significatifs résultant de l'audit ;
 - les hypothèses de continuité d'exploitation ;
 - la conformité avec les normes comptables ; et
 - la conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- Informer le Conseil d'administration du résultat du contrôle légal des comptes et expliquer en quoi celui-ci contribue à l'intégrité de l'information financière ; informer le Conseil d'administration du rôle tenu par le Comité dans ce contrôle ;
- Après examen des états financiers et des indicateurs financiers et réglementaires, le Comité émet un avis sur ces éléments, auprès du Conseil d'Administration de l'entité juridique concernée.

Les états financiers examinés incluent (le cas échéant) :

- le reporting IFRS semestriel et annuel ;
- le reporting en normes locales et le reporting réglementaire.
- Examiner toute lettre de déclaration requise par les auditeurs externes avant qu'elle ne soit signée par le management et revoir les réponses apportées par le management aux conclusions et recommandations des auditeurs externes ;
- Examiner et suivre le profil de risques juridiques de la Société et les principaux développements juridiques ; prendre note des actions en justice en cours les plus significatives, à l'encontre de la Société ou à son initiative.

Autre

- Rendre régulièrement compte, au Conseil d'Administration, des travaux du Comité, et notamment des problèmes identifiés s'agissant de la qualité ou de l'intégrité des états financiers, de la conformité juridique ou réglementaire, de la qualité des travaux et de l'indépendance des auditeurs externes, et de la qualité des travaux de l'Audit interne. Informer le Président du Comité d'Audit Groupe et le Directeur Général du Groupe de tout désaccord survenu entre le Conseil d'Administration et le Comité susceptible d'avoir un impact significatif sur le dispositif de contrôle de la Société ;
- Recevoir et examiner, au moins une fois par an, les rapports sur les niveaux de provisionnement des opérations d'assurance Dommages et d'assurance Vie, y compris tout écart substantiel d'expérience par rapport au « best estimate » ;
- Etre disponible pour conseiller le Conseil d'Administration, ou le Président du Conseil, sur toute question de nature financière sur laquelle un avis peut être demandé ;
- Considérer tout autre sujet à la demande du Conseil ;
- Organiser des sessions régulières de formation sur des sujets pertinents afin de pouvoir accomplir ses missions de façon adéquate ;
- Examiner les rapports d'audit (émanant des auditeurs externes ou de l'Audit interne) destinés à la Direction et exposant les points significatifs identifiés lors de l'audit des états financiers ou dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Société ; s'assurer que la Direction apporte des réponses appropriées et rapides aux sujets identifiés.

Les documents nécessaires aux travaux du Comité sont communiqués à ses membres une semaine à l'avance, autant que faire se peut.

Au moins un représentant des Commissaires aux comptes est convoqué aux réunions.

Le calendrier des réunions du Comité des Comptes et de l'Audit est principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il prépare les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Au cours de l'année 2020, le Comité des Comptes et de l'Audit s'est réuni à neuf reprises.

Le Comité des Comptes et de l'Audit est composé de trois membres : Marcel Kahn, qui en est le président, David Rogers (membre depuis le 16 février 2021) et Chetan Singh.

Le Comité des Risques du groupe Aviva France

En application de l'article L.322-3-1 du Code des assurances, le Comité des Risques assure le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques.

Le Comité des Risques assiste le Conseil d'administration dans ses missions de surveillance de la gestion des risques ; d'examen de l'appétence au risque et du profil de risques de la société en matière de capital et de liquidité ; d'examen de l'efficacité du cadre de gestion des risques de la société ; de revue de la méthodologie de calcul des besoins de capital économique de la société et des stress-tests ; de vérification de la mise en œuvre de due diligences pour les transactions importantes ou stratégiques ; et de suivi du respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Les fonctions et responsabilités de ce Comité sont :

En matière de risques :

- Revoir l'appétence au risque de la Société et sa stratégie en matière de risque, en particulier s'agissant de la gestion du capital économique et de la liquidité ; émettre des recommandations à l'égard du Conseil d'administration s'agissant de tout changement matériel de l'appétence au risque ; ceci s'inscrivant dans le cadre d'une approche globale des risques incluant les risques de « Conduct », les risques de réputation et les risques opérationnels ;
- Revoir le profil de risque de la Société et le comparer à son appétit au risque et à sa stratégie tant au niveau individuel qu'aggrégé (sous réserve de matérialité) ; revoir les facteurs expliquant les changements du profil de risque, le cas échéant, ainsi que leurs implications en termes de capital économique, liquidité, réputation et risques opérationnels ;
- Revoir la position de la Direction s'agissant des risques émergents et potentiels, et revoir les actions prises par celle-ci, le cas échéant, pour répondre aux changements du profil de risque ou des risques émergents ou potentiels ;
- Revoir a) le design, la complétude et l'efficacité du cadre de gestion des risques d'Aviva France, b) la qualité et la compétence de la Fonction Risques et c) l'efficacité et l'efficience des rapports de risques (y compris ponctualité et événements porteurs de risque) ;
- Revoir la méthodologie et les hypothèses utilisées dans les modèles de la Société pour calculer les besoins en capital réglementaire et économique ; vérifier que les hypothèses et calibrations utilisées reflètent le profil de risques prospectif d'Aviva et que l'impact potentiel des risques non modélisés et non quantifiables a bien été pris en compte dans la détermination du capital économique et, lorsqu'approprié, réglementaire ; recevoir des rapports indépendants internes et / ou externes sur ces méthodologies et hypothèses, et s'assurer que les modèles répondent à leurs objectifs ; revoir, en collaboration avec le Comité des Comptes et de l'Audit lorsqu'approprié, l'adéquation des procédures et l'efficacité des contrôles effectués dans le cadre de la détermination du capital économique et réglementaire ;
- Revoir et valider les Politiques Risques et les changements importants qui leur sont apportés ; revoir les Business Standards pertinents requérant une appropriation du Conseil d'administration ou venant en appui du Conseil pour l'exercice de ses responsabilités ; suivre la conformité des Politiques Risques et des Business Standards, ainsi que les actions mises en oeuvre par le Management pour pallier à toute non-conformité ;
- Revoir les scénarios (couvrant les perspectives d'évolution des conditions économiques et des autres risques sur la durée du plan) et les stress tests qu'Aviva France utilise pour vérifier l'adéquation de son capital économique et réglementaire ainsi que de sa liquidité ; revoir et « challenger » les résultats de ces stress-tests et les actions proposées qui pourraient s'avérer nécessaires à la lumière des résultats ;
- S'assurer que les risques attachés au business plan sont bien identifiés et évalués dans le cadre du processus d'élaboration du plan, incluant des stress tests et une analyse de scénarios, et que les actions appropriées et plans de continuité sont en place, en relation avec les risques du business plan ou découlant du business plan ; suivre le plan de gestion du capital à moyen terme de la Société et en recommander l'approbation au Conseil ;
- S'assurer que l'information ajustée du risque (notamment : les besoins de capital économique, les rendements sur capital économique, les rapports sur le capital et la liquidité, les stress tests et les plans de continuité) est prise en compte et utilisée de façon efficiente par la Direction dans son processus de prise de décisions ;
- Lorsqu'une transaction importante doit être présentée au Conseil, s'assurer qu'une due diligence a bien été menée pour évaluer la proposition, et ce avant que le Conseil ne se prononce, en s'attachant en particulier à l'appétit au risque - de la Société et du Groupe - en termes de capital et de liquidité, et en s'assurant que les implications de la transaction en termes d'appétit au risque s'agissant de capital, de liquidité et de Franchise Value (présents et futurs) ont bien été prises en compte ;
- Revoir les rapports périodiques émanant de la fonction Risques sur les expositions aux risques significatives et suivre les actions prises par la Direction pour gérer ces risques. Évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'approche de la Société s'agissant de la gestion des risques ;
- Examiner la conformité de la Société avec les procédures afférentes à la prévention du « Financial Crime », notamment : fraude, blanchiment d'argent, non respect de sanctions, corruption active et passive ; prendre note de tout dossier important de ce type et en suivre la résolution ;
- Examiner tout dossier de notification réglementaire important et émettre un avis en vue de son approbation par le Conseil d'administration ;

- Examiner l'adéquation et la qualité des fonctions Risques et Conformité ;
- Recevoir régulièrement des rapports sur les performances et la surveillance des activités importantes externalisées, ainsi que sur les contrats avec des fournisseurs portant sur une fonction essentielle ;
- Revoir, pour le compte du Conseil d'administration, les conditions de toute nouvelle externalisation d'une fonction importante et de tout contrat avec un fournisseur portant sur une fonction essentielle ;
- Promouvoir une culture « risques » au sein de l'entreprise

En matière réglementaire

- Suivre les relations entre la Société et les autorités réglementaires, les développements et évolutions possibles du cadre réglementaire, ainsi que la position de la Société concernant ces futures réglementations ; s'informer du contexte réglementaire en matière de « Conduct » et revoir les actions menées pour répondre aux évolutions réglementaires qui pourraient avoir un impact significatif pour la Société ;
- Vérifier si la Société a mis en place des contrôles satisfaisants pour s'assurer que les clients sont traités dans le respect à la fois des politiques et standards du Groupe et de la réglementation, et revoir tout plan de gestion des risques (Risk Mitigation Plan) découlant d'un contrôle par un régulateur, ainsi que la réponse de la Société à ce plan ;
- Revoir toute non-conformité significative, ou non-conformité potentielle, ainsi que les actions prises pour s'assurer que les causes-racines de cette non-conformité sont en cours de traitement ;
- Étudier les actions en justice significatives, en cours ou potentielles, impliquant la Société, et s'assurer que les enseignements qui pourraient en être tirés en matière de risques et de contrôles internes sont effectivement appliqués au sein de la Société lorsque cela s'avère nécessaire ;
- Revoir les procédures en place au sein de la Société, relatives à la prévention des malversations financières, y compris la lutte anti-blanchiment ; prendre en compte toute faille significative dans ces procédures et suivre sa résolution ;
- Revoir l'adéquation et la qualité des fonctions Conformité et Risques de la Société.

Au plan général

- Considérer toute autre mission et responsabilité, en cohérence avec les termes de la charte du Comité, à la demande du Conseil ;
- Se former et s'informer régulièrement sur tous les sujets pertinents, de façon à permettre au Comité et à ses membres d'exercer leurs fonctions de façon appropriée ;
- Revoir et discuter avec la Direction et l'Audit Interne de l'efficacité globale du système de gestion des risques et de contrôle interne, et s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'une gouvernance appropriée répondant au moins aux exigences détaillées dans les Politiques de Risques et Business Standards (tels qu'adoptés par le Conseil et mis en œuvre dans la Société). Ces revues doivent comprendre une évaluation de la rapidité et de l'efficacité de la réponse apportée par la Direction aux faiblesses identifiées en matière de gestion des risques et de contrôle ;
- Participer au processus de nomination du Directeur des Risques de la Société, ainsi qu'à la détermination de ses objectifs et de leur niveau d'atteinte, aux décisions concernant sa rémunération et, le cas échéant, au processus de son renvoi ;
- Aviser le Comité des Risques d'Aviva Plc de toute exposition à un risque ou de tout sujet qui n'aurait pas été résolu de manière satisfaisante par la direction, conformément aux seuils de matérialité définis en matière de gestion des risques.

Le Comité des Risques se réunit au moins quatre fois par an.
Il a tenu neuf réunions en 2020.

Le Comité des Risques est composé de trois membres : David Rogers, qui en est le président depuis le 16 février 2021, Marcel Kahn et Chetan Singh.

6 - Rémunération des membres du Conseil d'administration

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 21 juillet 2016 a décidé de fixer à 450 000 € la somme annuelle mise à disposition du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, pour l'exercice 2016 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration a appliqué en 2020 les principes suivants de répartition des rémunérations (ex-jetons de présence) entre les administrateurs :

Les administrateurs indépendants (membres du Conseil n'entretenant « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement » et n'étant pas administrateurs depuis plus de neuf ans) perçoivent :

- d'une part, un montant trimestriel de 12 500 € par administrateur,
- d'autre part, le cas échéant et en sus :
 - un montant trimestriel de 8 000 € pour le Président du Conseil d'administration,
 - un montant trimestriel de 1 900 € pour chaque président de comité, auquel s'ajoutent 2 000 € par séance du comité à laquelle celui-ci participe,
 - un montant trimestriel de 1 150 € pour chaque membre de comité, auquel s'ajoutent 1 000 € par séance du comité à laquelle celui-ci participe.

Tous les montants précités s'entendent avant impôts et prélèvements sociaux ou avant retenue à la source. Les rémunérations (ex-jetons de présence) des administrateurs sont payables trimestriellement, à terme échu.

Les administrateurs non indépendants ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur et de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

Un tableau (point 2 du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise) présente les montants des rémunérations versées aux administrateurs en 2019 et 2020.

7 - Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que, par décisions de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juin 2015, PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et Jean-Christophe Georghiou a été nommé en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant.

Leurs mandats arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale et Jean-Christophe Georghiou n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat, nous vous proposons de :

- renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit
- et de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant Bénédicte Vignon

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se réunira en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Par décisions de l'Assemblée générale mixte du 21 juillet 2016, les cabinets Emargence Audit et Fi Ability ont respectivement été nommés en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et de co-commissaire aux comptes suppléant. Leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2022.

8 - Evolution des participations

Le tableau figurant en annexe des comptes donne les principales informations sur les filiales et participations détenues par votre Société.

9 - Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice, la Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous précisons toutefois que le GIE du Groupe Aviva France a exposé des dépenses de recherche et de développement pour le compte de ses membres, lesquelles ont été réparties entre les membres dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur.

10 - Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Il convient de noter qu'en date du 23 février 2021, le groupe Aviva Plc a annoncé l'entrée en négociations exclusives avec Aéma Groupe en vue de la cession de l'intégralité de ses activités françaises (comprenant la société Aviva France et l'ensemble de ses filiales).

* * * * *

Vous trouverez en annexe l'ensemble des informations, rapports ou présentations prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Nous vous invitons à statuer sur les résolutions proposées.

Le Conseil d'administration

Annexe A

informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients
 (article D.441-4 code de commerce)

Ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, la société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	néant					néant
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Factures réglées au comptant					

	Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0					
Montant total des factures concernées TTC						-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						0 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues TTC	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux dans les conditions de l'article L.441-6					

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration vous présente dans cette section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

I- LISTE DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2020 (ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

Carole ABBEY

- Née le 04-01-1976

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur a) présidente du Comité des Risques b) membre du Comité des Comptes et de l'Audit	--- ---
Bpifrance 507 532 678 RCS Créteil	société anonyme	administrateur	Fusion- absorption par Bpifrance Financement le 18-12-2020
Bpifrance * (anciennement : Bpifrance Financement) 320 252 489 RCS Créteil	société anonyme	administrateur	depuis le 11-03-2020
CDC HABITAT 470 801 168 RCS Paris	société anonyme d'économie mixte	représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du conseil de surveillance	---
ICADE (EMGP) 582 074 944 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	jusqu'au 14-02-2020
SCET 562 000 349 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur	---
Sicovam Holding 411 200 363 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur	---
TONUS TERRITOIRES 830 106 385 RCS Paris	société anonyme	administrateur	---

* à compter du 18-12-2020

Joanna BALDWIN

- Née le 09-06-1950

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur Présidente du Customer, Conduct & Culture Forum	--- ---

Arthur CHABROL

- Né le 19-12-1972

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	Fin de mandat le 13-11-2020
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	Fin de mandat le 13-11-2020
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	Fin de mandat le 13-11-2020
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	Fin de mandat le 13-11-2020
AVIVA DEVELOPPEMENT VIE 834 141 517 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	Fin de mandat le 13-11-2020
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	Fin de mandat le 13-11-2020
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	Fin de mandat le 13-11-2020
NEWCO 6 880 005 897 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	Fin de mandat le 13-11-2020

AFER PREMIUM 850 896 986 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Aviva Epargne Retraite, administrateur	à compter du 04-02-2020 et jusqu'au 13-11-2020
GIE AFER 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	à compter du 06-02-2020 et jusqu'au 13-11-2020

Angela DARLINGTON

- Née le 07-05-1968

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	Fin de mandat Le 27-07-2020
<i>Mandats exercés à l'étranger</i>			
AVIVA ADMINISTRATION LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur et président	nommée le 07-02-2020
AVIVA LIFE & PENSIONS UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	---
AVIVA LIFE HOLDINGS UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	---
AVIVA UK DIGITAL LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	---
AVIVA LIFE SERVICES UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur et président	nommée le 05-03-2020
FRIENDS LIFE FPLMA LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur	---
AVIVA EQUITY RELEASE UK LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	administrateur et président	nommée le 07-02-2020

Patrick DIXNEUF

- Né le 16-10-1964

<i>SOCIÉTÉS</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	---
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur 2. président du conseil d'administration Membre du comité a) des Nominations b) des Rémunérations	--
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre et vice-président du conseil de surveillance	---
L'INSTITUT DE L'ECONOMIE POSITIVE 518 553 276 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	représentant permanent d'Aviva France Ventures, membre du conseil de surveillance	---
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	fin de mandat le 06-02-2020
<i>Mandats exercés à l'étranger</i>			
Aviva SA Emeklilik ve Hayat Turquie	Private Company	1- administrateur 2- Vice-président 3- membre de l'« Investment Committee »	--- 2. nommé le 19-06-2020 --
Aviva Life & Pensions Ireland Designated Activity Company Irlande	Designated Activity Company (DAC) Limited by shares	administrateur	---
Aviva Insurance Ireland Designated Activity Company Irlande	Designated Activity Company (DAC) Limited by shares	administrateur	fin de mandat le 01-10-2020

Patrick Dixneuf exerce par ailleurs des fonctions de gérance d'une SCI familiale.

Du 26-04-2019 au 17-09-2020, Patrick Dixneuf a exercé les fonctions de CEO Europe au sein du groupe Aviva.

Phalla GERVAIS

- Née le 01-06-1968

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	---
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur et membre : - du Comité d'Audit - du Comité des Risques - du Comité des Nominations - du Comité des Rémunérations 2. représentant permanent d'Aviva France, administrateur et membre : - du Comité d'Audit - du Comité des Risques - du Comité des Nominations - du Comité des Rémunérations	fin des mandats le 26-05-2020 désignée le 26-05-2020
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	---
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	---
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	---
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	---
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	---
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	---
AFER PREMIUM 850 896 986 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	fin de mandat le 20-11-2020

GIE AFER 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	---
--	---------------------------------	----------------	-----

Marcel KAHN

- Né le 01-06-1956

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur a) président du comité des comptes & de l'audit b) membre du comité des risques	---
CEGEDIM 350 422 622 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur et président du comité d'audit	---
FINANCIERE d'ARGENSON 805 108 743 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	président	---
HUBB REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS 842 307 795 RCS Paris	société par actions simplifiée	président	---
AMARANTE 848 511 614 RCS Paris	société par actions simplifiée	président	---
<i>Mandat exercé à l'étranger</i>			
Advanced Credit Solutions (ACS) - Luxembourg	société anonyme	administrateur et membre du comité AML	---

Marcel Kahn exerce par ailleurs des fonctions de gérance d'une SCI familiale.

Pascal ROCHÉ

- Né le 02-12-1962

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
RAMSAY-GENERALE de SANTE 383 699 048 RCS Paris	Société anonyme	Directeur général	-
DYNAMIS 348 383 761 RCS Paris	Société anonyme	Président Directeur Général	---

COMPAGNIE GENERALE de SANTE 331 915 876 RCS Paris	S.A.S.	Président	---
GIE RAMSAY SANTE 429 427 008 RCS Paris	GIE	Administrateur	-
GIE RAMSAY HOSPITALISATION 348 112 541 RCS Paris	GIE	Administrateur	-
FONDATION D'ENTREPRISE RAMSAY SANTE 508 945 359 RCS Paris	Association	Administrateur	---
Groupement de Coopération Sanitaire Ramsay Santé pour l'Enseignement et la Recherche 808 324 016 RCS Paris	Groupement de coopération sanitaire	Administrateur	---
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société anonyme	Président du conseil d'administration	---
<i>Mandat exercé à l'étranger</i>			
CAPIO AB Société de droit étranger immatriculée en Suède	Société anonyme	Président du conseil d'administration	---

Chetan SINGH

- Né le 13-10-1976

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	administrateur a) membre du comité des comptes & de l'audit b) membre du comité des risques	---
<i>Mandats exercés à l'étranger</i>			
AVIVA EUROPE UK SE (Royaume-Uni)	Societas europaea (SE)	président	---
AVIVA INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED (Royaume-Uni)	Limited by shares	président	---
AVIVA LIFE INSURANCE COMPANY INDIA LIMITED (Inde)	Public company	administrateur membre du « Risk Management Committee »	---

AVIVA LTD (Singapore)	Public company	administrateur	nommé le 30-11-2020
AVIVA SINGLIFE HOLDINGS PTE.LTD (Singapore)	Private company	administrateur	nommé le 12-11-2020

II - ETAT RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS (EX-JETONS DE PRESENCE) VERSEES AUX ADMINISTRATEURS EN 2019 ET 2020

Administrateurs	Jetons de présence versés en 2019	Jetons de présence versés en 2020
Carole ABBEY *	29 470 €	61 040 €
Joanna BALDWIN **	58 947 €	58 947 €
Marcel KAHN *	28 770 €	61 740 €
Yves MANSION *	26 670 €	---
Pascal ROCHE *	56 035 €	57 400 €
Marc SEVESTRE *	24 220 €	---
Total	224 112 €	239 127 €

Il s'agit de montants :

- (*) nets des prélèvements sociaux de 17,20 % et de l'acompte sur l'impôt sur le revenu de 12,80 %
- (**) nets de la retenue à la source au taux de 12,80 %.

Les administrateurs ne figurant pas dans le tableau ci-dessus n'ont pas perçu de rémunérations.

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, vous serez appelés à statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que sur la convention autorisée par le Conseil d'administration le 5 mars 2021.

IV - CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE SOCIETE CONTROLEE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 2°, du code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société Aviva France, et d'autre part, une autre société contrôlée par la société Aviva France au sens de l'article L. 233-3 du même code, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

V - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE L.225-129-1 ET L.225-129-2 DU CODE DE COMMERCE)

- Néant -

VI - MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration d'Aviva France a décidé que les fonctions de Directeur général seraient dissociées de celles de Président du Conseil d'administration.

Ce choix de mode de gouvernance a été appliqué tout au long de l'exercice 2020 et jusqu'à ce jour.

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés



19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
☎ 01 53 19 00 05
www.emargence.fr



PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Tel : 01 56 57 58 59
www.pwc.fr



AVIVA FRANCE

Société anonyme
Au capital de 1 678 702 329 €
RCS n° : 331 309 120

80 avenue de l'Europe
92270 BOIS COLOMBES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020



AVIVA FRANCE

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA AVIVA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes fournis par PricewaterhouseCoopers Audit au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Attestation relative au montant des engagements et à celui des garanties afférentes au titre des régimes de retraite,
- Attestation sur la Déclaration de Performance Extra Financière,
- Attestations des valeurs liquidatives sur certains fonds immobiliers,
- Rapport sur la protection des avoirs client.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation (se référer aux notes 2.1 et 3.1.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Approche d'audit retenue
Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 3 606 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants de l'actif. Comme décrit dans la note 2.1 de l'annexe, les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence à leur valeur d'utilité. Les éléments pris en considération pour déterminer cette valeur sont l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de réalisation, la conjoncture économique et éventuellement la valeur marchande des participations concernées. Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces titres comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées. En raison du caractère significatif des titres de participation et du fait de la sensibilité aux choix de la direction quant aux méthodologies et paramètres de calcul, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé d'audit.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable de la valorisation des titres de participation détenus par la SA AVIVA FRANCE, nos travaux ont notamment consisté à : - Analyser la pertinence des méthodes de valorisation retenues et vérifier leur correcte application - Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues - Réconcilier les données utilisées avec les données auditées



Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AVIVA FRANCE par l'Assemblée Générale du 21 juillet 2016 pour le cabinet Emargence Audit et du 25 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet Emargence Audit dans la cinquième année, dont trois années, pour les deux cabinets, depuis que l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons un rapport au comité des comptes et de l'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Neuilly-Sur-Seine, le 19 mai 2021
Les commissaires aux comptes

CABINET EMERGENCE AUDIT

Représenté par Frédéric GOUVET
Commissaire aux comptes associé

CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Représenté par Marine BARDON
Commissaire aux comptes associée

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EMARGENCE AUDIT
19 rue Pierre Sémard
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
AVIVA FRANCE
80, Avenue de l'Europe
92270 Bois Colombes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AVIVA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis (réalisés par PricewaterhouseCoopers Audit) au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Attestation relative au montant des engagements et à celui des garanties afférentes au titre des régimes de retraite,
- Attestation sur la Déclaration de Performance Extra Financière,
- Attestations des valeurs liquidatives sur certains fonds immobiliers,
- Rapport sur la protection des avoirs client.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous avons identifié les points clés de l'audit suivant :

1. Estimation des provisions pour sinistres à payer (non-vie)

Risque identifié	Approche d'audit retenue
Les provisions pour sinistres à payer, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 2 466,6 millions d'euros au sein du Groupe Aviva France, représentent un des postes les plus importants des provisions techniques non-vie. Comme indiqué en note III.2 Opérations techniques d'assurance non-vie / « Provisions pour sinistres à payer » de l'annexe aux comptes consolidés, elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion). L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs,	Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants, avec le support de nos actuaires : • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; • Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de

en utilisant des méthodes actuarielles. Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Les garanties à développement long sont particulièrement concernées par ces éléments et sont caractérisées par une volatilité plus importante. Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.	stabilisation) ; • Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
---	---

2. Valorisation des placements financiers

Risque identifié	Approche d'audit retenue
Le Groupe Aviva détermine des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sur la base d'une analyse réalisée séparément sur chacun de ces deux périmètres, selon les modalités exposées dans la note de l'annexe aux comptes consolidés, en note III.6.2 « Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance ». Le montant de ces provisions au 31 décembre 2020 au bilan consolidé d'Aviva France est non significatif. Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements [...] une telle provision peut être constituée dès lors qu'il existe une intention de cession avérée sur des titres en situation de moins-value latente. Concernant les actifs relevant de l'article R. 343-10 du Code des Assurances, les règles de dépréciation sont déterminées par le règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes : • La part importante de jugement de la direction dans la détermination de certaines valorisations, notamment pour les titres non cotés, et dans le calcul des valeurs recouvrables ; • La part importante de jugement de la direction dans l'analyse du risque de crédit.	Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions à caractère durable nous avons mis en œuvre les diligences suivantes : • Nous avons analysé les critères d'identification des titres susceptibles de présenter une dépréciation durable utilisés par la direction et nous sommes assurés de leur cohérence ainsi que de leur conformité à la réglementation en vigueur ; • Nous avons pris connaissance de la conception et avons testé les différents contrôles clés d'Aviva relatifs à la détermination de ces provisions ; • Nous avons apprécié la cohérence des analyses de la direction sur le risque de crédit des émetteurs et la justification de la direction de l'utilisation de valeurs recouvrables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AVIVA FRANCE par votre assemblée générale du 25 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 21 juillet 2016 pour le cabinet Emargence Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet Emargence Audit dans la cinquième année, dont trois années, pour les deux cabinets, depuis que l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons au comité des comptes et de l'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

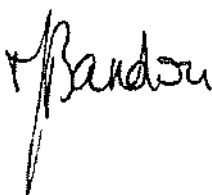
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris, le 19 mai 2021

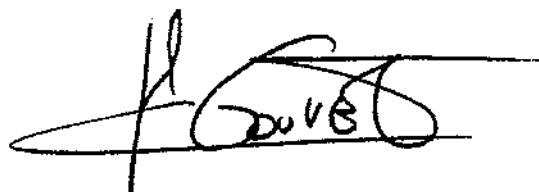
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Marine Bardon

Emargence Audit



Frédéric Gouvet

comptes annuels

- ***Bilan au 31 décembre 2020***
- ***Compte de résultat de l'exercice 2020***
- ***Annexe aux comptes annuels 2020***

BILAN ACTIF*(en milliers d'euros)*

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières :				
Titres de participations	3 606 899	625	3 606 274	3 593 675
Prêts	292 786		292 786	292 786
Autres immobilisations financières	7 301		7 301	7 266
ACTIF IMMOBILISE	3 906 986	625	3 906 361	3 893 727
Groupe et associés	30 146		30 146	20 510
Autres créances	47 270		47 270	34 230
Valeurs mobilières de placement	89 416		89 416	
Disponibilités	216 495		216 495	226 521
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	383 327		383 327	281 261
TOTAL	4 290 313	625	4 289 688	4 174 988

BILAN PASSIF*(en milliers d'euros)*

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAL SOCIAL	1 678 702	1 678 702
PRIMES & RESERVES :		
Primes liées au capital		
Réserve légale	167 870	167 870
Réserve libre	501 143	501 143
REPORT A NOUVEAU	511 901	
RESULTAT DE L'EXERCICE	100 409	511 901
ACOMPTE SUR DIVIDENDE		
CAPITAUX PROPRES	2 960 025	2 859 616
Produit des émissions de titres participatifs	1 100 000	1 100 000
AUTRES FONDS PROPRES	1 100 000	1 100 000
PROVISIONS REGLEMENTEES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	586	629
Emprunts et dettes auprès des établis.de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 065	2 083
Dettes fiscales et sociales	2 804	7 885
Groupe et associés	220 797	200 710
Autres dettes	3 411	4 064
DETTES	229 077	214 742
TOTAL	4 289 688	4 174 988

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
. Prestations	-	-
. Reprises de provisions, transferts de charges	43	72
. Autres produits d'exploitation	15 747	15 449
Total I :	15 790	15 521
CHARGES D'EXPLOITATION :		
. Achats et charges externes	54 593	60 021
. Impôts, taxes et versements assimilés	142	232
. Salaires, traitements et charges sociales	1 986	2 835
. Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
. Autres charges	294	304
Total II :	57 015	63 392
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I - II)	-41 225	-47 871
Quote-part des résultat sur opérations faites en commun		
. Bénéfice (IV)	-	-
. Perte (V)	575	914
PRODUITS FINANCIERS :		
. Revenus de participations	146 003	568 401
. Autres intérêts et produits assimilés	10 823	4 058
. Différence positive de change	-	-
. Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
. Reprise de provisions	70	12 000
Total VI :	156 896	584 459
CHARGES FINANCIERES :		
. Intérêts et charges assimilées	60 132	56 761
. Différences négatives de change	-	-
. Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	233	385
. Dotations aux amortissements et aux provisions	-	37
Total VII :	60 365	57 183
RESULTAT FINANCIER (VIII = VI - VII)	96 531	527 276
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
. Sur opération de gestion	-	0
. Sur opérations en capital	-	-
. Gain d'intégration fiscale (brut d'impôt)	131 898	131 823
. Reprise de provisions	-	-
Total IX :	131 898	131 823
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
. Sur opération de gestion	-	0
. Sur opérations en capital	-	-
. Dotations aux provisions	-	-
Total X :	-	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (XI = IX - X)	131 898	131 823
Participation des salariés (XII)	720	914
Impôt sur les bénéfices (XIII)	85 500	97 500
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VI + IX)	304 584	731 803
TOTAL DES CHARGES (II + V + VII + X + XII + XIII)	204 175	219 903
BENEFICE / (PERTE) DE L'EXERCICE	100 409	511 900

ANNEXE AUX COMPTES 2020

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2020, Aviva France a perçu 146,0 millions d'euros (M€) de revenus de ses filiales. Le résultat 2019 d'un montant de 511,9 M€ a été intégralement affecté au report à nouveau. Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 100,4 M€.

Par ailleurs, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité et les comptes de la société.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France, conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et aux principes suivants :

- Principe de prudence,
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

2.1 - Evaluation des titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence à leur valeur d'utilité. Les éléments pris en considération pour déterminer cette valeur sont l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de réalisation, la conjoncture économique et éventuellement la valeur marchande des participations concernées.

2.2 - Evaluation des autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence au cours moyen publié du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.3 - Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence au cours de bourse pour les titres cotés, à la valeur vénale pour les autres titres.

2.4 - Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale sous déduction, le cas échéant, d'une dépréciation si leur valeur probable de négociation est inférieure.

2.5 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, la société Aviva France applique la méthode préférentielle et comptabilise au bilan la valeur nette de l'engagement.

Elle utilise la méthode des unités de crédits projetées conformément à la même recommandation et applique la méthode du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation en début d'exercice.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 - ACTIF IMMOBILISE

3.1.1 - Titres de participation

Au 31 décembre 2020 la valeur brute des titres de participation s'élève à 3 606,9 M€ et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)			
Désignation	Nombre d'actions	%	Valeur brute d'inventaire
Aviva Vie	5 777 200	99,99	3 039,6
Aviva Assurances	3 908 436	99,99	516,7
Aviva Investors France	1 212 460	99,36	30,3
Aviva Investors Real Estate France	157 089	99,99	15,1
Locamat	269 999	99,99	4,2
Aviva Solutions	7 500	100	0,8
Autres participations			0,2
Total			3 606,9

3.1.2 - Dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2020, la dépréciation des titres de participation s'élève à 0,6 M€ et se détaille comme suit :

(en millions d'euros)			
Désignation	31/12/2019	Dotations Reprises	31/12/2020
			-
Aviva Solutions	0,7	-0,1	0,6
Total	0,7	(0,1)	0,6

3.1.3 - Prêts et TSDI

(en millions d'euros)			
Désignation	31/12/2019	Mouvements de la période	31/12/2020
TSDI Sogessur (souscrit en 2003)	1,3	-	1,3
TSDI Sogessur (souscrit en 2004)	1,5	-	1,5
TSDI Aviva Vie (souscrit en 2019)	290,0	-	290,0
Total	292,8	-	292,8

3.1.4 - Autres immobilisations financières

Il s'agit de la caution d'un montant de 3,3 M€ versée à la SCI Montaigne au titre du bail de l'immeuble loué par Aviva France et 4,0 M€ d'intérêts courus sur les TSDI.

3.2 - ETAT DES CREANCES

Les créances au 31/12/2020, à l'exception de celles liées à des contrats de régime de retraite sur-complémentaire, sont toutes à échéance de moins d'un an.

	(en millions d'euros)	
Actif circulant	31/12/2020	31/12/2019
<i>Comptes courants financiers (cash-pooling) :</i>		
- ARP	12,7	-
- Voltaire	0,0	0,9
- Locamat	6,3	6,1
- Coupole des halles	0,3	0,3
- Courcelles	2,6	0,7
- Autres	0,0	
<i>Comptes courants d'intégration fiscale :</i>		
- Aviva Vie	2,0	0,0
- AER	4,4	0,0
- Aviva Investors France	0,0	0,8
- Epargne actuelle	0,0	1,1
- Aviva Investors Real Estate France	1,3	0,8
- ARP	0,0	9,8
- Autres	0,5	-
Autres	0,0	0,0
Créances groupe et associés	30,1	20,5
Etat	9,4	0,1
Autres comptes débiteurs	37,9	34,1
Autres créances (a)	47,3	34,2
Valeurs mobilières de placement (b)	89,4	0,0
Banque	216,5	226,5
Charges constatées d'avance	0,0	0,0
Total général	383,3	281,2

(a) dont 32,9 M€ au titre des contrats de régime de retraite sur-complémentaire

(b) constituées d'OPCVM de trésorerie

3.3 - ETAT DES DETTES

(en millions d'euros)		
Dettes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts courus sur emprunts et TSDI	2,1	2,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes financières	2,1	2,1
Autres	2,8	7,9
Dettes fiscales et sociales	2,8	7,9
<u>Comptes courants financiers (cash-pooling) :</u>		
- G.I.E. du groupe Aviva France	86,2	94,1
- SCI Montaigne	49,8	38,3
- SCIP	1,9	-
- Epargne Actuelle	21,6	20,1
- Aviva Investors Real Estate France	13,4	7,4
- Aviva Solutions	2,2	2,9
- Pergola	8,6	-
- SAS Courcelles	-	-
- Zelmis	20,0	2,9
- Autres	1,6	1,5
<u>Comptes courants d'intégration fiscale :</u>		
- Aviva Vie	-	4,3
- Aviva Assurances	0,1	18,9
- Aviva Epargne Retraite	-	8,4
- Aviva Investissements	0,9	1,1
- Aviva Investors France	0,4	-
- ARP	13,6	-
- Autres	0,2	0,3
Autres comptes courants Groupe	-	0,5
<u>Comptes courants frais généraux</u>	0,3	-
Dettes groupe et associés	220,8	200,7
Dividendes et distributions à verser	-	-
Autres dettes (a)	3,4	4,0
Total général	229,1	214,7

a) Les autres dettes sont constituées principalement des charges à payer qui se détaillent comme suit :

- Honoraires et frais liés à la transformation	0,4 M€
- Honoraires des commissaires aux comptes	0,8 M€
- Honoraires et frais liés à la communication	1,4 M€
- Résultat du GIE	0,6 M€

Les dettes au 31/12/2020 sont toutes à échéance de moins d'un an.

3.4 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, d'un montant de 0,6 M€ au 31 décembre 2020, concernent les engagements de retraite.

AVANTAGES DU PERSONNEL

1) Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

2) Avantages à long terme :

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, la société Aviva France applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.

Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI (en milliers d'euros)

1) Régime à cotisations définies

La société verse 2,30 % de la masse salariale à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif. Ce versement est soumis à plafonnement. Les cotisations constatées en charge au cours de cet exercice s'élèvent à 8 K€.

2) Régime à prestations définies

Les régimes post-emploi à prestations définies en vigueur au sein du groupe sont les suivants :

- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC. Le montant de la provision inscrite au bilan est de 0,6 M€.
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif. La sur-couverture résiduelle (33 M€) est portée par Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe.

En milliers d'euros

Nom du régime	RPGV	PSAD	Total
Variation de la dette actuarielle			
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	56 760	745	57 505
- Coût des services rendus dans la période	130		130
- Intérêt sur la dette	-	(1)	(1)
- Cotisations employés			
- Modification du régime			
- Acquisitions/Cessions de filiales			
- Réductions de régimes			
- Cessations de régimes			
- Evénements exceptionnels			
- (Gains)/pertes actuariels	(987)	40	(947)
- Prestations	(3 344)	(84)	(3 428)
- Ecart de conversion			
- Transfert des provisions de personnel			
- Autres			
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	52 559	700	53 259
Dont régimes entièrement non financés	-	700	700
Dont régimes financés en tout ou partie	52 559	-	52 559
Variation des actifs de couverture			
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	94 100	Néant	Néant
- Prestations versées	(3 344)		
- Rendements des actifs	-		
- Ecart actuariel	(2 270)		
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	88 487	Néant	Néant
Couverture financière (A-B)	(35 928)	700	(35 227)
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)	3 071	(115)	2 956
- Coût des services passés restant à amortir	-		-
- Dette initiale restant à amortir			
- Actif non comptabilisé			
Montant comptabilisé au bilan	(32 857)	586	(32 271)
Juste valeur des droits à remboursement			
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture			
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture			
- Précisions sur les droits à remboursement			
Charge de l'exercice			
- Coût des services rendus de la période	130		130
- Coût financier (effet de la désactualisation)	-	(1)	(1)
- Prestations			-
- Rendement attendu des actifs de régime	-		-
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	184	41	225
- Amortissement du coût des services passés			
- Amortissement de la dette initiale non constatée			
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation			
- Plafonnements d'actifs			
- Evénements exceptionnels			
- Autres	-		-
Coût total de la période	314	41	355
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :			
Valeur de bilan à l'ouverture	(33 170)	629	(32 541)
Prestations		(84)	(84)
Transfert de personnel			
Charge de l'exercice	314	41	355
Valeur de bilan à la clôture	(32 857)	586	(32 271)
Hypothèses actuarielles :			
- Taux d'actualisation retenus régime		-0,1%	
- Taux de rendement attendus des actifs régime	0,0%		
- Table de mortalité des actifs			
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005	TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires			
- Taux d'évolution des coûts médicaux			
- Taux d'augmentation des rentes retenu	1,75%	1,75%	
- Age de départ en retraite	63 ans pour non cadres / 64 ans pour cadres et membres de Direction		
- Taux de sortie			

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

4 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2020, le capital social, entièrement libéré, est composé de 186 522 481 actions d'une valeur nominale de 9 euros.

(En millions d'euros)						
Variation des capitaux propres	Situation nette au 31/12/2019	Affectation résultat 2020 (a)			Résultat 2020	Situation nette au 31/12/2020
		Affectation au report à nouveau	Affectation à la réserve libre	Dividende versé		
Capital Social	1 678,7					1 678,7
Prime d'émission	-					
Réserve légale	167,9					167,9
Autres réserves	501,1					501,1
Report à nouveau	0,0	511,9				511,9
Résultat de l'exercice	511,9	-511,9			100,4	100,4
TOTAL	2 859,6	0,0	0,0	0,0	100,4	2 960,0

(a) : cf Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2020

5 - AUTRES FONDS PROPRES

Le 8 décembre 2015, Aviva Participations, devenue Aviva France, a procédé à l'émission de deux obligations subordonnées réservées à Aviva Group Holdings Ltd : Tier 1 d'un montant de 700 M€ et Tier 2 d'un montant de 250 M€.

Le 16 août 2019 Aviva France a procédé à l'émission d'une nouvelle obligation subordonnée souscrit par AGH d'un montant de 150M€.

Ces obligations remplissent les conditions des fonds propres au sens de la réglementation Solvabilité II. Le paiement des intérêts est effectué semestriellement.

Obligation subordonnée Tier 1

Montant	700 M€
Intérêts	Euribor 6 mois + 646 points de base
Prix d'émission	Au pair
Prix de remboursement	Au pair

Obligation subordonnée Tier 2

Montant	250 M€
Intérêts	Euribor 6 mois + 453 points de base
Prix d'émission	Au pair
Prix de remboursement	Au pair

Obligation subordonnée

Montant	150 M€
Intérêts	Euribor 6 mois + 405 points de base
Prix d'émission	Au pair
Prix de remboursement	Au pair

6 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres intérêts et produits assimilés (*)	10,8	4,0
Chiffres d'affaires	10,8	4,0
(*) dont opérations avec des entreprises liées ou avec lien de participatio	10,8	4,0

6.2 - Ventilation du résultat d'exploitation

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation (a)	15,7	15,4
Reprises sur provisions	0,1	0,1
Produits d'exploitation (A)	15,8	15,5
Autres achats et charges externes :		
- Loyer et charges (a)	(15,8)	(15,5)
- Facturation du G.I.E. du groupe Aviva France	(32,9)	(32,7)
- Honoraires des Commissaires aux Comptes	(0,9)	(1,1)
- Autres achats et charges externes	(5,0)	(10,7)
Impôts et taxes	(0,1)	(0,2)
Salaires et traitements (b)	(1,2)	(2,0)
Charges sociales :		
- Régime de retraite sur-complémentaire RPGV	(0,3)	(0,1)
- Autres charges sociales (b)	(0,5)	(0,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Autres charges	(0,3)	(0,3)
Charges d'exploitation (B)	(57,0)	(63,4)
Quote-part des résultats sur opérations faites en commun (C)	(0,6)	(0,9)
Résultat d'exploitation (A + B + C)	(41,8)	(48,8)

(a) Concernent la location (charges) et la sous-location (produits) du siège social du Groupe Aviva France situé à Bois-Colombes

(b) Concerne le mandataire social

6.3 – Ventilation des charges financières

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts TSDI AGH Ltd	60,1	56,8
Autres charges financières	0,3	0,4
Charges financières	60,4	57,2

6.4 - Résultat exceptionnel

Il n'y a eu aucune opération exceptionnelle au cours de l'exercice 2020.

6.5 - Impôt sur les bénéfices – intégration fiscale

Le groupe Aviva France a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1988. Aviva France en qualité de société tête de groupe, est redevable d'un impôt de 85,5 M€ au titre de 2020, pour 124,1 M€ à charge des sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale.

Compte tenu d'une part des éléments précités, et d'autre part des charges liées aux liquidations d'impôt, le gain net d'intégration fiscale de l'exercice s'établit à 46,4 M€.

7 - RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en millions d'euros)		Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat courant (*)	Brut	54,0	477,6
	Impôt	-	-
	Net	54,0	477,6
Résultat exceptionnel	Brut	-	-
	Impôt	46,4	34,3
	Net	46,4	34,3
Résultat total	Brut	54,0	477,6
	Impôt	46,4	34,3
	Net	100,4	511,9

(*) Y compris participation des salariés

8 - AUTRES INFORMATIONS

8.1 - Informations en matière de rémunérations

Les jetons de présence versés au titre de l'exercice 2020 aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 325 000 €.

8.2 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions de l'art R 123-198-9° du Code de commerce, cette information n'est pas fournie dans la présente annexe, mais dans celle des comptes consolidés.

8.3 - Engagements hors-bilan

Les écarts actuariels restant à amortir sur les engagements de retraite sont inscrits en engagements hors bilan pour un montant de 3,0 M€, se détaillant en :

- 3,1 M€ pour les engagements figurant à l'actif,
- 0,1 M€ pour les engagements figurant au passif.

Se référer au § 3.4 concernant les avantages postérieurs à l'emploi.

8.4 - Effectifs

Il n'y a aucun salarié en 2020.

Le montant porté sous l'intitulé « masse salariale » correspond à la rémunération du mandataire social.

8.5 - Consolidation

Le groupe Aviva Plc qui détient la majorité des droits de vote et des droits financiers de la société, établit des comptes consolidés. Ceux-ci intègrent globalement les comptes d'Aviva France.

9 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il convient de noter qu'en date du 23 février 2021, le groupe Aviva Plc a annoncé l'entrée en négociations exclusives avec Aéma Groupe en vue de la cession de l'intégralité de ses activités françaises (comprenant la société Aviva France et l'ensemble de ses filiales).

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en euros

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et		Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					avances consentis par la société et non encore ramboursés	la société				
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1) Filiales (50 % au moins)										
Aviva Vie										
70 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes	1 205 528 533	1 278 473 371	99,99%	3 039 649 898	-	-	-	2 741 819 390	111 737 357	100 523 280
Aviva Assurances										
13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois Colombes	178 771 908	65 742 126	99,99%	516 658 309	-	-	-	1 665 047 099	34 545 942	0
Aviva Investors France										
24 26 rue de la Pépinière 75008 Paris	18 608 050	42 766 978	99,36%	30 319 775	-	-	-	280 185 864	33 227 582	32 057 522
Aviva Investors Real Estate France										
24 26 rue de la Pépinière 75008 Paris	2 513 440	21 577 089	100%	15 079 666	-	-	-	27 020 052	20 974 577	12 527 848
2) Filiales (moins de 50 %)										
- néant -										
B - Renseignements concernant les autres filiales et participations										
Participations françaises				4 566 500						893 929
Participations étrangères				-						-
Total			(*)	3 606 274 147						146 002 578
(*) y compris mali technique										

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(article R225-102 du Code de commerce)

Nature des indications	en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 678 702 329	1 678 702 329	1 678 702 329	1 678 702 329	1 678 702 329
Nombre d'actions émises	186 522 481	186 522 481	186 522 481	186 522 481	186 522 481
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Revenus financiers	352 901 651	250 823 697	271 432 919	527 275 941	96 530 787
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	281 504 435	179 596 668	181 666 970	-914 394	-575 037
Impôts sur les bénéfices	21 625 517	53 189 220	58 879 054	34 322 863	46 397 591
Résultat après impôts, amortissements et provisions	303 185 438	232 665 896	240 618 663	511 900 166	100 409 267
Résultat distribué	76 474 217	251 805 349	350 662 264	0	0
III - Résultat des opérations réduit à une action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,63	1,25	1,29	2,74	0,54
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,63	1,25	1,29	2,74	0,54
Dividende attribué à chaque action	0,41	1,35	1,88	0,00	0,00
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice		1 310 299	1 580 207	1 155 542	989 784
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (hors provisions)		686 603	690 007	859 530	512 067

comptes consolidés

- ***Bilan consolidé au 31 décembre 2020***
- ***Résultats consolidés de l'exercice 2020***
- ***Annexe aux comptes consolidés***

ACTIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2020*En millions d'euros*

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	1	0,9	1,7
Actifs incorporels	2	39,2	41,4
Portefeuille de contrats		5,2	5,8
Autres		34,0	35,6
Placements des entreprises d'assurance	3	65 544,5	66 022,8
Placements représentant les engagements en UC	3	25 113,4	24 241,5
Placements des autres entreprises	3	457,6	428,2
Titres mis en équivalence	4	-	-
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	14	1 668,5	1 556,6
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	5	721,9	687,2
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	6	861,4	692,9
Autres créances	7	441,0	454,6
Autres actifs	8	11,3	9,4
Comptes de régularisation actif	9	1 407,1	1 436,4
Frais d'acquisition reportés		866,3	865,9
Autres		540,8	570,5
Différence de conversion		4,0	1,4
TOTAL ACTIF		96 270,8	95 574,1

PASSIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2020*En millions d'euros*

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres du groupe	10	2 118,6	1 919,0
Capital social		1 678,7	1 678,7
Primes liées au capital		-	-
Réserves part groupe		240,3	135,0
Résultat part groupe		199,6	105,3
Intérêts minoritaires	11	111,0	120,4
Part des minoritaires dans les réserves		113,1	106,9
Part des minoritaires dans le résultat		(2,1)	13,5
Passifs subordonnés	12	1 100,0	1 100,0
Provisions pour risques et charges	13	108,1	95,1
Provisions techniques	14	61 682,2	62 468,1
Provisions techniques Vie		58 284,0	59 298,2
Provisions techniques Non Vie		3 398,2	3 169,9
Provisions techniques en UC	14	25 122,0	24 285,8
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	15	1 729,7	1 643,5
Dettes représentées par des titres	16	-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	17	136,51	62,9
Autres dettes	18	4 099,3	3 814,8
Comptes de régularisation passif	19	63,4	64,5
Différences de conversion		-	-
TOTAL PASSIF		96 270,8	95 574,1

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES*En millions d'euros*

	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS RECUS		
- Entreprises d'assurance	0,4	0,3
- Autres entreprises	43,2	44,3
ENGAGEMENTS DONNES		
- Entreprises d'assurance	796,6	711,3
- Autres entreprises	10,0	10,4
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	75,3	84,2

RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2020*En millions d'euros*

	Exercice 2020				2 019
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres Activités	TOTAL	TOTAL
Primes émises	4 198,5	1 804,9	-	6 003,4	7 832,9
Variation des primes non acquises	-	(20,1)	-	(20,1)	(39,3)
Primes acquises	4 198,5	1 784,8	-	5 983,3	7 793,6
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires des autres activités	-	-	305,2	305,2	274,4
Autres produits d'exploitation	262,7	13,1	1,9	277,7	251,2
Produits financiers nets de charges	1 226,5	34,2	(57,8)	1 202,9	4 506,6
Total des produits d'exploitation courants	5 687,7	1 832,1	249,4	7 769,2	12 825,8
Charges de prestations d'assurance	(4 908,5)	(1 360,8)	-	(6 269,3)	(11 456,1)
Résultat de la réassurance	(7,4)	(34,3)	-	(41,7)	(18,3)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	(291,7)	(291,7)	(272,3)
Charges de gestion	(443,5)	(408,1)	-	(851,6)	(841,8)
Total des charges d'exploitation courantes	(5 359,4)	(1 803,2)	(291,7)	(7 454,3)	(12 588,5)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	328,3	28,9	(42,3)	314,9	237,3
Transferts intersectoriels	3,1	0,1	(3,2)	-	-
Résultat de l'exploitation courante corrigé	331,5	29,0	(45,6)	314,9	237,3
Autres produits nets	(27,5)	(0,7)	-	(28,2)	(14,3)
Résultat exceptionnel	(4,9)	(4,7)	(0,7)	(10,3)	0,1
Impôt sur les résultats	(113,0)	(12,6)	47,7	(77,9)	(103,1)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	186,1	10,8	1,4	198,4	120,0
Quote-part dans les résultats des entreprises MEE	-	-	-	-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(0,6)	(0,3)	(0,9)	(1,2)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	186,1	10,20	1,1	197,5	118,8
Intérêts minoritaires	(1,4)	-	3,5	2,1	(13,5)
RESULTAT NET (Part du groupe)	184,7	10,2	4,599	199,6	105,3

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2020

I. Faits caractéristiques de l'exercice 2020

L'année 2020 a principalement été marquée par :

- La fusion par voie d'absorption de Mamann Invest par Aviva Vie. La fusion, rétroactive au 1^{er} janvier 2020, a été réalisée en valeur comptable et n'a aucun impact sur les comptes consolidés.
- La crise sanitaire générée par la Covid19. Cette pandémie d'une ampleur inédite a eu une incidence sur l'ensemble des économies mondiales, avec des effets tant sur le plan sanitaire qu'économique et financier. Le Groupe a retenu une approche ciblée, telle que préconisée par le règlement ANC, pour présenter les principaux impacts de cet événement dans les comptes au 31 décembre 2020.

II. Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables généraux applicables en France, et en particulier avec le règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances.

II.1 Méthodes de consolidation utilisées

Toutes les entreprises significatives contrôlées de manière exclusive par le groupe font l'objet d'une intégration globale.

La méthode de la mise en équivalence est retenue pour les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et dont l'impact sur le résultat ou les capitaux propres est significatif. Aucune société consolidée n'est consolidée par mise en équivalence.

Les SICAV et fonds assimilés sont exclus de la consolidation en raison à la fois de leurs principes comptables spécifiques et de leur caractère de supports de contrats à capital variable (règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances). Il en va de même pour les sociétés immobilières dont le résultat est appréhendé sans décalage significatif d'exercice dans la société détentrice.

II.2 Date de clôture

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

II.3 Conversion

Le groupe ne compte aucune filiale étrangère dans son périmètre de consolidation.

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change à la date d'inventaire. Les différences de change sont constatées

- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement sur actifs de placement)
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles.

Ces opérations sont peu matérielles au sein du groupe, qui exerce quasi-exclusivement son activité sur le territoire français.

II.4 Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation représente la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'actif net retraité à la date d'acquisition.

II.4.1 Principes généraux appliqués

En application du règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances, le groupe Aviva France a procédé au retraitement rétroactif des opérations d'entrée de périmètre consécutives à des acquisitions ou à des fusions, réalisées antérieurement au premier exercice d'application de l'ancien règlement CRC 2000-05, soit pour les comptes de l'exercice 2001. Ce retraitement, consistant à réévaluer les actifs et passifs identifiables des sociétés ayant fait l'objet de ces prises de contrôle, afin de les porter à une valeur d'entrée correspondant à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition, a été fait d'après les règles d'évaluation prévues au paragraphe 2112 du règlement 2000-05.

L'écart de première consolidation constaté par le nouveau groupe Aviva France au 31 décembre 2016 n'a pas fait l'objet d'un tel retraitement (à l'instar de l'écart de première consolidation constaté par l'ancien groupe Aviva France au 31 décembre 1995, lors de l'établissement de ses premiers comptes consolidés, et exclusivement relatif à sa constitution initiale).

Les opérations ayant fait l'objet d'un retraitement rétroactif sont les suivantes :

- Acquisition de la société Union Financière de France Banque (UFF) en août 1997
- Acquisition de la société Aviva Epargne Retraite (AER, anciennement SEV) en août 1997
- Acquisition de la société Sinafer en août 1997 (fusionnée depuis avec Epargne Actuelle)
- Intégration par voie de fusion des activités françaises de Norwich Union en mai 2000

Par ailleurs, ce retraitement avait également été effectué suite à l'acquisition, en octobre 2004, de la société Antarius, cédée en 2017.

Une approche similaire a été retenue concernant le rachat par Aviva Vie de la quote-part d'AER (anciennement SEV) précédemment détenue par les actionnaires minoritaires. Tous les actifs et passifs de cette société, consolidée par intégration globale, étant déjà inscrits au bilan consolidé d'Aviva France, cette opération ne se traduit que par l'inscription d'une nouvelle valeur de portefeuille en actif incorporel.

L'intégration des activités françaises de General Accident en 1998, ainsi que la fusion entre Eurofil et Tellit en 1999 n'ont pas été retraitées, du fait du caractère non significatif de l'impact d'un éventuel retraitement sur le bilan consolidé du groupe.

II.4.2 Coût d'acquisition des titres

En conformité avec le règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances, le coût d'acquisition des titres est en principe égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition. L'évaluation de ce coût doit représenter la juste valeur de la contrepartie remise par l'acquéreur au vendeur.

II.4.3 Valeur d'utilité des actifs et passifs des participations acquises

Du fait de la nature des participations acquises et de leurs actifs et passifs à leurs dates d'acquisition respectives, les retraitements visant à porter ces derniers en valeur d'utilité ont essentiellement modifié les valeurs des portefeuilles de contrats d'assurance vie et des placements. Concernant les autres postes de bilan (y compris les provisions techniques d'assurance), les valeurs d'entrée initiales ont été jugées suffisamment proches des valeurs d'utilité pour ne pas procéder à leur réévaluation.

Valeurs des portefeuilles de contrat d'assurance vie : leur valeur d'utilité correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition. La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats. Les coûts d'acquisition différés de l'entreprise acquise sont annulés à la date de l'acquisition. Cette valeur est amortie, par ensemble homogène de contrats, selon un plan, révisé régulièrement, reflétant le constat effectif des profits futurs, sur une durée raisonnable. Ce plan a notamment été révisé en 2005 en cohérence avec la révision des tables actuarielles utilisés pour la détermination des frais d'acquisition reportés (voir paragraphe III.3.).

Placements : la valeur d'utilité des placements immobiliers correspond à la dernière valeur d'expertise disponible à la date de l'acquisition. Les valeurs mobilières amortissables sont entrées en valeur de marché à la date d'acquisition, les surcotes et décotes étant ensuite portées en résultat sur leur durée résiduelle. Les autres valeurs mobilières ont été évaluées à leur valeur de réalisation (telle que définie au paragraphe III.6 de la présente annexe) à la date d'acquisition, dans la mesure où celle-ci n'était pas significativement affectée par un effet de fortes variations ponctuelles à cette date. La reprise ultérieure en résultat de ces écarts d'évaluation est traitée ligne à ligne.

Il convient de préciser que les dettes et créances d'impôts différés ainsi que les participations différées des bénéficiaires de contrats aux résultats dérivant des écarts d'évaluation ont été constatées dans les comptes consolidés conformément aux dispositions générales du règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances.

II.5 Ecarts d'acquisition

Le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-07 du 23 novembre 2015, homologué par arrêté du 4 décembre 2015, est venu modifier à compter du 1^{er} janvier 2016 les modalités de prise en compte des écarts d'acquisition en consolidation. Toutefois au vue des faibles montants en jeu, Aviva France a opté pour la possibilité offerte par le texte de ne pas modifier les traitements appliqués aux écarts d'acquisition présents dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2015. Sur l'exercice 2020, aucun nouvel écart d'acquisition n'est apparu dans les comptes consolidés.

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à la fraction de l'écart de première consolidation qui ne se trouve pas affectée aux actifs ou passifs des participations acquises après leur mise en valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition positifs sont en principe amortis sur 20 ans à moins :

- soit que leur montant soit non significatif,
- soit qu'une durée plus courte soit économiquement justifiée.

Leur valeur est susceptible d'être appréciée chaque année au regard de la situation des entreprises concernées.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs, correspondant à une accumulation de résultats d'une société dont les titres étaient détenus antérieurement à son entrée dans le périmètre de consolidation, sont repris en résultat selon un plan d'amortissement adapté à la situation de la société concernée.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs correspondant à la prise en compte dans le prix d'acquisition d'une insuffisance de rendement futur sont classés en provisions pour pertes et charges et repris en résultat à un rythme adapté à la situation de l'entreprise. Il n'existe pas de tels écarts à la clôture de l'exercice 2020 dans les comptes consolidés du groupe.

II.6 Opérations internes entre sociétés consolidées

II.6.1 Cessions d'actifs

Toutes les plus et moins-values de cession intra-groupe sont neutralisées dans les comptes consolidés.

II.6.2 Autres opérations

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

II.7 Fiscalité - impôts différés

Il convient de rappeler que le groupe Aviva France a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1998, avec l'ancienne entité Aviva Participations (désormais Aviva France) en qualité de société tête de groupe.

L'adoption du nouveau périmètre d'intégration a pour conséquence la prise en compte de l'intégration fiscale au sein du périmètre de consolidation pour les entités suivantes : Aviva France, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Retraite Professionnelle, Epargne Actuelle, Aviva Développement Vie, Aviva Assurances, Aviva Investors

France, Aviva Investors Real Estate France, Aviva Investissements et Aviva France Ventures.

Les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan ainsi que les reports fiscaux déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés aux derniers taux connus (méthode du report variable).

La situation au regard des impôts différés est appréhendée au niveau du groupe fiscalement intégré ou de chaque entité fiscale pour les sociétés non intégrées. Tous les passifs et actifs d'impôts différés sont pris en compte. Néanmoins, seuls les soldes passifs nets sont inscrits au passif du bilan consolidé. Lorsque le groupement ou une entité fiscale présente un solde actif net, ce dernier n'est porté à l'actif du bilan consolidé que dans la mesure où sa récupération est jugée probable à court terme. Au 31 décembre 2020, aucun solde net d'impôt différé actif n'a été porté à l'actif du bilan consolidé. A cette date, le total des soldes nets d'impôt différé non constatés s'élève à 29 millions d'euros.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Ainsi au 31 décembre 2020, il est appliqué un taux différent en fonction de l'année de reversement des différences temporaires. Conformément à l'article 39 de la loi de finance 2020, les taux ont été appliqués de la façon suivante : 32.02% en 2020, 28.41% en 2021 et 25.83% pour les différences temporaires se reversant après 2022.

III. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis suivant les méthodes définies par le groupe pour sa consolidation en conformité avec :

- les principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance,
- les méthodes d'évaluation mentionnées dans cette note qui s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels (telles que définies dans règlement ANC n°2015-11 Art.500-1 du Code des Assurances).

Les méthodes retenues dans les comptes consolidés n'altèrent pas les retranscriptions des caractéristiques économiques et juridiques des contrats d'assurance, quelle que soit leur localisation.

III.1 Ventilation des frais des sociétés d'assurance par destination

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent en tant que tels au compte de résultat technique.

III.2 Opérations techniques d'assurance non vie

Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

Provisions pour primes non acquises (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les comptes de régularisation.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Sinistres

Les sinistres réglés se composent des éléments suivants :

- les sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés ;
- les frais de règlement des sinistres (frais des services de règlement et commissions affectées à la gestion des sinistres).

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. Les provisions pour sinistres à payer ne sont pas escomptées.

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Les provisions mathématiques de rentes sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés.

Provisions d'égalisation

Ces provisions peuvent être constituées si elles ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé. Elles concernent en particulier les événements naturels.

Autres provisions techniques (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration afférents ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés. Il convient de rappeler que les modifications apportées à la réglementation comptable par l'arrêté du 30 décembre 2010 portant sur les articles R.343-3 et R.343-8 du Code des Assurances, à l'occasion de la réforme de la fiscalité de la réserve de capitalisation fin 2010, sont donc sans incidence sur les comptes consolidés.

III.3 Opérations techniques d'assurance vie

Définition

Les opérations classées sous la rubrique "assurance vie" regroupent celles qui sont définies comme des opérations vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées. L'activité "dommages" des sociétés mixtes est rattachée au secteur non vie.

Primes

Les primes sont comptabilisées brutes de réassurance lors de leur émission.

Provisions d'assurance vie (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005 depuis le 31 décembre 2006.

A compter du 21 décembre 2012, une distinction de table est opérée selon le type de contrat pour toutes les rentes liquidées :

Table centrale Hommes et Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats collectifs,

Table centrale Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats individuels.

En 2017, compte tenu des niveaux des taux des marchés financiers et, dans l'objectif de sécuriser les engagements envers les assurés pour les années futures, le groupe Aviva avait décidé de provisionner ses rentes en service en appliquant au taux du tarif un plafond fixé à 2 %.

En 2019, le groupe a abaissé ce taux de 2,0% à 1,50 % pour tenir compte du contexte des taux bas ou négatifs.

Depuis 2010, la participation aux résultats des contrats en euros incorporée aux provisions techniques est comptabilisée brute de chargements de gestion, quelle que soit l'origine du portefeuille.

Contrats libellés en unités de compte :

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la valeur vénale des unités de compte sur lesquelles les contrats sont adossés, à la clôture de l'exercice.

Les travaux significatifs sur les contrats d'assurance vie non réclamés entrepris en 2014 par la société se sont poursuivis en 2018. Ces éléments ont été partagés avec le régulateur.

Autres provisions techniques

- Provision pour garantie plancher :

Cette provision, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie est calculée à partir du modèle de Black & Scholes. Cette garantie est révisable annuellement.

Son calcul intègre une volatilité par support qui tient compte de l'expérience des deux dernières années observées.

- Provision globale de gestion :

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures de l'ensemble des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers. Une telle provision est comptabilisée, au 31 décembre 2020, au bilan de la société Aviva Vie, pour 39,6 millions d'euros, de la société Aviva Retraite Professionnelle pour 17,5 millions d'euros et de la société Aviva Epargne Retraite pour 0,6 million d'euros. Elle est conservée à l'identique dans les comptes consolidés établis à cette même date.

- Provision pour participation aux bénéfices :

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrat, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement. Ce poste inclut également la provision pour participation aux excédents.

- Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Les participations des bénéficiaires de contrats aux résultats se composent de participations exigibles et de participations différées. Les participations exigibles sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles sont comptabilisées au passif du bilan sur toute différence constatée, sur la base de calcul des droits futurs, entre les comptes individuels et les comptes consolidés, à l'exception des écarts liés à la consolidation des participations détenues par des sociétés d'assurance.

Les participations différées conditionnelles, dont l'exigibilité dépend de la réalisation d'un événement, ne sont constatées que s'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion.

- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats vie sont inscrits à l'actif du bilan (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) et amortis sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures, la valeur nette activée n'étant pas inférieure à l'écart de zillmerisation.

En conformité avec l'avis N° 2002-A du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'acquisition sont présentés au bilan de manière à distinguer les montants bruts de chargement (inscrits à l'actif du bilan en compte de régularisation) des chargements commerciaux à reporter (portés au passif dans les provisions techniques). Cette présentation est sans incidence sur le résultat (la variation présentée restant nette de chargements commerciaux à reporter).

Jusqu'à fin 2011, la durée d'amortissement maximum était limitée à 10 ans. A compter de 2012, cette limite forfaitaire a cessé d'être appliquée, afin de mieux refléter le rythme d'émergence des marges futures. Cette modification, appliquée de manière symétrique aux frais et aux chargements commerciaux reportés n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice.

Dans une approche prudente, le périmètre des frais et des chargements commerciaux à reporter considéré exclut les éléments relatifs aux réseaux internes de distribution du groupe (réseaux salariés et équipes de vente à distance des sociétés d'assurance), de façon à ne conserver dans ce périmètre que les frais directement proportionnels au niveau

de la collecte.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachat, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés, et une participation différée est comptabilisée, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés.

Il convient de rappeler que les modifications apportées à la réglementation comptable par l'arrêté du 30 décembre 2010 portant sur les articles R.343-3 et R.343-8 du Code des Assurances, à l'occasion de la réforme de la fiscalité de la réserve de capitalisation fin 2010, sont donc sans incidence sur les comptes consolidés.

Litiges

Les litiges auxquels le groupe pourrait avoir à faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management.

Cette règle a notamment été appliquée aux litiges relatifs à certains contrats présentant des facultés d'arbitrage à cours connu. Ce risque est comptabilisé, comme les années précédentes, en provisions techniques.

III.4 Opérations de réassurance

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan.

III.5 Opérations réalisées en devises étrangères

Ces opérations sont comptabilisées en devises.

A la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture.

Les pertes de change latentes, résultant de la variation des cours de change sur le bilan d'ouverture, font l'objet d'une provision enregistrée au compte de résultat.

III.6 Placements

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des placements sont fonction du secteur d'activité.

III.6.1 Méthodes communes à l'ensemble des secteurs d'activité

Valeur historique

Lors de leur comptabilisation initiale, les placements sont enregistrés à leur valeur historique. Pour les entités intégrées dans le périmètre lors de la première consolidation, cette valeur est égale au prix d'achat hors intérêts courus. Pour les sociétés ayant fait l'objet d'entrées de périmètre depuis la première consolidation, la valeur retenue pour les comptes consolidés correspond à la valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes.

Résultat sur cessions d'actifs

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Valeurs de réalisation des valeurs mobilières à la date de clôture

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice correspond, pour les titres cotés au cours de bourse du jour de l'inventaire, pour les titres non cotés à leur valeur vénale estimée.

Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes ainsi que pour calculer la provision pour dépréciation des valeurs mobilières détenues par les entités exerçant une activité autre que l'assurance (qui figurent dans la note 3).

Immeubles

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition net de frais d'achat et d'impôt ou à leur valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes, augmenté des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien).

Les immeubles sont enregistrés à compter du 1^{er} janvier 2005 suivant les méthodes de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs immobiliers par composant.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée sur la base d'expertises quinquennales qui font l'objet d'une mise à jour annuelle par un expert immobilier indépendant.

Cette valeur de réalisation est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes (qui figurent dans la note 3). Les immeubles détenus par les sociétés hors assurance sont enregistrés au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés, ligne à ligne, si leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

III.6.2 Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9 du Code des Assurances

Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Pour les valeurs amortissables définies au R343-9 du Code des Assurances, la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenus auprès des contributeurs de données financières (Fininfo, Bloomberg).

Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Pour l'ensemble des titres, les cours ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés mais n'ont pas été retenus dans notre présentation des placements car leur impact était peu significatif.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la Société de Gestion Aviva Investors France, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal). Une telle provision peut aussi être constituée dès lors qu'il existe une intention de cession avérée sur des titres en situation de moins-value latente.

Il convient de rappeler qu'une provision pour émetteur défaillant a été constatée au 31 décembre 2012, pour un montant total de 76,0 M€, sur les titres subordonnés de la banque néerlandaise SNS Bank, détenus par Aviva Vie,

AER et Antarius, ainsi que sur les intérêts courus associés, en lien avec la décision d'expropriation prise par le gouvernement néerlandais le 1er février 2013. Cette provision a été portée à 75,0 M€ au 31 décembre 2013. Suite à la cession de la participation d'Aviva Vie dans Antarius le 1^{er} avril 2017, cette provision s'élève désormais à 62,4 M€ dans les comptes consolidés. Le titre étant arrivé à échéance en 2020, l'actif a été reclassé en créance, toujours provisionnée à 100%.

Placement en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-10 du Code des Assurances

Les titres à revenu variable sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès des contributeurs de données (Fininfo, Bloomberg).

Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres à revenu variable, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente. Les modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable sont précisées au Titre II du Livre I du règlement ANC n°2015-11 du Code des Assurances.

Ainsi, un titre est présumé durablement déprécié dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur ce titre à l'arrêté précédent ;
- ce titre a été constamment en situation de moins-valeur latente significative au regard de sa valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté.
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que la compagnie ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable de ce titre.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.

Depuis le 26 novembre 2015, en application du règlement ANC n°2015-11 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement. La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC n°2015-11 de l'autorité des normes comptables article R121-9, l'option d'une comptabilisation en R 343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré.
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurance (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Placements représentatifs de contrats en unités de compte

Les placements représentatifs de contrats libellés en unités de compte sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice. L'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur de réalisation est porté aux postes d'ajustements ACAV (plus ou moins-values) selon leur nature (produits ou charges).

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ». Dans la pratique, elle doit être constituée lorsque l'ensemble des placements prévus à l'article R.343-10 du code des assurances fait apparaître une moins-value latente nette à la clôture de l'exercice, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité.

En application de l'article R343-5 du Code des Assurances, la moyenne des cours de bourse du mois de décembre est utilisée pour calculer la moins-value latente globale de l'exercice.

Conformément à l'article R343-6 du code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la durée des passifs. Cette durée de 8 ans a été retenue pour les entités Vie et Non-Vie.

Il n'existe pas de provision de ce type dans les comptes au 31 décembre 2020.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est calculée conformément à l'article A.142-8 du code des assurances. Cette provision est « destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif ». Elle est constituée dès lors que les intérêts crédités au titre des garanties contractuelles sont globalement supérieurs à 80% du rendement des actifs.

Il n'existe pas de provision de ce type dans les comptes individuels des sociétés du groupe à la clôture de l'exercice 2020.

Produits des placements transférés au compte non technique

Une quote-part du produit des placements est transférée au compte non technique au prorata de la part des capitaux propres sur le total des provisions techniques nettes et des capitaux propres de la société.

III.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont annulées dans les comptes consolidés.

III.8 Engagements en matière de retraite

Le groupe Aviva France participe selon les lois et usages à la constitution des retraites de son personnel.

Pour les sociétés d'assurance en France, consécutivement à l'accord du 2 février 1995 entre la FFSA et les partenaires sociaux, la charge liée à la consolidation des provisions du régime de retraite de la profession a été imputée sur les capitaux propres conformément aux recommandations professionnelles en contrepartie des provisions pour risques et charges (voir note 13 de l'annexe des comptes consolidés).

Les cotisations ultérieures (à la charge de l'employeur) qui résultent de cet accord sont comptabilisées chaque année par résultat.

Il est à noter que les engagements de retraite du groupe envers son personnel sont soit provisionnés au passif du bilan, soit couverts par des contrats d'assurance.

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, le groupe Aviva France applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, il applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.

Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, il reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

III.9 Instruments financiers

Instruments financiers des sociétés d'assurance

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002, relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance.

De tels instruments sont principalement utilisés pour se prémunir contre les risques de taux et de liquidité afférents aux portefeuilles obligataires détenus en représentation de certains contrats d'assurance vie.

Au 31/12/2020, les principaux instruments utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devise, souscrits dans le cadre de stratégies de rendement, et mis en place dans le cadre d'opérations de micro-couverture. Le groupe Aviva France a également mis en place des contrats d'achat à terme d'OAT, afin de se couvrir contre une hausse des prix des obligations, dans le cadre d'une stratégie d'investissement.

Par ailleurs, les sociétés du groupe ont recours à des conventions d'emprunt sur pensions. Il s'agit d'un engagement de prêt de titres, en contrepartie duquel il y a de la part du tiers partenaire un engagement de prêt de fonds. Les titres concernés sont toutefois maintenus à l'actif du bilan du groupe. L'engagement correspondant est inscrit en hors bilan.

III.10 Principes de segmentation

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants :

- assurance vie,
- assurance non vie,
- autres activités (qui regroupent les holdings, les sociétés de gestion d'actifs et certaines sociétés immobilières).

L'analyse du résultat segmenté par activité figure aux notes 21 et 22 de l'annexe.

Les opérations réciproques du compte de résultat sont éliminées en contrepartie du compte de transfert intersectoriel, l'élimination n'a aucun impact sur la contribution du segment au résultat du groupe.

L'activité des sociétés d'assurance mixtes vie et non vie est ventilée entre les deux segments assurance vie et assurance non vie selon les modalités suivantes :

- les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité vie ou non vie selon la catégorie du risque concerné
- les produits financiers sont répartis entre l'activité vie et l'activité non vie au prorata des capitaux alloués à chacune des activités.

III.11 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe des charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif.

IV – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020

Liste des sociétés consolidées

- SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

	Siège		% de contrôle (*)
Aviva France	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Vie	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Epargne Retraite (A.E.R.)	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Retraite Professionnelle (A.R.P.)	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Epargne Actuelle	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Assurances	13, rue du Moulin Bailly	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Solutions	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Investors France	14, rue Roquepine	75008 Paris	100,00
Aviva Investors Real Estate France	24-26, rue de la Pépinière	75008 Paris	100,00
Aviva Impact Investing France	3, bd Saint Martin	75003 Paris	100,00
Aviva France Ventures (ex Aviva Innov' Now)	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Investissements	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Union Financière de France Banque (U.F.F.)	32, avenue d'Iéna	75116 Paris	74,99
Aviva Développement Vie (A.D.V.)	70, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Société d'Administration et de	159, rue Montmartre	75002 Paris	100,00
Courtage d'Assurances Françaises (S.A.C.A.F)			
Société Française de Gestion	37, avenue des Champs Elysées	75008 Paris	57,10
& d'Investissement (Sofragi)			

- SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Néant

(*) Les pourcentages d'intérêts sont identiques aux pourcentages de contrôle.

V – Événements postérieurs à la clôture

Il convient de noter qu'en date du 23 février 2021, le groupe Aviva Plc a annoncé l'entrée en négociations exclusives avec Aéma Groupe en vue de la cession de l'intégralité de ses activités françaises (comprenant la société Aviva France et l'ensemble de ses filiales).

VI - ANNEXES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDE

NOTE 1- ECARTS D'ACQUISITION

- ECARTS D'ACQUISITION ACTIF

En millions d'euros	31/12/2018	Acquisitions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Transfert de l'exercice	31/12/2019	Acquisitions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Transfert de l'exercice	31/12/2020
Aviva Vie									
Valeur Brute	8,8	-	-	-	8,8	-	-	-	8,8
Amortissement	(8,1)	-	(0,4)	-	-8,5	0	(0,2)	-	(8,8)
Valeur Nette	0,7	-	(0,4)	-	0,3	-	(0,2)	-	0,0
Antarius									
Valeur Brute	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
Amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
Valeur Nette	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
Union Financière de France									
Valeur Brute	136,9	-	-	-	136,9	-	-	-	136,9
Amortissement	(136,9)	-	-	-	(136,9)	-	-	-	(136,9)
Valeur Nette	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
Epargne Actuelle									
Valeur Brute	84,5	-	-	-	84,5	-	-	-	84,5
Amortissement	(84,5)	-	-	-	(84,5)	-	-	-	(84,5)
Valeur Nette	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
Aviva Assurances									
Valeur Brute	3,20	-	-	-	3,2	-	-	-	3,2
Amortissement	(1,1)	-	(0,7)	-	(1,8)	-	(0,6)	-	(2,4)
Valeur Nette	2,1	-	(0,7)	-	1,4	-	(0,6)	-	0,8
TOTAL GROUPE									
Valeur Brute	233,4	-	-	-	233,4	-	-	-	233,4
Amortissement	(230,6)	-	(1,1)	-	(231,7)	-	(0,8)	-	(232,6)
Valeur Nette	2,8	-	(1,1)	-	1,7	-	(0,8)	-	0,9

NOTE 2 - ACTIFS INCORPORELS

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille	5,9	(0,7)	5,2	5,8
Autres actifs incorporels	88,3	(54,3)	34,0	35,6
TOTAL	94,2	(55,0)	39,2	41,4

Les actifs incorporels comprennent principalement les valeurs de portefeuille des sociétés vie, correspondant à la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition de ces sociétés.

Le détail par entité des valeurs de portefeuille s'établit comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille				
Aviva vie	5,9	(0,7)	5,2	5,8
TOTAL	5,9	(0,7)	5,2	5,8

Aucune entrée ni aucune sortie de valeur de portefeuille n'a été constatée sur l'exercice.

Les mouvements d'immobilisations incorporelles mentionnés ci-dessus et enregistrés au cours de l'exercice 2020 sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020		
	Mouvements de valeur brute	Mouvements d'amortissement	Mouvements de valeur nette
Valeurs de portefeuille	0,0	(0,6)	(0,6)
Autres actifs incorporels	1,8	(3,4)	(1,6)
TOTAL	1,8	(4,0)	(2,2)

NOTE 3 - PLACEMENTS

3.a - Placements des sociétés d'assurance Vie (hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)

En millions d'euros	31/12/2020			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	2 417,4	2 311,0	3 006,9	695,9
Actions et autres titres à revenu variable	245,7	243,6	258,9	15,3
Parts d'OPCVM actions	5 781,1	5 758,4	6 461,8	703,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	44 205,9	44 842,4	49 837,4	4 995,0
Parts d'OPCVM obligataires	5 488,6	5 488,6	5 747,7	259,1
Parts d'OPCVM monétaires	3 268,8	3 268,8	3 231,4	(37,4)
Prêts et éléments assimilés	920,2	902,9	902,9	-
TOTAL DES PLACEMENTS	62 327,6	62 815,6	69 447,0	6 631,2
Total des valeurs mobilières cotées	58 725,1	59 337,0	65 253,4	5 916,0
Total des autres placements (dont Immobilier)	3 602,5	3 478,6	4 193,6	715,2

En millions d'euros	31/12/2019			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	1 757,1	1 667,7	2 480,5	812,8
Actions et autres titres à revenu variable	232,9	231,2	250,8	19,6
Parts d'OPCVM actions	6 788,6	6 770,4	7 198,6	428,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 641,4	44 379,4	48 886,6	4 507,2
Parts d'OPCVM obligataires	5 773,0	5 773,0	5 798,0	25,0
Parts d'OPCVM monétaires	3 715,2	3 715,2	3 709,4	(5,8)
Prêts et éléments assimilés	953,9	960,2	960,2	-
TOTAL DES PLACEMENTS	62 862,1	63 497,1	69 284,1	5 787,0
Total des valeurs mobilières cotées	59 879,8	60 598,3	65 558,2	4 959,9
Total des autres placements (dont Immobilier)	2 982,3	2 898,8	3 725,9	827,1

Les plus-values latentes nettes sur les autres placements correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

Les placements des sociétés d'assurance vie affichent à la clôture de l'exercice un niveau de plus-value latente nette de 6,6 milliards d'euros en hausse (+15%) par rapport au 31 décembre 2019.

Cette hausse de 0,8 milliards d'euros s'explique principalement par les effets de la baisse des taux d'intérêts intervenue sur le marché obligataire entre ces deux dates.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)**3.b - Placements des sociétés d'assurance Non Vie**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	302,7	264,5	346,8	82,3
Actions et autres titres à revenu variable	2,9	2,7	3,8	1,1
Parts d'OPCVM actions	142,0	142,0	143,5	1,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 507,3	1 507,5	1 599,2	91,7
Parts d'OPCVM obligataires	323,8	323,8	348,2	24,4
Parts d'OPCVM monétaires	480,1	480,1	479,9	(0,2)
Prêts et éléments assimilés	8,6	8,2	8,2	-
TOTAL DES PLACEMENTS	2 767,4	2 728,8	2 929,6	200,8
Total des valeurs mobilières cotées	2 453,2	2 453,4	2 570,6	117,2
Total des autres placements (dont Immobilier)	314,2	275,4	359,0	83,6

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	279,5	243,2	323,7	80,5
Actions et autres titres à revenu variable	2,8	2,7	3,7	1,0
Parts d'OPCVM actions	244,4	244,4	280,9	36,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 350,2	1 353,1	1 443,3	90,2
Parts d'OPCVM obligataires	313,3	313,3	322,9	9,6
Parts d'OPCVM monétaires	360,6	360,6	360,6	-
Prêts et éléments assimilés	8,9	8,4	8,5	0,1
TOTAL DES PLACEMENTS	2 559,7	2 525,7	2 743,6	217,9
Total des valeurs mobilières cotées	2 268,5	2 271,3	2 407,6	136,3
Total des autres placements (dont Immobilier)	291,2	254,4	336,0	81,6

Les plus-values latentes nettes sur les autres placements correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

La variation du stock des plus-values latentes reflète l'évolution des marchés actions et obligataires au cours de l'exercice, comme évoqué en note 3.a.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)**3.c - Placements des autres activités**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	213,4	173,8	179,3	5,5
Parts d'OPCVM actions	42,4	42,4	23,2	(19,2)
Obligations et autres titres à revenu fixe	12,4	12,4	52,9	40,5
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Parts d'OPCVM monétaires	227,3	227,3	227,2	(0,1)
Prêts et éléments assimilés	1,7	1,7	1,2	(0,5)
TOTAL DES PLACEMENTS	497,2	457,6	483,8	26,2
Total des valeurs mobilières cotées	441,6	404,6	449,9	45,3
Total des autres placements (dont Immobilier)	55,6	53,0	33,9	(19,1)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	216,9	186,4	193,5	7,1
Parts d'OPCVM actions	21,3	21,3	21,4	0,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	52,9	52,9	52,9	-
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Parts d'OPCVM monétaires	166,4	166,4	166,1	(0,3)
Prêts et éléments assimilés	1,2	1,2	1,2	-
TOTAL DES PLACEMENTS	458,7	428,2	435,1	6,9
Total des valeurs mobilières cotées	404,6	374,1	399,3	25,2
Total des autres placements (dont Immobilier)	54,2	54,0	35,7	(18,3)

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)**3.d - Totalisation des placements du groupe (tous secteurs d'activités hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	2 720,1	2 575,5	3 353,7	778,2
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	462,1	420,1	442,0	21,9
Parts d'OPCVM actions	5 965,5	5 942,8	6 628,5	685,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 725,6	46 362,3	51 489,5	5 127,2
Parts d'OPCVM obligataires	5 812,4	5 812,4	6 095,9	283,5
Parts d'OPCVM monétaires	3 976,3	3 976,3	3 938,5	(37,8)
Prêts et éléments assimilés	930,4	912,8	912,3	(0,5)
TOTAL DES PLACEMENTS	65 592,2	66 002,0	72 860,3	6 858,3
Total des valeurs mobilières cotées	61 619,9	62 195,1	68 273,9	6 078,8
Total des autres placements (dont Immobilier)	3 972,3	3 806,9	4 586,4	779,5

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	2 036,6	1 910,9	2 804,2	893,3
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	452,6	420,3	448,0	27,7
Parts d'OPCVM actions	7 054,3	7 036,1	7 500,9	464,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 044,5	45 785,4	50 382,8	4 597,4
Parts d'OPCVM obligataires	6 086,3	6 086,3	6 120,9	34,6
Parts d'OPCVM monétaires	4 242,2	4 242,2	4 236,1	(6,1)
Prêts et éléments assimilés	964,0	969,8	969,9	0,1
TOTAL DES PLACEMENTS	65 880,5	66 451,0	72 462,8	6 011,8
Total des valeurs mobilières cotées	62 552,9	63 243,7	68 365,1	5 121,4
Total des autres placements (dont Immobilier)	3 327,6	3 207,3	4 097,7	890,4

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des placements du groupe affiche une position de plus-value latente nette de 6.9 milliards d'euros, en hausse (+14%) par rapport au 31 décembre 2019, expliquée principalement par la baisse des taux d'intérêts à long terme entraînant une augmentation de la valeur des anciennes obligations (cf note 3.a).

Il convient de rappeler que la réalisation d'éventuelles plus-values donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats, ainsi qu'à des charges fiscales.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)**3.e - Placements relatifs aux contrats en unités de compte**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Placements en UC : immobilier	3 899,4	3 404,6
Placements en UC : titres à revenu variable	8,5	8,6
Placements en UC : part des OPCVM en actions	18 705,9	18 767,6
Placements en UC : titres à revenu fixe	681,4	334,2
Placements en UC : part des OPCVM en obligations	1 818,2	1 726,5
TOTAL DES PLACEMENTS EN UC	25 113,45	24 241,5

Les placements relatifs aux contrats en unités de compte sont à mettre en relation avec les engagements techniques correspondants (cf note 14 "Provisions techniques").

La hausse de 0,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (+4%) s'explique d'une part par l'évolution favorable des conditions de marchés ayant eu lieu entre les deux périodes, à savoir, la baisse du marché obligataire ainsi que la hausse du marché immobilier. De plus, la collecte des contrats en unités de compte a été importante au cours de la période avec une progression de 18% par rapport à l'année 2019 (exclusion faite des contrats exceptionnels enregistrés en 2019).

NOTE 3 – PLACEMENTS (suite)**3.f – Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2020**

(art. 354 et 355 Loi du 24 juillet 1966)

(Ne figurent dans cet état que les filiales et participations dont la valeur nette est supérieure à 1 % du capital social d'Aviva France, soit 16,8 M€)

(en milliers d'euros)	Siège	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Valeur de réalisation	Capitaux Propres (avt affectation des résultats)	Résultats (bénéfice ou perte 2020)
			Brute	Nette			
1) FILIALES (+ 50%)							
Voltaire SAS	80, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	100%	56 230	56 230	137 740	36 513	2 859
AFER Immo	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	1 443 024	1 443 024	1 443 252	1 205 690	(1 706)
AFER Immo 2	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	711 951	711 951	712 000	657 486	(215)
SAS Courcelles	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	125 259	125 259	175 560	86 182	(886)
SAS Zelnis	70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	100%	82 739	82 739	87 039	65 833	(1 529)
SCI Montaigne	70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	100%	225 000	225 000	226 575	226 359	4 897
Anjou	124 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris	100%	227 736	227 156	214 955	121 989	(14 149)
Aviva Patrimoine Immobilier	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	434 229	434 229	434 591	225 843	1 473
Victoire Immo	94, rue de la Victoire - 75009 Paris	100%	98 969	98 969	223 442	62 893	4 368
SCI Aviva Immo Sélection	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	100%	296 563	296 563	294 307	251 909	(10 860)
Croissance Pierre II	80, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	100%	77 831	77 831	177 232	47 075	1 754
Primotel Europe (1)	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	99%	53 645	53 645	70 990	51 508	(192)
Pierrevenus	13, avenue Lebrun - 92188 Antony	72%	146 522	146 522	146 522	145 318	8 347
SCI Charles Hermite	70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	64%	218 654	218 654	238 975	338 233	10 080
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)							
Logipterre 1 (1)	41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie	44%	31 236	31 236	39 684	95 095	813
SCCI Campus Rimbaud St Denis	91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris	30%	43 179	43 179	68 592	132 011	(509)
SCCI Pesaro	70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	28%	77 784	77 784	108 196	201 927	4 907
Sélectipterre	80, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes	22%	32 708	32 708	37 325	47 452	6 983
UJFrance Immobilier	83-85, avenue Marceau - 75116 Paris	20%	56 481	56 481	57 653	375 236	14 720
Carpe Diem	2, rue Alfred de Musset - 92320 Châtillon	18%	10 359	10 359	20 006	108 160	12 672
Reiwa	24-26, rue de la Pépinière - 75008 Paris	17%	22 568	22 568	22 562	79 979	(34)
Primotel Capimmo	83-85, avenue Marceau - 75116 Paris	16%	896 215	896 215	896 215	5 338 957	(25 150)

(*): sur base des derniers comptes disponibles en date d'établissement de la présente annexe.

NOTE 4 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Il n'existe au 31 décembre 2020 (comme au 31 décembre 2019) aucune société mise en équivalence dans le périmètre de consolidation.

NOTE 5 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**5.a Ventilation des créances par nature**

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Brute	Provision dépréciation	Valeur nette comptable au 31/12/2020	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Créances sur les assurés	15,9	-	15,9	6,1
Créances sur les intermédiaires	655,1	(10,4)	644,7	627,9
Primes acquises et non émises	51,4	-	51,4	51,5
Créances diverses	0,2	-	0,2	-
Total créances d'opérations d'assurance	722,6	(10,4)	712,2	685,5
Créances des opérations de réassurance	9,7	-	9,7	1,7
TOTAL	732,3	(10,4)	721,9	687,2

5-b Ventilation des créances par échéance au 31/12/2020

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Créances des opérations d'assurance	676,0	27,2	9,0	712,2
Créances des opérations de réassurance	9,7	-	-	9,7
Participation bénéficiaire différée	-	-	-	-
TOTAL	685,7	27,2	9,0	721,9

NOTE 6 - CREANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE**6.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Brute	Provision dépréciation	Valeur nette comptable au 31/12/2020	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Assurance Vie	402,5	-	402,5	311,4
Assurance Non Vie	200,7	-	200,7	107,4
Autres Activités	258,3	-	258,3	274,1
TOTAL	861,4	-	861,4	692,9

6.b Ventilation par échéance au 31/12/2020

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	402,5	-	-	402,5
Assurance Non Vie	200,7	-	-	200,7
Autres Activités	258,3	-	-	258,3
TOTAL	861,4	-	-	861,4

NOTE 7 - AUTRES CREANCES**7.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Assurance Vie	262,9	312,5
Assurance Non Vie	29,6	33,2
Autres Activités	148,5	108,9
Sous-total hors Impôts différés	441,0	454,6
Impôts différés actif (cf note 12)	-	-
TOTAL	441,0	454,6

7.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Personnel	0,4	0,6
Etat - Impôts sur les bénéfices	17,6	4,9
Etat & Organismes sociaux	27,6	34,6
Débiteurs divers	395,4	414,5
TOTAL hors Impôts différés	441,0	454,6

NOTE 7 - AUTRES CREANCES (suite)**7.c Ventilation par échéance au 31/12/2020**

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	262,9	-	-	262,9
Assurance Non Vie	29,6	-	-	29,6
Autres Activités	148,5	-	-	148,5
TOTAL	441,0	-	-	441,0

7.d Valeurs brutes et dépréciations

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur brute	Provision dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Assurance Vie	327,9	(65,0)	262,9	312,5
Assurance Non Vie	31,3	(1,7)	29,6	33,2
Autres Activités	148,5	-	148,5	108,9
TOTAL	507,7	(66,7)	441,0	454,6

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS**8.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Assurance Vie	7,5	5,2
Assurance Non Vie	2,1	2,1
Autres Activités	1,7	2,1
TOTAL	11,3	9,4

8.b Valeur nette, provisions, amortissements, VNC des autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
<u>Actifs corporels d'exploitation</u>			
Montant au 31/12/2019	34,8	(25,4)	9,4
Mouvements 2020	5,3	(3,4)	1,9
Montant au 31/12/2020	40,1	(28,8)	11,3

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**9.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Assurance Vie	1 300,4	1 328,6
Assurance Non Vie	106,7	107,8
Autres Activités	-	-
TOTAL	1 407,1	1 436,4

9.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2020	31/12/2019
Frais d'acquisition reportés		866,3	865,9
	Assurance Vie	770,3	769,7
	Assurance Non Vie	96,0	96,2
Intérêts et loyers acquis non échus		515,0	554,5
	Assurance Vie	504,3	543,1
	Assurance Non Vie	10,7	11,4
	Autres activités	-	-
Autres comptes de régularisation actif		25,8	16,0
	Assurance Vie	25,8	15,8
	Assurance Non Vie	-	0,2
	Autres activités	-	-
TOTAL		1 407,1	1 436,4

Ainsi qu'évoqué dans les principes et méthodes, en section III de la présente annexe, les frais d'acquisition reportés tels que présentés ci-dessus sont bruts des chargements commerciaux à reporter: ces derniers figurent au passif dans les provisions techniques.

NOTE 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Au 31/12/2018	1 678,7	-	96,7	-	388,9	2 164,3
Affectation du résultat 2018	-	-	388,9	-	(388,9)	-
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	105,3	105,3
Dividendes versés	-	-	(350,7)	-	-	(350,7)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2019	1 678,7	-	135,0	-	105,3	1 919,0
Affectation du résultat 2019	-	-	105,3	-	(105,3)	-
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	199,6	199,6
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2020	1 678,7	-	240,3	-	199,6	2 118,6

Comme décrit au paragraphe III.2 de la présente annexe, les montants au titre de la réserve de capitalisation constatés dans les comptes individuels sont annulés dans les comptes consolidés, pour un total de 888,5 M€ au 31 décembre 2020. La fraction de ce montant qui est considérée comme contractuellement attribuable aux assurés (593,2 M€) fait l'objet d'une dotation à la provision pour participation différée aux bénéfices, générant un impact négatif de même montant sur les fonds propres consolidés.

NOTE 11- INTERETS MINORITAIRES**Mouvements de l'exercice**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts minoritaires à l'ouverture	120,4	116,9
Quote-part de résultat	(2,1)	13,5
Dividendes versés	(6,3)	(10,0)
Variation de périmètre	-	-
Augmentation de capital	-	-
Autres mouvements	(1,0)	-
Intérêts minoritaires à la clôture	111,0	120,4

NOTE 12- PASSIFS SUBORDONNES

Le 8 décembre 2015, Aviva France a procédé à l'émission de deux obligations subordonnées réservées à Aviva Group Holdings Ltd : Tier 1 d'un montant de 700,0 M€ et Tier 2 d'un montant de 250,0 M€. Le 16 août 2019, Aviva France a procédé à une nouvelle émission d'obligation subordonnée réservée à Aviva Group Holding Ltd d'un montant de 150 M€. Ces obligations remplissent les conditions des fonds propres au sens de la réglementation Solvabilité II.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Passifs Subordonnés	1 100,0	1 100,0
TOTAL PASSIFS SUBORDONNES	1 100,0	1 100,0

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour pensions	85,6	77,7
Provisions pour impôts différés	-	-
Provisions pour risques	22,3	17,2
Autres provisions pour risques et charges	0,2	0,2
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	108,1	95,1

13.a Impôts différés (Actif & Passif)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
<u>Impôts différés actif & passif</u>		
Impôts différés sur frais d'acquisition reportés	172,5	186,6
Impôts différés sur chargements commerciaux reportés	(108,2)	(115,4)
Impôts différés sur différences temporaires	(77,8)	(101,6)
Impôts différés sur valeur de portefeuille	-	-
Impôts différés sur élimination des plus values internes	(15,1)	(18,3)
Impôts différés sur déficit d'impôts reportable	-	-
Impôts différés sur revalorisation des actifs	(0,8)	(0,9)
Impôts différés sur élimination des provisions pour risque d'exigibilité	-	-
<u>SOUS-TOTAL impôts différés (actif & passif)</u>	(29,4)	(49,6)
Mise à zéro des soldes d'actif net par entités juridique	29,4	49,6
<u>TOTAL Impôts différés</u> (cf ci-dessus)	-	-

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que dans la mesure où leur activation ne conduit pas à un actif net d'impôt différé au niveau du groupement ou de l'entité fiscale; ils apparaissent alors en diminution des impôts différés passifs. Dans le cas contraire, aucun impôt différé n'est comptabilisé.

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (suite)

13.b Provisions pour pensions

* Régime à cotisations définies

L'ensemble des salariés du Groupe bénéficie d'un régime à cotisation définie géré par une compagnie d'assurance. Dans un régime à cotisation définie, l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comporte aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées à ce titre par le groupe, qui constituent des charges de l'exercice, représentent 2,30% de la masse salariale, soit 5,6 M€ en 2020.

* Régime à prestations définies

Il est constitué :

- de la couverture médicale : suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Aviva ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe Aviva. En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités, à la charge de l'employeur et intégrant notamment la partie financée par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs;
- des indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite (en application des conventions collectives Assurances);
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC;
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif. Cette partie a été transférée à Cardif en novembre 2007, la sur-couverture résiduelle restant portée par Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe. Les informations détaillées au titre de ce régime sont présentées ci-dessous.

En millions d'euros

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	BCAC	Total	Régimes de retraite surcomplémentaires (géré par Cardif)
Variation de la dette actuarielle					
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	19,3	62,3	1,1	82,7	56,8
- Coût des services rendus dans la période	1,3	6,1		7,4	0,1
- Intérêt sur la dette	0,1	0,1		0,2	
- Cotisations employés					
- Modification du régime					
- Acquisitions/Cessions de filiales					
- Réductions de régimes					
- Cessions de régimes					
- Evénements exceptionnels					
- Gains/(pertes) actuariels	(1,0)	0,2		(0,8)	(1,0)
- Prestations	(0,2)	(2,0)	(0,1)	(2,3)	(3,3)
- Ecart de conversion					
- Transfert des provisions du personnel					
- Autres					
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	19,5	66,7	1,0	87,2	52,6
Dont régimes entièrement non financés	19,5	66,7	1,0	87,2	
Dont régimes financés en tout ou partie					52,6
Variation des actifs de couverture					
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant	94,1
- Prestations versées					(3,3)
- Rendements des actifs					
- Ecart actuariel					(2,3)
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant	88,5
Couverture financière (A-B)	19,5	66,7	1,0	87,2	(35,9)
- Ecart actuariel restant à amortir (gains/pertes)	(4,3)	(7,5)	(0,1)	(11,9)	3,0
- Coût des services passés restant à amortir		(0,1)		(0,1)	
- Dette initiale restant à amortir					
- Actif non comptabilisé					
(Actif) / Passif net	15,2	59,1	0,9	75,2	(32,9)
Montant inscrit en provision au passif du bilan consolidé	15,2	59,1	0,9	75,2	

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (suite)

13.b Provisions pour pensions

En millions d'euros

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	BCAC	Total	Régimes de retraite surcomplémentaires (géré par Cardif)
Juste valeur des droits à remboursement					
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture					-
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture					-
- Précisions sur les droits à remboursement					-
Charge de l'exercice					
- Coût des services rendus de la période	1,4	6,1	-	7,5	0,1
- Coût financier (effet de la désactualisation)	0,1	0,1	-	0,2	-
- Prestations	-	-	(0,1)	(0)	-
- Rendement attendu des actifs de régime	-	-	-	-	-
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	0,2	2,7	0,1	3,0	0,2
- Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-
- Amortissement de la dette initiale non constatée	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation	-	-	-	-	-
- Plafonnements d'actifs	-	-	-	-	-
- Evénements exceptionnels	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-
Coût total de la période	1,7	8,9	-	10,6	0,3
Justification de la variation de la valeur du bilan (recommandation CNC 2003-R01)					
Valeur de bilan à l'ouverture	13,8	52,1	0,9	66,8	(33,2)
- Prestations	(0,3)	(2,0)	-	(2,3)	-
- Charge de l'exercice	-	-	-	0	-
- Autres	1,7	9,0	-	10,7	-
Valeur de bilan à clôture	15,2	59,1	0,9	75,2	(33,2)
Hypothèses actuarielles :					
- Taux d'actualisation retenus régime	0,50%	0,3% (b)	-0,08%		0,00%
- Taux d'inflation retenus régime	2,00%	0,00	0,00		0,00
- Taux de rendement attendus des actifs régime	0,00	0,00	0,00		0,00%
- Table de mortalité des actifs	TGH-TGF 2005	NSEE THF 2011-201	0,00		
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005	0,00	TGH-TGF 2005		TGH-TGF 2005
- Taux attendus d'augmentation de salaires	0,00	(a)	0,00		
- Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	0,00	0,00		0,00
- Taux d'augmentation des rentes retenu	0,00	0,00	1,75%		1,75%
- Age de départ en retraite	63 ans pour non cadres / 64 ans pour cadres et membres de Direction				
- Taux de sortie	(a)	(n)	0,00		

(a) en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

(b) Sauf sur UFF : courbe de taux Bloomberg Eur Composite AA

13.b-2 : Engagements long terme

En millions d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
Médaille du travail	2,8	2,9
Jours anniversaires	7,6	8,0
Total	10,4	10,9

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES**14.a Provisions techniques brutes de réassurance***En millions d'euros*

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions d'assurance vie	55 031,5	56 233,3
Provisions pour sinistres à payer vie	749,5	498,9
Provisions pour participation aux bénéfices vie	1 565,0	1 568,2
Provisions pour participation différée aux bénéfices vie	460,4	470,8
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	0,0	-
Autres provisions techniques vie	477,6	527,0
Assurance Vie	58 284,0	59 298,2
Provisions pour primes non acquises	623,9	592,4
Provisions pour sinistres à payer non vie	2 466,6	2 266,3
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	-	-
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	-	-
Provisions d'égalisation	47,4	43,6
Provisions pour risques en cours	29,9	41,4
Autres provisions techniques non vie	230,4	226,2
Assurance Non Vie	3 398,2	3 169,9
Total provisions techniques brutes de réassurance	61 682,2	62 468,1
Provisions mathématiques U.C.	25 119,2	24 283,2
Provisions pour sinistres à payer vie U.C.	0,2	-
Provisions pour participation aux bénéfices U.C.	2,6	2,6
Provisions pour participation différée aux bénéfices U.C.	-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte	25 122,0	24 285,8
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	86 804,2	86 753,9

La hausse de 50,3 millions d'euros sur les provisions techniques au cours de l'exercice 2020 se décompose essentiellement en une hausse de 836,2 millions d'euros sur les provisions techniques U.C. reflétant de manière similaire l'augmentation des placements en unités de compte, partiellement compensée par une baisse de 786,0 millions d'euros sur les provisions techniques hors UC (-1%). Les autres provisions techniques vie comprennent principalement les chargements commerciaux à reporter (pour un montant de 440,1 M€ au 31 décembre 2020, et de 485,2 M€ au 31 décembre 2019).

14.b - Part des réassureurs dans les provisions techniques*En millions d'euros*

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions d'assurance vie	19,0	12,9
Provisions pour sinistres à payer vie	0,6	0,5
Provisions pour participation aux bénéfices vie	0,0	0,0
Autres provisions techniques vie	0,0	0,0
Assurance Vie	19,6	13,4
Provisions pour primes non acquises	326,1	316,1
Provisions pour sinistres à payer non vie	1 187,4	1 095,6
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	0,0	0,0
Autres provisions techniques non vie	135,4	131,5
Assurance Non Vie	1 648,9	1 543,2
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	1 668,5	1 556,6
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0,0	0,0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	1 668,5	1 556,6

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES (suite)**14.c - Provisions techniques nettes par branche d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Assurance Vie (hors UC)	58 264,4	59 284,8
Assurance Vie (UC)	25 122,0	24 285,8
Assurance Vie (ye UC)	83 386,4	83 570,6
Dommages corporels	384,9	321,9
Dommages aux biens	345,4	323,7
Automobile	523,4	537,7
Responsabilité civile	89,4	94,7
Construction	364,4	341,4
Maritime, Aviation, Transports	0,5	4,0
Autres	41,3	3,3
Assurance Non Vie	1 749,3	1 626,7
TOTAL	85 135,7	85 197,3

Les branches d'activité utilisées pour les présentations consolidées sont issues de regroupements des catégories ministérielles.

NOTE 15 - DETTES NÉES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**15.a Ventilation par compte**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts reçus des réassureurs	72,6	64,7
Dettes nées des opérations d'assurance directe	235,2	257,6
Dettes nées des opérations de réassurance	1 421,9	1 321,2
TOTAL	1 729,7	1 643,5

15.b Ventilation par échéance au 31/12/2020

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Dépôts reçus des réassureurs	72,6	-	-	72,6
Dettes nées des opérations d'assurance directe	235,2	-	-	235,2
Dettes nées des opérations de réassurance	1 421,9	-	-	1 421,9
TOTAL	1 729,7	-	-	1 729,7

NOTE 16 - DETTES REPRESENTÉES PAR DES TITRES**16.a - Ventilation par nature**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts Obligataires	-	-
Billets de trésorerie et autres TCN émis	-	-
TOTAL	-	-

16.b Ventilation par échéance

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
AU 31/12/2020				
Billet de trésorerie et autres TCN émis	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE**17.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Assurance Vie	22,9	13,0
Assurance Non Vie	113,0	45,5
Autres activités	0,6	4,4
TOTAL	136,5	62,9

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE (suite)**17.b Ventilation par échéance au 31/12/2020**

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	22,9	-	-	22,9
Assurance Non Vie	113,0	-	-	113,0
Autres activités	0,6	-	-	0,6
TOTAL	136,5	-	-	136,5

NOTE 18 - AUTRES DETTES**18.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Assurance Vie	3 730,0	3 452,3
Assurance Non Vie	109,6	117,1
Autres activités	259,7	245,4
TOTAL	4 099,3	3814,8

18.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Personnel	64,4	72,2
Etat - Impôts sur les bénéfices	0,0	11,9
Etat & Organismes sociaux	106,6	128,4
Créditeurs divers	452,6	384,3
Autres dettes d'exploitation	623,6	596,8
Dépôts et cautionnements reçus	221,1	98,1
Autres emprunts et dettes assimilés	3 254,6	3 119,9
Autres dettes financières	3 475,7	3 218,0
TOTAL	4 099,3	3814,8

NOTE 18 - AUTRES DETTES (suite)

18.c Ventilation par échéance

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	3 730,0	-	-	3 730,0
Assurance Non Vie	109,6	-	-	109,6
Autres activités	259,7	-	-	259,7
TOTAL	4 099,3	-	-	4 099,3

NOTE 19 - COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

19. Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Assurance Vie	14,2	15,3
Assurance Non Vie	47,1	47,1
Autres activités	2,1	2,1
TOTAL	63,4	64,5

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**NOTE 20 - CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE**

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurance	6 003,4	7 832,9
Chiffre d'affaires des autres activités	305,2	274,4
TOTAL	6 308,6	8 107,3

NOTE 21 RESULTAT DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE**21.a.1 Chiffre d'affaires assurance par catégorie**

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Primes brutes		
Assurance Vie	4 198,5	6 094,7
Assurance Non Vie		
Dommmages corporels	368,1	364,5
Dommmages aux biens	574,5	526,2
Automobile	642,4	604,8
Responsabilité civile	97,9	112,6
Construction	111,4	115,7
Maritime, Aviation, Transports	-	9,0
Autres	10,6	5,3
Total Assurance Non Vie	1 804,9	1 738,1
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT DE REASSURANCE	6 003,4	7 832,8
Cessions et rétrocessions		
Assurance Vie	(17,7)	(24,3)
Assurance Non Vie	(881,8)	(853,7)
Primes cédées en réassurance	(899,5)	(878,0)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET DE REASSURANCE	5 103,9	6 954,8

Le groupe Aviva France exerce quasi exclusivement son activité sur le territoire français.

24.3.2 Ventilation du chiffre d'affaires vie et des provisions techniques vie 2020 par nature

En millions d'euros

	Collectives						Individuelles et capitalisation						Pacte		Euro Croissance	TOTAL Affaires directes	TOTAL Acceptations	TOTAL Successales	TOTAL
	Vie			Décès			Vie			Temporaires décès			UC	EUR					
	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR									
Chiffre d'affaires	-	38,2	-	-	3,7	1 444,2	2 329,0	-	62,2	237,6	58,0	4,1	4 176,8	-	21,8	4 198,6			
Provisions techniques brutes à la clôture	-	2 454,1	-	-	0,3	24 690,3	54 222,1	-	8,0	359,9	110,0	229,6	82 074,3	-	(*) 1 331,8	83 406,1			

(*) Les successales incluent 71,7 M€ en unités de compte

21.b Compte technique de l'assurance vie

En millions d'euros	2020		2019	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	4 198,5	(17,7)	4 180,8	6 070,4
Part du compte technique dans les produits nets de placements	1 167,5	-	1 167,5	1 463,4
Ajustements ACAV (plus-values)	4 781,2	-	4 781,2	4 068,5
Autres produits techniques	262,7	-	262,7	237,1
Charges des sinistres	(5 295,8)	4,2	(5 291,6)	(4 275,5)
- Prestations et frais payés	(5 046,8)	4,1	(5 042,7)	(4 337,3)
- Charges des provisions pour sinistres	(249,0)	0,1	(248,9)	61,8
Charges des autres provisions techniques	1 712,1	6,0	1 718,1	(4 416,4)
- Provisions d'assurance vie	2 513,4	6,0	2 519,4	(553,0)
- Provisions en UC	(805,6)	-	(805,6)	(3 846,8)
- Autres provisions techniques	4,1	-	4,1	(16,6)
Participation aux résultats	(1 324,8)	0,1	(1 324,7)	(1 420,9)
Frais d'acquisition et d'administration	(428,1)	-	(428,1)	(413,1)
- Frais d'acquisition	(133,8)	-	(133,8)	(128,6)
- Frais d'administration	(294,3)	-	(294,3)	(284,6)
- Commissions reçues de réassureurs	-	-	-	0,1
Ajustements ACAV (moins-values)	(4 765,9)	-	(4 765,9)	(1 037,4)
Autres charges techniques	(8,8)	-	(8,8)	(8,8)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	298,7	(7,4)	291,3	267,3
Participation des salariés			(6,5)	(8,1)
Produits nets des placements hors part du compte technique			43,6	55,1
Transferts intersectoriels			3,1	3,0
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGÉE	298,7	(7,4)	331,5	317,3

21.e Compte technique de l'assurance non vie

En millions d'euros	2020		2019	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	1 784,8	(871,7)	913,1	865,0
- Primes	1 804,9	(881,8)	923,1	884,6
- Variation des primes non acquises	(20,1)	10,1	(10,0)	(19,6)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	30,7	-	30,7	(11,7)
Autres produits techniques	13,1	-	13,1	12,9
Charges des sinistres	(1 352,8)	639,9	(712,9)	(687,0)
- Prestations et frais payés	(1 152,0)	547,7	(604,3)	(591,2)
- Charges des provisions pour sinistres	(200,8)	92,2	(108,6)	(95,8)
Charges des autres provisions techniques	(3,5)	1,9	(1,6)	(4,3)
Participation aux résultats	(0,7)	0,2	(0,5)	(1,0)
Frais d'acquisition et d'administration	(401,6)	193,5	(208,1)	(213,0)
- Frais d'acquisition	(300,4)	-	(300,4)	(302,4)
- Frais d'administration	(101,2)	-	(101,2)	(104,2)
- Commissions reçues de réassureurs	-	193,5	193,5	193,6
Autres charges techniques	0,5	-	0,5	0,5
Variation de la provision pour égalisation	(3,7)	1,9	(1,8)	(4,3)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	66,8	(34,3)	32,5	(42,9)
Participation des salariés			(7,0)	(5,6)
Produits nets des placements hors part du compte technique			3,4	(4,7)
Transferts intersectoriels			0,1	0,1
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	66,8	(34,3)	29,0	(53,1)

NOTE 22 - COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITES

<i>En millions d'euros</i>	2020			2019	
	Holdings	Gestion d'actifs	Immobilier	Total	Total
Chiffre d'affaires	-	305,2	-	305,2	274,4
Autres produits d'exploitation	-	1,9	-	1,9	1,2
Charges de personnel (yc participation des salariés)	(2,3)	(35,9)	-	(38,2)	(39,7)
Autres charges d'exploitation	(40,1)	(205,5)	-	(245,6)	(225,7)
Impôts et taxes	(0,2)	(6,0)	-	(6,2)	(6,1)
Dotations aux amortissements et provisions	0,0	(1,7)	-	(1,7)	(0,8)
Résultat d'exploitation	(42,5)	58,0	-	15,5	3,3
Charges et produits financiers	(49,6)	(8,2)	-	(57,8)	(26,6)
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	(92,1)	49,8	-	(42,3)	(23,3)
Transferts intersectoriels	-	(3,2)	-	(3,2)	(3,1)
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGÉE	(92,1)	46,5	-	(45,6)	(26,4)

NOTE 23 - PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	2020			2019	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Revenus des placements	47,2	1 318,1	24,9	1 390,2	1 682,9
Autres produits des placements	-	-	-	-	-
Produits provenant de la réalisation des placements	23,2	227,4	5,6	256,2	270,7
Frais internes & externes de gestion des placements et intérêts	-	(132,1)	(61,5)	(193,6)	(272,7)
Autres charges des placements	(6,8)	(6,0)	(1,7)	(14,5)	(6,3)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(0,8)	(173,6)	(4,7)	(179,1)	(193,5)
Résultat de change	(28,7)	(0,1)	(3,8)	(32,5)	1,2
Variation des provisions pour dépréciation	-	(22,7)	(16,6)	(39,3)	(6,9)
TOTAL hors ajustements ACAV	34,2	1 211,1	(57,8)	1 187,5	1 475,5
Ajustements ACAV (plus-values)	-	4 781,2	-	4 781,2	4 068,5
Ajustements ACAV (moins-values)	-	(4 765,9)	-	(4 765,9)	(1 037,4)
TOTAL	34,2	1 226,5	(57,8)	1 202,9	4 506,6

Le poste "Pertes provenant de la réalisation des placements" n'est quasiment pas impacté en 2020 au titre de l'amortissement de l'écart d'évaluation (tel que décrit dans les principes comptables et méthodes d'évaluation); tel était déjà le cas en 2019.

Il convient de rappeler que ces mouvements sont néanmoins en grande partie compensés par des reprises correspondantes à la provision pour participation différée aux bénéfices (cf. note 14.a).

NOTE 24 - AUTRES PRODUITS NETS

<i>En millions d'euros</i>	2020			2019	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Amortissement des valeurs de portefeuille des sociétés Vie (*)	-	-	-	-	(1,8)
Résultat non technique de l'Activité de Courtage en Vie	-	(24,3)	-	(24,3)	(10,4)
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Vie	-	(3,2)	-	(3,2)	(1,4)
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Non Vie	(0,7)	-	-	(0,7)	(0,7)
TOTAL	(0,7)	(27,5)	-	(28,2)	(14,3)

(*) : Montants nets d'impôt d'intérêt notariel

NOTE 25 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Vie	(4,9)	-
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Non Vie	(4,7)	-
Résultat exceptionnel des Autres Activités	(0,7)	0,1
TOTAL hors éléments liés à la réalisation des placements	(10,3)	0,1
TOTAL	(10,3)	0,1

Le résultat exceptionnel est une charge nette de 10,3 M€ en 2020. Il correspond quasi exclusivement à la contribution au fonds de solidarité COVI mis en place par les pouvoirs publics. Elle a été comptabilisée en charge exceptionnelle, conformément aux recommandations de l'ANC (l'Autorité des Normes Comptables).

NOTE 26- PREUVE D'IMPOT AU 31/12/2020

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Résultat avant impôt et intérêts minoritaires	275,3	221,9
Taux d'impôt théorique	32,02%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(88,2)	(76,6)
Différence liée au taux d'impôt réduit appliqué à plus-value	-	-
Amortissement valeur portefeuille Vie	-	(0,6)
Amortissement écarts d'acquisition	-	-
Variation des impôts différés non activés	20,3	(23,0)
Quote part de frais et charges taxables sur dividendes	1,1	2,4
Autres éléments	(11,1)	(5,3)
Charge d'impôt effective	(77,9)	(103,1)
	2020	2019
Impôt exigible	(77,9)	(103,1)
Impôt différé	-	-
Charge d'impôt totale	(77,9)	(103,1)

La charge d'impôt totale de 77,9 M€ constatée en 2020 est inférieure à celle attendue en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France (32,02%) au résultat avant impôt. Cet écart s'explique principalement par la variation des impôts différés non activés (cf IL7 Fiscalité - impôts différés) pour 20,3 M€, et par la réserve de capitalisation inclus dans les autres éléments pour (8,4) M€.

NOTE 27 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	2020			2019
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total
Charges de personnel	(106,1)	(180,5)	(38,2)	(324,8)
Dotation aux amortissements	(0,8)	(6,0)	(1,7)	(8,5)
Dotations/reprises de provisions pour dépréciation	(0,7)	(21,8)	(17,7)	(40,2)
				(8,8)

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 28 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

28.a Engagements hors bilan des sociétés d'assurance et autres activités

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
ENGAGEMENTS RECUS	43,6	44,6
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0,1	-
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	770,4	680,4
Autres engagements	36,1	41,3
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	75,3	84,2
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

La hausse des engagements donnés s'explique en grande partie par l'augmentation des appels de fonds sur FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque).

28.b Instruments financiers

Montants notionnels au 2020

<i>En millions d'euros</i>	Montants notionnels au 2020	Valeur de marché au 2020
Forwards	2 933,6	207,6
Swaps de taux	50,0	(7,3)
Swap de devises	65,5	0,7
Swaptions		

Les produits dérivés en place au 31/12/2020, concernent exclusivement l'activité d'Assurance.

Ces instruments portent sur un notionnel total de 3,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 1,1 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

La variation s'explique essentiellement par la souscription de Forwards chez Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite.

NOTE 29 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif salarié du groupe Aviva France s'élève au 31/12/2020 à 4 100 personnes (y compris effectifs commerciaux UFF).

NOTE 30 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total hors TVA des honoraires des commissaires aux comptes s'établit comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	PwC	Emargence
Certification des comptes	2,3	0,05 *
Services autres que la certification des comptes	0,2	-
TOTAL DES HONORAIRES	2,5	0,0

* 48k€

Les montants ci-dessus intègrent également les honoraires liés à la remontée d'informations financières à la maison-mère britannique du groupe.

Annexe 1 :

***déclaration de performance
extra-financière***

| Assurance | Protection | Epargne |

Rapport

Aviva Solutions Durables

Déclaration de Performance Extra-Financière

Juin 2021





SOMMAIRE

05	Edito
06	Qui sommes-nous ? Le Groupe Aviva, activités et entités
08	Notre modèle d'affaires Aviva France
10	Méthodologie Liste des 13 principaux risques RSE retenus par Aviva France
12	L'intégration des enjeux RSE au cœur de notre stratégie
14	Catégorie : Social / Sociétal
30	Catégorie : Environnement
40	Catégorie : Fraude Catégorie : Droits de l'Homme
46	Annexes : Concordance des risques par entité



Patrick Dixneuf

Directeur Général d'Aviva France

La responsabilité d'entreprise au coeur de notre vision

Chez Aviva, depuis plus de 10 ans, notre engagement d'entreprise responsable développe son activité tout en protégeant ses clients, ses collaborateurs, ses communautés mais aussi l'environnement sur le long terme.

La crise que nous traversons depuis mars 2020 a servi de révélateur des forces et faiblesses de notre société. C'est aussi le cas pour les entreprises et leurs salariés qui ont dû s'adapter pour poursuivre leur activité, parfois en réinventant leur mode de collaboration et d'interaction avec leurs clients.

Un autre aspect qui est devenu incontournable avec la crise sanitaire, est la prise de conscience que les organisations devaient se préoccuper autant de performance financière que de performance extra-financière. Si les entreprises n'ont pas attendu la mise en place de politiques RSE* pour intégrer dans leur gestion des indicateurs extra-financiers relatifs aux sujets sociaux, environnementaux et éthiques, il est en revanche nouveau qu'elles doivent en rendre compte de manière globale.

De plus en plus d'études tendent à prouver qu'étudier les données extra-financières des entreprises donne une perspective utile sur leur résilience. Pourquoi ? Parce que la qualité de vie au travail, la diversité des collaborateurs, la pertinence du recrutement, la gestion de déchets ou encore l'amélioration du service clients, sont quelques-uns des indicateurs qui montrent la capacité d'une entreprise à s'engager sur le long terme, avec des bases solides et en se souciant de l'intérêt de toutes ses parties prenantes, des générations futures par exemple, et pas uniquement du résultat financier à court terme.

Le présent rapport de Performance Extra-Financière présente la manière dont Aviva France s'organise pour répondre aux enjeux de nature sociale, sociétale, environnementale et éthique auxquels son métier d'assureur et d'investisseur l'engage.

Basé sur les convictions et des engagements forts d'Aviva France en matière de durabilité depuis de longues années, ce rapport décrit les politiques mises en place et les actions menées en 2020. Il met en évidence également les résultats suivis d'une année sur l'autre, dans une logique d'amélioration continue de nos engagements. Cette déclinaison de nos activités en rapport avec nos convictions d'assureur responsable nous semble répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre ceux des générations futures. Cela nous amène à sans cesse nous améliorer et innover pour armer notre organisation et nos collaborateurs, face aux nombreux défis qui nous attendent.

Être engagé, c'est aussi proposer à nos clients de produits socialement responsables et écologiquement durables. L'annonce de la labellisation de neuf de nos produits d'assurance dommages début 2021 avec le label Positive Assurance de l'Institut de l'Economie Positive est un exemple de notre souhait d'innover pour créer une assurance positive.

Avec vous, ensemble pour assurer l'avenir.

* RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises



Qui sommes-nous ?

Avec plus de 180 ans d'expérience, Aviva France, filiale de l'un des principaux assureurs vie et dommages en Europe, est un assureur généraliste au service de 3 millions de clients.

Particuliers et professionnels sont au cœur de toutes nos attentions. Nous assurons leur protection, celle de leur famille et de leurs biens personnels et professionnels, grâce à une offre de produits et services d'assurance innovante et digitale qui évolue avec leurs besoins.

La diversité de notre réseau de distribution - agents généraux, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine et des partenariats comme avec l'Afer, première association d'épargnants de France, **permet de répondre à l'ensemble des attentes des clients**

A travers sa filiale Aviva Investors France, Aviva dispose aussi d'une expertise de premier plan en gestion d'actifs, notamment sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Cette nouvelle Déclaration de Performance Extra-Financière d'Aviva France concerne toutes nos activités pour l'année 2020 et l'ensemble de nos entités : Aviva Assurances, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Retraite Professionnelle, Aviva Investors France, Aviva Investors Real Estate France, UFF et Epargne Actuelle.

Le Groupe Aviva

Aviva dans le monde :

12
pays

3 161
M€
Résultat
opérationnel

202
%
de ratio de
Solvabilité II

1 932
M€
Génération
de capital

Rating S&P Aviva plc : A

Aviva en France :

4 300
collaborateurs

5 058
M€
de chiffre
d'affaires nouvelles
Vie en PVNBP
(valeur actuelle de
nouvelles primes
d'affaires)

527,6
M€
de résultat
opérationnel IFRS
Vie, Dommages et
Santé

114,6
Md€
d'actifs gérés

+36 000

nouveaux PERIN
ouverts dont 80%
en UC (Unités de Comptes)

+4%

CA (Chiffre d'Affaires)
Dommages à 1 452,5 M€

4 propositions axées client

Pôle
DIRECT



Spécialiste de
l'assurance en
Direct Auto, Santé,
MRH, Obsèques



Pôle
PROXIMITÉ



Proximité des
conseillers en
assurance sur toute
la France

1 000
Agents généraux
1 000
Courtiers actifs

Pôle
PATRIMOINE



Des conseillers
experts en Gestion
de Patrimoine

UFF
891
conseillers

EPARGNE
ACTUELLE
90
conseillers

Pôle
PARTENAIRES



Un savoir-faire
historique au profit
de partenariats à
succès

afer
756 620
adhérents

54,4
milliards €
d'encours

Notre modèle d'affaires Aviva France

Nos ressources

• Capital humain et intellectuel

Nous nous appuyons sur l'expertise et l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs.

→ 4 300 collaborateurs

• Capital financier

Nous nous appuyons sur nos capitaux propres (issus de notre actionnariat et de la production de valeur annuelle que nous réalisons à travers nos activités).

→ 1,9 milliards € de fonds propres consolidés

• Capital social et sociétal

• Nos clients particuliers et professionnels nous rémunèrent de la protection offerte par nos produits, et des services que nous leur apportons.

→ 3 049 383 clients à fin 2020 (2 968 691 à fin 2019)

• Nos partenaires constituent une richesse clé d'expertise et de démultiplication de notre impact commercial, pour la croissance d'Aviva.

→ 1 000 agents généraux Aviva et 1 000 courtiers actifs

→ 1 282 collaborateurs UFF dont 891 dédiés au conseil

et près de 90 conseillers Epargne Actuelle

→ 756 620 adhérents AFER (44 ans de partenariat)

• Capital environnemental (consommation électrique)

Aviva France a émis 7,26 millions de Kwh en 2020 (12,81 en 2010)

Notre stratégie Aviva France

Stratégie Aviva France

- 1 marque unique forte et renforcée
- 4 propositions adaptées aux besoins des clients particuliers et professionnels
 - Direct - Spécialiste de l'assurance en direct (auto / santé / habitation / obsèques)
 - Proximité - La présence de conseillers en assurance partout en France
 - Patrimoine - Des conseillers experts en Gestion de Patrimoine
 - Partenariats - Un savoir-faire historique au profit de partenariats à succès

Ambition de conquête : +1 million de nouveaux clients d'ici 2022

3 principales activités

Assurance



Protection



Epargne



Notre création de valeurs

• Capital humain et intellectuel

- 33% de collaborateurs formés (hors e-learning réglementaires)
- 82% des collaborateurs estiment que leur manager les responsabilise en leur donnant l'autonomie nécessaire.

• Capital financier

Dans un contexte défavorable, Aviva France s'est positionné durablement dans le Top 3 des acteurs du marché de la retraite des particuliers, avec plus de 36 000 nouveaux PERIN ouverts - dont 80 % en UC. En Domimages, nous enregistrons une nouvelle année de croissance de notre chiffre d'affaires et le niveau de COR est la résultante d'une dynamique commerciale positive et de la maîtrise de nos résultats techniques.

• Capital social et sociétal

- Aviva a décidé de briser les barrières de la surdité en mettant à disposition des internautes l'application RogerVoice qui leur permet de contacter les services clients Aviva d'un simple coup de fil.
- Aviva propose des garanties d'assurance adaptées aux personnes handicapées afin d'optimiser l'accessibilité de son site aviva.fr
- Aviva a fait réaliser par Temesis un audit d'accessibilité en 2020 afin de rédiger un schéma et une stratégie d'accessibilité numérique en 2021.
- Aviva évalue ses produits d'assurance dommages et ses agences d'assurance au regard des enjeux ESG, climat et inclusion.
- Les offres d'assurance Aviva sont construites avec le souci de la compréhension de tous les publics, notamment les personnes âgées.

Périmètre : l'ensemble des principales entités d'Aviva en France

- Aviva Vie
- Aviva Epargne Retraite
- Aviva Retraite Professionnelle
- Aviva Assurances
- UFF
- Epargne Actuelle
- Aviva Investors France
- Aviva Investors Real Estate France

Classification : interne

Méthodologie

La gestion du projet DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) a été pilotée en interne de façon transversale par les équipes de la direction RSE et de la direction des Risques, assistées par les équipes des entités composant le Groupe Aviva en France : Aviva France, Aviva Investors France, AIREF, UFF, Epargne Actuelle.

Le projet a comporté plusieurs étapes :

- Analyse des risques** sous l'angle RSE pour mise à jour de la cartographie des principaux risques identifiés. Aucun nouveau risque n'a été identifié par rapport à la cartographie de l'année précédente. La cartographie n'a donc pas nécessité une nouvelle validation par le Comité Exécutif. En revanche, **plusieurs entretiens avec les interlocuteurs** concernés par les différents enjeux rapportés aux risques principaux se sont tenus ;
- Mise à jour des fiches risques** précisant, pour chaque risque, les enjeux, les plans d'actions, les résultats et l'indicateur clé de performance. Suite à la crise sanitaire de la Covid-19, les actions initialement identifiées ont été élargies afin d'intégrer les externalités liées à cet événement ;
- Elaboration d'un tableau de concordance** pour préciser la consolidation des informations pour les entités Aviva Investors France, AIREF, UFF, Epargne Actuelle ;
- Audit de conformité et de sincérité** par l'organisme tiers indépendant, avec vérification de certaines actions et résultats et de tous les indicateurs de performance, et collecte de preuves ;
- Formalisation du rapport** pour présentation aux conseils d'administration des entités d'Aviva France ;
- Harmonisation rédactionnelle** et vulgarisation des éléments métiers techniques ;
- Mise en page graphique** pour publication en ligne.

Sources internes

- La cartographie des risques RSE du rapport DPEF 2019
- Le référentiel des risques opérationnels
- La cartographie des risques émergents
- La cartographie des risques de réputation
- La cartographie des risques métiers et financiers

Sources externes

- La cartographie des risques définie en 2019 et conservée pour cette année repose sur :
 - La cartographie des risques initiée par le Groupe de travail de la FFA disponible dans le Guide de reporting RSE du secteur de l'assurance du 16/11/2018⁴¹
 - La cartographie des risques RSE issue du guide MEDEF disponible dans le Guide méthodologique sur le reporting RSE du 25/09/2017⁴²

⁴¹ <https://www.ffa-assurance.fr/la-federation/publications/secteur-developpement-durable/guide-de-reporting-rse-du-secteur-de>

⁴² <https://www.medef.com/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/article/reporting-extra-financier-le-medef-publie-un-guide-pour-comprendre-les-nouvelles-obligations>

Liste des 13 principaux risques RSE retenus par Aviva France

Aviva n'a pas pris d'engagements spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ; ces thématiques ne constituent pas des enjeux significatifs compte tenu de la nature des activités de l'entreprise.

Catégorie	Risques
 Sociétal / Social	1. Divulgarion des données personnelles de nos clients
	2. Défaut de qualité des services/relations clients
	3. Non-respect de l'éthique des affaires (démarche « de bonne conduite »)
	4. Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise
	5. Atteinte à la santé et à la sécurité au travail
	6. Dégradation du climat social
	7. Absence de diversité, discrimination
 Environnement	8. Risques environnementaux pour nos clients
	9. Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements
	10. Prise en compte du risque climatique
	11. Moindre considération de la gestion des déchets, de la consommation énergétique et des transports
 Fraudes Droits de l'homme	12. Fraude, blanchiment, corruption et lutte contre l'évasion fiscale
	13. Non-respect des droits de l'homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail

L'intégration des enjeux RSE au coeur de notre stratégie

Aviva Solutions Durables, notre stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), est au coeur de nos chantiers de transformation et de développement pour contribuer à construire une société plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive.

Une stratégie concentrée sur 11 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU, qui offre des solutions pour s'engager.



Une gouvernance Aviva Solutions Durables qui irrigue toute l'entreprise

Portée par la Direction Générale, la politique RSE Aviva Solutions Durables constitue un enjeu stratégique pour Aviva France. Elle se traduit par une volonté, au plus haut niveau de l'entreprise, de conjuguer performance, responsabilité, éthique et transparence.

6 membres du Comité Exécutif d'Aviva France valident la stratégie RSE et suivent son déploiement au travers d'un comité de gouvernance appelé « Cockpit » se réunissant tous les 2 mois.

Fin 2020, le sujet RSE étant devenu mature, il a été décidé d'inclure les projets Aviva Solutions Durables directement dans les instances de gouvernance comme le CMO (Comité Marketing Opérationnel).

La stratégie « Aviva Solutions Durables »

#AGIRPOURLECLIMAT
Créer l'assurance de demain plus verte et inclusive

#PROMOUVOIRL'INCLUSION
Structurer notre vision RSE et engager l'ensemble de nos parties prenantes

#DEVENIRCHAMPIONDE L'INVESTISSEMENT
Porter les engagements d'Aviva auprès des cercles d'influence économiques et politiques

#ASSURER LES FONDAMENTAUX

- Promouvoir les valeurs et la culture d'entreprise d'Aviva
- Défendre les hauts standards d'éthique
- Garantir une conformité réglementaire (reporting, accessibilité, développement produits...)



Les actions que nous présentons dans ce rapport reflètent donc la manière dont nous répondons à chaque enjeu selon les spécificités de nos métiers, de nos clients et de nos collaborateurs.

C'est une liste non exhaustive mais représentative de ce que nous mettons en place pour contribuer de façon responsable au développement durable de notre activité et de nos parties prenantes.

Chaque enjeu/risque correspond à un des axes de notre stratégie Aviva Solutions Durables : agir pour le climat, être champion de l'investissement responsable, promouvoir l'inclusion et assurer les fondamentaux.

La Fabrique Aviva

La Fabrique Aviva, le plus grand concours français dédié à l'entrepreneuriat social et environnemental, accompagne depuis 2016 une centaine d'entrepreneurs dans le financement de leurs projets, en faveur de la santé, l'environnement, l'inclusion et l'emploi.

Les lauréats ont la possibilité de candidater au nouveau fonds Alliance for Impact et de suivre un programme d'incubation qui leur permettra, s'ils le souhaitent, de solliciter le financement des fonds Alliance For Impact ou Aviva Impact Investing France.

La Fabrique Aviva en chiffres, depuis 2016 :



La Fabrique Aviva a remporté le Grand Prix de la Responsabilité Sociétale de la marque 2019

Aviva France souhaite être un acteur leader du développement des entreprises durables dans les territoires et offrir à chaque français(e) l'opportunité de s'engager à ses côtés.

C'est pourquoi Aviva France a lancé le concours La Fabrique Aviva qui offre une aide financière d'**1 million d'euros**, chaque année, aux idées entrepreneuriales à la fois utiles et innovantes.



Sociétal / Social

1. Divulgarion des données personnelles de nos clients
2. Défaut de qualité des services/relations clients
3. Non-respect de l'éthique des affaires (démarche « de bonne conduite »)
4. Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise
5. Atteinte à la santé et à la sécurité au travail
6. Dégradation du climat social
7. Absence de diversité, discrimination

Enjeux sociaux et sociétaux

Les problématiques sociales et sociétales sont au cœur de notre démarche RSE et concernent les parties prenantes externes et internes. Elles reflètent notre capacité à prendre en compte l'amélioration du bien-être de toutes nos parties prenantes.

Au niveau sociétal, nos actions visent une meilleure considération de nos clients et du service rendu.

Au niveau social, nous veillons à atteindre une qualité de vie au travail optimale. Notre démarche globale est menée au service d'un développement durable de notre activité.



Divulgarion des données personnelles de nos clients

Une exigence de tous les instants pour garantir la confidentialité et l'intégrité des données de nos clients, de nos fournisseurs et de nos collaborateurs.

ENJEU

L'une des conditions essentielles d'une gestion efficace de nos activités est la **confiance de nos clients et de nos collaborateurs concernant le traitement apporté aux données personnelles**.

POLITIQUE

- Développer la culture de la protection des données et **responsabiliser les salariés** et partenaires sur ce sujet
- Traiter de façon responsable les données confiées à l'organisation
- Garantir la confidentialité des données, en mettant en place des mesures techniques et organisationnelles qui visent à protéger les données personnelles de ses clients et collaborateurs contre tout accès illicite ou non autorisé et contre la divulgation ou la perte d'information

ACTIONS

- Programme proactif pour le renforcement de l'équipe de sécurité des risques informatiques et cyber, visant à **garantir l'intégrité du système d'information**
- Communication auprès de nos clients, collaborateurs et réseaux de distribution afin de **prévenir les risques liés au recours au télétravail massif** (covid 19)
- **Conformité et revue annuelle** des « Politique de gestion des données personnelles » et « Politique de sécurité informatique », qui encadrent notamment les conditions de gestion et d'accès aux données des personnes
- Revue régulière d'une **cartographie des risques** couvrant les risques liés à la protection des données, de Cyber sécurité et de confidentialité de l'information
- Réalisation de **comités dédiés au suivi des thématiques** de protection des données et de sécurité des systèmes d'information
- **Renforcement des mesures de surveillance internes** (audits, revues des droits d'accès, habilitations...) et externes (audits externes, test de pénétration...)
- **Sensibilisation et communication auprès de nos collaborateurs** sur les risques liés à la protection des données et la sécurité des systèmes d'information

OBJECTIF :

S'approcher au plus près des 100 % de complétude de la formation RGPD



- **91%** des équipes formées aux enjeux de sécurité et de protection des données au travers d'un e-learning dédié à l'activité de l'UFF
- **92%** des effectifs de la direction commerciale et de la direction des services et de l'expérience client ont été formés à un e-learning RGPD dédié à leur secteur d'activité en complément des actions de formation déjà mises en œuvre à l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (données au 31.01.2021)

Résultats 2020

22 audits de sécurité interne et externe réalisés

21 collaborateurs identifiés comme référents des données personnelles

4 Comités Cyber sécurité

Indicateur de performance

99,1%

des collaborateurs ont suivi la formation RGPD en 2020 (résultat identique en 2019)

Cette formation est renouvelée annuellement et réalisée de façon continue pour les nouveaux entrants. Les indicateurs sont sur l'ensemble du périmètre (hors UFF).

Défaut de qualité des services / relations clients

Une disponibilité et une expertise de nos collaborateurs conformes à nos critères d'exigence et au service de nos clients

ENJEU

Aviva France mise sur la simplicité afin de permettre au client d'**interagir en toute facilité avec les services** qui lui sont proposés et ainsi d'**obtenir des réponses de qualité** adaptées à sa situation. Toutes les possibilités d'échange avec le client sont **des opportunités d'améliorer** l'efficacité de nos activités.

POLITIQUE

Aviva a mis en œuvre un programme de transformation ambitieux sur le marché « Le Client Unique », qui vise à offrir au client une expérience simple et fluide avec le choix, à chaque instant, entre un mode de communication direct, par téléphone ou sur Internet, et un contact dit « intermédiaire », en agence ou via un courtier.

Cette mesure permet de faire bénéficier nos clients des avantages des différents services, de la personnalisation du conseil avec un intermédiaire de proximité, ainsi que la disponibilité des informations à toute heure.

Nos collaborateurs en relation avec les clients suivent des formations tant sur les compétences métiers et produits que sur les aspects de la gestion de la relation client.

Des outils digitaux sont développés et mis en œuvre pour toutes les phases de la relation client : devis, souscription, gestion du contrat, déclaration et suivi des sinistres, outils conversationnels... La qualité perçue par les clients d'Aviva France est mesurée à travers des enquêtes régulières dont les indicateurs sont le taux de satisfaction, la facilité d'interactions (CES/JPR), le niveau de recommandations.

ACTIONS

- **Activation des PCA (Plan de Continuité d'Activité) et mise en place de renforts d'équipe** pour répondre au mieux aux besoins des clients durant la pandémie
- **Mise en place de mesures** pour accompagner nos clients dans le contexte de crise sanitaire avec notamment :
 - L'arrêt des recouvrements de primes impayées dès le mois de mars 2020 dans tous les réseaux
 - L'arrêt des poursuites des organismes de recouvrement pour compte d'Aviva de mars à juin 2020
 - 1000 € de prime pour les soignants atteints du Covid19 et allègement des justificatifs à produire pour prises en charge pendant la période de confinement en 2020
- **Adaptations de certains de nos processus** pour les rendre compatibles avec les mesures de télétravail

OBJECTIF :

T-NPS Aviva France : 51,9



- **80 %** des clients déclarent être bien accompagnés sur le long terme
- **79 %** des clients cibles sont satisfaits de leur conseiller
- **78 %** des clients déclarent recevoir un conseil indépendant, personnalisé et objectif

Résultats 2020

92% de recommandations client Aviva France

83,5% de satisfaction client Eurofil* Messenger

18,4 Taux R-NPS (13,8 en 2019)

Le Relational Net Promoter Score est un indicateur dont l'objectif est de mesurer l'expérience client dans son ensemble

* Marque du Groupe Aviva

Indicateur de performance

Le taux de satisfaction client (T-NPS)^[1] mensuel consolidé de 2020 est de

53,7

(objectif 2019 de 51,9 dépassé)

[1] Le T-NPS (Net Promoter Score Transactionnel) est un indicateur de la satisfaction et de la fidélisation client obtenu grâce aux enquêtes de satisfaction proposées juste après une étape significative du parcours client : la souscription d'un produit ou service ou contact au service client. Il correspond à la différence du pourcentage de clients satisfaits et du pourcentage de clients non satisfaits.

Non-respect de l'éthique des affaires (démarche de bonne conduite)

Une volonté de concevoir des produits qui répondent aux besoins de nos clients

ENJEU

La **confiance de nos clients** est un élément essentiel au développement de nos activités. Aviva France s'inscrit donc logiquement dans une démarche qui **privilégie l'intérêt du client** dans toutes les étapes du cycle de vie de ses produits et services.

POLITIQUE

Les **politiques mises en œuvre par Aviva France** ont pour objectif de **créer des produits et services** qui, pendant tout leur cycle de vie, répondent aux besoins et exigences des clients. Les produits et services sont suivis lors de comités dédiés (comités technique vie et comités technique Dommages).

Les collaborateurs d'Aviva Vie exercent leur métier de **manière honnête, impartiale et professionnelle**, au mieux des intérêts des clients.

ACTIONS

- **Suivi continu de la bonne prise en compte des intérêts des clients** au travers de plusieurs indicateurs en matière de gouvernance produits, de rapport qualité-prix, de qualité des ventes et de gestion des sinistres et réclamations
- **Équipes dédiées** à la supervision de la conformité réglementaire
- **Maintien des dispositifs de création et de surveillance des produits** : les comités « produits Vie » et « produits Dommages » supervisent les processus de création ou de révision des produits et mesurent les impacts sur la clientèle, notamment à travers l'étude des réclamations
- **L'accessibilité sur le site aviva.fr du DIPA** (document d'information sur le produit d'assurance) sur chacune des pages produit
- **Maintien des Forums Réclamations** qui consistent, pour l'ensemble du Groupe Aviva France, à partager les volumes de réclamations clients reçues et traitées, à en étudier les causes et à suivre les plans de remédiation mis en œuvre pour améliorer nos produits, nos pratiques et nos processus

OBJECTIF :

Augmenter le nombre d'études spécifiques afin de continuer à mieux comprendre les attentes et besoins de nos clients, voire à les anticiper

UFF
Union Française
des
Associations
de
Clients
et
Partenaires
de
Reassurance

• **564** réclamations clients reçues en 2020 (683 en 2019)

• **91 %** des réclamations closes en moins de 2 mois

Résultats 2020

24 comités techniques
« produits Vie »

11 Comités techniques
« produits Dommages »

5 Forums Clients Dommages

11 Forums Réclamations (stable par rapport à 2019)

Indicateur de performance

44%

du plan de « revue produits Dommages » réalisé vs 100% en 2019. Cet écart est lié principalement aux impacts de la pandémie qu'il a fallu traiter (recommandation de l'ACPR).

Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise

La recherche de nouveaux talents et la valorisation du capital humain au service de notre développement

ENJEU

L'année 2020 a été une **année de consolidation pour traverser la crise sanitaire et ses impacts économiques**. Le service recrutement a focalisé ses efforts sur :

- la valorisation des talents
- la recherche en externe des compétences non disponibles en interne
- le recrutement d'alternants (identifier les talents et compétences de demain de manière proactive et participer à l'effort de formation des jeunes dans un contexte difficile)

Aviva France **fait évoluer le profil des talents** nécessaires à l'entreprise tout en étant **attentive à fidéliser, fédérer et engager ses collaborateurs** au travers de la mise en place d'une nouvelle politique GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences).

POLITIQUE

Pour accompagner la stratégie de l'entreprise, la Direction des Ressources Humaines met en place :

- une **politique de valorisation des compétences** de nos collaborateurs qui vise à **conserver les talents et faire évoluer le capital humain** pour développer le parcours professionnel des collaborateurs déjà en poste
- une **stratégie de recrutement adaptée** au contexte en cherchant à **acquérir de nouvelles compétences** et en préparant l'avenir **au travers de l'alternance**

ACTIONS

Mobilisation de toute l'équipe de recruteurs pour engager des alternants (5 en 2020 vs 2 en 2019)

Revue de la **politique de recrutement** :

- **priorisation de la mobilité interne** et de la **valorisation du capital humain** et recherche externe uniquement des compétences non disponibles en interne
- **organisation de l'équipe recrutement interne/ externe** par direction pour mieux accompagner les collaborateurs et les managers
- **développement des compétences des recruteurs** en matière d'approche directe

OBJECTIF :

Tendre à l'équilibre entre recrutement externe et recrutement interne



- Limitation au recours des contrats courts
- Développement de la marque employeur visant à améliorer l'image de l'UFF sur les sites dédiés
- **279 recrutements réalisés** (177 d'UFF et 102 d'UGF/MYRIA9UFB/CGPE)

Résultats 2020

182 alternants
recrutés en 2020

100 mobilités internes
(45% des postes pourvus)

11 forums écoles/universités

Turnover (hors retraite) de **4,1** pour 2020
vs 4,7 en 2019 (retraites non comprises)

Indicateur de performance

44% de recrutement interne
vs recrutement externe (36,9% en 2019)

Atteinte à la santé et à la sécurité au travail

La qualité de vie au travail : une attente croissante et légitime de la part de nos collaborateurs

ENJEU

Le bien-être en entreprise, c'est à la fois la qualité de vie, la sécurité physique et la santé.

Pour un assureur, le bien-être des clients fait partie de son ADN. En interne, le bien-être est considéré à la fois comme une valeur essentielle et comme un objectif à atteindre pour tous les collaborateurs.

C'est une responsabilité de l'entreprise ; c'est aussi un des leviers.

POLITIQUE

Aviva France met en place une politique globale de suivi et d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être au travail au travers de 4 priorités :

- Prévention des risques psycho-sociaux
- Prévention des inaptitudes professionnelles
- Accompagnement des collaborateurs dans leur quotidien au travail
- Facilitation de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

S'agissant de la sécurité physique, Aviva France s'assure de veiller à la sécurité physique des collaborateurs et des personnels externes. Dans le cadre de sa politique de Qualité de Vie au travail et pour répondre aux exigences réglementaires, l'entreprise organise un suivi médical et assure une prise en charge rapide en cas de problèmes.

ACTIONS 2020

- **Finalisation du document unique** (transcription de l'évaluation des risques professionnels qui permet à l'employeur de définir les actions de prévention prioritaires en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail) avec création d'un **volet spécial Covid 19**
- **Nomination d'un référent Covid 19** dès mars 2020
- Tenue de réunions hebdomadaires Covid 19 (point sécurité et point de rendez-vous avec les Organisations Syndicales)
- Dans le cadre de la pandémie, **mise en place généralisée du télétravail** pour tous les collaborateurs*
- **Formation des managers** au management à distance
- **Maintien du dispositif permettant aux collaborateurs de faire don de jours de congés** non pris au profit de collaborateurs « aidants »
- Formation aux Risques Psycho-sociaux (dispositif « sensibiliser les managers à la prévention des RPS en situation de crise »)
- Organisation d'une web conférence sur la résilience et d'ateliers avec **QualiSocial**
- Mise en relation avec **Ma Bonne Fée** (garde d'enfants)
- Mise en place de la plateforme **Prev & Care** pour les aidants familiaux
- Organisation du **Campus de la parentalité en partenariat avec les éditions Nathan** (aide aux devoirs)
- **Prise en charge des temps partiels thérapeutiques** (branche assurance)
- **Réduction du temps de travail des parents** de jeunes enfants pendant les périodes de fermeture des infrastructures scolaires)
- **Réduction du temps de travail des collaborateurs** aidants leurs parents âgés pendant les périodes d'interruption de ces services

OBJECTIF :

Etre en capacité de passer immédiatement au télétravail généralisé en cas de survenue d'une crise sanitaire



- Actions et dispositifs d'accompagnements mis en place avec la crise sanitaire : télétravail, droit à la déconnexion, programme de formation des managers, développement individuel, enquêtes, communication auprès des collaborateurs... (Création de digital Learning (« les essentiels ») sur le management, les risques psychosociaux et le disciplinaire.

Résultats 2020

76% des collaborateurs en télétravail au plus fort du confinement

32 jours, nombre de jours récoltés au profit des salariés aidants

18 ateliers, nombre d'ateliers QualiSocial (taux de satisfaction des collaborateurs 4,3/5)

2 guides édités sur le Bien Être Au Travail et sur les violences conjugales

187 parents inscrits au Campus de la parentalité

12 collaborateurs aidants familiaux accompagnés par l'entreprise

89 collaborateurs ont participé à la web conférence sur la résilience

34 prises en charge financière de fautes d'ergonomiques dans le cadre handicap/télétravail pour un montant de **26 247 €**

600 collaborateurs aidés financièrement pour l'achat d'un écran / télétravail pour un montant de **45 239 €**

Indicateur de performance

2105 télétravailleurs*



Dégradation du climat social

Un climat social riche et bienveillant, pour une transformation culturelle en soutien de notre croissance

ENJEU

Le déploiement de la stratégie d'Aviva France doit se faire de façon optimale avec le soutien et l'engagement des collaborateurs.

Un climat social serein, propice à l'échange, contribue à favoriser cet engagement.

POLITIQUE

Le partage d'une culture commune, qui s'appuie sur la diversité des collaborateurs, est un élément essentiel pour développer la créativité, l'innovation, le respect de l'autre et l'engagement. C'est aussi la clé pour la réussite de la transformation culturelle de l'entreprise, au service d'une croissance durable. Notre environnement économique, la transformation des pratiques ainsi que les dynamiques sociales et sociétales nourrissent cette transformation culturelle.

Pour accompagner cette transformation, le principe d'un dialogue bienveillant doit être au cœur de nos actions.

ACTIONS

S'associer avec les partenaires sociaux pour convenir :

- De la mise en place du télétravail y compris pour les fonctions de plateaux d'appels
- Du congé de parentalité : 10 semaines de congés pour le 2^{ème} parent (dispositif intégré dans l'accord égalité professionnelle dès 2017)
- De la possibilité pour le collaborateur d'accéder à un temps partiel et de bénéficier, dans certains cas, de formules abondées par l'entreprise

Dialoguer directement avec les collaborateurs :

- d'un dialogue permanent avec la CSSCT pendant toute cette année de crise sanitaire
- Aviva Votre Voix : enquête interne et anonyme (recueil de questions sur le ressenti des collaborateurs)
- Mise en place des sessions Welcome@Aviva pour les nouveaux entrants

OBJECTIF :

Volonté d'avoir un impact sur l'absentéisme grâce aux actions sur le télétravail, le congé de parentalité et la mise en place du temps partiel

Résultats 2020

Résultats de l'engagement des collaborateurs dans le cadre de l'enquête Aviva Votre Voix :

70% des collaborateurs estiment que l'entreprise se préoccupe de leur bien-être et de leur santé et que leur manager sait reconnaître ceux qui vont au-delà des attentes

72% des collaborateurs se disent libres d'être eux-mêmes

75% des collaborateurs se disent à l'aise pour exprimer les questions qui les préoccupent

80% des collaborateurs apprécient l'écoute de leur manager

7 Accords signés avec les partenaires sociaux

95% des collaborateurs éligibles ont profité de leurs 10 semaines de congés de parentalité

1816 nombre de jours offerts au titre du congé de parentalité

410 collaborateurs à temps partiel

Indicateur de performance
Taux d'absentéisme* :

6,7% en 2020



UFF
Union Française
des
Fédérations
de
Pâtisseries

- 6 accords signés (intérêt, chômage partiel, télétravail...)
- Résultat enquête Covid 19 (bilan réalisé en septembre 2020)

Absence de diversité, discrimination

L'inclusion : levier indispensable de la performance durable de l'entreprise

ENJEU

Aviva, l'assurance d'être soi-même.

Le partage d'une culture commune s'appuyant sur la diversité des collaborateurs améliore l'engagement et permet de développer la créativité et l'innovation. C'est un élément essentiel pour développer la transformation culturelle inhérente à notre environnement économique et social et à notre croissance.

La performance de l'entreprise s'appuie sur l'inclusion de profils aussi divers que ceux de nos clients et notre capacité à offrir un environnement de travail où chacun peut exprimer pleinement son potentiel.

POLITIQUE

- **Pérennisation de la Direction de l'Inclusion & du Bien-Être au Travail** (site dédié pour les collaborateurs via l'intranet)
- Maintien des trois communautés officielles, précisant les engagements pris par Aviva France :
 - Agir pour l'**insertion des personnes en situation de handicap** : accompagnement renforcé des collaborateurs dans leur démarche, durant la crise sanitaire, afin de leur permettre de bénéficier des aménagements nécessaires y compris à leur domicile en période de télétravail
 - Agir pour l'**égalité professionnelle** : promouvoir l'égalité professionnelle entre les collaborateurs
 - Agir avec les **actions hétéroAlliées** : donner des repères aux collaborateurs sur les thématiques spécifiques LGBT+ afin de casser les stéréotypes/clichés
- Poursuite de la politique d'inclusion dans le recrutement (non-discrimination)

ACTIONS

- **Pérenniser le congé de parentalité** de 10 semaines rémunérées dorenavant intégré dans l'accord d'égalité professionnelle
- **Partenariat Campagne rôles model 2020** en interne et en externe (relais sur les réseaux sociaux) ;
- **Rapport égalité professionnelle Femme/Homme**
- Diffusion de nos guides contre le **sexisme et les violences conjugales**
- **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées** : mise en place du DuoDay, Elaboration du guide et organisation de 4 webconférences avec des acteurs majeurs (ADES, Café Joyeux...)
- **Démarche inclusion** présentée à toutes les sessions d'intégration des nouveaux arrivants y compris les alternants dans le cadre des « welcome@aviva »

OBJECTIF :

Un objectif de recrutements de 7 % de salariés en situation de handicap

UFF
Bureau Central
en Gestion
des Performances

- Uffrance Patrimoine obtient un score de **82/100** à l'index égalité femme/homme
- Uffrance Gestion obtient un score de **95/100** à l'index égalité femme/homme

Résultats 2020

- Aviva France obtient un **score de 94/100** à l'index égalité femme/homme
- **ROGER VOICE** – plateforme pour les personnes malentendantes sur notre site Internet
- **Trophée RH défis RSE 2020**

252 000€ de budget pour réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes

134 Nombre de femmes augmentées au titre de légalité professionnelle

3 recrutements de collaborateurs en situation de handicap

Indicateur de performance
6,09%*
de collaborateurs en situation de handicap



* Le taux de collaborateurs en situation de handicap pour l'année 2020 n'a pu être obtenu dans les délais impartis et sera publié dans la Déclaration de Performance Uff à l'automne 2021.



Environnement

8. Risques environnementaux pour nos clients
9. Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements
10. Prise en compte du risque climatique
11. Moindre considération de la gestion des déchets, de la consommation énergétique et des transports

Enjeux environnementaux

En tant qu'assureur, nous vivons chaque jour les effets du dérèglement climatique. Les conséquences sur notre activité sont fortes : elles nous engagent à aller plus loin en termes de prévention des catastrophes et à être au plus près de nos clients pour une réactivité plus grande.

En tant qu'investisseur, nous avons également un rôle à jouer pour influencer une finance plus responsable et adaptée au changement climatique et à la transition énergétique. Ces principaux sujets sont développés dans un rapport dédié publié en juillet de chaque année (*rapport ESG/Climat* dit « article 173 »).

20/11/2020 : Aviva France récompensée pour sa consommation de papier maîtrisée !

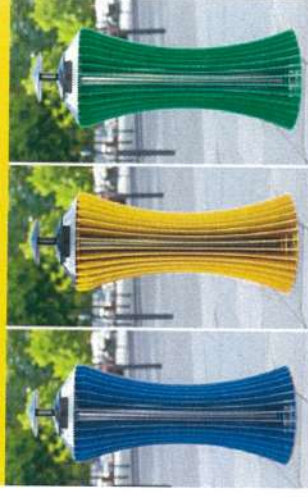
PAPIER À COPIER
(vermétique)



09/07/2020 : Aviva partenaire du LH Forum 2020



Février 2020 : installation au siège social de recycleurs de mégots aux couleurs d'Aviva



Obtention du prix impact institutionnel 2020



Risques environnementaux pour nos clients

Etre présent avant, pendant et après un événement climatique important

ENJEU

Etre un assureur **responsable** dans la **prévention, la gestion et l'indemnisation d'un événement climatique**. C'est garantir notre présence auprès de nos assurés, aussi bien en amont, sous forme d'actions préventives, qu'en aval par une gestion rapide des sinistres.

POLITIQUE

- **Prévention auprès de nos clients, le plus tôt possible et de façon ciblée**, dans l'éventualité d'un événement climatique :
 - en les alertant sur l'imminence d'un événement climatique pouvant impacter leur commune
 - en leur rappelant les actions préventives à mettre en place
- Engagement auprès de nos clients pour **mesurer leurs besoins immédiats et à venir** en cas de survenance avérée du risque climatique
- **Accompagnement individuel de nos clients** dans leur processus d'indemnisation

ACTIONS

Prévenir en :

- **Actionnant le système d'alerte très performant grâce au service PrédicT**. Envoi de messages (mails et sms) à nos clients en cas d'annonce d'un événement climatique important
- **Diffusant des messages de prévention** sur les réseaux sociaux

Gérer une crise en mettant en place une cellule de crise de 3 personnes en cas d'alerte de niveau 1, 10 personnes en cas d'alerte de niveau 2 et 16 personnes en cas d'alerte de niveau 3

Accompagner le client en :

- Prenant des mesures adaptées à la situation de chacun (au cas par cas)
- Accélérant la gestion de son dossier grâce à des modes d'expertise/réparations plus rapides
- Facilitant l'indemnisation en permettant aux agents de délivrer immédiatement des avances sur remboursement

Adapter nos process de gestion à la pandémie Covid 19 en :

- Favorisant l'indemnisation de gré à gré
- Augmentant nos seuils d'expertise
- Privilégiant l'expertise à distance

OBJECTIF :

Maîtriser le **délai du premier règlement pour le client** : atteindre 50% de dossiers avec au moins un règlement (ou clos sans suite) dans un **délai de 3 mois** après un événement de type inondations ou TGN (Tempête Grêle Neige)

► Résultats 2020

721 688 sms et

3 465 644 mails d'alertes météo événements climatiques envoyés aux clients Aviva

Tempête Ciara (7 février 2020)

- Délai pour atteindre 90% d'ouverture de dossier sinistres : **82 jours calendaires**
- % dossiers de sinistres ayant fait l'objet d'au moins un règlement 3 mois après l'événement ou clos sans suite : **74%** (1 563 / 2 090 sinistres)

Cellule de crise/Alex : Tempête et Inondations / coulées de boues 1^{er} au 4 octobre 2020

- Délai pour atteindre 90% d'ouverture de dossier sinistre : **64 jours calendaires**
- % dossiers de sinistres avec au moins 1 règlement ou clos sans suite 3 mois après l'événement : **70%** (311 / 443 sinistres)

► Indicateur de performance

74%*

(vs 51,7% en 2019)

Chaque année, pour 100% des événements climatiques considérés comme majeurs, Aviva mesure :

* La vitesse de règlement des dossiers : pourcentage de dossiers ayant fait l'objet d'au moins un règlement, 3 mois après l'événement ou clos sans suite.

Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements

Intégration des dimensions ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans nos investissements

ENJEU

Au fil des années, Aviva France et Aviva Investors France (son gestionnaire d'actifs) ont veillé à mettre en place un modèle de gouvernance ainsi que des ressources humaines et techniques adaptées à la prise en compte des enjeux ESG liés au changement climatique.

Des méthodologies d'analyse ESG différenciées par classe d'actifs, venant en complément des analyses financières, ont également été établies.

L'intégration des considérations ESG dans les décisions d'investissement, le dialogue actionnarial, l'exercice des droits de vote et l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers constituent le cœur de la philosophie d'investissement responsable.

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, Aviva France promeut auprès de ses clients des investissements à travers le financement dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) tout en contribuant aux Objectifs du Développement Durable, et en proposant à ses clients une gamme élargie de produits ISR (Investissement Socialement Responsable).

POLITIQUE

- Rédaction du rapport Article 173 ESG Climat
- **Mise en place d'une stratégie d'investissement responsable** : RISE (Réduire, Intégrer, Soutenir, Engager) avec pour objectif la réduction de notre impact environnemental et de notre exposition au charbon
- Développement de l'offre ISR
- Atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 en accord avec notre engagement au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance

ACTIONS

- **Inciter les entreprises de notre portefeuille à améliorer leurs pratiques ESG** et à prendre systématiquement part au vote dans les Assemblées Générales
- **Étendre l'intégration des considérations ESG** sur l'ensemble des actifs du portefeuille, notamment les actifs réels
- **Investir dans le fonds Alliance For Impact** en partenariat avec La Ruche et Ventech
- **S'engager dans le fonds Aviva Impact Investing**
- **Intégrer systématiquement des critères ESG** dans la sélection des gestionnaires / fonds externes
- **Réduire l'intensité carbone (tCO2/M\$ de revenus)**

OBJECTIF :

Améliorer la performance extra-financière des portefeuilles et le taux de couverture

Résultats 2020

- Obtention du Prix Impact Institutionnel 2020 décerné par Option Finance

1 501

engagements substantiels (engagements dirigés et directement suivis par l'équipe GRI)

3 428

échanges sur des sujets ESG ont eu lieu avec 2157 entreprises (au travers de différents moyens : lettres, consultations, points téléphoniques...)

Aviva : 1^{er} assureur à avoir lancé une gamme ESG avec :

- **17 fonds ayant obtenu le label ISR** représentant 12,5 milliards d'euros
- **2 fonds thématiques** : Aviva Croissance Durable et Aviva Investors Climate Transition Euro Equity
- **13,9 milliards d'euros d'encours** gérés suivant une approche thématique et/ou ESG
- Le comité ESG climat se réunit chaque trimestre
- Aviva Investors a voté à **près de 98 % des assemblées générales** d'actionnaires auxquelles il était en droit de le faire, soient **72 025 résolutions** pour **6 457 assemblées d'actionnaires**

Indicateur de performance

92%* en 2020

Actifs totaux des mandats gérés d'Aviva France

*Taux de couverture de l'analyse ESG : 92 % par rapport à 2019 - 90 %**

• Score ESG ajusté : 6,4 en 2020 (6,28** en 2019)

** Scores rectifiés par rapport à ceux figurant dans les rapports Article 173 ESG-Climat et DPEF 2020 à la suite d'un changement de méthode de retraitement des données opérée en 2020

Prise en compte du risque climatique

La prise en compte du défi climatique dans nos activités d'assurance et d'investissement

ENJEU

En tant qu'assureur et investisseur sur le long terme, Aviva a fait de la lutte contre le changement climatique **une priorité stratégique**.

Les **Accords de Paris** lors de la **COP21** représentent un **accord historique** et Aviva s'est engagé à mener les actions nécessaires pour contribuer à l'objectif commun.

Cet engagement s'applique tant dans nos investissements que dans le choix de nos partenaires et prestataires. Diminuer les risques physiques et de transition ainsi que le risque de conteneurs pour éviter les pertes de valeurs d'actifs est **au cœur de notre politique responsable de gestion de la transition climatique**.

Aviva France porte **une attention particulière à son exposition aux secteurs ou compagnies les plus exposés à la transition énergétique**, soit de par l'intensité carbone de leur processus de production, soit de par la propension des produits finaux tout en recourant aux énergies fossiles pour leur utilisation.

POLITIQUE

- **Réduction de notre empreinte carbone et alignement de la température du portefeuille** sur le scénario COP 21
- **Gouvernance et respect de la réglementation**
- **Optimisation de la gestion des portefeuilles actions** afin d'y intégrer plus largement le risque climatique
- **Intégrer les risques d'inondation et de sécheresse** et prendre en compte l'efficacité énergétique des bâtiments afin de renforcer l'analyse et la prise de décisions pour réduire les risques
- **Développement d'un objectif d'investissements verts** : montant minimum d'investissement en actifs verts de 500m€ / an

ACTIONS

- **Fixation d'objectifs quantitatifs climat** dans les objectifs du plan triennal en ligne avec la Net Zero Alliance
- **Fixation de la sortie définitive charbon à horizon 2030**
- **Investir dans les actifs verts** : poursuite de l'augmentation de ces investissements au service de la transition écologique
- **Maintien d'une gestion du risque climatique** : intégration d'indicateurs sur nos expositions à l'actif afin de limiter le réchauffement climatique et au passif afin de limiter nos pertes futures

OBJECTIF :

Réduire notre empreinte carbone et aligner nos portefeuilles sur les Accords de Paris

► Résultats 2020

2 366 millions d'euros d'obligations vertes

654 millions d'euros d'obligations sociales et durables

161 kWh/m².an d'efficacité énergétique du portefeuille immobilier

20 actifs ont obtenu un label ou une certification environnementale, ce qui représente un investissement en immobilier vert certifié ou labellisé (Breeam Pass, HQE ...) de 1276 millions d'euros, soit environ 445 070 m²

297 millions d'euros en infrastructures vertes

17 kg CO₂e/m²/an performance environnementale moyenne des actifs mandats

► Indicateur de performance

132*

(vs 87,7 en 2019)

Intensité carbone des mandats gérés d'Aviva France (tCO₂/million de CA \$) :

• **Taux de couverture de l'analyse** : 89 % en 2020 par rapport à 2019 (85%**)

• **Intensité carbone** :

- Pour les obligations d'entreprises : 85,52t CO₂/millions de CA \$ en 2020 contre 103t CO₂/M en 2019
- Pour les obligations souveraines : 205,67t CO₂/millions de PIB \$ en 2020

**Scores rectifiés par rapport à ceux figurant dans les rapports Article 173 ESG-Climat et DPEF 2020 à la suite d'un changement de méthode de traitement des données opérée en 2020

Moindre considération de la gestion des déchets, de la consommation énergétique et des transports

Notre contribution interne au défi climatique, une démarche ambitieuse et engageante

EN JEU

Etre une entreprise éco-responsable qui s'engage à moins consommer d'énergie et de papier, à avoir une vraie politique de recyclage des déchets, à sensibiliser ses collaborateurs à un comportement responsable et à maîtriser ses émissions de CO₂.

POLITIQUE

- Mettre en place avec toutes les parties prenantes une politique globale sur le long terme afin de faire baisser nos émissions de CO₂

ACTIONS

- Revoir 2 fois par an les différentes consommations (déchets, transports, énergie ...)
- Réduire et valoriser les déchets
- Supprimer le plastique à usage unique sur tous les sites (y compris UFF et Epargne Actuelle)
- Réduire la consommation de papier
- Installer des recycleurs de mégots afin de les valoriser
- Supprimer les plats de présentation et les tickets de caisse au restaurant d'entreprise

OBJECTIF :

Continuer à baisser nos émissions de CO₂



- Mise en place de la politique **zéro plastique à usage unique**
- **Traitement** du papier par une filière adaptée
- **39 tonnes** de consommation de papier (56 tonnes en 2019)

► Résultats 2020*

-8% de consommation de gaz

-25% de consommation d'eau

-58% de papier consommé

-83% de déchets papier

+24% de consommation électrique

* Certains résultats peuvent être liés directement au télétravail généralisé

Indicateur de performance

Baisse moyenne de près de

12,6% tous les ans

depuis 4 ans de nos émissions de CO₂





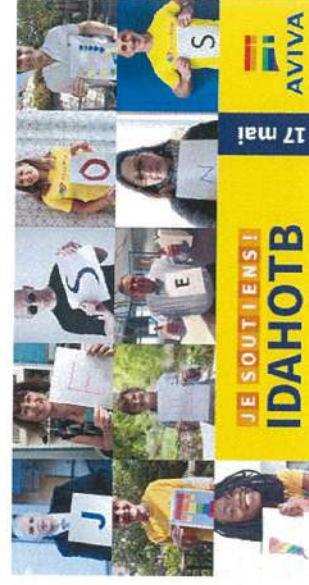
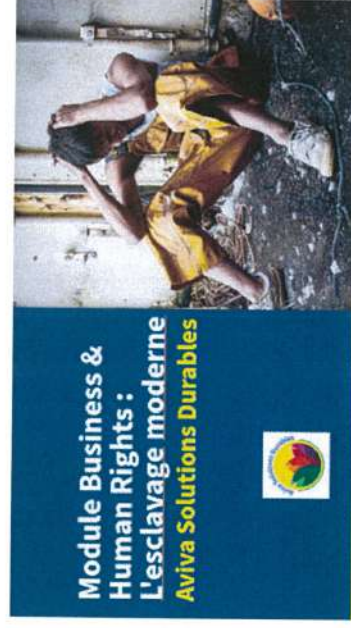
Fraudes Droits de l'homme

12. Fraude, blanchiment, corruption
et lutte contre l'évasion fiscale
13. Non-respect des Droits de l'Homme
et des normes/principes
internationaux du travail sur le lieu
de travail

Enjeux éthiques

Ces deux risques RSE sont très divers. Ils représentent une obligation réglementaire mais surtout la mise en pratique des valeurs d'Aviva. **Notre métier nous rend attentifs** à la prise en compte d'éventuels actes de fraude ou de corruption, pour une gestion éthique de nos dossiers et la garantie d'une gestion financière optimale.

De manière universelle, il s'agit de contribuer à une plus grande sensibilisation du respect des Droits de l'Homme, chaque fois que nous en avons l'occasion.



IDAHOTB : International Day Against Homophobia, Transphobia and Biphobia (17 mai)

Fraude, blanchiment d'argent, corruption et évasion fiscale

Lutte contre la criminalité financière : une exigence légale et morale partagée avec nos collaborateurs

ENJEU

Aviva France a une responsabilité légale, morale et sociale envers ses clients, la Société et le système économique en matière de lutte contre la criminalité financière : il s'agit de la lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Pour contribuer à la robustesse des dispositifs mis en place par le Régulateur, Aviva se doit de mettre en œuvre l'ensemble des exigences réglementaires qui lui incombent.

POLITIQUE

La lutte contre la criminalité financière au sein du Groupe Aviva France repose sur une politique de tolérance zéro par rapport à la corruption, les pots-de-vin, l'évasion fiscale, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et toute autre pratique professionnelle illicite ou contraire à l'éthique.

A ce titre, Aviva France n'accepte pas (notamment) :

- les violations intentionnelles ou répétées de la loi, de la réglementation ou de ses politiques en matière de criminalité financière
- de mener des activités avec des clients et contreparties basés dans certains pays
- les actes tendant à faciliter l'évasion fiscale, y compris ceux qui pourraient être commis par des collaborateurs, des représentants ou d'autres personnes associées à Aviva France
- les actes de corruption commis par un collaborateur ou une personne associée à Aviva France

Aviva France exige de ses collaborateurs le respect de ces règles et la réciproque de ses fournisseurs et de ses partenaires commerciaux.

ACTIONS

- **Renforcer** le dispositif d'alertes internes et de déclaration de cadeaux et invitations reçus (avec de la communication, de la formation, des contrôles, du soutien, du coaching et une déclaration annuelle de conformité pour les collaborateurs)
- **Renforcer** la vigilance constante de l'ensemble des collaborateurs par le plan de formation (porter la communication et la formation dans le champ des engagements individuels et collectifs, ne plus outrepasser les dispositifs, évoquer sans détours les sanctions)
- **Renforcer** l'ensemble du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conformément à la réglementation applicable

OBJECTIF :

A fin 2021, Aviva France a pour ambition de renforcer l'ensemble des dispositifs et contrôles Sécurité Financière du Groupe



- Renforcement du Code de Conduite
- Mise à jour et diffusion de la procédure d'alerte professionnelle interne
- Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption
- Déploiement d'une formation « Ethique et Déontologie » à l'ensemble des collaborateurs
- Formation de tous les collaborateurs sur la thématique de la lutte contre la corruption

Résultats 2020

4 modules de formation obligatoires pour tous les collaborateurs

1 module de formation pour les collaborateurs dont l'activité est exposée à un risque Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) (hors UFF, AIF et AREF)

285 déclarations de cadeaux et invitations en 2020

Indicateurs de performance

Taux de participation des collaborateurs aux formations annuelles et obligatoires :

99,3% (vs 99,26% en 2019)

Lutte contre la corruption

99,4% (vs 99,29% en 2019)

Lutte contre la facilitation de fraude fiscale (sur tout le périmètre hors UFF)

98,9% (vs 97,36% en 2019)

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (hors Agents)

Non-respect des droits de l'homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail

Respect des droits humains : un des piliers de notre démarche de responsabilité

ENJEU

Etre une entreprise responsable, humainement, de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et tout tiers en contact avec Aviva

POLITIQUE

- Sensibilisation des collaborateurs à un comportement éthique et juste vis-à-vis des tiers
- Respect des valeurs humaines et humanistes
- Engagement envers des fournisseurs qui s'inscrivent dans le respect des valeurs d'Aviva

ACTIONS

- Mise en place du **Code d'Éthique Professionnelle** tous les ans pour les collaborateurs
- Mise en place du module de formation sur **les droits humains**
- Programme **La Fabrique Aviva** pour la 5^e édition
- Organisation d'actions solidaires pour permettre et faciliter l'engagement des collaborateurs
- Rédaction de la charte des achats responsables

OBJECTIF :

S'approcher au plus près des 100% de complétude de l'e-learning code d'éthique professionnelle



Annexes

La Déclaration de Performance Extra Financière a été établie sur le périmètre d'Aviva France, qui comporte plusieurs entités : Aviva Assurances, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Retraite Professionnelle, Aviva Investors France, UFF Aviva Investors Real Estate France, UFF et Epargne Actuelle.

Les informations détaillées contenues dans le rapport ont été recueillies auprès des deux principales entités, Aviva Assurances et Aviva Vie, et concernent très souvent l'ensemble du périmètre.

Ces tableaux de concordance permettent de préciser les différents cas de figure.

Tableau 1 de concordance des risques par entité

Catégorie	Risques	Aviva Investors France	AIREF
Social/Sociétal	Divulgaration des données personnelles de nos clients	La réglementation RGPD s'applique de la même façon à AI en France. Actions identiques/similaires	Idem Groupe Aviva Plc ¹
	Défaut de qualité des services/relations clients	Non détaillé pour cet exercice	Non détaillé pour cet exercice
	Non-respect de la démarche « Conduit »	Le Group Standard Asset Management Products Development prend en compte ce risque, il est aussi supervisé par les contrôles réalisés par la 2ème ligne (contrôle interne et conformité) et l'Audit Interne	Non détaillé pour cet exercice
	Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise	AIF est membre de l'UES [*] , actions consolidées	Idem Groupe Aviva Plc
	Atteinte à la santé et à la sécurité au travail	AI met en œuvre les Group Standard, fait partie de l'UES (donc même CHSCT). Les situations particulières sont traitées par le directeur et les risques psychosociaux pris en compte (y compris pour l'évaluation des performances des employés)	Idem Groupe Aviva Plc
	Dégradation du climat social	Tous les employés de l'UES bénéficient des mêmes actions	Idem Groupe Aviva Plc
Environnement	Absence de diversité, discrimination	Idem Groupe Aviva Plc	Idem Groupe Aviva Plc
	Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements (Investissement responsable)	Aviva Investors investit dans une équipe et des process ESG pour soutenir la stratégie Aviva	Actions détaillées mais pas de résultats ni de KPI
	Risque climatique	Aviva Investors investit dans une équipe et des process ESG pour soutenir la stratégie Aviva	Certification/label environnemental dans notre patrimoine, réalisation exhaustive d'audits énergétiques (actions et résultats détaillés)
	Fraude, blanchiment d'argent et corruption	Le dispositif global AI appliqué à AIF est similaire (Group Standard)	Idem Groupe Aviva Plc
Droits de l'Homme	Non-respect des Droits de l'Homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail	Les actions décrites ont été mises en œuvre pour l'ensemble de la population UES (qui inclut donc AIF)	Idem Groupe Aviva Plc

^{*} UJF S : Unité Économique et Sociale, ici Aviva France
¹ Groupe Aviva Plc : maison mère

Annexes

La Déclaration de Performance Extra Financière a été établie sur le périmètre d'Aviva France, qui comporte plusieurs entités : Aviva Assurances, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Retraite Professionnelle, Aviva Investors France, Aviva Investors Real Estate France, UFF et Epargne Actuelle.

Les informations détaillées contenues dans le rapport ont été recueillies auprès des deux principales entités, Aviva Assurances et Aviva Vie, et concernent très souvent l'ensemble du périmètre.

Ces tableaux de concordance permettent de préciser les différents cas de figure.

Tableau 2 de concordance des risques par entité

Catégorie	Risques	Epargne Actuelle	UFF
Social/Sociétal	Divulguation des données personnelles de nos clients	Idem Groupe Aviva Plc	Idem Aviva France
	Défaut de qualité des services/relations clients	Suivi des réclamations clients et prise en compte des enseignements tirés dans la relation avec les clients (actions de formation et sensibilisation)	Suivi des réclamations clients et prise en compte des enseignements tirés dans la relation avec les clients
	Non-respect de la démarche « Conduict »	Définition de la politique relative à la gestion des conflits d'intérêts Définition d'une politique de rémunération des conseillers qui vise à prendre en compte la conformité des ventes	Dispositif d'enquêtes clients pour mesurer la satisfaction sur les différentes dimensions de la relation client
	Difficulté de recrutement en adéquation avec la stratégie d'entreprise	Idem Groupe Aviva Plc	Mise en place d'une politique de prévention, détection et de gestion des conflits d'intérêts, actualisée le 16/12/2020. Cette politique fait notamment référence à la cartographie des conflits d'intérêt, au registre des conflits d'intérêts, à la formation mise en place (déployée en 2020), elle a été suivie par plus de 87% des collaborateurs), aux contrôles déployés (contrôle de 1 ^{er} niveau et contrôle de 2 nd niveau)
	Atteinte à la santé et à la sécurité au travail	Idem Groupe Aviva Plc	177 personnes recrutées en 2020
	Dégradation du climat social	Idem Groupe Aviva Plc	Taux d'accidents en 2020 de 0,942 %
	Absence de diversité, discrimination	Idem Groupe Aviva Plc	Informations envoyées sans précision ni consolidées dans Aviva France, Consolidé selon OTI
		Idem Groupe Aviva Plc	Infos envoyées sans précision ni consolidées dans Aviva France, Consolidé selon OTI
Environnement	Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements (investissement responsable)	Idem Groupe Aviva Plc	UFF Grandes Marques ISR, UFF Grandes Marques ISR A UFF Impact Environnement A UFF Euro Valeur ISRA, UFF Euro Valeur ISR C UFF Euro Valeur 0-100 ISRA, UFF Euro Valeur 0-100 ISR CA
	Risque climatique	Non applicable	UFF Tremplin PME UFF Valeurs PME UFF Global Obligations UFF Global Convertibles
Corruption	Fraude, blanchiment d'argent et corruption	Idem Aviva France	17 dossiers CABA Pas de conflit d'intérêt déclaré Formation LCB : 79% pour le Siège et 97% pour le Réseau soit 88% au total
Droits de l'Homme	Non-respect des Droits de l'Homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail	E learning sécurité physique	Idem Aviva France



Aviva France
Société anonyme au capital de 1 678 702 329 €
Siège social : 80 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
331 309 120 R.C.S Nanterre

Annexe 2 :

Rapport ESG Climat

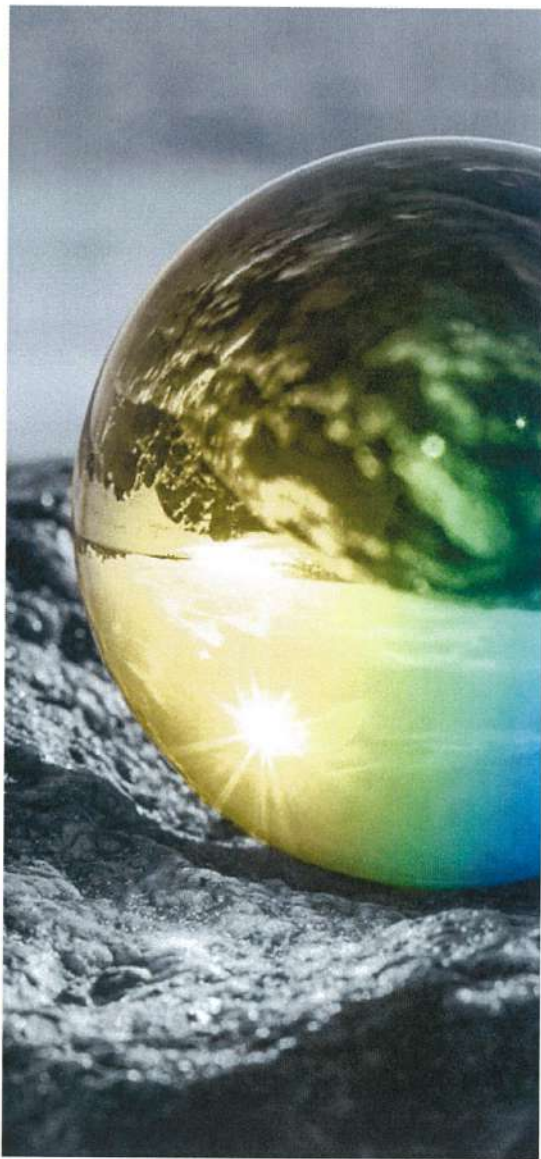
Rapport ESG Climat

| Assurance | Protection | Epargne |

Article 173 de la loi transition écologique et énergétique

Juin 2021







SOMMAIRE

05	Edito
06	Clés de lecture du rapport
08	Qui sommes-nous ?
10	Modèle d'affaires
12	L'intégration des enjeux RSE au cœur de notre stratégie
14	Éléments essentiels
17	I - Une stratégie d'assureur responsable et engagé face aux défis qui s'accélèrent
29	II - La gouvernance au service de la stratégie
35	III - Piloter l'intégration des enjeux ESG- Climat dans les processus d'investissement
63	IV - Renforcer l'impact de notre démarche d'investisseur
72	Annexes

ÉDITO





Patrick Dixneuf

Directeur général Aviva France

Notre ambition : être acteur d'une économie plus durable pour les générations futures

La crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an a un impact structurant sur nos modes de vie actuels et à venir et nous sommes nombreux à penser que le « monde d'après » ne sera pas identique à celui que nous avons connu jusqu'alors.

Malgré cet environnement économique et financier incertain, Aviva France a pourtant continué de développer ses engagements en faveur du développement durable.

Poussé par l'urgence climatique, Aviva Groupe s'est fixé un objectif climat qu'aucun assureur ne s'était donné jusqu'à présent : devenir neutre en carbone sur ses opérations, chaînes d'approvisionnement et portefeuilles d'investissement d'ici 2040, conformément à l'engagement pris en 2020 par la « Net-Zero Asset Owner Alliance ».

En dehors des engagements portés par le Groupe, Aviva France met également son expertise et son influence d'assureur et d'investisseur au service de la création d'une société d'acteurs qui prennent au quotidien des décisions responsables et durables. Nous sommes convaincus que nos engagements auront d'autant plus de résonance que nous parviendrons à convaincre nos clients de l'importance environnementale, économique et sociétale décisive que comportent leurs actions d'investissement.

Les épargnants détiennent en réalité le pouvoir de rendre leurs investissements plus vertueux. Nous devons les inciter à s'en saisir. Notre gamme de contrats Aviva Vie Solutions Durables, créée en 2019 et enrichie régulièrement depuis, est un outil qui leur donne cette capacité. Encore faut-il qu'ils puissent en mesurer les impacts attendus. Dorénavant, nos clients titulaires de contrats d'épargne retraite ou d'assurance vie auront cette opportunité. En effet, la notion d'investissement à impact est au cœur de nos actions en matière de finance responsable et durable. L'attention que nous portons aux données extra financières, dont on sait aujourd'hui qu'elles complètent une analyse financière plus classique, nous permettent d'orienter les priorités d'investissement vers l'emploi, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, le recyclage, la santé, etc.

L'écosystème de l'entrepreneuriat fait également partie de nos priorités. Dès 2014, Aviva France a été pionnier en créant un fonds d'investissement dédié aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec Aviva Impact Investing France. Depuis, Aviva France a renforcé son action en lançant Alliance for Impact en 2020, un dispositif qui vise à accompagner la levée de fonds d'entreprises innovantes dans l'Economie Sociale et Solidaire et dans l'entrepreneuriat à impact.

Enfin, en tant qu'assureur engagé, nous sommes attentifs à ce que nos produits d'assurance dommages encouragent les comportements durables et guident nos clients vers une économie bas carbone. Nous avons pour cela commencé la labellisation de neuf produits d'assurance dommages en 2020, avec le concours de l'Institut de l'Economie Positive, qui a lancé le label Positive Assurance.

C'est ensemble que nous relèverons les défis de demain, qu'ils soient climatiques, environnementaux, sociaux ou économiques. Le Rapport ESG-Climat 2021 est l'occasion pour Aviva France de rendre compte des actions menées ces dernières années et d'indiquer la direction future que souhaite prendre la compagnie. Plus que jamais dans ce contexte de crise sanitaire, ensemble, nous pourrions contribuer à une économie plus durable. C'est de la somme de nos actions contemporaines que naîtra un avenir positif, dans l'intérêt des générations futures.



Clés de lecture du rapport

Aviva France soutient la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)

La structure du présent rapport reprend l'ensemble de ses recommandations. Voir l'annexe du tableau de correspondance des parties du rapport avec les recommandations de la TCFD pour avoir plus d'informations.

Les **parties introductives** permettent au lecteur de comprendre la déclinaison des activités d'Aviva France.

Les **éléments essentiels** fournissent les chiffres clés du rapport. Il est également présenté une vue d'ensemble sur les actifs gérés par Aviva France.

La **partie 1** fait une synthèse des travaux effectués par Aviva France pendant l'année 2020 pour répondre aux objectifs fixés fin 2019. Elle présente également la direction et les objectifs pris par la compagnie dans les années à venir.

La **partie 2** décrit l'articulation de la gouvernance d'Aviva France autour des sujets ESG-Climat ainsi que les actions de la compagnie pour mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs en 2020.

La **partie 3** détaille l'intégration des problématiques ESG-Climat dans les processus d'investissement :

- Le pilotage opérationnel de l'engagement d'Aviva France dans la Net-Zero Asset Owner Alliance : outils de mesure de l'alignement et leviers d'action pour atteindre les objectifs,
- L'évolution des outils ESG en 2020 : exclusions, politiques de vote et d'engagement, processus de gestion par classes d'actifs,
- L'identification et la gestion des risques climat : risques physiques, de transition et de responsabilité.

La **partie 4** présente l'impact de nos activités d'investisseur et assureur :

- Le déploiement de solutions d'épargne et d'assurance responsable : investissements à impact, labels ISR et produits d'assurance responsable,
- Nos actions de communication et de plaidoyer pour la finance durable et le développement durable,
- Le développement de notre compréhension des enjeux de biodiversité.



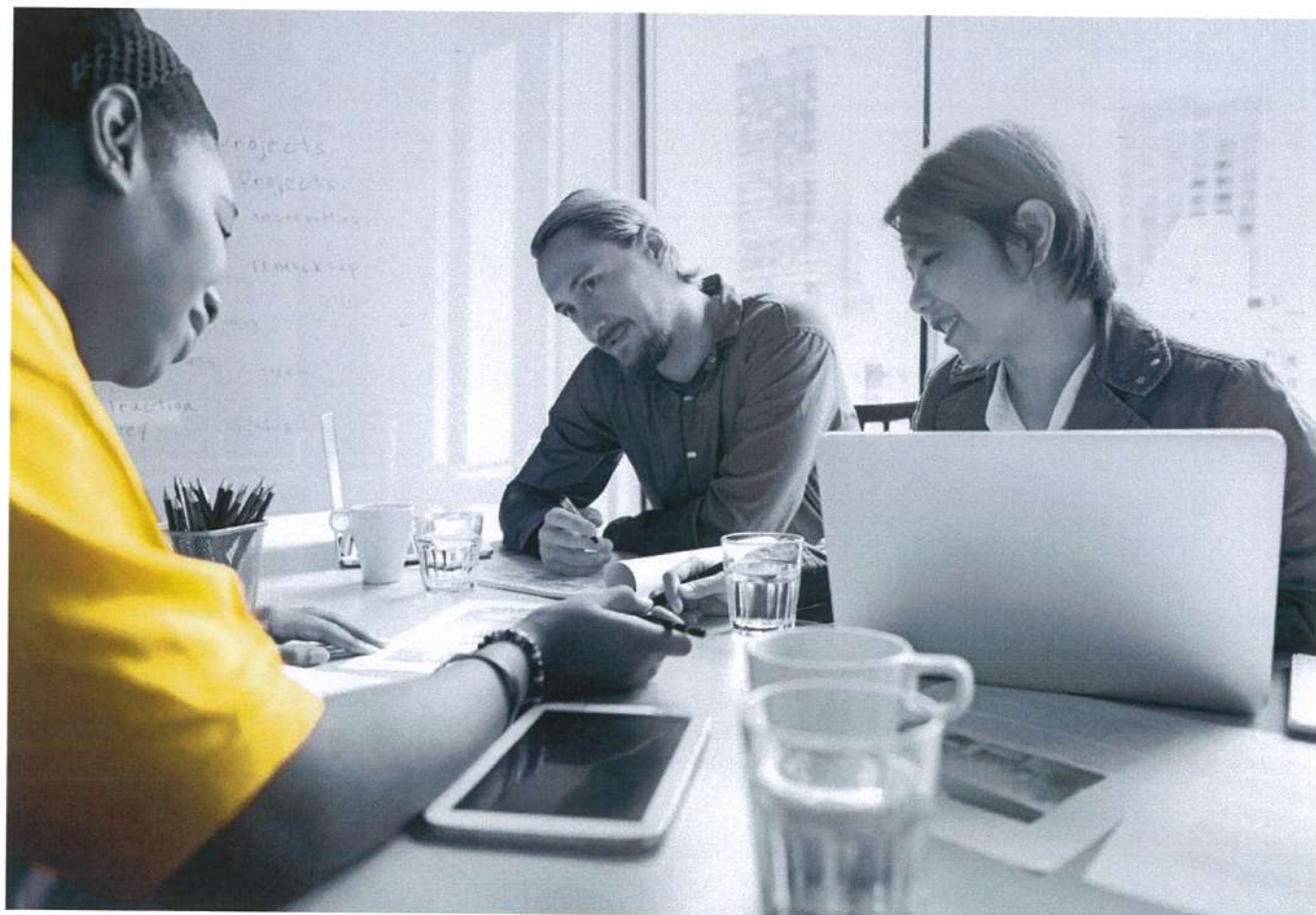
Renforcer notre transparence avec un comité d'experts en finance durable

Conscients de la portée technique de ces sujets et leur évolution rapide, nous avons souhaité soumettre le présent rapport à la **consultation de trois experts indépendants** :

- Julie Evain, chercheuse à l'I4CE
- David Zerbib, chercheur à l'Université Paris-Dauphine, Sorbonne et ENSAE
- Simon Messenger, fondateur et CEO de 1Planet Advisory

Les trois experts ont interrogé l'équipe de pilotage du rapport, incluant des responsables d'Aviva France et Aviva Investors France tant sur l'ambition des engagements que sur la clarté du rapport et les choix méthodologiques pour l'analyse des risques ESG-Climat. Leur avis a été fourni à titre consultatif et ils n'ont en aucun cas participé à la validation du présent rapport, dont la responsabilité a échu à Aviva France.

Aviva France a également fait appel à **Marc de Joussineau, Agent Général d'Assurance** afin d'avoir la vision d'un expert client interne. Ses retours ont permis d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité du rapport au grand public.





LE GROUPE AVIVA

Qui sommes-nous ?

Avec plus de 180 ans d'expérience, Aviva France, filiale de l'un des principaux assureurs vie et dommage en Europe, est un assureur généraliste au service de 3 millions de clients.

Particuliers et professionnels sont au coeur de toutes nos attentions. Nous assurons leur protection, celle de leur famille et de leurs biens personnels et professionnels, grâce à une offre de produits et services d'assurance innovante et digitale qui évolue avec leurs besoins.

La diversité de notre réseau de distribution - agents généraux, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine et des partenariats comme avec l'Afer, première association d'épargnants de France, **permet de répondre à l'ensemble des attentes des clients.**

A travers sa filiale Aviva Investors France, Aviva dispose aussi d'une expertise de premier plan en gestion d'actifs, notamment sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).



Aviva dans le monde

12
pays

3 161
M€ Résultat
opérationnel

202
% de ratio
de solvabilité II

1 932
M€ Génération
de capital

RATING S&P AVIVA PLC : A

Aviva en France

4 300
collaborateurs

5 058
M€ de chiffre
d'affaires nouvelles
Vie en PVNBP (valeur
actuelle de nouvelles
primes d'affaires)

527,6
M€ de résultat
opérationnel IFRS
Vie, Dommages
et Santé

114,6
M€ d'actifs gérés

+36 000 nouveaux PERIN*
ouverts dont 80% en UC
(Unités de Comptes)

+4% CA (Chiffre d'Affaires)
Dommages à 1 452,5 M€

4 propositions axées client

Pôle DIRECT



Spécialiste de
l'assurance en Direct
Auto, Santé, MRH,
Obsèques



Pôle PROXIMITÉ



Proximité des
conseillers en
assurances sur toute
la France

1 000
Agents généraux
1 000
Courtiers actifs

Pôle PATRIMOINE



Des conseillers
experts en Gestion
de Patrimoine

Uff
891
conseillers
EA EPARGNE
ACTUELLE
30000 d'adhérents
90
conseillers

Pôle PARTENAIRES



Un savoir-faire
historique au profit
de partenariats à
succès

afer
756 620
adhérents
54,4 Md€
d'encours

*Plan d'Epargne Retraite Individuel



Notre modèle d'affaires

Nos ressources

Capital humain et intellectuel

Nous vous appuyons sur l'expertise et l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs.

4 300 collaborateurs

Capital financier

Nous vous appuyons sur nos capitaux propres issus de notre actionnariat et de la production de valeur annuelle que nous réalisons à travers nos activités.

1,9 milliard €

de fonds propres consolidés

Capital social et sociétal

• **Nos clients** particuliers et professionnels nous rémunèrent de la protection offerte par nos produits, et des services que nous leur apportons.

3 049 383 clients fin 2020

(2 968 691 fin 2019)

• **Nos partenaires** constituent une richesse clé d'expertise et de démultiplication de notre impact commercial, pour la croissance d'Aviva.

• **1 000 agents généraux Aviva et 1 000 courtiers actifs**

• **1 282 collaborateurs UFF** dont **891** dédiés au conseil et près de **90** conseillers Epargne Actuelle

• **756 620 adhérents AFER** (44 ans de partenariat)

Capital environnemental (consommation électrique)

• **Aviva France a émis 7,26 millions de Kwh en 2020** (12,81 en 2010)

Stratégie Aviva France

1 marque unique forte et renforcée

4 propositions adaptées aux besoins des clients particuliers et professionnels

• **Direct** - Spécialiste de l'assurance en direct (auto/santé/habitation/obsèques)

• **Proximité** - La présence de conseillers en assurance partout en France

• **Patrimoine** - Des conseillers experts en Gestion de Patrimoine

• **Partenariats** - Un savoir-faire historique au profit de partenariats à succès

Ambition de conquête :

+ 1 million de nouveaux clients d'ici 2022

Périmètre : l'ensemble des principales entités d'Aviva en France

• **Aviva Vie**

• **Aviva Epargne retraite**

• **Aviva Retraite Professionnelle**

• **Aviva Assurances**

• **UFF**

• **Epargne actuelle**

• **Aviva Investors France**

• **Aviva Investors Real Estate France**



3 principales activités

Assurance



Habitation



Auto



Emprunteur



Assurances
professionnelles

Protection



Protection
de la famille



Santé



Prévoyance

Epargne



Gestion
financière



Assurance
vie



Retraite

Notre création de valeurs

Capital humain et intellectuel

- **33 % de collaborateurs formés**
- **82 % des collaborateurs** estiment que leur manager les responsabilise en leur donnant l'autonomie nécessaire.

Capital financier

Dans un contexte défavorable, Aviva France s'est positionné durablement dans le Top 3 des acteurs du marché de la retraite des particuliers, avec plus de **36 000 nouveaux PERIN** ouverts - dont 80% en UC. En Dommages, nous enregistrons une nouvelle année de croissance de notre chiffre d'affaires et le niveau de COR est la résultante d'une dynamique commerciale positive et de la maîtrise de nos résultats techniques.

Capital social et sociétal

- Aviva a décidé de briser les barrières de la surdité en mettant à disposition des internautes l'application RogerVoice qui leur permet de contacter les services clients Aviva d'un simple coup de fil.
- Aviva propose des garanties d'assurance adaptées aux personnes handicapées afin d'optimiser l'accessibilité de son site [aviva.fr](https://www.aviva.fr)
- Aviva a fait réaliser par Temesis un audit d'accessibilité en 2020 afin de rédiger un schéma et une stratégie d'accessibilité numérique en 2021
- Aviva évalue ses produits d'assurance dommages et ses agences d'assurance au regard des enjeux ESG, climat et inclusion
- Les offres d'assurance Aviva sont construites avec le souci de la compréhension de tous les publics, notamment les personnes âgées.



Aviva Solutions Durables

Aviva Solutions Durables, notre stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est au cœur de nos chantiers de transformation et de développement, pour contribuer à construire une société plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive.

La stratégie produits de notre gestionnaire d'actifs Aviva Investors France est définie par trois piliers durables qui reprennent les 17 ODD : l'amélioration des conditions de vie des individus, la préservation des ressources de la planète et l'atténuation des effets du changement climatique. L'équipe de recherche thématique travaille avec les équipes de gestion pour développer des stratégies d'investissement capables d'accompagner la transition vers un avenir durable axées sur ces trois piliers. À la lumière de la thématique d'investissement d'un fonds, l'équipe de gestion va sélectionner des entreprises dont les biens et les services ont un impact neutre ou positif sur les ODD avec l'aide des scores fournis par ISS OEKOM, un fournisseur de référence de données d'impact. Un filtre d'exclusion est aussi appliqué pour éliminer les secteurs incompatibles avec les ODD (tabac, énergies fossiles, entreprises ayant des problèmes réputationnels). Une fois les entreprises présélectionnées, l'équipe de gestion affine sa sélection sur la base des critères financiers mais aussi extra-financiers (ESG). Sélectionner des entreprises apportant des solutions pour atteindre les ODD, c'est aussi s'assurer que leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance sont satisfaisantes.



Une gouvernance Aviva Solutions Durables qui irrigue toute l'entreprise

Portée par la Direction Générale, la politique RSE Aviva Solutions Durables constitue un enjeu stratégique pour Aviva France. Elle se traduit par une volonté, au plus haut niveau de l'entreprise, de conjuguer performance, responsabilité, éthique et transparence.

6 membres du Comité Exécutif d'Aviva France valident la stratégie RSE et suivent son déploiement au travers d'un comité de gouvernance appelé « Cockpit » se réunissant tous les 2 mois.

Fin 2020, le sujet RSE étant devenu mature, il a été décidé d'inclure les projets Aviva Solutions Durables directement dans les instances de gouvernance comme le CMO (Comité Marketing Opérationnel).



La stratégie « Aviva Solutions Durables »



#AGIRPOURLECLIMAT

Créer l'assurance de demain plus verte et inclusive



#PROMOUVOIRL'INCLUSION

Structurer notre vision RSE et engager l'ensemble de nos parties prenantes



#DEVENIRCHAMPIONNE L'INVESTISSEMENT

Porter les engagements d'Aviva auprès des cercles d'influence économiques et politiques

Les actions que nous présentons dans la Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF) reflètent donc la manière dont nous répondons à chaque enjeu RSE selon les spécificités de nos métiers, de nos clients et de nos collaborateurs. C'est une liste non exhaustive mais représentative de ce que nous mettons en place pour contribuer de façon responsable au développement durable de notre activité et de nos parties prenantes. Chaque enjeu/risque correspond à un des axes de notre stratégie Aviva Solutions Durables : agir pour le climat, être champion de l'investissement responsable, promouvoir l'inclusion et assurer les fondamentaux.

La Fabrique Aviva

La Fabrique Aviva, le plus grand concours français dédié à l'entrepreneuriat social et environnemental, accompagne depuis 2016 une centaine d'entrepreneurs dans le financement de leurs projets, en faveur de la santé, l'environnement, l'inclusion et l'emploi.

Les lauréats ont la possibilité de candidater au nouveau fonds Alliance for Impact et de suivre un programme d'incubation qui leur permettra, s'ils le souhaitent, de solliciter le financement des fonds Alliance for Impact ou Aviva Impact Investing France.

La Fabrique Aviva en chiffres, depuis 2016

4 815
projets

9,8
Millions de votes

1 593
retombées presse
dans la presse
nationale et régionale

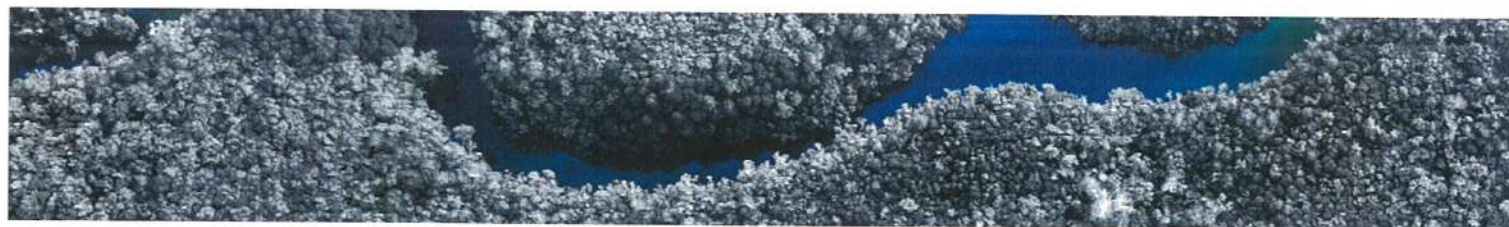
655
finalistes dont
203 grands
gagnants



La Fabrique Aviva a remporté le **Grand Prix de la Responsabilité sociétale de la marque 2019**

Aviva France souhaite être un acteur leader du développement des entreprises durables dans les territoires et offrir à chaque français(e) l'opportunité de s'engager à ses côtés.

C'est pourquoi Aviva France a lancé le concours La Fabrique Aviva ou offre une aide financière d'**1 million d'euros**, chaque année, aux idées entrepreneuriales à la fois utiles et innovantes.



Éléments essentiels

S'ENGAGER EN FAVEUR DU CLIMAT

Baisse d'intensité carbone du portefeuille d'investissements du Groupe Aviva

Réduction de 25%
à horizon 2025*

Réduction de 60%
à horizon 2030*

Neutralité carbone
à horizon 2040

*sur base fin 2019

RENFORCER NOTRE ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL EN 2020

6 457

assemblées d'actionnaires

24%

de vote contre des motions jugées inadaptées au regard de nos positions ESG / Climat

3 428

actes d'engagement auprès de 2157 entreprises

25%

des actions d'engagement relatives au climat

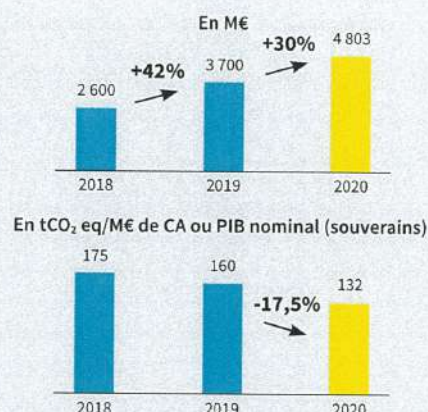
RÉPONDRE À NOS OBJECTIFS CLIMATIQUES

30%

de hausse d'investissements verts¹ dans le portefeuille Aviva France depuis 2019 pour atteindre €4,8mds à fin 2020

-17,5%

de baisse d'intensité carbone² sur le portefeuille mandat d'Aviva France depuis 2019



PROPOSER DE NOUVELLES SOLUTIONS DURABLES, VIA LE FONDS ALLIANCE FOR IMPACT

3

Nouveaux fonds labellisés ISR par Aviva Investors en 2020

9

produits responsables d'assurance dommage labellisés en 2020

PROPOSER DE NOUVELLES SOLUTIONS DURABLES, VIA LE FONDS ALLIANCE FOR IMPACT

250

Jusqu'à 250 projets d'entrepreneurs à impact pourront être accompagnés et financés en amorçage via l'Alliance for Impact

500 000 €

Jusqu'à 500 000 € investis par projet via l'Alliance for Impact

¹ Voir glossaire pour avoir le périmètre de définition d'un investissement vert.

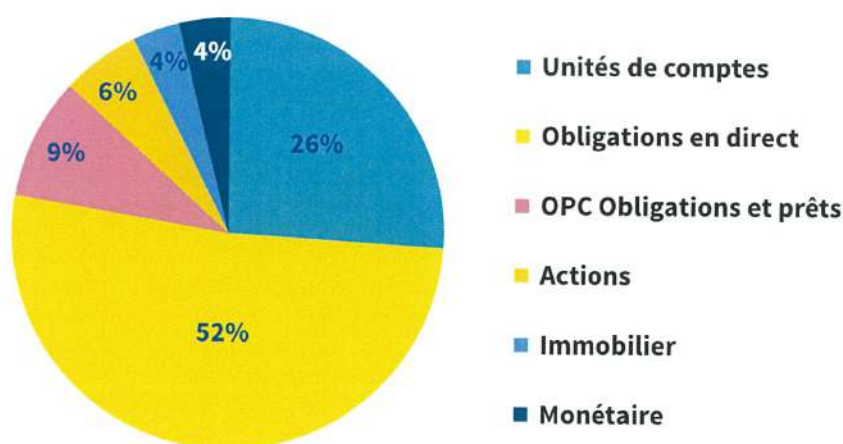
² Voir glossaire pour avoir le périmètre de définition de l'intensité carbone.



Vue d'ensemble de notre portefeuille

Avec plus de 180 ans d'expérience et 96,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion, Aviva France, filiale de l'un des principaux assureurs vie et dommages en Europe, est un assureur généraliste au service de 3 millions de clients. Notre offre de produits et services d'assurance innovante et digitale s'appuie sur la diversité de notre réseau multi-accès : agents généraux, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine, et des partenaires comme l'AFER, première association d'épargnants de France.

Aviva France dispose d'une expertise en gestion d'actifs au travers de ses filiales Aviva Investors France (AIF), dédiée à la gestion des actifs financiers, et Aviva Investors Real Estate France, dédiée à l'investissement immobilier.



Sur un total de **96,5 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31/12/2020**, 26% (25 milliards d'euros) sont gérés en Unités de Compte, et 74% (71 milliards d'euros) sont gérés sous forme de mandats.

68 milliards d'euros, soit 95% des actifs délégués sous mandat de gestion par Aviva France sont confiés à sa filiale de gestion d'actifs Aviva Investors France. Cette part significative explique notre fort engagement commun avec Aviva Investors sur les sujets ESG-Climat.



1. Une stratégie d'assureur responsable et engagé face aux défis qui s'accélèrent

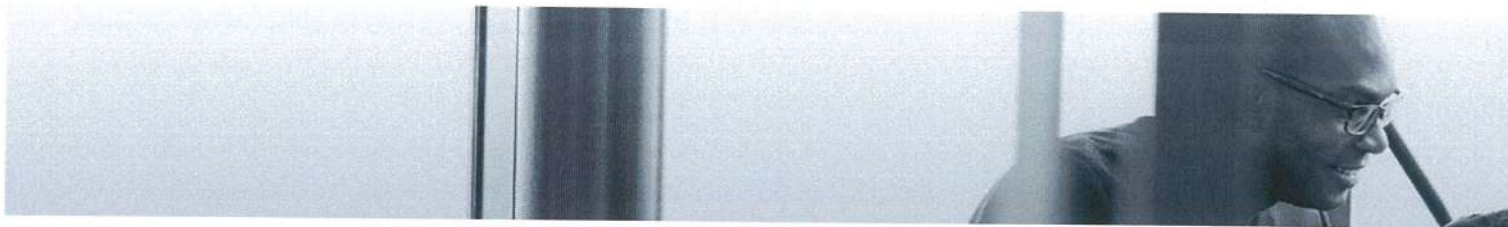
1.1 Nos responsabilités dans un monde en quête de durabilité

1.1.1 Le développement durable à l'épreuve de la crise sanitaire

1.1.2 Nos responsabilités d'assureur

1.2 S'engager sur des objectifs en faveur de la transition

1.3 Rendre compte des travaux du Groupe AVIVA



1. Une stratégie d'assureur responsable et engagé face aux défis qui s'accélèrent

1.1 Nos responsabilités dans un monde en quête de durabilité

1.1.1 Le développement durable à l'épreuve de la crise sanitaire

La transition climatique, l'enjeu majeur du XXI^e siècle

Le Groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué dans son dernier rapport qu'il serait extrêmement complexe de limiter l'augmentation du réchauffement climatique global à 2°C.

Pour les financeurs importants de l'économie que sont, en particulier, les assureurs, l'intégration des nouveaux risques liés au réchauffement climatique et définis en 2017 par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), est indispensable :

- Les risques physiques sont les pertes économiques subies suite aux événements chroniques et extrêmes amplifiés par le réchauffement climatique,
- Les risques de transition sont les coûts subis par les agents économiques liés à la mise en place d'un modèle économique bas-carbone (valeur des actifs échoués, contraintes légales et de marché, difficulté de financement...). A ces risques s'ajoutent ceux liés à la responsabilité juridique des entreprises.

Ces risques apparaissent comme un enjeu majeur pour les assureurs, d'autant plus qu'ils touchent à la fois leur actif et leur passif, et que certaines conséquences sont d'ores et déjà perceptibles.

Un rapport de la FFA³ estime à 92 milliards d'euros le montant des dégâts cumulés causés par des aléas naturels d'ici 2040. Face au réchauffement climatique, les assureurs doivent également supporter les risques liés à la réglementation qui s'accélère et qui pourrait à terme renforcer les exigences prudentielles.

3 Impact du changement climatique sur l'assurance à horizon 2040
<https://www.ffa-assurance.fr/la-federation/publications/enjeux-climatiques/etude-changement-climatique-et-assurance-horizon-2040>



Covid-19 et réchauffement climatique

Selon le Bulletin annuel de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la **concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère a continué à augmenter en 2020** malgré la pandémie de Covid-19, à un rythme cependant réduit.

La pandémie a mis en évidence la nécessité de s'appuyer sur des modèles de croissance durable et de collaboration internationale pour lutter contre les effets de risques systémiques tels que le changement climatique. La crise de la Covid-19 a aussi repoussé d'un an la COP26 (conférences des parties) et donc des annonces ambitieuses en matière de lutte contre le réchauffement climatique, notamment en termes d'objectifs étatiques liés à l'accord de Paris.

Les enjeux environnementaux sont plus larges que la lutte contre le changement climatique

Alors que le climat s'est progressivement imposé comme un enjeu structurel pour nos modèles économiques depuis la COP21, la crise de la biodiversité est en passe de devenir un sujet majeur pour les acteurs économiques et les décideurs politiques. Des scientifiques considèrent que l'expansion des activités humaines, au détriment de nombreux écosystèmes, pourrait être responsable de l'apparition de nouveaux virus tels que la Covid 19.

La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alerte depuis de nombreuses années sur la crise actuelle de la biodiversité. Son dernier rapport⁴ illustre l'intensification sans précédent dans l'histoire humaine du rythme d'extinction des espèces.

Cette érosion de la biodiversité a un impact majeur sur la qualité des services écosystémiques rendus par la nature à l'homme, dont l'impact sur la rentabilité économique est inévitable. Dans un rapport dédié⁵, WWF estime à 479 milliards de dollars par an d'ici 2050 le coût de l'inaction face à l'érosion galopante de la biodiversité.

Dans ce cadre, une volonté politique de s'emparer du sujet a émergé avec des rendez-vous de premier rang tels que le sommet du G7 Environnement à Metz en 2019. Le sommet de la COP15 prévu en 2021 a pour but de redéfinir un cadre d'engagements internationaux pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. L'enjeu est de réussir à rassembler les pays engagés dans la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) qui n'ont atteint aucun des 20 objectifs fixés lors des Objectifs d'Aichi en 2011.

La transition juste, pour répondre aux objectifs du développement durable

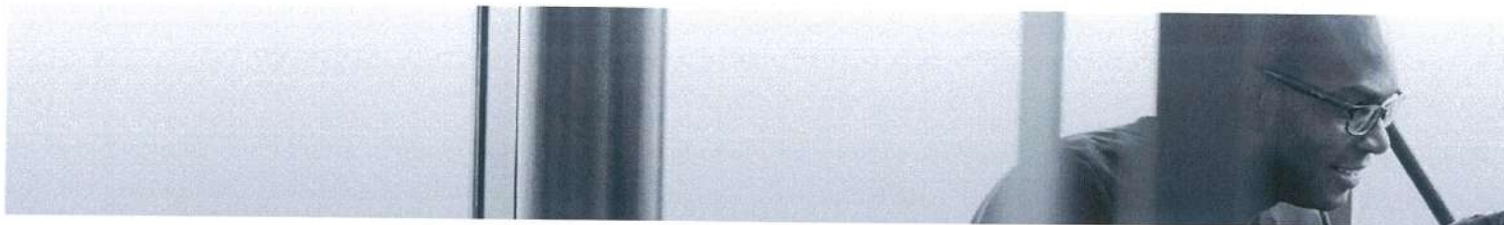
La transition vers une économie bas-carbone aura un impact manifeste sur la création d'emplois et l'allocation des ressources. Dans ce cadre, l'Accord de Paris évoquait la nécessité cruciale d'une transition rapide et équitable, dénommée « transition juste » par la Confédération syndicale internationale. La transition juste est celle qui vise à minimiser les retombées sociales négatives de la mise en place d'une économie bas-carbone. Elle implique d'identifier et d'anticiper les répercussions sociales issues des changements perturbateurs de la transition climatique sur les chaînes de valeur au niveau mondial.

⁴ Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, publié en 2019

<https://ree.developpement-durable.gouv.fr/donnees-et-ressources/ressources/publications/article/rapport-2019-d-evaluation-globale-sur-la-biodiversite-et-les-services>

⁵ Rapport « Global Futures » publié en 2020

<https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/un-nouveau-rapport-du-wwf-revele-que-le-declin-de-la-nature-couterait-pres-de-500-milliards-de>



L'accent mis sur le lien entre la dimension sociale et les problématiques environnementales place la transition juste au coeur des efforts mondiaux pour répondre aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, fixés dans l'Agenda 2030.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Nos actions pendant la crise sanitaire

Dans le cadre de la pandémie de Covid 19 survenue en début d'année 2020, nous avons immédiatement assumé notre rôle de soutien à l'économie française et nos clients fragilisés. Nous avons ainsi pris, entre autres, les mesures suivantes :

- 149 millions d'euros ont été alloués par Aviva France dans le plan de mesures exceptionnelles de la FFA afin de soutenir ses clients fragilisés par l'épidémie,
- 10 millions d'euros pour le fonds de solidarité mis en place par l'état en faveur des entreprises en difficulté,
- Création du fonds Aviva Solidarité avec une dotation de 1 million d'euros, à destination des Médecins et Infirmiers qui agissent en première ligne dans la lutte contre la pandémie,

Pour voir l'intégralité de notre engagement pendant la pandémie, voir le lien ci-dessous :

<https://www.aviva.fr/conseils-en-assurance/mes-demarches/coronavirus-soutien-economie-epidemie-covid19.html>



1.1.2 Nos responsabilités d'assureur

Répondre aux exigences de nos clients

Nous sommes conscients de l'importance croissante des enjeux de durabilité pour nos clients de plus en plus sensibilisés à ces enjeux. Il est, ainsi, frappant de constater que, 5 ans après l'accord de Paris, **l'opinion française fait du développement durable un enjeu majeur sur fond de craintes environnementales montantes** : 9 français sur 10 se disent concernés par l'avenir de la planète et 6 sur 10 estiment qu'en période de crise, il faut poursuivre les politiques d'environnement car celles-ci ne sont pas incompatibles avec la croissance et l'emploi (60%). En 2015, ils étaient une minorité (47%) à le penser⁶. 2021 a pour but de redéfinir un cadre d'engagements internationaux pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. L'enjeu est de réussir à rassembler les pays engagés dans la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) qui n'ont atteint aucun des 20 objectifs fixés lors des Objectifs d'Aichi en 2011.

Les français veulent investir dans l'ISR

L'étude Odoxa-Aviva sortie en 2020 apporte un regard éclairant sur la connaissance des français en matière de placements durables :

- 62% des français se disent prêt à investir dans l'ISR,
- 7 français sur 10 ont encore des idées fausses sur ce type d'investissement : qui rapporterait moins (52%), qui serait plus risqué (42%), plus compliqué à réaliser (41%),
- Seuls 32% des français ont déjà entendu parler des placements éthiques en général et de l'ISR en particulier.

Etude Odoxa-Aviva – Les français veulent investir dans l'ISR- 2020

Nous avons ainsi comme responsabilité de continuer à leur proposer de nouvelles solutions d'épargne et d'assurance responsable pour répondre à leurs attentes.

Au sein d'Aviva France, nous sommes largement convaincus que les critères ESG sont des facteurs de création de valeur, et donc de rendement financier sur le long terme. L'intégration de ces critères relève donc de notre **responsabilité fiduciaire** de gérer au mieux les mandats d'investissement de nos clients et de continuer à proposer des tarifs intéressants pour nos contrats d'assurance. Pour cela, il nous faut soutenir et déployer les meilleures métriques d'analyse ESG.

Réallouer les flux en faveur de la transition environnementale et sociale

La crise sanitaire a mis en exergue l'intention affichée des gouvernements du monde entier de soutenir la lutte contre le réchauffement climatique, en attestent les 278 milliards d'euros du plan « Next Generation EU » destinés à financer la transition bas-carbone. Cependant, **les investissements publics ne sont pas suffisants** pour atteindre les objectifs fixés lors de l'Accord de Paris. En tant que financeurs de l'économie, il relève de notre responsabilité sociale et économique de participer massivement à cette réallocation des capitaux.



S'adapter à l'intensification des exigences réglementaires

La double exposition aux risques ESG à l'actif et au passif de l'assureur constitue un sujet central pour la réglementation financière et assurantielle. La France a, dès 2015, adopté son article 173⁷ pionnier au lendemain de la COP21. Cette loi exige des investisseurs et assureurs qu'ils rendent compte publiquement de leur intégration des enjeux ESG, notamment climat.

Plusieurs initiatives nationales ont conduit les décideurs politiques européens à intégrer les sujets de finance durable dans le Pacte Vert pour l'Europe⁸. Le plan d'action de la Commission européenne pour la promotion de la finance durable sorti en 2018 et révisé en 2020 a plusieurs impacts sur les assureurs.

Le règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR) est entré en vigueur le 10 mars 2021. Il fixe de nouvelles obligations pour les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels. Le règlement introduit la notion de double matérialité au niveau des entités comme des produits :

- L'impact des facteurs extra-financiers sur les investissements
- Les incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité

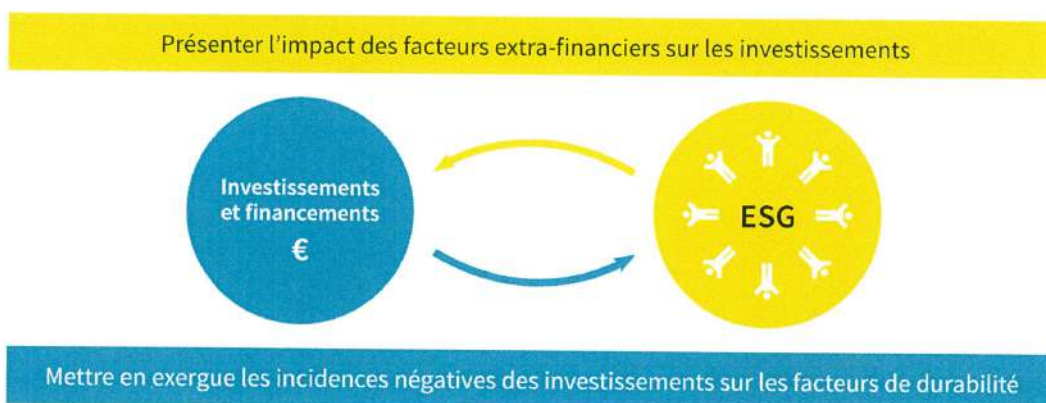


Figure 2 - Enjeux du règlement Sustainable Finance Disclosure

L'article 29 relatif à la loi énergie climat s'articule avec les dispositions du règlement européen Disclosure et constitue une avancée significative vers une transparence accrue et une comparabilité renforcée du reporting en matière ESG. L'article propose également une meilleure intégration des enjeux extra-financiers dans les processus de décision d'investissement et de gestion des risques.

Les régulateurs se positionnent également sur les sujets de standardisation de l'offre de produits financiers. L'année 2020 a vu l'adoption par le Parlement européen du Règlement « Taxonomie », visant à instaurer un système de classification commun des activités vertes au niveau européen. Chez Aviva France, nous sommes conscients que la taxonomie aura un impact direct sur nos activités d'assurance et sur les produits d'épargne proposés à nos clients.

⁷ L'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels concernant leur prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux

⁸ Le Pacte Vert pour l'Europe regroupe des initiatives politiques proposées par la Commission Européenne pour rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.



En tant qu'assureur, nous sommes également directement concernés par les stress tests climatiques. Dans ce cadre, le Groupe Aviva a participé à l'exercice pilote mené par l'autorité de régulation prudentielle de la banque d'Angleterre (PRA) en 2019. Nous soutenons le déploiement de ces stress tests pour estimer l'impact financier des risques climatiques sur nos bilans financiers. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu la réglementation pour développer notre propre méthodologie « Climate VaR » récompensée aux Awards 2020 organisés par Insurance ERM⁹.

Au sein d'Aviva France, nous sommes convaincus que notre démarche doit être proactive vis-à-vis de la réglementation qui s'intensifie sur les sujets liés au changement climatique. Nous avons la responsabilité de faire une veille active sur ces sujets et de contribuer à améliorer le cadre réglementaire existant. Notre partenariat avec l'Institut de l'économie positive¹⁰ en 2020 a permis de structurer l'intégration des thématiques sociales et environnementales dans les produits d'assurance avec la création du premier label d'assurance positive.

1.2 S'engager sur des objectifs en faveur de la transition

Nouvelle Stratégie Climat du groupe

En 2019, le Groupe Aviva avait annoncé sa participation à la Net-Zero Asset Owner Alliance et au protocole associé de mise en place d'objectifs climatiques liés aux portefeuilles d'investissements.

Dans ce cadre, le groupe Aviva a rendu public une Stratégie Climat très ambitieuse en mars 2021. Aviva est ainsi devenu le premier assureur à s'engager en faveur d'une neutralité carbone de son portefeuille d'investissement à horizon 2040.

Afin d'assurer la cohérence temporelle de son engagement à horizon 2040 et en phase avec les accords de Paris, le Groupe Aviva a formalisé deux objectifs intermédiaires :

- Réduire de 25% l'intensité carbone du portefeuille d'investissements à horizon 2025,
- Réduire de 60% l'intensité carbone du portefeuille d'investissements à horizon 2030.

Le Groupe souhaite faire valider les objectifs liés au portefeuille d'investissement par l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Aviva a conscience qu'il sera impossible de réduire à zéro les émissions carbone de son portefeuille d'investissements. Il lui sera par conséquent nécessaire de se reposer sur des mécanismes de compensation tels que l'exploitation de forêts ou des mécanismes de séquestration carbone afin d'atteindre une position « net zero » d'ici 2040. La trajectoire de neutralité carbone du portefeuille d'investissement Aviva est illustrée en figure 3.

D'autre part, le Groupe s'est également fixé l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone en ce qui concerne ses émissions scope 1 & 2 (opérations et la chaîne d'approvisionnement) à l'horizon 2030.

⁹ InsuranceERM est un service médiatique britannique spécialisé sur les sujets de management du risque et capital dans l'industrie de l'assurance.

¹⁰ L'Institut de l'économie positive a pour objectif de réorienter le modèle de développement global vers une prise en compte des générations futures, par la mise en œuvre d'une transition positive.

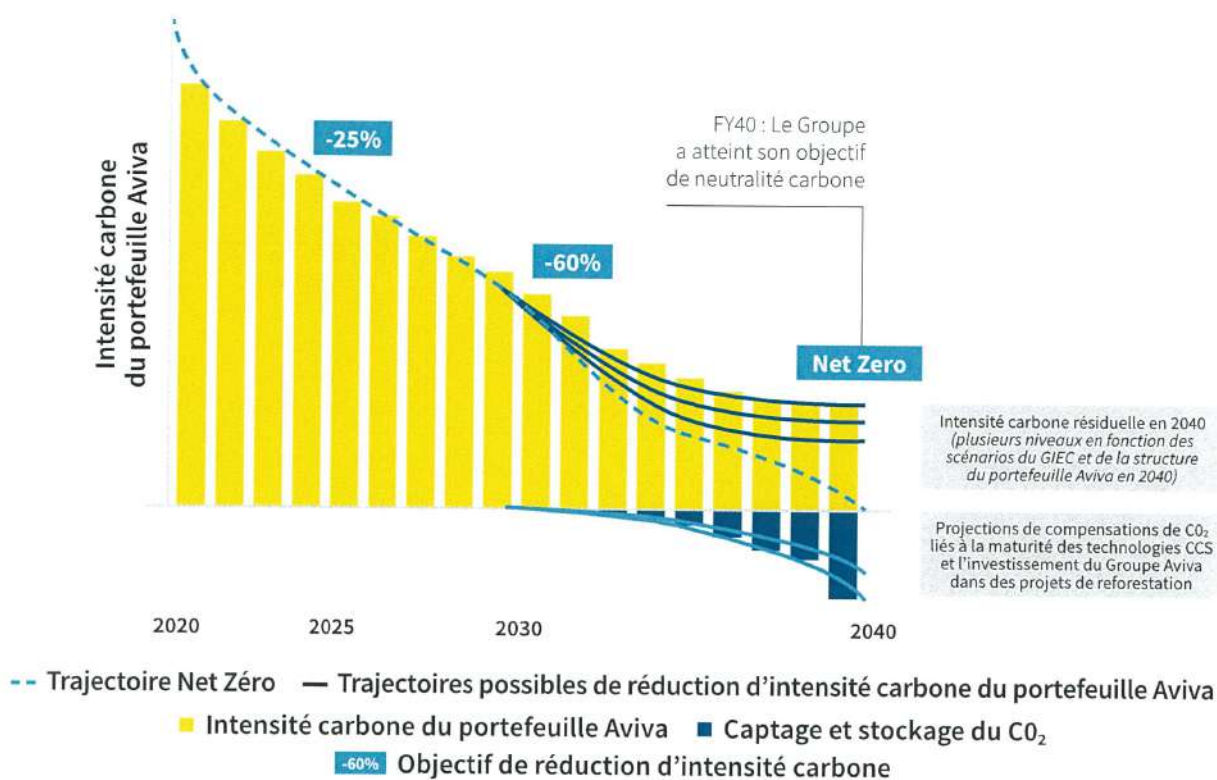
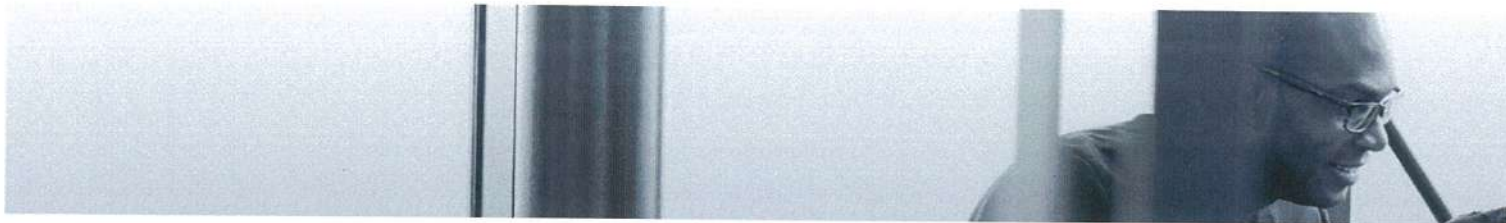


Figure 3 - Trajectoire de neutralité carbone du portefeuille d'investissement Aviva. Source : Aviva

La Net-Zero Asset Owner Alliance

Cette initiative composée de 33 investisseurs institutionnels a été lancée en septembre 2019 au cours du Sommet Action Climat des Nations Unies. Pesant plus de 5000 milliards de dollars, elle rassemble les assureurs et fonds de pensions qui s'engagent sur la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050.

Un premier protocole est sorti en 2020 permettant aux membres de fixer leurs propres objectifs intermédiaires à horizon 2025. Il fournit, entre autres, une fourchette de réductions des émissions de gaz à effet de serre nécessaires à réaliser à horizon 2025. Chaque membre de l'Alliance doit ensuite se fixer ses propres objectifs en utilisant le cadre méthodologique du protocole au cours du premier semestre 2021.

Le protocole est disponible ci-dessous :

<https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2021/01/Alliance-Target-Setting-Protocol-2021.pdf>

Pour en savoir plus sur la Stratégie Climat du Groupe :

<https://www.aviva.com/newsroom/perspectives/2021/03/taking-climate-action/#source>



Aviva Investors publie sa stratégie de neutralité carbone pour ses actifs réels

Aviva Investors Real Assets (AIRA) a formalisé une stratégie de neutralité carbone au cours de l'année 2020.

Plusieurs objectifs ont été fixés :

- Investir 2,5 milliards de livres sterling sur des projets d'infrastructure en énergies renouvelables d'ici 2025
- Augmenter la capacité de génération d'énergie renouvelable et low-carbon de 1.5GW d'ici 2025
- Fournir 1 milliard de livres sterling pour des prêts liés à des projets de transition climatique
- Créer au moins 50% de nouveaux produits durables ou à impact, intégrant des objectifs ESG/ Climat

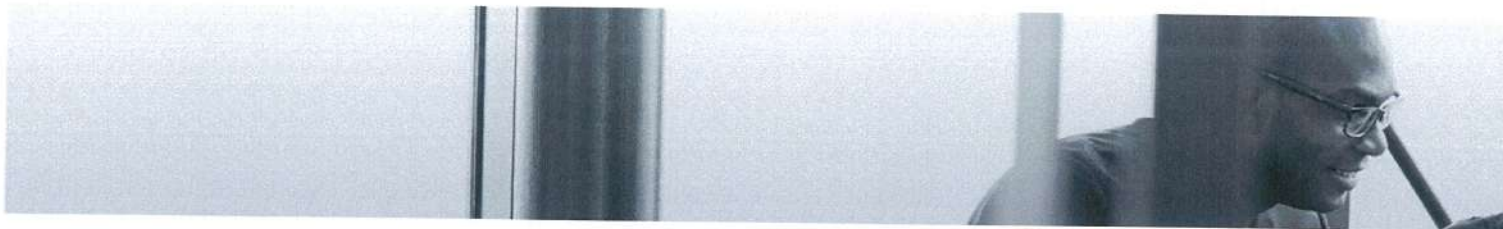
La déclinaison de ces objectifs au niveau d'Aviva Investors France sera faite en 2021. **Aviva Investors a également rejoint la Net-Zero Asset Managers Initiative.**

Fixer des objectifs ambitieux au niveau d'Aviva France

Pour les années à venir, nous souhaitons renforcer nos efforts dans plusieurs directions :

- **Réduire l'intensité carbone de notre portefeuille d'investissements de 25% à horizon 2025.** Cet engagement s'inscrit dans le plan stratégique à 3 ans d'Aviva France.
- **Poursuivre l'amélioration tendancielle des scores ESG de notre portefeuille d'investissements.**
- **Investir au minimum 500 millions d'euros en actifs verts¹¹ par an sur les 5 prochaines années.**
- **Piloter efficacement les dispositifs opérationnels pour atteindre les objectifs de la Net-Zero Asset Owner Alliance.** Totalement engagés dans l'alliance, nous déploierons les dispositifs opérationnels permettant de piloter nos engagements. La Stratégie Groupe ayant été annoncée en début d'année 2021, l'intégration dans les processus d'Aviva France se fera progressivement pendant l'année 2021.
- **Améliorer la couverture de nos outils ESG-Climat.** Nous chercherons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3. Nous visons également à développer une stratégie d'alignement pour nos investissements dans les obligations d'Etat.
- **Développer l'intégration des enjeux de biodiversité.** Nous continuerons à développer notre compréhension de la biodiversité, à la fois sur l'impact et sur les risques liés à nos investissements. L'intégration de métriques pertinentes nous permettra ensuite de nous positionner sur des engagements et objectifs spécifiques à la protection de la biodiversité.
- **Renforcer l'impact de nos investissements.** Nous poursuivrons le déploiement de nouvelles solutions d'impact pour nos produits d'épargne, et à l'amélioration permanente de nos méthodologies de mesure.
- **Etendre la labellisation de produits d'assurance responsables.** Nous ambitionnons de solidifier notre partenariat avec l'Institut de l'économie positive et de continuer à labelliser nos produits d'assurance. En 2021, cette labellisation devrait concerner majoritairement des produits d'assurance automobile et santé, et progressivement couvrir la majorité de notre gamme.

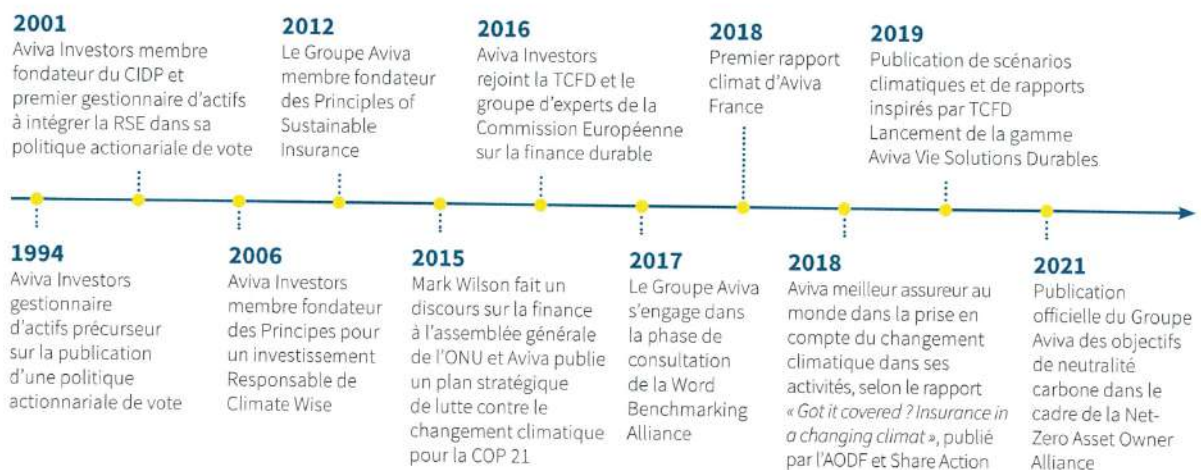
¹¹ Voir glossaire pour avoir le périmètre de définition d'un investissement vert.



- **Former l'ensemble de nos réseaux de distribution sur les sujets climatiques.** Une partie importante de nos investissements (26%) est actuellement gérée en Unités de Compte dont l'allocation dépend en grande partie des préférences d'investissement de nos clients. Afin d'atteindre nos objectifs climatiques, nous devons former au mieux nos réseaux de distribution sur les sujets ESG-Climat. **Aviva France doit leur fournir les arguments nécessaires pour réorienter les préférences de nos clients vers des produits compatibles avec l'atteinte de nos objectifs de neutralité carbone.** Dès 2022, nous animerons ces premières sessions de formation dans le cadre du groupe de travail « Académie ESG » lancé par Aviva Investors cette année. Nous souhaitons également déployer notre projet Agence Positive à l'ensemble de nos agents généraux en leur fournissant un cadre et les outils pour piloter leur propre politique RSE au niveau de leur activité.
- **Améliorer la mesure de l'empreinte environnementale de nos actifs réels.** Nous souhaitons notamment poursuivre nos efforts en matière d'intégration ESG pour les investissements immobiliers. Nous devons continuer à travailler sur l'identification des risques physiques et les données ESG à travers nos partenariats dont celui avec Carbon Intelligence. L'ensemble de nos travaux doivent permettre de répondre à nos objectifs climat, et au Décret Tertiaire¹². En 2021, nous visons également la labellisation de plusieurs fonds immobiliers, à commencer par l'OPCI Aviva Investors Experimmo.

1.3 Rendre compte des travaux de la compagnie

Fort de son positionnement d'assureur historiquement engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique, le Groupe Aviva a une influence importante sur les acteurs du monde assurantiel et financier. Pionnier au sein du Groupe, Aviva France accompagne la transformation des sujets ESG depuis plus de 20 ans au travers de nombreuses initiatives :



Les engagements pris en fin d'année 2019

- Renforcer l'intégration des facteurs ESG-Climat dans la décision d'investissement
- Réduire l'intensité carbone et améliorer le score ESG moyen de notre portefeuille d'investissement
- Elargir l'offre d'investissement ESG/ISR mise à disposition de nos clients
- Renforcer notre politique d'engagement actionnarial
- Former nos réseaux de distribution sur les sujets ESG
- Travailler sur le déploiement opérationnel de la future Stratégie Climat

¹² Le Décret Tertiaire, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019, est un texte de loi rendant obligatoire la réalisation d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires (-40% d'ici 2030)

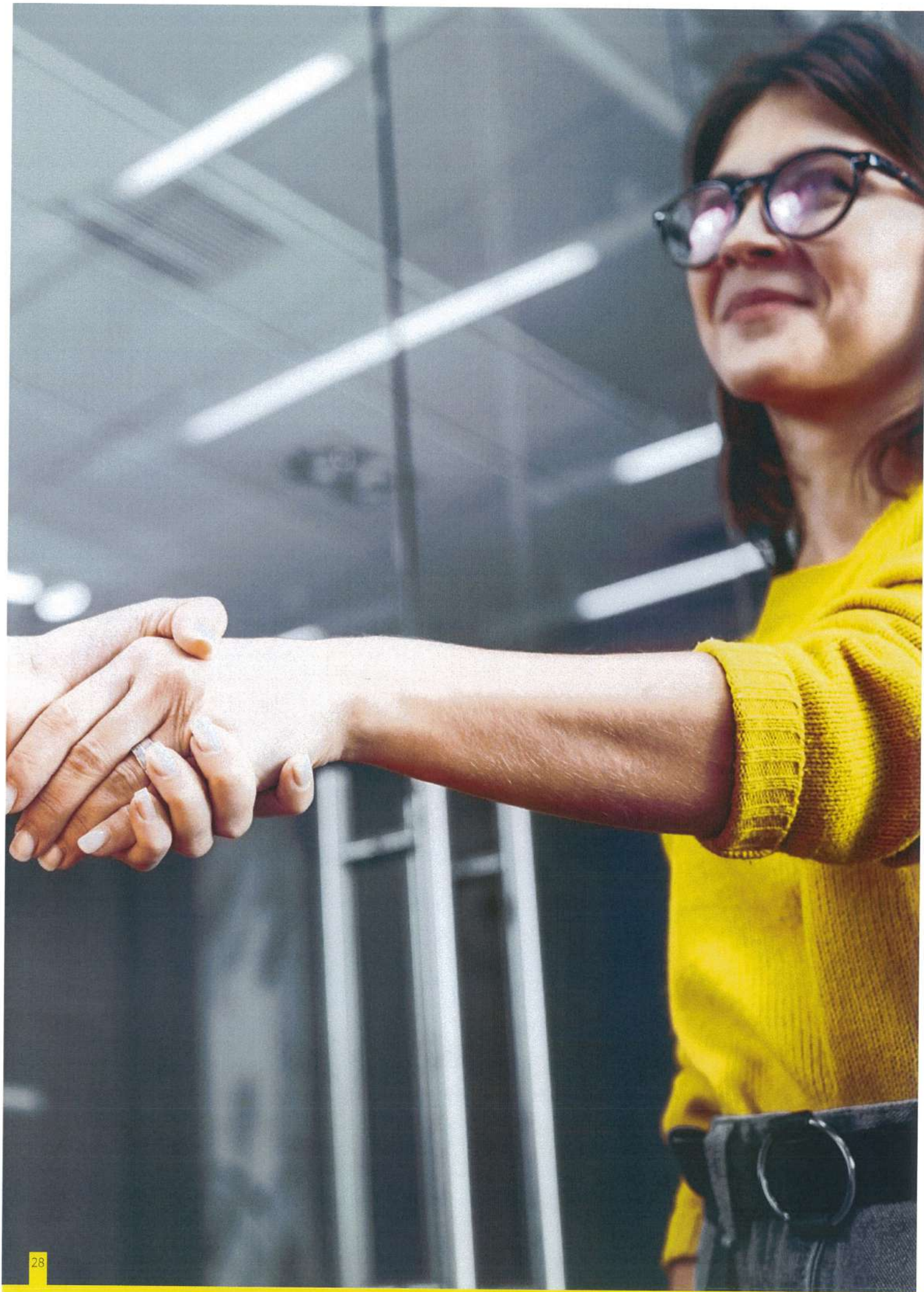


Des objectifs tenus

Objectifs fixés fin 2019	Travaux entrepris en 2020
Renforcer l'intégration des facteurs ESG-Climat dans la décision d'investissement	• Approfondissement du processus ESG-Climat des stratégies de diversification obligatoire : création d'un fonds dédié à la gestion des obligations monde à haut rendement intégrant une politique d'exclusion et des critères ESG dans la sélection des valeurs. Nous avons également fait évoluer le processus ESG de notre fonds dédié aux dettes de pays émergents en intégrant des filtres ESG pour exclure les émetteurs les plus émissifs de CO2. • Intégration des Objectifs du Développement Durable dans les méthodologies d'impact de deux fonds gérés par Aviva Investors : Aviva Croissance Durable ISR (49M€ d'encours à fin 2020) et Aviva Investors Relance Durable France (10M€ d'encours à fin 2020). Cette approche a également été utilisée pour fixer les covenants extra-financiers de nos deux premiers prêts « sustainability-linked » dans les activités de dette privée d'Aviva Investors. • Mise en place d'outils d'analyse ESG sur notre portefeuille immobilier permettant entre autres de suivre les performances environnementales et énergétiques de nos actifs. • Renforcement des méthodologies d'analyse en intégrant les émissions scope 3 dans l'outil d'analyse d'alignement 2°C de MSCI-Carbon Delta. • Intégration d'un outil d'analyse d'impact biodiversité, géré par MSCI
Réduire l'intensité carbone et améliorer le score ESG moyen de notre portefeuille d'investissement	• Le score ESG moyen du portefeuille d'investissements poursuit sa tendance d'amélioration (6,4/10 en 2020 vs 6,3/10 en 2019). • L'intensité carbone du portefeuille d'investissements a été réduite de 17,5% depuis l'année dernière.
Elargir l'offre d'investissement ESG-ISR mise à disposition de nos clients	• Labellisation ISR de trois nouveaux fonds gérés par Aviva Investors et intégrés à la gamme Aviva Vie Solutions Durables, portant le total à 17 fonds labellisés. Des démarches ont également été entamées pour faire labelliser des fonds immobiliers.
Renforcer notre politique d'engagement actionnarial	• Augmentation de nos exigences en matière de climat, particulièrement avec les sociétés ayant une influence massive sur la décarbonation de l'économie. Nous attendons désormais qu'elles traduisent leurs engagements climatiques en plans d'actions crédibles, et validés par l'initiative Science-Based Targets. C'est une condition sine qua non pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone. Dans ce cadre, nous avons élaboré en 2020 un programme d'engagement spécifique en « processus d'escalade » pour 30 sociétés à fort impact sur le climat.
Former nos réseaux de distributions sur les thématiques ESG	• Lancement de « l'Académie ESG » par le biais de notre filiale gestionnaire d'actif, qui est un groupe de travail ayant pour objectif de former nos réseaux de distribution sur les sujets ESG-Climat. Les premières formations auront lieu en 2022.
Travailler sur le déploiement opérationnel de Stratégie Climat du Groupe	• Nous avons largement travaillé en interne sur son implication dans les processus de contrôle, risque et de gestion. La Stratégie Groupe ayant été annoncée en début d'année 2021, l'intégration dans les processus d'Aviva France se fera progressivement pendant l'année 2021.

Parce que notre ambition est dynamique, **nous sommes allés au-delà de nos objectifs** fixés en fin d'année dernière. En 2020, Aviva France a continué de s'investir individuellement et collectivement pour soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat et le développement méthodologique sur les sujets sociaux et environnementaux. Nous avons apporté notre expertise et soutien financier dans le cadre de plusieurs initiatives de place. **Aviva France a lancé, en partenariat avec La Ruche et Ventech, Alliance for Impact**, un double programme de financement pour accompagner des startups de l'entrepreneuriat à impact et prendre des participations dans un grand nombre d'entre elles. Nous avons piloté plusieurs volets, notamment celui du tourisme, dans le cadre **du programme d'investissement de relance durable de la FFA et de la Caisse des Dépôts**. Nous avons franchi une nouvelle étape pour le **projet de fonds de place « Objectif Climat »** en participant activement à la sélection des gérants de trois fonds innovants en matière de climat. Enfin, par le biais de notre partenariat avec L'Institut de l'économie positive, nous avons soutenu la **création du premier label d'assurance positive**, venu certifier neuf de nos produits d'assurance dommage.

L'ensemble de nos actions entreprises pendant l'année 2020 sont approfondies dans les parties suivantes.



2. La gouvernance au service de la stratégie

2.1 Structure de gouvernance du groupe Aviva

2.2 La gouvernance ESG déclinée chez Aviva France

2.3 Mobiliser les collaborateurs pour viser une ambition collective



2. La gouvernance au service de la stratégie

2.1 Structure de gouvernance du groupe Aviva

Afin de garantir une intégration des sujets ESG à tous les niveaux, le Groupe a instauré un système de gouvernance ESG doté de contrôles efficaces et robustes, proportionné à la nature et complexité des opérations d'Aviva. Ce système permet en particulier au conseil d'administration, aux comités de gestion en charge de ces questions et à la direction générale d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans les processus décisionnels et les métiers.

Le directeur des risques, le directeur juridique et la secrétaire générale du Groupe Aviva sont les sponsors exécutifs qui supervisent le système de gouvernance du Groupe et s'assurent de la mise en place opérationnelle des différentes politiques du Groupe relatives aux problématiques ESG et au changement climatique. Au niveau du Conseil d'Administration du Groupe, le comité des risques et le comité de gouvernance supervisent la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

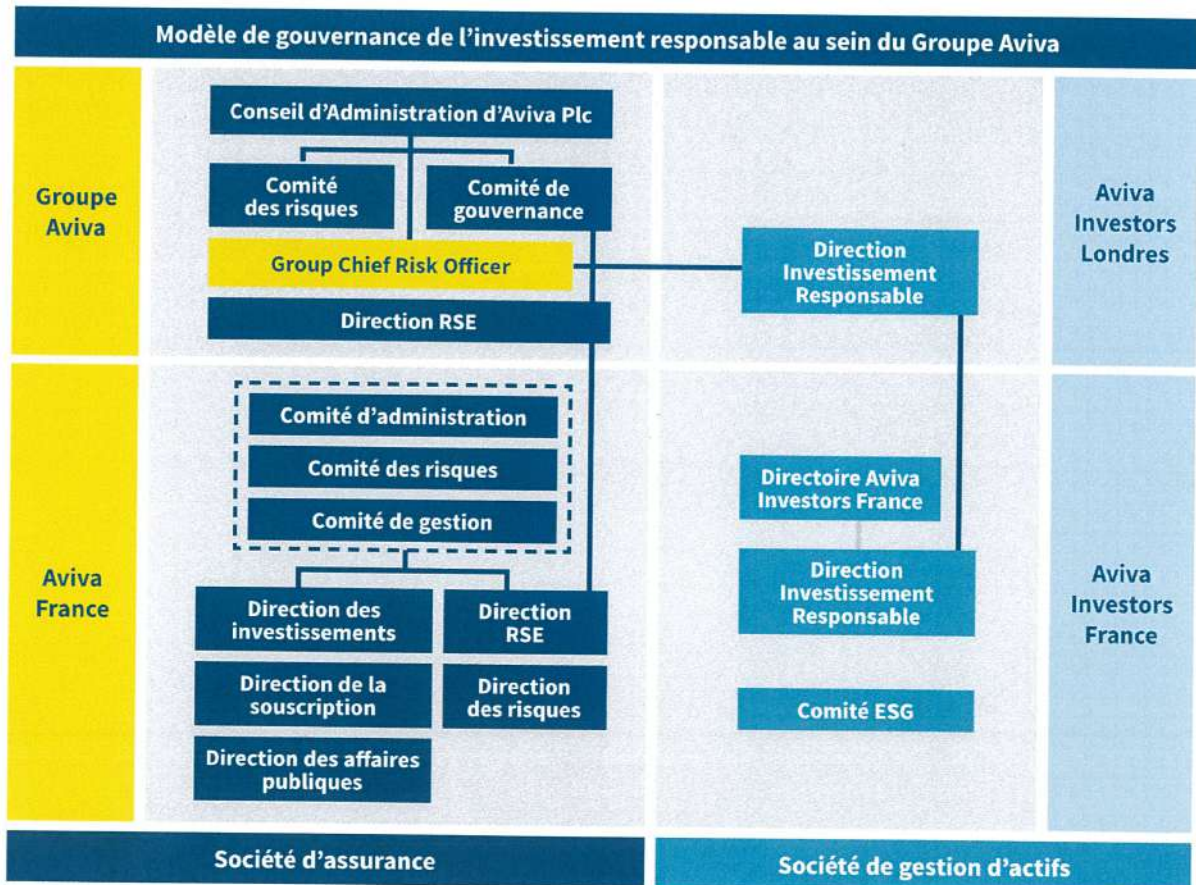
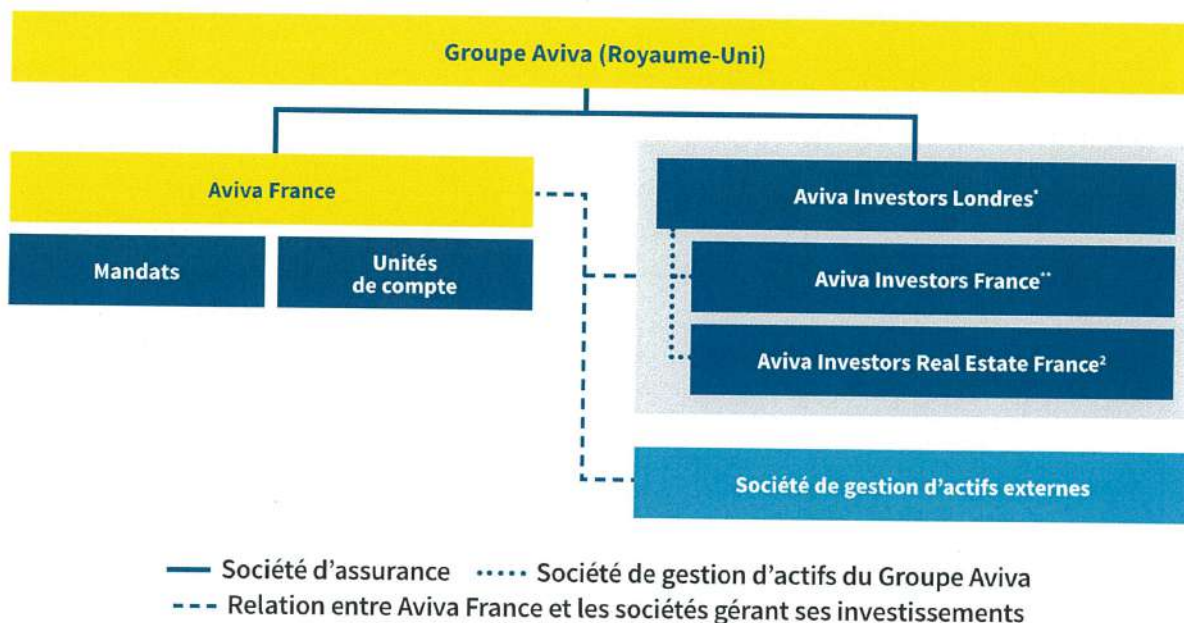


Figure 4 - Modèle de gouvernance de l'investissement responsable au sein du Groupe Aviva



* Aviva Investors Londres dont la dénomination sociale est Aviva Investors Global Services limited (AIGSL) est une filiale à 100% d'Aviva Plc.
 ** Aviva Investors France et Aviva Investors Real Estate France sont des filiales à 100% d'Aviva France.

2.2 La gouvernance ESG déclinée chez Aviva France

Le Conseil d'Administration d'Aviva France, épaulé par son Comité des risques, le Comité de gestion et le Directoire d'Aviva Investors France, valide la stratégie d'Aviva dans ce domaine et décline les activités à l'échelle de la France. De nombreuses directions (Investissements, RSE, Risques, Techniques, Affaires publiques) collaborent chez Aviva France, afin d'identifier, gérer et réduire les risques climatiques et ESG.

Le Comité des risques d'Aviva France a la vision globale de l'impact de ces risques sur le bilan financier et transmet ses recommandations au Conseil d'Administration d'Aviva France. La direction des investissements se focalise sur l'actif de la société d'assurance et les directions techniques gèrent les risques de passif. La direction des risques, quant à elle, se situe à l'intersection de ces deux directions puisqu'elle a en charge l'identification des risques ainsi que leur modélisation et leur suivi, à la fois à l'actif et au passif.

La mise en œuvre opérationnelle de ces enjeux est coordonnée au sein du **Comité ESG-Climat**, qui réunit les représentants des équipes de gestion d'Aviva Investors et des directions d'Aviva France (Investissements, RSE, Risque et Financière), et se réunit sur une fréquence trimestrielle.

Au sein d'Aviva Investors, 22 analystes ESG dédiés sont en charge de produire les analyses ESG et d'entrer en contact avec les entreprises. Un **Comité Climat**, animé par l'expert climatologue et la responsable ESG et Climat d'Aviva Investors se réunit chaque mois pour s'assurer de la bonne gouvernance du processus d'analyse.



Quel est le rôle du Comité Climat ?

« Le rôle du « Comité Climat » est d'assurer la direction stratégique, de piloter la performance extra-financière, et de suivre les actifs gérés sous la thématique « Climat », notamment via le fonds thématique ouvert Aviva Investors Climate Transition European Equity.

Ce Comité réunit des analystes experts des questions climatiques et les gérants dédiés à la thématique pour toutes les classes d'actifs (liquides et illiquides). Il se réunit tous les mois afin de discuter des entreprises identifiées dans l'univers d'investissement climatique, de partager les dernières recherches sur le sujet et d'analyser les métriques extra-financières des fonds gérés.

Le « Comité Climat » s'assure également de la bonne gouvernance du processus d'analyse. En tant que gérante et responsable de la performance du fonds, je m'appuie sur le processus global d'investissement en actions d'Aviva Investors pour bâtir un portefeuille à forte conviction. En aval du travail de nos experts climatiques, je m'appuie sur l'analyse fondamentale et sur l'intégration des critères ESG pour sélectionner les meilleurs acteurs, construire le portefeuille, et le gérer quotidiennement. »

Françoise Cespédès, Gérante de portefeuilles actions zone euro, thématiques et ISR



Comment la gouvernance d'Aviva France va-t-elle s'organiser autour de la nouvelle Stratégie Climat du Groupe ?

« La Direction des Risques s'assure que la gouvernance mise en place via le Risk Management Framework soit respectée afin d'atteindre les objectifs fixés par stratégie climat du Groupe. Concernant les investissements, Aviva Investors France met en place les moyens nécessaires permettant de surveiller les indicateurs ESG auprès des émetteurs sur lesquels Aviva France investit.

Le comité trimestriel ESG-Climat se réunit avec la Direction des Investissements, la Direction des Risques et Aviva Investors France afin d'échanger sur les indicateurs de performance et prendre les décisions afin de s'aligner sur notre appétit au risque et, in fine, sur notre stratégie climat. »

Stéphane Dos Santos, Responsable Risques Financiers Assurantiels



2.3 Mobiliser les collaborateurs pour viser une ambition collective

Au sein d'Aviva France, nous sommes convaincus que la création de valeur ne peut être durable que lorsqu'elle est partagée par l'ensemble de nos collaborateurs. Notre stratégie RSE, Aviva Solutions Durables, promeut l'inclusion et la formation continue de nos effectifs.

Nous avons formalisé une gouvernance d'entreprise visant à promouvoir la diffusion de la connaissance en interne sur les sujets ESG-Climat, conformément aux recommandations de la TCFD. En tant qu'assureur, cette transmission se fait sur l'ensemble de nos canaux de distribution, des directions Aviva France jusqu'aux réseaux de distribution, en passant par les équipes d'Aviva Investors.

Un module de formation spécifique à l'ESG-Climat a été déployé pour les membres du conseil d'administration d'Aviva France. Cette formation aborde les sujets suivants :

- Présentation des critères ESG,
- Identification, analyse et gestion des risques ESG-Climat,
- Focus sur l'actualité et l'évolution de la réglementation,
- Présentation des outils et méthodologies utilisés en interne.

L'ensemble des effectifs d'Aviva Investors, ainsi que les nouveaux arrivants sont formés a minima annuellement sur les sujets ESG-Climat lors d'une session de formation dédiée. Une newsletter mensuelle interne est également transmise à toutes les équipes pour faire le point sur des sujets d'actualité, de réglementaire et de développement commercial sur les sujets ESG.

Chaque année, les Rendez-vous de l'investissement (RDVI) rassemblent nos courtiers, agents généraux, agents vie, courtiers Afer et collaborateurs Epargne Actuelle sous un format de webinaire.

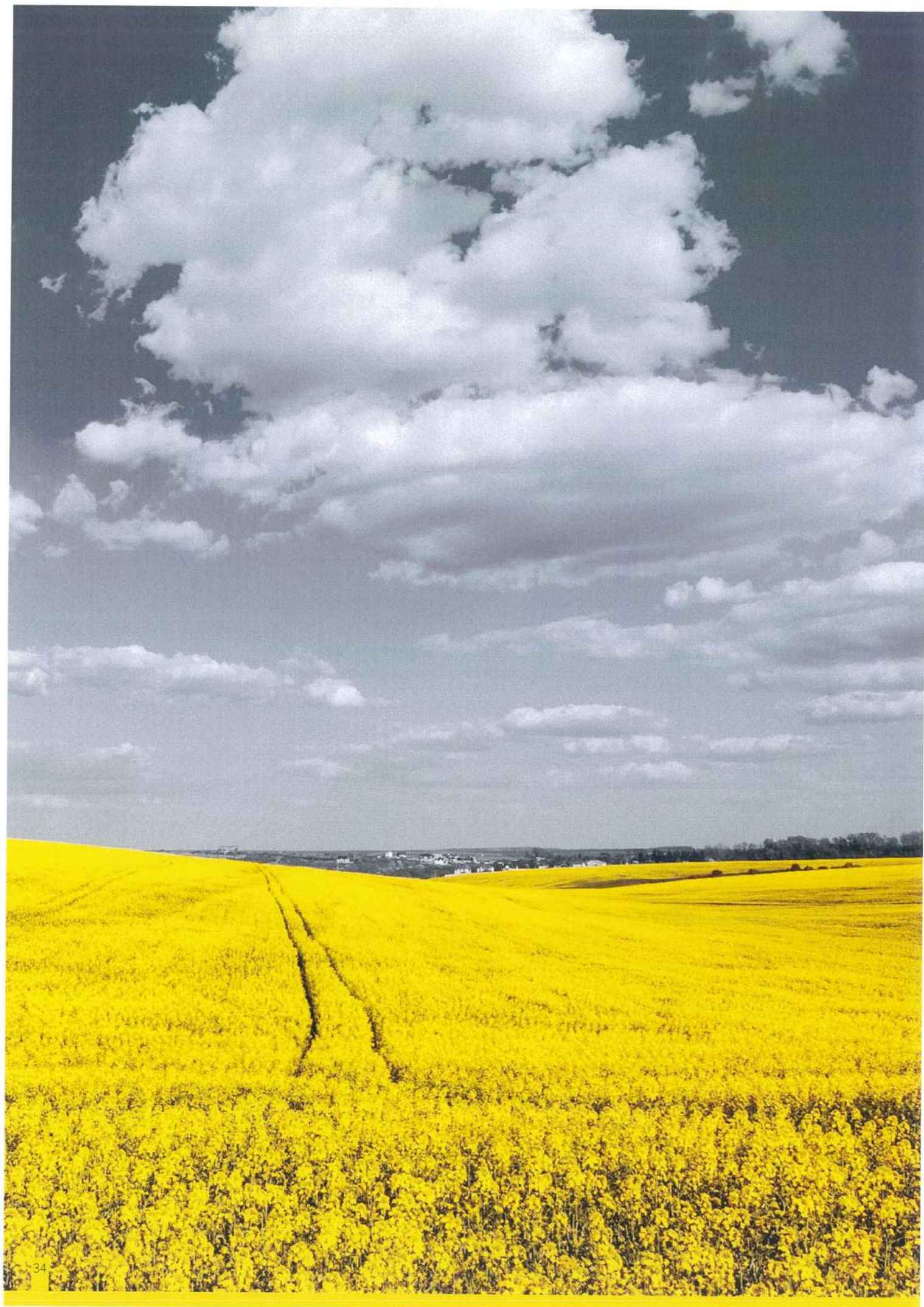
En 2020, nous avons particulièrement insisté sur les sujets liés à l'ESG : transition climatique, préservation des ressources, investissement à impact et amélioration des conditions de vie des individus. Cet événement nous permet de sensibiliser nos agents sur les réseaux de distribution, et de leur **apporter les arguments nécessaires afin d'accompagner les clients à choisir des produits compatibles avec nos objectifs de neutralité carbone.**

Aviva Investors a également lancé en 2020 le groupe de travail « Académie ESG » pour former les réseaux de distribution sur l'investissement responsable avec des premières sessions de formation prévues courant 2022. Son lancement fait suite à une enquête menée par le groupe : 45% des conseillers indiquent n'avoir aucune formation sur les sujets ESG alors que 92% d'entre eux estiment l'ESG comme un sujet essentiel pour leur activité.

Dans le cadre de notre stratégie RSE, nous avons lancé le projet Agence Positive, qui consiste à définir et tester un label RSE interne pour cinq de nos agences réseaux en 2021. Cette démarche doit permettre de mobiliser et former nos agents à la RSE, avec pour ambition de déployer ce label aux autres agences Aviva dès 2022.

La Fabrique Aviva¹³ accompagne depuis plus de 4 ans maintenant des porteurs de projets innovants dans l'économie sociale et solidaire. Nous avons intégré en 2020 des jurys régionaux composés d'entrepreneurs, experts locaux, d'agents et de collaborateurs. Cette initiative est un moyen pour Aviva France de **rassembler ses réseaux d'agents et d'impliquer l'ensemble de ses collaborateurs** en faveur du développement durable.

13 La Fabrique Aviva est un concours national annuel de l'entrepreneuriat social et solidaire créé en 2016 par Aviva France et doté d'un million d'euros <https://www.lafabriqueaviva.fr/fr/cms/page/qac>



3. Piloter l'intégration des enjeux ESG-Climat dans les processus d'investissement

3.1 S'aligner sur l'Accord de Paris

- 3.1.1 Développer la mesure de l'alignement du portefeuille Aviva France
- 3.1.2 Déployer les leviers d'action pour atteindre les objectifs liés à la Net-Zero Asset Owner Alliance
- 3.1.3 Augmenter la part d'investissements verts

3.2 Renforcer l'intégration des enjeux ESG-Climat dans les processus d'investissement

- 3.2.1 Désinvestir et exclure
- 3.2.2 L'intégration des critères ESG par classes d'actifs
- 3.2.3 L'engagement collectif et individuel auprès des émetteurs

3.3 Mesurer les risques et opportunités ESG-Climat

- 3.3.1 Suivre la performance ESG de nos investissements
- 3.3.2 Identifier l'exposition aux risques liés au réchauffement climatique
- 3.3.3 La Climate Var : mesure de l'exposition aux scénarios climatiques



3. Piloter l'intégration des enjeux ESG-Climat dans les processus d'investissement

3.1 S'aligner sur l'Accord de Paris

3.1.1 Développer la mesure de l'alignement du portefeuille Aviva France

L'Accord de Paris fixé en 2015 au cours de la COP21 prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C »¹⁴.

Les méthodologies d'alignement sont des analyses quantitatives qui comparent la performance climatique d'un portefeuille d'actifs avec des scénarios de trajectoire de température. On peut obtenir de ces mesures un écart ou une compatibilité avec un objectif de température (ex : 1.5°C) et en déduire diverses expressions de résultats dont un score de température.

Actuellement, les différents indicateurs présents sur le marché sont le résultat de combinaisons différentes de choix méthodologiques, comme l'a bien mis en évidence le rapport de l'Institut Louis Bachelier¹⁵ en 2020. Il en résulte une forte hétérogénéité d'indicateurs et de résultats, dont l'incertitude est directement liée aux hypothèses utilisées dans les modèles climatiques. Au sein d'Aviva France, nous utilisons différents indicateurs pour mesurer l'alignement de nos portefeuilles.

Alignement par la température

Nous utilisons la méthodologie MSCI-Carbon Delta pour analyser le potentiel de réchauffement de notre portefeuille d'investissement.

Méthode MSCI-Carbon Delta de réchauffement du portefeuille

Cette méthodologie prend en compte les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2 en totalité et scope 3 de manière partielle compte du manque de fiabilité des données scope 3 à l'heure actuelle) des entreprises ainsi que les revenus potentiels issus des investissements dans les technologies bas carbone, ce qui confère à l'analyse une dimension prospective (des informations complémentaires sur la méthodologie sont fournies en annexe).

Le potentiel de réchauffement du portefeuille est calculé comme la moyenne pondérée du potentiel de réchauffement des titres en portefeuille selon leurs poids en portefeuille. **Ce calcul se base sur l'alignement de chaque société détenue en portefeuille par rapport aux réductions nécessaires d'émission de gaz à effet de serre de son secteur, pour s'aligner avec l'objectif de réchauffement de 1.5°C par rapport à l'ère préindustrielle¹⁶.**

¹⁴ Article 2 de la décision 1/CP.21 de l'Accord de Paris

¹⁵ <https://www.louisbachelier.org/rapport-lalignement-des-portefeuilles-dinvestissement-avec-laccord-de-paris-sur-le-climat>

¹⁶ Les scénarios considérés sont les scénarios publiés dans le rapport UNEP Emissions Gap Report <https://www.unep.org/fr/emissions-gap-report-2020>



En 2020, cette méthodologie d'analyse a été renforcée en intégrant les scopes d'émissions 2 et 3. Nous avons également utilisé des analyses scientifiques indépendantes telles que Climate Action Tracker¹⁷ pour traduire les engagements climatiques des Etats en potentiel de réchauffement pour les souverains.

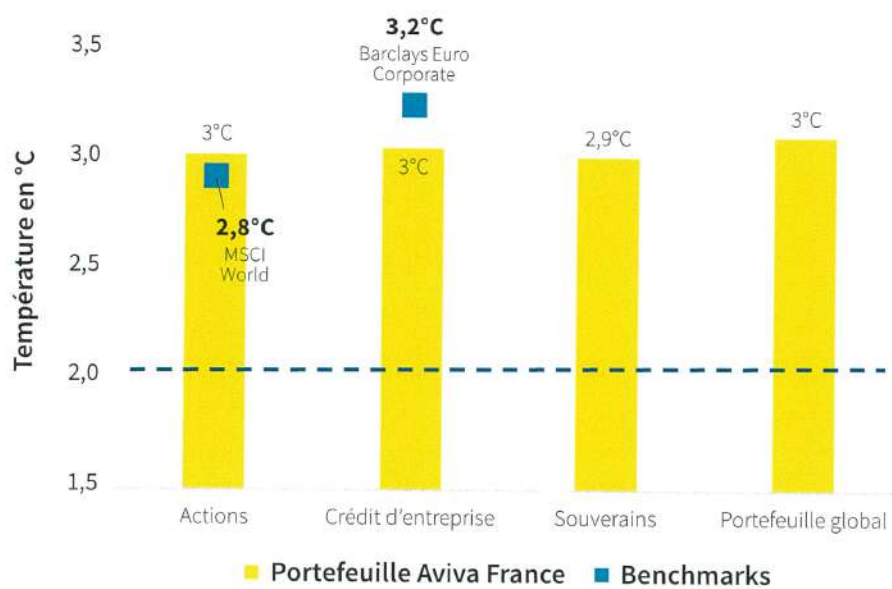


Figure 5 - Potentiel de réchauffement par classe d'actifs du portefeuille Aviva France au 31/12/2020. Source : MSCI/Climate Action Tracker

En 2020, le potentiel de réchauffement du portefeuille d'investissements d'Aviva France est de 3°C. 77% du portefeuille d'Aviva France est couvert par cet outil d'analyse qui recouvre les actions, crédit d'entreprise et obligations souveraines, ainsi que l'immobilier et les infrastructures.

Au niveau des classes d'actifs, l'analyse montre que le potentiel de réchauffement du portefeuille obligataires (excluant les souverains) d'Aviva France est de 3,0°C en 2020 alors que le potentiel de réchauffement de l'indice Barclays Euro Corporates est de 3,2°C. Au niveau du portefeuille actions d'Aviva France, cet indicateur est de 3,0°C contre 2,8°C pour l'indice MSCI World. Le potentiel de réchauffement pour les obligations souveraines et l'immobilier sont respectivement de 2,9°C et 3,8°C.

Nous utilisons également l'analyse PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) développée par 2°II (2 Degrees Investing Initiative) pour étudier l'alignement à horizon 5 ans de notre portefeuille d'investissement sur les scénarios 2°C de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie). L'analyse PACTA se concentre sur les secteurs les plus carbo-intensifs pour lesquels les risques de transition liés à l'énergie peuvent être estimés¹⁸.

La figure 6 examine le mix technologique utilisé par les entreprises des 5 secteurs les plus carbonés (production d'électricité, automobile, pétrole et gaz, charbon et ciment) investis en obligations dans nos portefeuilles d'investissement. D'après la figure 6, environ 60% de nos investissements dans le secteur Production d'électricité financent des technologies « propres » en matière d'émissions de GES (renouvelables, hydroélectrique et nucléaire) alors que 40% financent la production d'électricité à partir d'énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon). Les résultats de l'analyse PACTA peuvent ensuite alimenter nos décisions d'investissement.

¹⁷ Climate Action Tracker est une analyse scientifique indépendante du suivi des engagements climats des états depuis 2009.

¹⁸ Nos investissements en infrastructure ne sont pas capturés dans l'analyse

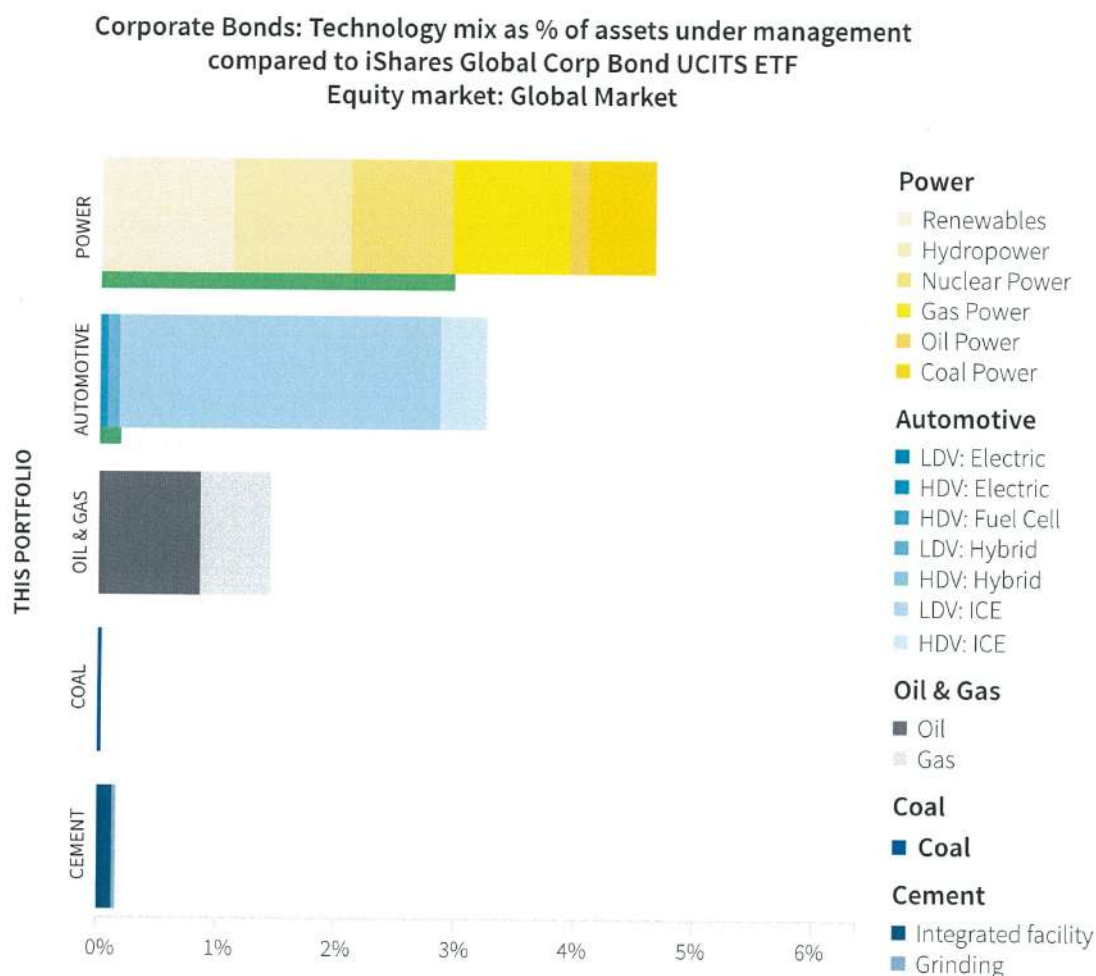


Figure 6 – Analyse PACTA d'Aviva France par secteur carbo-intensif au 31/12/2020. Source : PACTA

Alignement par le budget carbone :

En 2021, la publication du premier protocole¹⁹ de la Net-Zero Asset Owner Alliance a fourni le cadre de travail aux membres de l'Alliance leur permettant d'établir des objectifs intermédiaires de réduction carbone à horizon 2025. **L'Alliance a fixé une fourchette de réduction d'intensité carbone à horizon 2025 consistante avec l'alignement sur les scénarios SR1.5°C du GIEC²⁰ et ses recommandations scientifiques.** Cette fourchette a été établie entre 16% et 29% de réduction d'intensité carbone du portefeuille d'investissement depuis les niveaux de fin 2019 jusqu'à fin 2024.

¹⁹ <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2021/01/Alliance-Target-Setting-Protocol-2021.pdf>

²⁰ GIEC (2018) <https://www.ipcc.ch/2018/10/08/summary-for-policymakers-of-ipcc-special-report-on-global-warming-of-1-5c-approved-by-governments/>



Pour ce protocole, l'Alliance n'a pas utilisé de données prospectives d'alignement des entreprises, et s'est uniquement basée sur les recommandations scientifiques du GIEC pour fixer des trajectoires de réduction d'intensité carbone au niveau du portefeuille d'investissement.

3.1.2 Déployer les leviers d'action pour atteindre les objectifs liés à la Net-Zero Asset Owner Alliance

Aviva France s'engage à atteindre les objectifs de la Net-Zero Asset Owner Alliance. Notre enjeu principal sera **d'assurer un pilotage efficace des engagements et objectifs liés à la Net-Zero Asset Owner Alliance**. Afin de réduire l'intensité carbone du portefeuille d'investissement (de 25% d'ici 2025), Aviva France utilisera l'ensemble des leviers à sa disposition :

- **Réorienter nos investissements**

L'intégration de critères climatiques dans nos processus d'investissement constitue à la fois un élément d'informations additionnel pour nos décisions d'investissement et une nécessité pour atteindre et mesurer les progrès réalisés dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Net-Zero Asset Owner Alliance.

De ce fait, nous intégrerons de manière plus granulaire et systémique les enjeux climat dans l'allocation stratégique et sectorielle. Nous utiliserons également l'ensemble de nos métriques et outils (scores ESG, intensité carbone, potentiel de réchauffement etc..) pour déterminer les entreprises les plus vertueuses au sein de chaque secteur et influencer nos décisions d'investissement.

De manière générale, les gérants d'Aviva Investors veilleront à intégrer les objectifs de neutralité carbone dans leurs décisions d'investissement. Cela concerne l'ensemble des sociétés et des pays qui ont des objectifs ambitieux et validés par la science²¹ de neutralité carbone. Nous continuerons à appliquer notre politique d'exclusion vis-à-vis des secteurs intrinsèquement non compatibles avec une trajectoire bas-carbone (charbon).

- **Renforcer nos politiques de vote et d'engagement**

Nous avons renforcé notre politique de vote et d'engagement²² particulièrement vis-à-vis des sociétés opérant dans les secteurs à fort impact sur le climat. Par le biais d'Aviva Investors, nous attendons d'elles qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition approuvées par la science. C'est une condition sine qua non pour réduire l'intensité carbone de nos investissements dans ces secteurs.

- **Augmenter la part d'investissements verts**

L'investissement sur des actifs verts²³ permet à la fois d'allouer des fonds à des projets de décarbonation de l'économie et de réduire l'intensité carbone de notre portefeuille d'investissement. Nous avons fixé comme objectif d'y investir minimum 500 millions d'euros par an sur les 5 prochaines années.

²¹ Science Based Targets

²² Voir partie 3.2.3 pour plus d'éléments

²³ Voir partie 3.1.3 pour plus d'éléments



«Comment seront pilotés les objectifs liés à la Net-Zero Asset Owner Alliance avec les équipes d'Aviva Investors ?»

« En tant que membre de la Net Zero Asset Owner Alliance, nous sommes engagés à atteindre la neutralité carbone de nos portefeuilles d'investissement d'ici 2050.

Pour y parvenir, nous nous sommes fixés pour 2025 un premier objectif de réduction d'intensité carbone et une cible d'investissements verts que nous avons inscrits dans le cadre des mandats de gestion confiés à Aviva Investors France.

Le rôle d'Aviva Investors France est tout à fait majeur pour aligner nos portefeuilles de valeurs mobilières et immobilières sur ces objectifs et pour contribuer à faire évoluer les modèles économiques des entreprises dans lesquels nous investissons vers des modèles plus écologiques au travers de sa forte politique d'engagement. »

Philippe TAFFIN, Chief Investment Officer, Aviva France

3.1.3 Augmenter la part d'investissements verts

Aviva France souhaite contribuer positivement à la transition environnementale en finançant des solutions pour atteindre la neutralité carbone (immobilier bas carbone, projets d'agroforesterie, énergies renouvelables...). **Nous nous appuyerons sur l'approche développée dans le cadre de la taxonomie européenne pour renforcer nos investissements verts²⁴** (les données reportées ci-dessous).

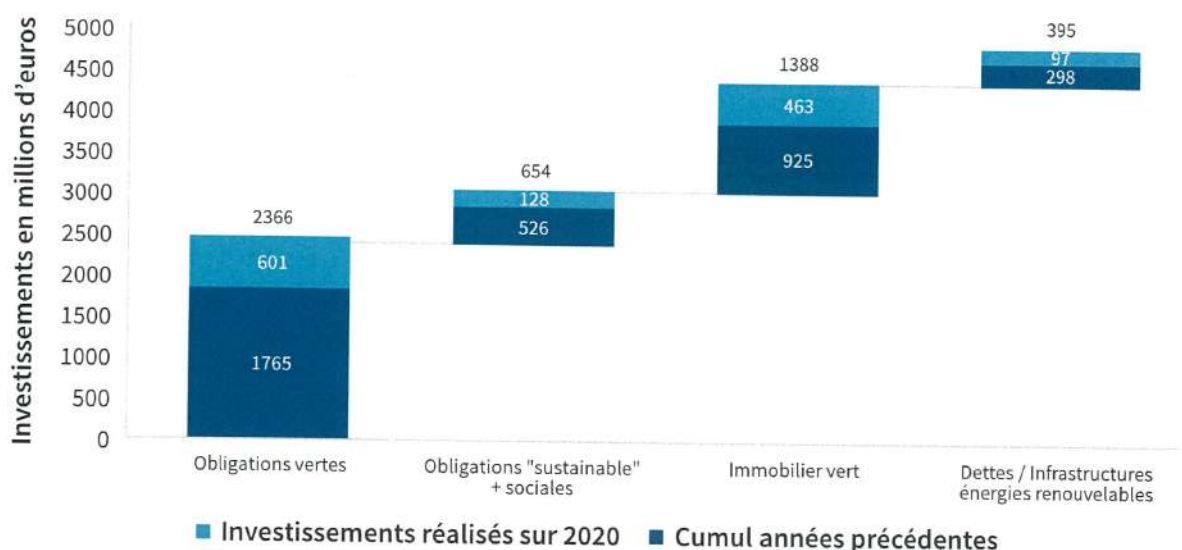


Figure 7 - Evolution du cumul des investissements verts en fin d'année sur le portefeuille Aviva France (en millions euros).
Source : Aviva

²⁴ Voir glossaire pour avoir le périmètre de définition d'un investissement vert selon Aviva France



Fin 2020, un total de 4,8 milliards d'euros a été investi pour la transition énergétique par Aviva France, contre 3,7 milliards d'euros en 2019 (+30%) et 2,6 milliards en 2018. Cela représente 5,4% des actifs sous gestion de la compagnie.

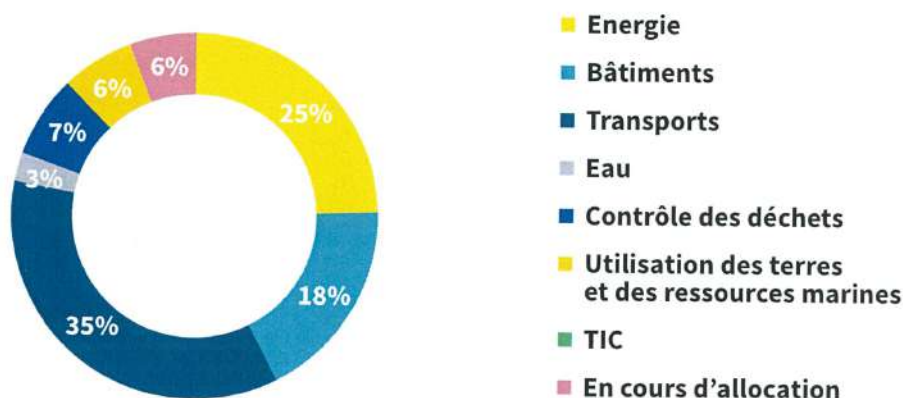


Figure 8 - Répartition de l'utilisation finale des produits d'obligations vertes au 31/12/2020. Source : Aviva

Nous suivons attentivement l'utilisation finale des produits de nos obligations vertes. Une part significative de ces produits sont alloués dans les secteurs du transport (35%) et de l'énergie (25%).

En 2019, Aviva France s'était associé à douze investisseurs institutionnels français pour lancer l'initiative « Objectif Climat ». En 2020, nous avons significativement contribué à la sélection des sociétés de gestion²⁵ pour le lancement de trois fonds innovants en matière d'intégration des critères climatiques. Le fonds Objectif Climat Actions géré par Amundi a été lancé en décembre 2020 avec un montant initial de 240 millions d'euros de souscription.

3.2 Renforcer l'intégration des enjeux ESG-Climat dans les processus d'investissement

3.2.1 Désinvestir et exclure

Au sein d'Aviva France, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone. Nous appliquons des exclusions normatives dans le cas de secteurs considérés comme intrinsèquement non compatibles avec les critères ESG. C'est le cas des entreprises opérant dans le secteur des armes controversées (fabrication ou vente de mines anti-personnelles ou de bombes à sous-munitions) et le tabac.

²⁵ Amundi, HSBC GAM et Sycomore AM



Quant au climat, **Aviva France s'est engagé à suivre les exigences de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) en matière de charbon**, et donc à exclure :

- Les entreprises développant de nouveaux projets d'extraction de charbon
- Les entreprises prévoyant une augmentation substantielle de leur volume annuel de production de charbon,
- Les entreprises dont 20% des revenus proviennent de production/exploitation de mines de charbon, ou de production d'électricité à partir du charbon pour les énergéticiens,
- Les entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 millions de tonnes,
- Les entreprises dont la capacité de production de charbon dépasse 5 000 MW.

Dans le cadre de l'engagement du Groupe à la Powering Past Coal Alliance²⁶, **Aviva France s'est engagé à sortir de l'ensemble de ses positions liées au charbon thermique d'ici 2030 au plus tard.**

L'ACPR et l'AMF ont réalisé un état des lieux sur les politiques charbon des assureurs français dans le Rapport sur les engagements climatiques des institutions financières françaises²⁷. Avec une sortie définitive de l'ensemble des positions (Europe et reste du monde) liées au charbon thermique d'ici 2030, Aviva France fait partie des acteurs français les plus ambitieux.

Dans la continuité de l'année 2019, nous nous sommes appuyés sur la Global Coal Exit List (« GCEL ») de l'ONG Urgewald, reconnue au niveau international pour évaluer l'exposition du portefeuille Aviva France au charbon thermique, en particulier la propriété des mines, l'extraction et production d'électricité.

Cette analyse a permis d'identifier les entreprises qui dépassaient les seuils recommandés par la FFA pour une valeur de 553 millions d'euros à fin 2020. Ce montant, en hausse par rapport à 2019 (266 millions d'euros) s'explique par le fait que deux entreprises présentes dans le portefeuille d'Aviva France ont été rajoutées sur la liste GCEL en 2020 : EDF et Liberty Mutual Group.

Dans la continuité de ses travaux, **Aviva France a souhaité renforcer l'analyse de son exposition au charbon thermique, en allant plus loin que les recommandations de la FFA.** Des travaux supplémentaires, effectués à partir des données charbon de MSCI ont permis de calculer une exposition globale de 1089 millions d'euros aux émetteurs ayant encore des activités liées au charbon thermique au 31/12/2020. Ce montant, en légère baisse par rapport à l'année 2019 (1120 millions d'euros), s'explique par le désinvestissement sur certains émetteurs charbonnés (31 millions d'euros) courant 2020. Des démarches d'engagement actionnarial ont été entamées avec la plupart de ces entreprises, notamment via notre « processus d'escalade »²⁸.

²⁶ Les gouvernements britannique et canadien ont créé un engagement « Power Past Coal » au cours de la COP23 en 2017. Nous avons signé à ces principes de cesser de soutenir les investissements et prises de participation dans le charbon d'ici 2030.

²⁷ Publié en octobre 2020

https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20201218_rapport_vf.pdf

²⁸ Voir partie 3.2.3 pour avoir plus d'éléments



3.2.2 L'intégration des critères ESG par classes d'actifs

Les critères Environnement, Social et Gouvernance (ESG) font partie intégrante des processus d'investissement appliqués à l'ensemble des classes d'actifs sur lesquelles nous investissons.

Actifs liquides

• Emetteurs cotés : actions et obligations

Une grande attention est portée sur l'intégration des critères ESG pour les actifs obligataires et actions qui sont les principaux actifs sous gestion du portefeuille d'Aviva France. Plusieurs outils dédiés et une équipe de 22 analystes ESG au sein d'Aviva Investors permettent de structurer notre approche de l'investissement responsable dans les actifs cotés.

La combinaison de données quantitatives (MSCI ESG Research) et qualitatives (produites en interne) avec les résultats des politiques d'engagement permet d'attribuer une note ESG à chaque société à partir d'un algorithme propriétaire, ESG Elements. **Cette note est le socle de l'analyse ESG intégrée dans les décisions d'investissement et la construction de portefeuille au niveau du fonds.**

Dans le cas spécifique des obligations d'entreprises, des analyses ad hoc peuvent être menées par les équipes d'analystes crédit. Lors du processus de notation interne des émetteurs, ils intègrent à la fois les aspects liés au développement durable et les risques climatiques. Ce processus permet alors d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités.

La recherche ESG d'Aviva Investors



Figure 9 – Sources d'information utilisées pour la recherche ESG d'Aviva Investors

• Obligations souveraines

S'agissant des obligations souveraines, l'analyse développée par Aviva Investors pour évaluer les obligations souveraines est basée sur un processus à la fois quantitatif et qualitatif. Le modèle « ESG Country » d'Aviva Investors attribue une note ESG composite à 140 émetteurs de dette souveraine et quasi souveraine et constitue un élément clé du processus d'analyse ESG. Les scores varient entre zéro et dix (dix représentant la meilleure performance), et s'appuient sur 11 indicateurs clés. Ces indicateurs sont calculés à partir de plus de 400 données individuelles. Les notes quantitatives des titres souverains fournissent aux gérants de portefeuille une indication concrète qu'ils intègrent dans leur analyse des valorisations. En complément des scores quantitatifs des pays, les analystes ESG ont commencé en 2019 à formuler des opinions qualitatives sur les progrès réalisés par les principaux émetteurs souverains. En assurant un suivi en temps réel des performances ESG de ces émetteurs, les analystes ont permis d'identifier les pays les plus susceptibles de voir leur score ESG réévalué (à la hausse ou à la baisse) et ont offert de précieuses informations aux gérants de portefeuille.

Un processus ESG renforcé pour les actifs illiquides gérés par Aviva Investors

Pour les actifs réels gérés par Aviva Investors, la prise en compte des critères ESG se matérialise à travers une politique d'investissement responsable formalisée en 2019 et déployée en 2020 par l'équipe Aviva Investors Real Assets (AIRA).

Le nouveau processus d'investissement responsable pour les actifs réels s'applique pour tous les fonds gérés par Aviva Investors.

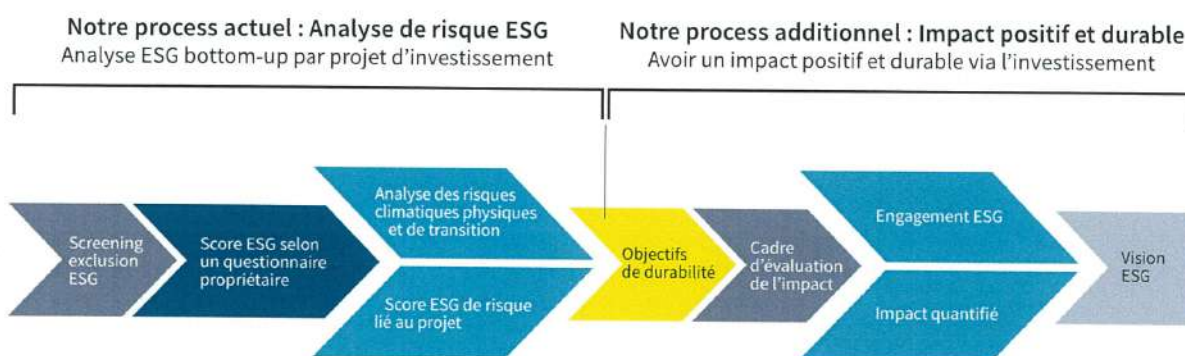


Figure 10 - Processus d'investissement responsable d'Aviva Investors sur les actifs réels



• Actifs immobiliers

Le secteur immobilier est au coeur de multiples enjeux : lutte contre le changement climatique, santé et confort des occupants, accessibilité. ... L'effort sur ce secteur porte en priorité sur le stock de bâtiments existants, qui représentera la grande majorité du parc européen en 2050²⁹. C'est pourquoi en tant qu'investisseur immobilier responsable, nous investissons à la fois dans :

- Des actifs modernes aux meilleurs standards ESG, qui sont au-dessus de la réglementation ou des benchmarks ;
- Et des actifs moins récents et sur lesquels nous mettons en oeuvre une amélioration ESG au cours de leur détention.

Nous analysons ainsi dès l'acquisition la performance ESG des actifs, selon une méthodologie interne, et nous intégrons les éventuelles actions d'amélioration dans les business plans. Une fois entrés en gestion, nous activons tous les leviers possibles pour améliorer la performance ESG des immeubles, au niveau :

- Intrinsèque (ex : travaux d'isolation des toitures, relamping luminaires en LED, ...)
- Exploitation (ex : régulation horaire du chauffage, détection de présence éclairage, ...)
- Usage (ex : sensibilisation des occupants, guide écogestes, ...)

En tant que propriétaires, nous ne pouvons influencer seuls sur l'amélioration ESG des actifs. Nous travaillons ainsi en relation étroite avec nos parties prenantes sur chaque immeuble : locataires, exploitants et prestataires de travaux. Voici quelques exemples d'actions que nous mettons systématiquement en oeuvre :

- Tous les développements et redéveloppements d'immeubles ont une certification environnementale HQE, BREEAM ou équivalent ;
- Tous les plans pluriannuels travaux intègrent des « green CAPEX », représentant des budgets travaux en exploitation qui améliorent la performance ESG ;
- Tous les baux tertiaires (bureaux, commerces, ...) font l'objet d'une annexe environnementale obligeant bailleur et preneur à échanger des informations ESG et travailler ensemble sur l'amélioration de la performance ESG.

Enfin, nous mesurons régulièrement l'évolution de la performance ESG des actifs immobiliers pour rendre compte de nos résultats dans les reportings.

29 Le taux de renouvellement du parc immobilier européen est d'environ 1% par an : https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-efficiency/energy-efficient-buildings/renovation-wave_en



Certification environnementale du projet Pergolèse

En juillet 2020, nous avons annoncé le lancement de la commercialisation à la location des surfaces de bureaux d'un immeuble rue Pergolèse à Paris. Le projet est entièrement ancré dans une démarche d'excellence environnementale.

Dans ce cadre, nous visons cinq certifications environnementales de grande qualité :

1. HQE Bâtiment Durable niveau excellent
2. BREEAM New Construction niveau excellent
3. Effinergie +
4. Label Well en Shell&Core niveau Silver
5. Label WiredScore niveau Platinum

Nous souhaitons continuer à développer cette approche de certifications lors de constructions ou restructurations d'actifs immobiliers.

• Infrastructures durables

Pour répondre aux besoins en infrastructure des populations et des acteurs économiques, les prêteurs institutionnels ont un rôle important à jouer. En tant qu'investisseur de long-terme, Aviva France prend systématiquement en compte les risques ESG dans ses financements d'infrastructures. Pour les couvrir, l'équipe dette infrastructure d'Aviva Investors France réalise, sur chaque opportunité, une évaluation ESG de l'actif sous-jacent (centrale éolienne ou solaire, réseau de chaleur, réseau ferré, autoroute...) et la manière dont il est géré. Cette méthodologie d'analyse interne, basée sur le référentiel international GRESB Infrastructure, prend en compte des critères tels que le système de gestion ESG de l'emprunteur, ses politiques et la performance environnementale et sociale de l'actif.

En particulier, Aviva Investors finance pour le compte d'Aviva France des projets d'énergies renouvelables contribuant substantiellement à la lutte contre le changement climatique. Par exemple elle a participé en 2020 au refinancement vert (« green bond ») de projets éoliens (55 MW) et hydroélectriques (38,3 MW) dans les îles Canaries et en Galice, opérés par Ecoener.



• Dette privée d'entreprise

Au sein d'Aviva France, nous pensons qu'il est possible d'avoir une influence positive sur le comportement des entreprises à travers l'investissement en dette. La démarche d'investissement en dette privée d'Aviva Investors intègre donc pleinement les critères ESG. Pour tous les investissements, une analyse ESG intégrant un score est désormais intégrée à l'étape de due-diligence et fait l'objet d'un reporting dédié.

La stratégie ESG diffère cependant en fonction des fonds. Aviva Investors utilise l'outil de scoring ESG de Vigeo Eiris pour deux d'entre eux, dont Aviva Investors Relance Durable France, lancé en 2020. Le questionnaire Vigeo basé sur 100 questions nous permet d'avoir une première approche quantifiée sur la performance ESG de l'entreprise. **Nous effectuons conjointement une due-diligence ESG approfondie de la société en cas de secteur ou société identifié à haut risque.** Pour les autres fonds, nous utilisons un modèle de scoring ESG propriétaire.

L'année 2020 a également été marquée par le déploiement de mesures d'impact pour le fonds Aviva Investors Relance Durable France et l'émission de prêts « sustainability-linked »³⁰

Sélection et suivi des investissements sur des délégations externes

5% des actifs sous mandat de gestion du portefeuille d'investissements sont délégués à des gérants externes à Aviva Investors. En 2019, nous avons renforcé la part de questions relatives à l'ESG dans les questionnaires de due-diligence. Celles-ci concernent :

- La société de gestion : Engagements, moyens humains et financiers dédiés à l'ESG...
- Le fonds d'investissement : Processus d'intégration ESG, indicateurs d'impact, obtention de labels, qualité des rapports extra-financiers...

Cette approche vaut également pour les OPC éligibles en Unités de Compte. Nous suivons attentivement la performance ESG de nos mandats externes à travers l'examen des reportings extra-financiers réguliers que nous recevons.

Suite à l'engagement pris par Aviva France dans le cadre de la Net-Zero Asset Owner Alliance en 2020, nous avons fixé comme objectif d'augmenter progressivement la part de fonds d'infrastructures verts dans les délégations externes, jusqu'à atteindre 50%. Nous concentrerons également nos efforts en 2021 sur l'intégration de fonds de capital-investissement à impact.

3.2.3 L'engagement actionnarial d'Aviva France

Fort de ses 408,6 milliards € d'actifs sous gestion, Aviva Investors a un poids important dans l'écosystème de la gestion d'actifs pour faire évoluer les pratiques ESG des entreprises.

La politique d'engagement actionnarial, formalisée depuis 26 ans et revue annuellement est un outil fondamental d'Aviva Investors pour exercer son rôle d'actionnaire responsable actif.

Nos démarches de vote et d'engagement vont dans le même sens : exercer une influence positive sur les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG.

³⁰ Voir partie 4.3

Le vote en assemblée générale

L'exercice des droits de vote est un moyen privilégié pour Aviva Investors d'établir une relation étroite et constructive avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles elle investit. Aviva Investors applique une politique stricte et engagée, particulièrement sur les sujets liés aux rémunérations des dirigeants. Nous n'apportons pas notre soutien aux accords de rémunération si des objectifs significatifs en matière de développement durable n'ont pas été intégrés dans la rémunération variable des dirigeants. Ainsi, nous avons voté contre à 24% des résolutions soumises au vote en 2020, dont 43% sur les rémunérations.

Royal Dutch Shell

Depuis 2011, Aviva Investors ne soutient pas les politiques de rémunérations excessives des dirigeants de Royal Dutch Shell. En 2020, le Groupe a revu à la baisse ces rémunérations et ajouté des objectifs liés à la transition énergétique, ce qui nous a conduit à exceptionnellement soutenir le nouveau plan de rémunérations.

Depuis 2001, nous avons instauré une politique qui prévoit de refuser tout soutien à une entreprise si les informations publiées sur les questions ESG sont lacunaires ou inexistantes. Aviva Investors est également l'un des premiers gérants d'actifs à avoir intégré l'évaluation de la diversité dans son analyse de vote. Dans ce cadre, le groupe peut voter contre la réélection des dirigeants et l'approbation des comptes si les progrès en matière de diversité sont jugés insuffisants.

En 2020, Aviva Investors a voté dans 98% des assemblées générales auxquelles il pouvait participer en tant qu'actionnaire contre 96% en 2019.

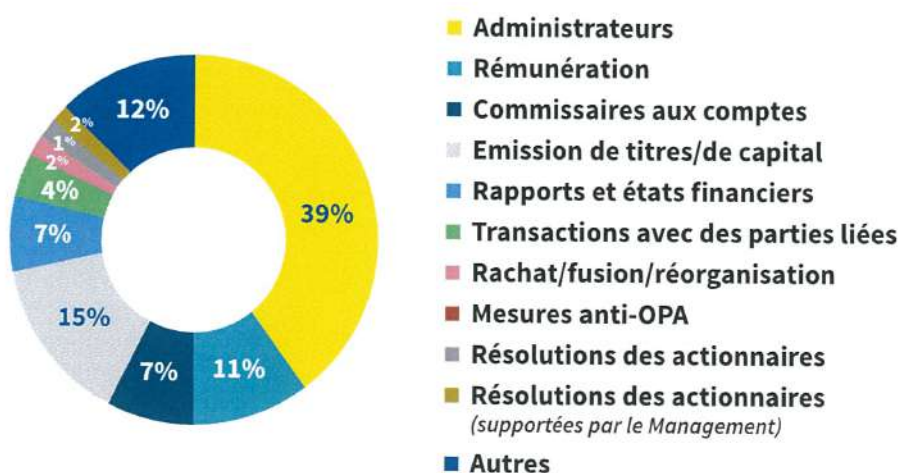


Figure 11 - Répartition des votes contre d'Aviva Investors lors des Assemblées Générales d'entreprises en 2020. Source : Aviva Investors

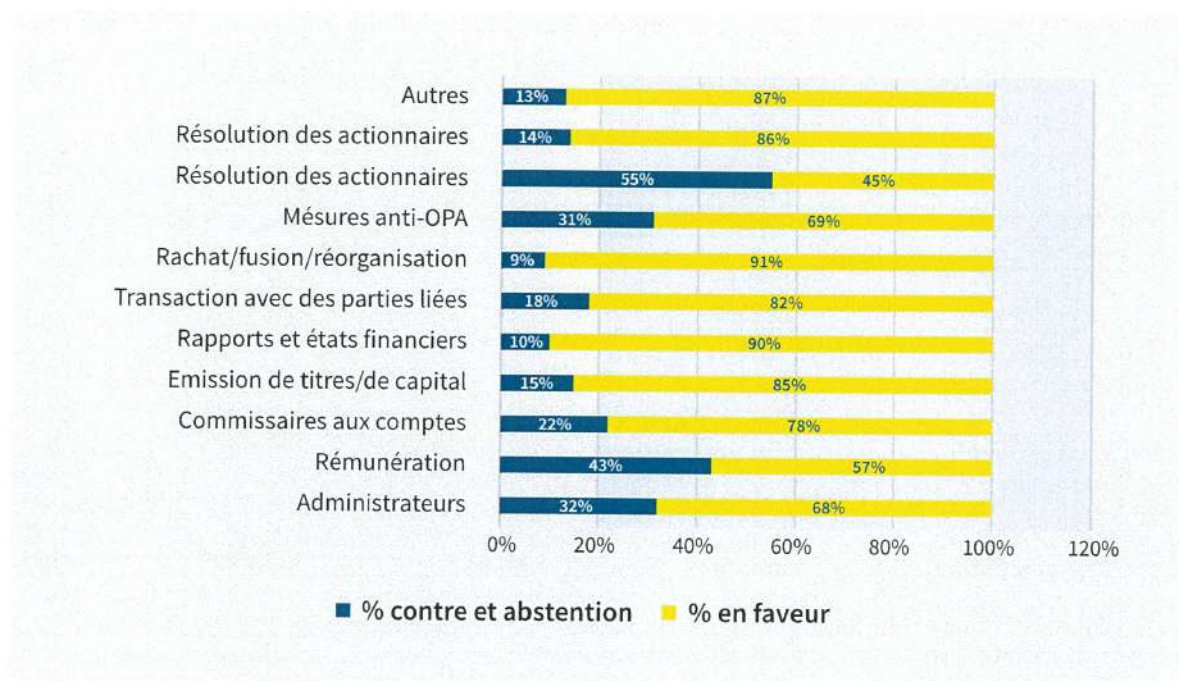


Figure 12 - Orientation des votes d'Aviva Investors dans les Assemblées Générales d'entreprises en 2020. Source : Aviva Investors

L'urgence climatique conjuguée à l'inertie de certaines entreprises émettant des volumes considérables des gaz à effet de serre nous a conduit à renforcer et cibler notre politique d'engagement vis-à-vis des sociétés opérant dans des secteurs à fort impact sur le climat. Aviva Investors attend des entreprises qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition qui permettront de parvenir à la neutralité carbone d'ici le milieu de ce siècle. Ces stratégies doivent inclure des objectifs à court et moyen terme, et s'articuler autour de méthodologies solides, comme l'initiative SBT.

Aviva Investors n'apporte pas son soutien aux dirigeants d'entreprise qui exercent leurs activités dans des secteurs à fort impact³¹ qui n'ont pas formalisé de stratégie crédible de transition.

Exxon Mobil

En 2020, Exxon reste engagé dans sa stratégie de poursuivre la production de gaz et de pétrole. Nous avons agi en 2020 en votant contre la réélection des neuf directeurs du conseil d'administration d'Exxon, jugeant non crédible leur stratégie de transition climatique. En décembre 2020, l'entreprise a ensuite annoncé une nouvelle série d'objectifs climatiques.

³¹ Entreprises figurant sur la liste de l'initiative Climate Action 100+

L'engagement individuel et collectif

L'engagement auprès des entreprises fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. Aviva Investors dialogue activement avec les entreprises dans lesquelles il investit. L'engagement est mené par les équipes d'analystes ESG, en étroite coopération avec les équipes d'investissement, principalement à travers l'envoi de lettres, de consultations et de points téléphoniques. Les principales conclusions des engagements de l'entreprise sont transmises aux gestionnaires de fonds lors de réunions hebdomadaires.

Les résultats de ces engagements sont intégrés dans le tableau de bord ESG, afin qu'ils soient pris en compte dans les décisions d'investissement. Dans le cas où le dialogue avec une entreprise échoue, il est possible d'en arriver à une décision de désinvestissement partiel ou total.

En 2020, Aviva Investors a effectué 3428 actes d'engagement sur des sujets ESG avec 2157 entreprises (contre 2149 en 2019). 44% des actes d'engagements ont été portés et gérés directement par Aviva Investors.

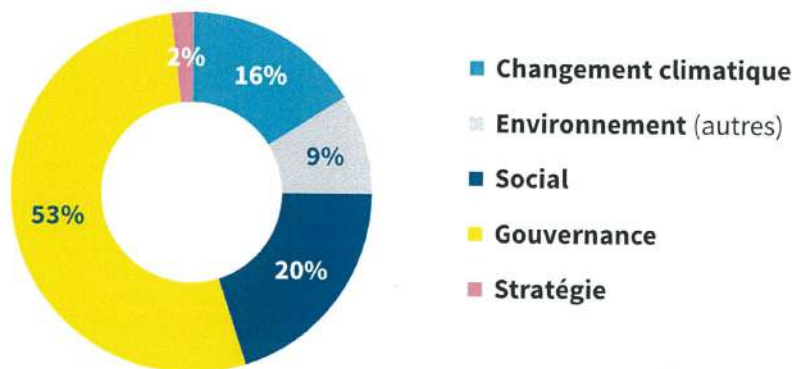


Figure 13 - Engagement d'Aviva Investors par type de facteur ESG en 2020. Source : Aviva Investors

Le thème de la gouvernance représente 53% des actions d'engagement en 2020 ; Aviva Investors a activement dialogué en 2020 avec les entreprises, notamment sur les thématiques suivantes :

- L'indépendance et les rémunérations des administrateurs, afin d'assurer leur alignement avec l'entreprise et l'absence de corruption,
- La diversité hommes-femmes au sein des équipes dirigeantes et des conseils d'administration,
- La capacité du Conseil d'administration à gérer les grands risques ESG de l'entreprise.



Lagardère

Suite à des discussions avec Lagardère et le fonds Activiste Amber Capital, nous n'avons pas soutenu la proposition de ce dernier de remplacer la majorité des membres du Conseil de Surveillance du Groupe, afin de protéger l'entreprise pendant la crise de la covid 19. Ayant néanmoins identifié des risques importants liés à la structure de gouvernance du Groupe, nous avons soutenu la révocation de deux membres du Conseil de Surveillance en 2020.

Toutes les entreprises et secteurs ayant un rôle à jouer dans la transition bas-carbone, nous intégrons systématiquement la stratégie, les objectifs et la performance liés au climat dans nos actions d'engagements.

En 2020, 25% de l'engagement actionnarial concernait les problématiques liées au changement climatique et à l'environnement.

Un accent particulier est mis sur l'engagement auprès des entreprises stratégiquement exposées aux risques climatiques. Afin d'atteindre les objectifs fixés par la Net-Zero Asset Owner Alliance, nous avons renforcé la politique d'engagement envers les secteurs les plus carbonés. En 2020, Aviva Investors a construit un « processus d'escalade » robuste envers ces acteurs, avec le désinvestissement comme ultime sanction.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, nous continuerons également à interpellier les acteurs financiers et à s'engager collectivement, notamment via l'alliance Climate 100+ afin d'avoir une influence plus importante sur les entreprises investies.

Traduire des engagements climatiques en plans d'actions

En 2020, Aviva Investors a identifié 30 entreprises responsables d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre dans les secteurs miniers, pétrole et gaz et utilities. Un programme d'engagement climatique a été mis en place vis-à-vis de ces entreprises autour de cinq piliers :

1. S'aligner sur l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 et s'engager dans le cadre de l'initiative Science Based Targets,
2. Intégrer des objectifs climatiques dans la stratégie d'entreprise et fixer des objectifs intermédiaires de transition,
3. Créer des incitations liées au climat pour le management,
4. Rendre compte des progrès dans le cadre de la TCFD,
5. Interdire le lobbying direct et indirect allant à l'encontre de l'Accord de Paris.

Aviva Investors effectue un suivi régulier des progrès réalisés et prendra des mesures correctives en cas d'incapacité des entreprises à répondre à ces enjeux climatiques, l'ultime sanction étant le désinvestissement.

Les premiers effets de ces programmes d'engagement se sont matérialisés au cours de l'année 2020. Shell, Respol, Total, ENI, Equinor et Woodside Petroleum se sont engagés vers l'objectif de neutralité carbone en 2050, et ont créé des incitations basés sur des objectifs intermédiaires liés au climat.

3.3 Mesurer les risques et opportunités ESG-Climat

L'identification et la mesure de l'exposition aux risques et opportunités ESG-Climat est une composante fondamentale de l'approche d'investisseur responsable d'Aviva France. Nous avons développé des outils permettant de suivre et piloter l'exposition aux risques climat de nos investissements.

3.3.1 Suivre la performance ESG de nos investissements

Actifs liquides

Aviva Investors France dispose d'outils permettant d'analyser la performance ESG de près de **91,6%** des actions et obligations des portefeuilles d'Aviva France (contre 90% en 2019).

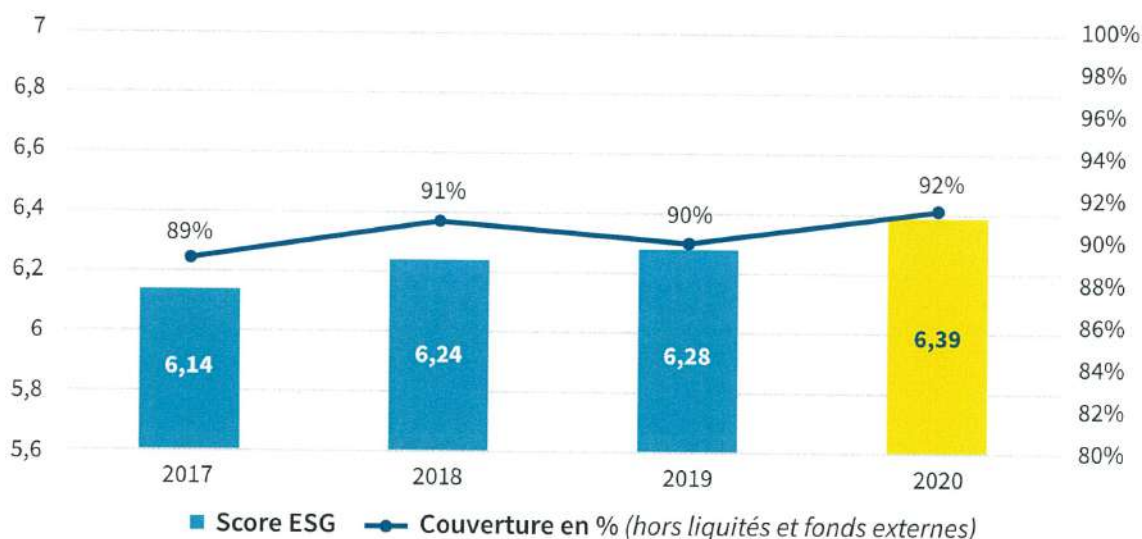


Figure 14 - Évolution des scores ESG des poches actions et obligations des portefeuilles mandats Aviva France et de leur couverture de 2017 à 2020. Source : Aviva Investors/MSCI

La performance ESG des portefeuilles actions et obligations est passée de 6,28/10³² en 2019 à 6,4/10 en 2020. Cela confirme la tendance d'amélioration constante depuis l'année 2017.

Cette amélioration continue et progressive des scores ESG des portefeuilles, ainsi que de l'élargissement du périmètre de couverture des titres notés, répond à l'objectif d'Aviva France d'améliorer tendanciellement le score ESG de ses portefeuilles et à la volonté des gérants de sélectionner les émetteurs notés et performants sur le plan ESG.

³² Scores rectifiés par rapport à ceux figurant dans le rapport ESG-Climat 2020 suite à un double comptage constaté pendant l'année 2020

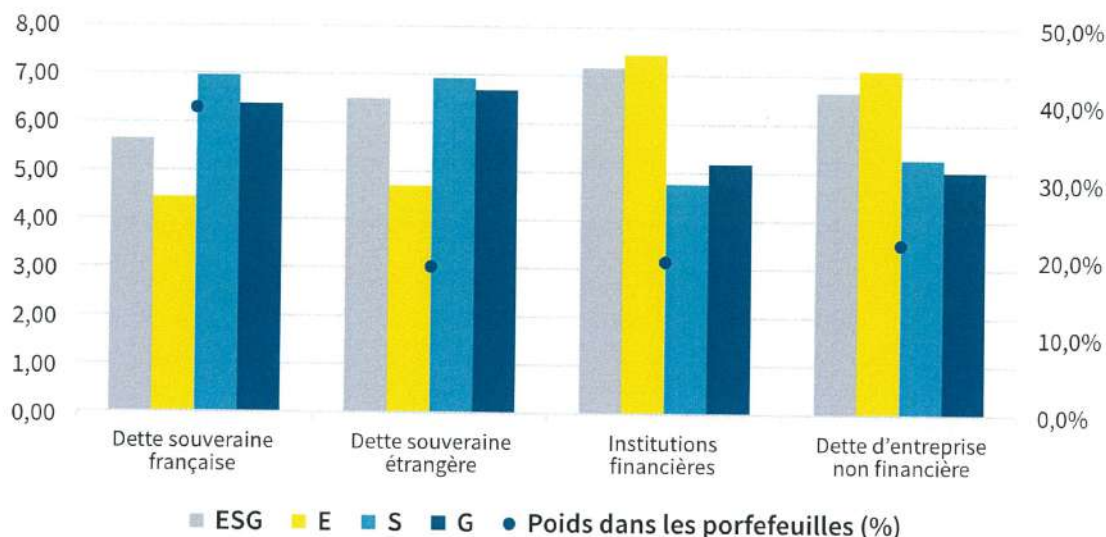


Figure 15 - Scores ESG par type de dette dans les portefeuilles d'Aviva France au 31/12/2020. Source : Aviva Investors/MSCI

Actifs illiquides

Conformément à la politique ESG sur les actifs réels d'Aviva Investors, les nouveaux investissements font l'objet d'une évaluation ESG pour la majorité des fonds depuis cette année. Les scores ESG de ces actifs ne concernent donc en 2020 qu'une portion non significative de notre investissement. Nous avons donc décidé de ne pas mettre en avant les scores ESG de notre portefeuille immobilier dans le rapport de cette année, mais d'exposer nos performances énergétiques et environnementales. L'utilisation de l'outil Deepki nous a permis d'établir un premier reporting sur les performances environnementales et énergétiques des actifs immobiliers du portefeuille de mandat Aviva France.

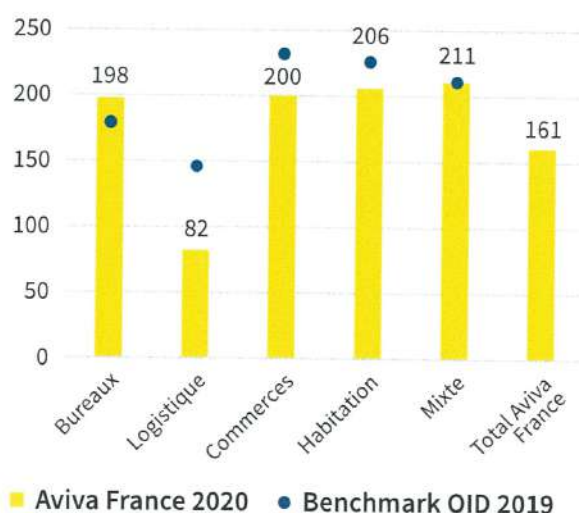


Figure 16 - Intensité énergétique par type d'actif immobilier (en kWh/m².an). Source : Aviva Investors

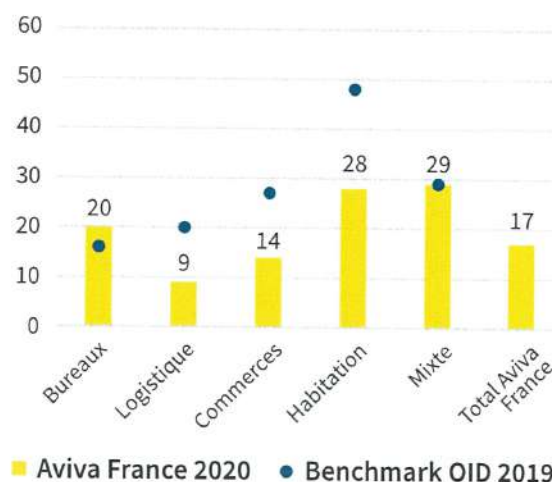


Figure 17 - Intensité environnementale par type d'actif immobilier (en kgCO₂/m².an). Source : Aviva Investors



L'intensité énergétique moyenne des actifs immobiliers du portefeuille mandat d'Aviva France géré par Aviva Investors est de **161 kWh_{EF}/m².an³³**.

L'intensité environnementale moyenne des actifs immobiliers du portefeuille mandat d'Aviva France géré par Aviva Investors est de **17 kgCO₂e/m².an**.

En moyenne, les intensités énergétique et environnementale du parc immobilier d'Aviva France sont inférieures à la moyenne française établie par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) pour les actifs suivants :

- Logistique (respectivement moins de 64 kWh_{EF}/m².an et moins de 11 kgCO₂e/m².an)
- Commerces (respectivement moins de 32 kWh_{EF}/m².an et moins de 13 kgCO₂e/m².an)
- Habitation (respectivement moins de 20 kWh_{EF}/m².an et moins de 20kgCO₂e/m².an)

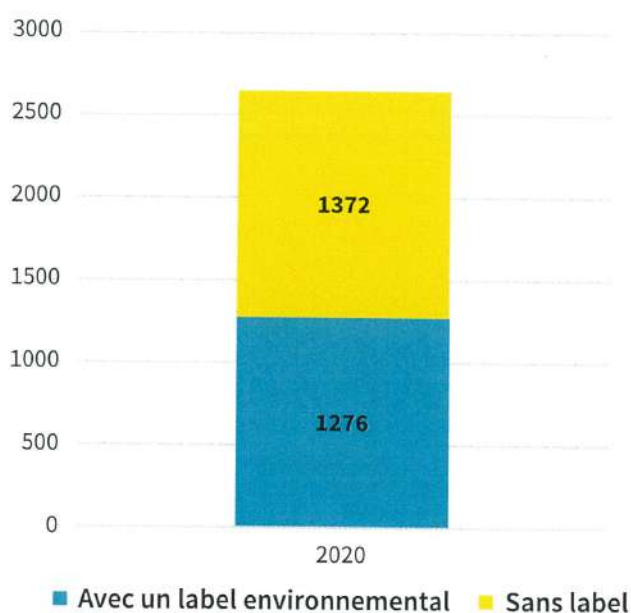


Figure 18 - Actifs immobiliers du portefeuille Aviva France (en M€). Source : Aviva Investors

20 actifs, soit 45% de la valeur du portefeuille mandat immobilier d'Aviva France géré par Aviva Investors, ont obtenu un label ou une certification environnementale. Ceux-ci représentent une valeur totale de 1276M€. Quatre actifs, représentant 702M€, ont obtenu la certification HQE au niveau Excellent.

³³ Unité de mesure de la consommation d'énergie finale par unité de surface et par an



3.3.2 Identifier l'exposition aux risques liés au réchauffement climatique

Gérer les risques climatiques de transition

Les risques de transition sont les coûts subis par les agents économiques liés à la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Aucune des métriques actuellement utilisées pour évaluer les risques de transition n'est complètement robuste. Nous avons pris connaissance des travaux très utiles réalisés par l'Institut Louis Bachelier en 2020³⁴, qui sont pris en compte dans nos réflexions. Il nous semble important, cependant, de ne pas tirer prétexte de ces difficultés méthodologiques pour ne pas tenter d'avancer sur ce sujet. C'est pourquoi nous disposons, au sein d'Aviva France, de trois métriques complémentaires :

- **La mesure de l'intensité carbone du portefeuille** (scope 1 et 2), pour suivre la décarbonation de nos portefeuilles,
- **L'analyse de scénario** à la fois au niveau des investissements et du bilan, pour analyser l'exposition d'Aviva France par rapport aux risques de transition et aux risques physiques (Partie 3.1.1)
- **La Climate VaR** (Value at Risk) pour évaluer l'impact financier de scénarios climatiques sur notre portefeuille et bilan financier (Partie 3.3.3)

• L'intensité carbone

L'intensité carbone³⁵ est le rapport des émissions de CO₂ à la production de l'entreprise. Elle présente certains avantages car elle permet de mesurer :

- L'évolution de la composition du portefeuille d'investissements,
- L'efficacité des arbitrages de portefeuille vers des investissements bas carbone au cours du temps,
- La performance du portefeuille vis-à-vis de benchmarks,
- L'exposition des investissements par rapport à une éventuelle taxe carbone,
- L'évolution positive ou négative du profil de décarbonation de certains secteurs à fort impact.

Nous sommes conscients que l'intensité carbone est un outil présentant quatre principales limites :

- Le périmètre des émissions couvertes ne prend pas en compte le Scope 3 (émissions indirectes dans la chaîne de valeur, en amont et aval), la couverture de données n'étant pas encore suffisamment robuste,
- Les données sont parfois estimées,
- Une baisse d'intensité carbone peut être due à une forte croissance du chiffre d'affaires et non à une réduction intrinsèque des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise.
- L'intensité carbone n'est directement pas liée au processus de production et est influencée par les effets de changes.

En 2020, 89% du portefeuille mandats est couvert par la mesure de l'intensité carbone.

³⁴ ILB Methods n°3 : Les données climatiques en finance

<https://www.louisbachelier.org/ilb-methods-n3-les-donnees-climatiques-en-finance/>

³⁵ ?

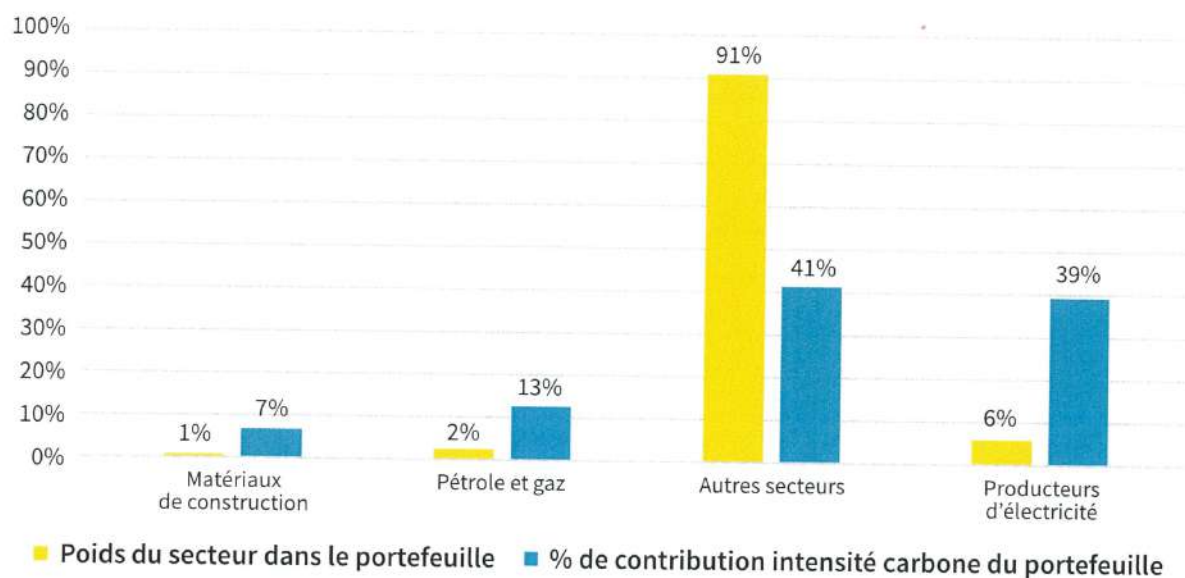


Figure 19 - Contribution des secteurs les plus carbo-intensifs à l'intensité carbone des poches actions et obligations d'entreprise des portefeuilles mandats Aviva France en 2020. Source : Aviva

Trois secteurs (Pétrole et gaz, production d'électricité et Matériaux de construction) expliquent 59% de l'intensité carbone du portefeuille, bien qu'ils ne représentent que 9% des portefeuilles actions et obligations (hors exposition aux souverains). La décarbonation de ces secteurs est un enjeu majeur de nos politiques d'engagement actionnarial.



Figure 20 - Evolution de l'intensité carbone du portefeuille mandat d'Aviva France. Source : Aviva Investors

L'intensité carbone du portefeuille mandats d'Aviva France a baissé de 17,5% entre 2019 et 2020.



• Les risques de responsabilité

L'ACPR définit les risques de responsabilité comme les dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique. Ces risques impactent directement les assureurs s'ils sont jugés responsables des conséquences du changement climatique. Ces risques se matérialisent également de façon indirecte via notre exposition à des entreprises reconnues responsables via les canaux du risque de contrepartie, de marché et de réputation.

Au cours des dernières années, la grande majorité des litiges liés au climat ont été intentés aux Etats-Unis et la majorité d'entre eux, principalement axés sur la nuisance publique, n'ont pas abouti. Cependant, au cours de la dernière décennie, ces affaires sont devenues plus courantes en Europe également et au Royaume-Uni. La nature de ces affaires a évolué vers des violations présumées de droit des sociétés, de conduite trompeuse, fraude, de violation des droits de l'homme et des règles de transparence sur l'information financière et d'entreprise. En outre, ces litiges sont de plus en plus souvent intentés par des groupes d'investisseurs activistes. Les consommateurs, actionnaires et régulateurs montrent un intérêt croissant pour ces actions juridiques, ce qui constitue un risque supplémentaire pour les entreprises et les états exposés.

Au sein d'Aviva, nous considérons que **la meilleure manière d'appréhender ces risques de responsabilité est de continuer à solidifier notre modèle de gouvernance, augmenter la robustesse de notre analyse des risques climatiques et d'être transparent sur nos pratiques**. En outre, nous considérons que l'impact direct de ces risques de responsabilité est limité à certaines entreprises, ce qui réduit le niveau de risque global du portefeuille.

En 2020, nous avons mandaté un groupe d'experts spécialement constitué pour effectuer une analyse des risques de responsabilité climatique dans deux domaines clés :

- Les impacts financiers liés à la couverture assurantielle d'entreprises ou d'états poursuivis en justice,
- Les incidences financières de la non-application des exigences réglementaires et de transparence du Groupe (TCFD, NFRD, MiFid II, SFDR...)

Cette étude a mis en évidence la non significativité des risques de responsabilité relativement aux risques physiques et de transition sur le périmètre Aviva. Nous avons ainsi décidé de ne pas intégrer explicitement ces risques dans le modèle de Climate VaR.

Gérer les risques climatiques physiques

En tant qu'assureurs, **nous sommes particulièrement attentifs à l'identification des risques physiques liés au changement climatique**. Les pertes causées par les phénomènes climatiques pourraient devenir plus fréquentes, plus importantes et davantage concentrées sur certaines régions géographiques. La vitesse du changement climatique et les réponses des acteurs économiques pour déployer des stratégies d'adaptation pourraient impacter, au cours du temps, notre capacité à proposer des produits d'assurance qui restent à la fois accessibles pour nos clients et économiquement viables pour Aviva.



• Suivi des risques physiques relatifs à l'exposition au risque souverain

Nous utilisons le Global Adaptation Index de l'université américaine de Notre Dame (ND-GAIN)³⁶ afin de mesurer l'exposition aux risques physiques de nos investissements en dettes souveraines, représentant un tiers du portefeuille d'Aviva France.

La grande majorité de notre portefeuille est investie en Europe et en Amérique du Nord, régions moins exposées aux risques physiques que l'Amérique latine, l'Asie du Sud ou l'Afrique, ce qui explique le bon score ND-GAIN moyen de notre portefeuille.

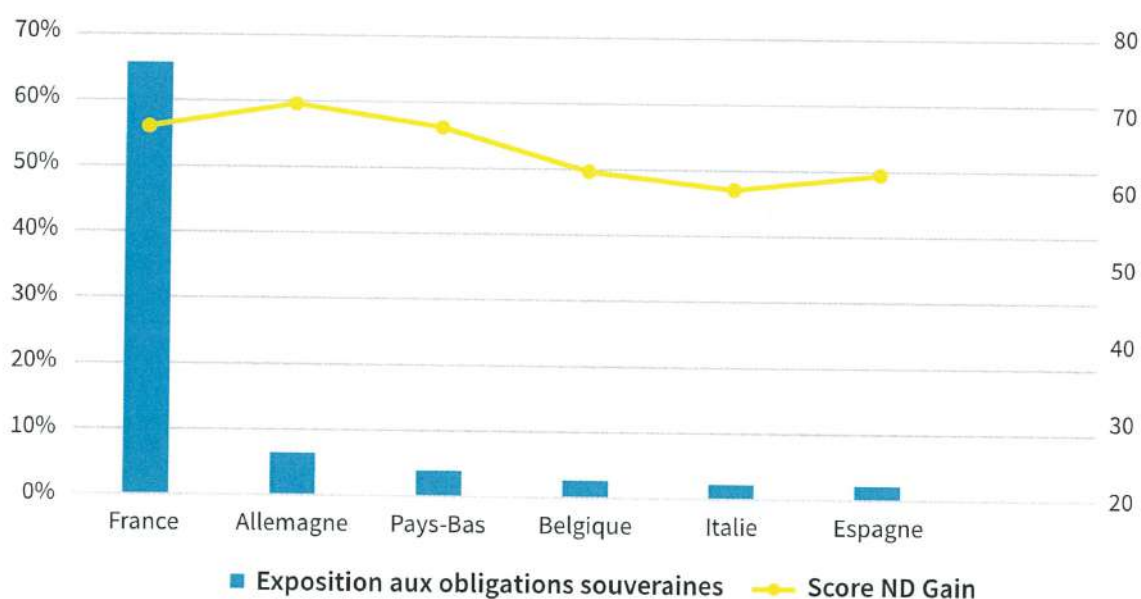


Figure 21 - Exposition d'Aviva France aux obligations souveraines en fonction du score ND GAIN en 2020. Source : Aviva

• L'exposition aux risques physiques des entreprises dans lesquelles nous investissons

Notre modèle de Climate VaR intègre l'impact financier des risques physiques liés aux conditions météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes, cyclones etc...) et aux effets chroniques (vagues de froid et chaleur, chutes de neige etc...) du changement climatique. Les zones géographiques particulièrement vulnérables en matière de sécheresse et de stress hydrique se concentrent principalement dans l'Ouest des Etats-Unis, l'Inde, la Chine et l'Europe du Sud. Les entreprises les plus exposées aux risques liés à la rareté de l'eau appartiennent principalement aux secteurs alimentation et boisson, deux secteurs dans lesquels le portefeuille d'Aviva France est investi. Nous surveillons les pertes réelles liées aux conditions météorologiques par rapport aux pertes prévues (figure 22). Cette année, les pertes réelles sont inférieures aux prévisions. **Nous reconnaissons que les effets physiques les plus extrêmes du changement climatique pourraient se matérialiser à partir de la seconde moitié du siècle.**

³⁶ L'indice ND-GAIN mesure la vulnérabilité des Etats au changement climatique ainsi que leur capacité à s'adapter et à réduire l'impact induit par ces changements.

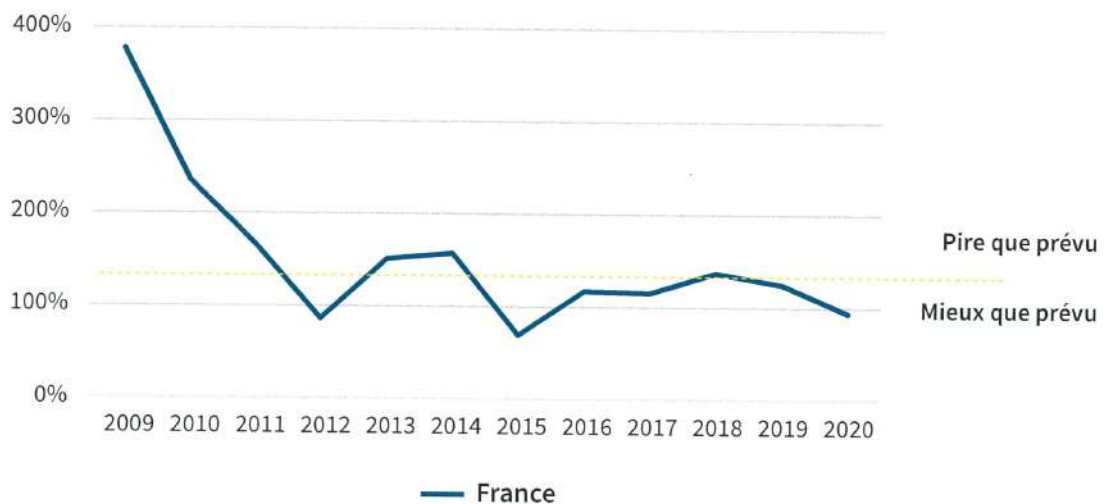


Figure 22 – Comparaison des pertes réelles et estimées liées aux conditions météorologiques

• L'exposition aux risques physiques de nos actifs immobiliers

Pour nos investissements dans les actifs immobiliers, les risques physiques liés au climat sont évalués au moment de l'origination de chaque projet, notamment via des modélisations de risques d'inondations sur les sites. En cas de risque avéré, l'équipe Real Assets d'Aviva Investors procède à une due-diligence additionnelle qui peut impacter la décision d'investissement finale.

De plus, l'équipe Real Assets effectue une analyse trimestrielle des risques physiques liés aux inondations et aux effets chroniques du changement climatique sur l'ensemble de ses portefeuilles d'actifs immobiliers. En 2020, cette analyse a été étendue aux actifs de dette infrastructure.

Nous continuerons à travailler en interne et avec des partenaires externes pour cartographier les risques physiques liés au changement climatique sur nos actifs réels.

Les pertes causées par le réchauffement climatique nous imposent de considérer de manière explicite leur impact dans **notre politique de tarification et notre processus de planification financière.**

3.3.3 La Climate VaR : mesure de l'exposition aux scénarios climatiques

Dans son rapport AR5, le GIEC a défini quatre scénarios potentiels futurs de changement climatique. Chaque scénario décrit une trajectoire potentielle des niveaux futurs d'émission de gaz à effet de serre qui sont associés à une augmentation des températures par rapport à l'ère préindustrielle et à des niveaux de réduction des émissions nécessaires :

- 1,5°C (émissions diminuées de moitié d'ici 2050),
- 2°C (émissions stabilisées au niveau de la moitié des émissions actuelles à l'horizon 2080),
- 3°C (émissions augmentant jusqu'en 2080 puis diminuant par la suite)
- 4°C (émissions continuant à augmenter au rythme actuel).

En 2019, nous avons modélisé une **Value at Risk (VaR) Climat** dans le cadre d'un groupe de travail de l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), en collaboration avec Carbon Delta et Elseware³⁷. Cet outil nous permet d'aller plus loin que l'analyse de scénario en quantifiant l'impact financier qui leur est associé.

La Climate VaR : Comment ça fonctionne ?

La Climate Var permet de quantifier les pertes financières potentielles pour Aviva France générées par le changement climatique (risques physiques et de transition) selon différents scénarios climatiques. Différentes hypothèses de politiques publiques, évolutions technologiques, facteurs macroéconomiques (ex : changement de la demande des consommateurs) et de phénomènes météorologiques extrêmes sont intégrées. Des informations détaillées sur notre approche Climate Var sont fournies en annexe.

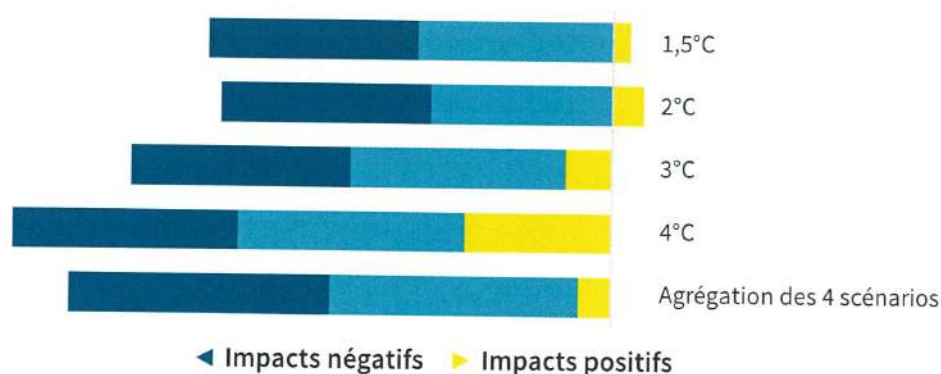


Figure 23 - Résultats de l'analyse VaR Climat pour Aviva France en fonction de différents scénarios climatiques au 31/12/2020.
Source : Aviva/Elseware

Les barres les plus foncées représentent les résultats de la VaR Climat entre le 5^{ème} percentile et l'estimation moyenne pour chaque scénario de réchauffement climatique alors que les barres intermédiaires représentent les résultats entre l'estimation moyenne et le 95^{ème} percentile.

³⁷ Société spécialisée dans la modélisation des risques financiers



D'après le graphique ci-dessus, Aviva France est le plus exposé dans le cas d'un scénario 4°C business as usual. Les scénarios 1,5°C et 2°C sont les deux seuls scénarios présentant un impact potentiellement positif pour Aviva France, avec un impact moyen négatif. L'impact est forcément négatif pour Aviva France dans le cas de scénarios 3°C et 4°C, largement dominés par les risques physiques.

L'outil indique également qu'Aviva France est plus exposé aux risques climatiques dans le cas d'un scénario 1,5°C que d'un scénario 2°C. Cela peut signifier que les risques de transition pour passer d'un scénario 2°C à un scénario 1,5°C sont supérieurs à la hausse des risques physiques entre un scénario 1,5°C et 2°C.

Les résultats de l'agrégation des quatre scénarios sont dominés par les scénarios 3°C et 4°C. Cela signifie que la trajectoire actuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique de 1,5°C à 2°C par rapport à l'ère industrielle.

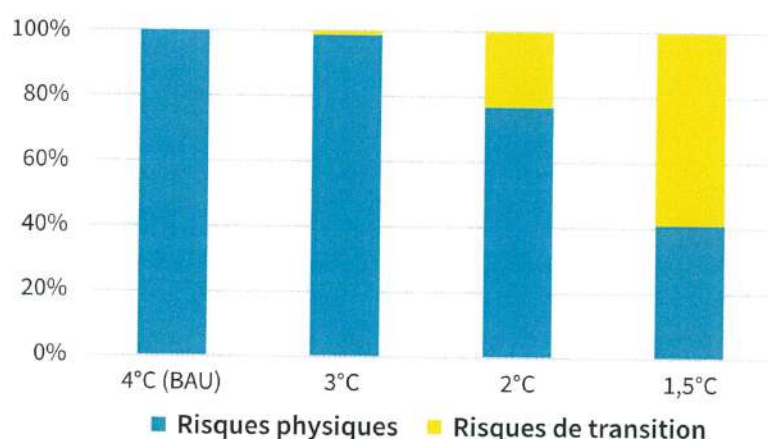
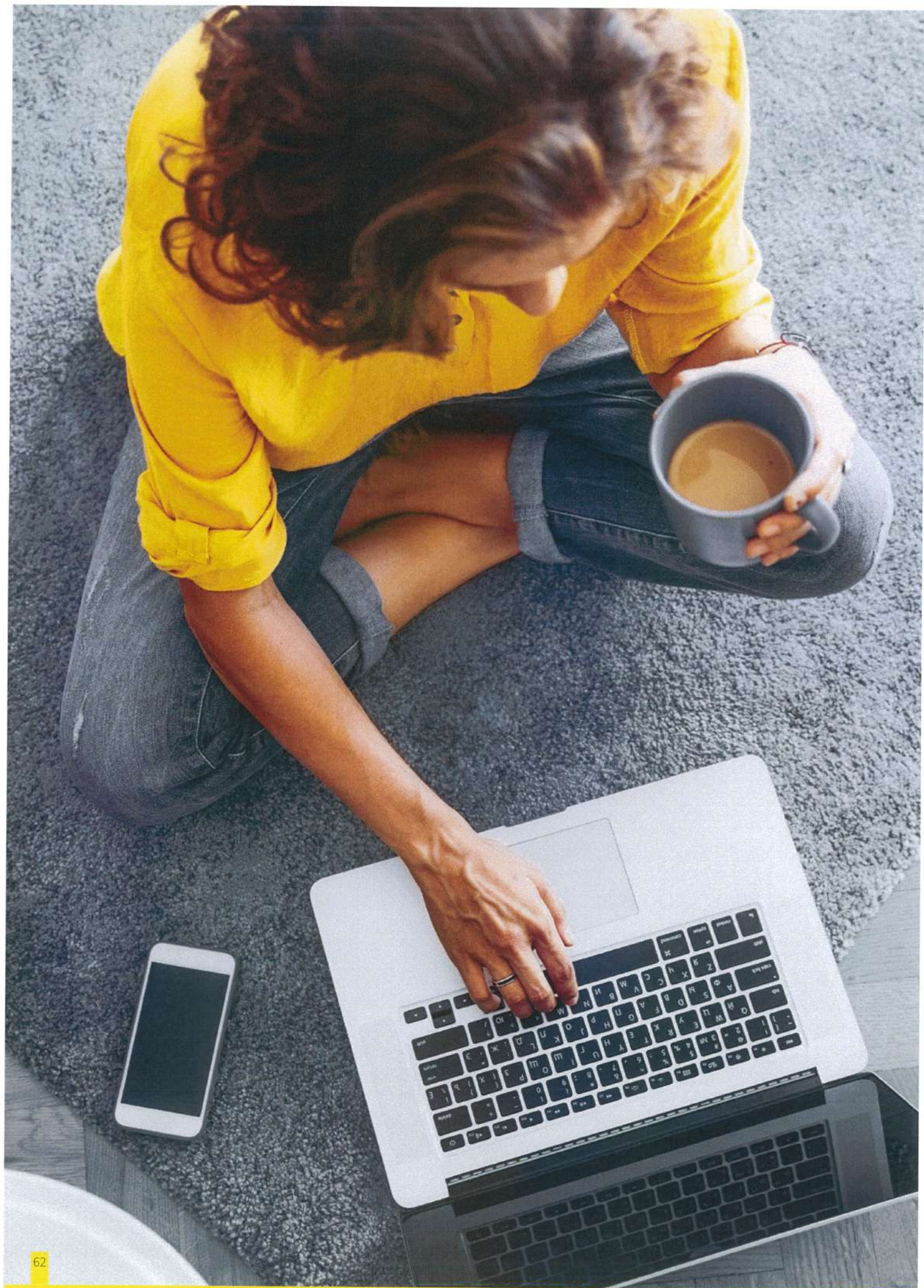


Figure 24 - Répartition par type de risque climatique sur les portefeuilles d'investissement Aviva France au 31/12/2020.
Source : Aviva/Elseware

En 2020, nous avons apporté plusieurs améliorations méthodologiques à l'outil Climate VaR. En particulier, nous avons :

- **Intégré les nouveaux éléments de la méthodologie MSCI** (prise en compte des émissions de Scope 3, répercussion sur les consommateurs des coûts de transition des entreprises de l'énergie, introduction du risque d'inondations fluviales),
- **Incorporé une évaluation du risque de transition sur les actifs d'infrastructure** en s'appuyant sur le cadre ClimateWise,
- **Considéré plusieurs nouveaux scénarios de transition** afin d'avoir une approche plus axée sur les données pour appréhender les risques de transition,
- **Utilisé les résultats de plusieurs modèles d'évaluation intégrée (IAM)** pour évaluer les risques de transition de base,
- **Effectué une analyse des risques de responsabilité climatique.** Les résultats de cette analyse n'étant pas significatifs, ils n'ont pas été inclus dans le modèle.

Nous continuerons à affiner et améliorer notre approche de la Climate VaR à la lumière de nouvelles recherches et l'évolution des pratiques. Ainsi, nous pourrions à l'avenir intégrer les risques de responsabilité dans la modélisation tout comme les risques de transition pour les obligations souveraines et les risques physiques sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement.



4. Renforcer l'impact de notre démarche d'investisseur

- 4.1 Informer et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes**
- 4.2 Déployer l'offre de produits labellisés ISR**
- 4.3 Poursuivre le développement des investissements à impact**
- 4.4 Développer notre compréhension des enjeux de biodiversité**
- 4.5 Elargir la gamme de produits d'assurance verts**



4. Renforcer l'impact de notre démarche d'investisseur

4.1 Informer et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes

Sensibiliser nos clients et prospects

De par son positionnement pionnier sur l'investissement responsable, Aviva France considère avoir une responsabilité de transparence et de sensibilisation de ses parties prenantes. Les multiples enjeux d'Aviva France s'insèrent dans un ensemble de publications, tant au niveau du groupe que du périmètre français :

- Le rapport groupe « Aviva's climate related financial disclosure »,
- Le rapport d'activité d'Aviva France,
- La déclaration de performance extra-financière d'Aviva France (DPEF),
- Les rapports ESG d'Aviva Investors.

Dans le cadre de la gamme Aviva Vie Solutions Durables, nous fournissons systématiquement à nos clients des informations précises sur nos supports ISR ainsi que des fiches pratiques pour mieux comprendre les enjeux associés.

Nos fiches pédagogiques ISR

Ces fiches permettent au client de mieux comprendre le périmètre d'investissement des supports ISR :

- Un investissement financier peut-il être responsable ?
- Que cachent les acronymes RSE ESG ESS ?
- Quelles entreprises se cachent derrière ISR et Finansol ?



Nous publions régulièrement des articles sur notre site internet pour diffuser notre vision de l'ESG-Climat au grand public³⁸. **Nos réseaux de distribution sont de mieux en mieux formés pour sensibiliser les clients sur les sujets climatiques et les inciter à investir durablement.**

Participer au développement de la finance durable

Aviva France est impliqué pour accroître la connaissance et le développement méthodologique de l'ESG-Climat. Nous nous sommes historiquement engagés à travers le lancement et développement de la World Benchmarking Alliance (WBA) avec la Fondation des Nations Unies, le BSDC et l'Index Initiative, afin de fournir des informations sur la contribution des entreprises aux ODD. Après une année 2019 de développements méthodologiques, l'année 2020 a été marquée par la mise en ligne de 2000 analyses de la contribution d'entreprises aux ODD.

³⁸ <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nos-vues/aig-reflexion-sur-linvestissement/2020/10/esg-real-assets/>



Aviva France et Aviva Investors France participent régulièrement à des conférences pour présenter leurs actions. Patrick Dixneuf, directeur général d'Aviva France est intervenu, en septembre 2020 au LH Forum, à une table ronde sur le thème des investissements positifs, dans le but de contribuer à développer des indicateurs de référence sur le sujet.

Aviva France soutient de nombreuses initiatives de place et s'investit régulièrement dans les groupes de travail de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et de Finance for Tomorrow. Elle a notamment été chargée de co-piloter avec Meridiam la Task Force Impact pour la mise en place et la promotion d'une position de place sur l'Investissement à Impact de la Place de Paris.

En 2020, la compagnie a piloté plusieurs volets du programme d'investissements Relance Durable de la FFA et de la Caisse des Dépôts, notamment celui dédié au secteur du tourisme. Dans le cadre de ce programme, Aviva France a utilisé toute son influence pour que les financements accordés soient conditionnés à l'atteinte par les entreprises de plusieurs objectifs extra-financiers.

Nous avons également pris la présidence de la commission Innovation de la SICAV de place Emergence Incubation et à ce titre avons piloté les travaux pour le lancement d'un nouveau compartiment Tech For Good s'inscrivant dans le cadre de l'initiative Tibi.

Mobiliser le grand public

La Fabrique Aviva est un moyen pour Aviva France **d'associer le grand public au développement de l'économie sociale et solidaire**. Pour cela, nos internautes ont un rôle important à jouer en votant en ligne pour désigner leurs projets coup de cœur. Leur contribution est déterminante puisqu'elle représente 40% de la note finale des projets. Le fonds Aviva La Fabrique Impact ISR, géré par Mirova, labellisé ISR et Finansol, a été spécialement conçu en 2019 pour permettre à nos clients de soutenir activement les entrepreneurs à impact semblables aux projets du concours La Fabrique Aviva.

4.2 Déployer l'offre de produits labellisés ISR

Conscients de l'intérêt grandissant de nos clients pour les produits d'épargne responsable, nous continuons à leur proposer de nouvelles solutions d'investissement adaptées. **En 2020, Aviva Investors a poursuivi ses efforts et obtenu le label public ISR pour trois nouveaux fonds**, portant le total à 17, ce qui représente 10,9% des encours d'Aviva Investors France et 12,5 milliards d'euro en 2020.

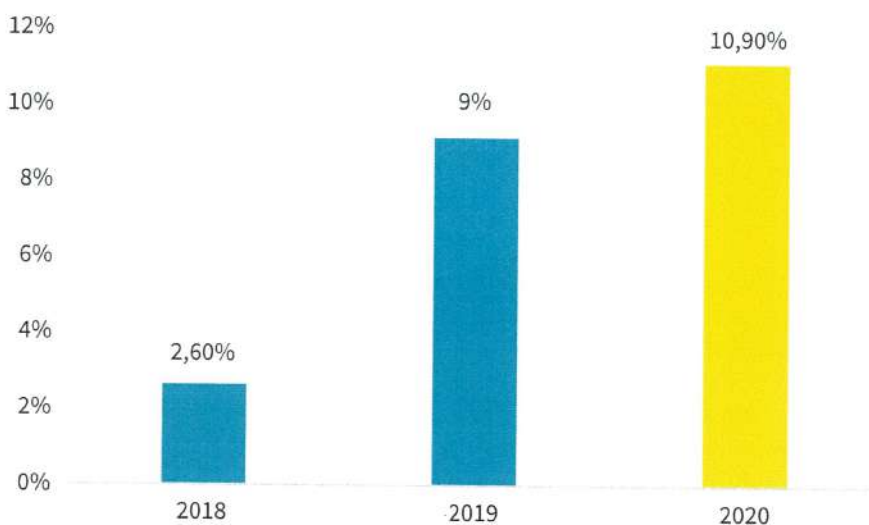
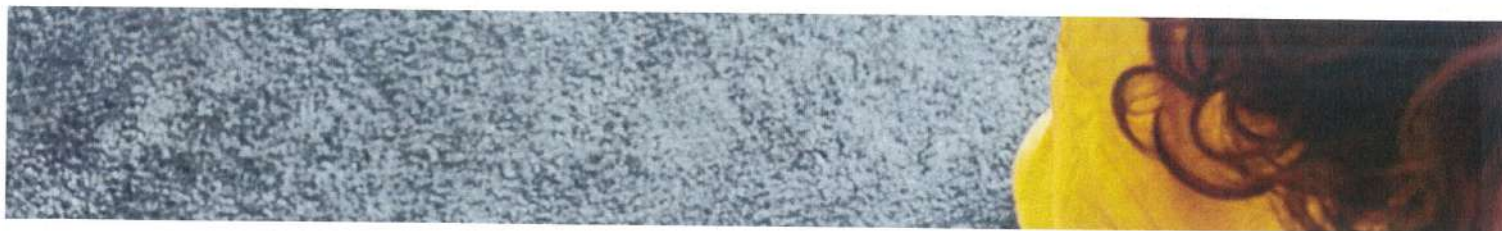


Figure 25 - Evolution de la part d'encours labellisés ISR dans les actifs gérés par Aviva Investors. Source : Aviva Investors



Nous utilisons l'approche ISR (best-in universe, best-in class, thématique...) la plus appropriée en fonction de la stratégie d'investissement de chaque fonds.

Aviva France propose à ses clients dans tous ses contrats d'épargne et de retraite, la gamme « Aviva Vie Solutions Durables » comprenant entre autres les 17 fonds gérés par Aviva Investors France bénéficiant du label ISR.

Des fonds externes viennent compléter cette gamme afin d'enrichir le spectre de produits ISR proposés à nos clients. Nous avons sélectionné plusieurs fonds, notamment la gamme de fonds thématiques environnement de Pictet Asset Management. Le fonds Carmignac Emergents investit dans le financement de technologies durables et l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents. Le fonds Candriam Equities Oncology Impact investit dans les technologies de lutte contre le cancer.

Cette gamme permet aux clients d'intégrer les critères ESG dans le placement de leur épargne et de se positionner sur des thématiques spécifiques comme la transition climatique. Les clients peuvent investir dans les entreprises qui ont un modèle économique à faible intensité carbone ou des entreprises en transition climatique par le biais du fonds Climate Transition European Equity.

Le Label ISR accessible aux fonds immobiliers

En 2020, le référentiel du Label ISR a été étendu aux fonds immobiliers. Dans ce cadre, nous avons fixé comme objectif 2021 de labelliser plusieurs produits de notre gamme immobilier, dont l'OPCI Aviva Investors Experimmo.

4.3 Poursuivre le développement des investissements à impact

Au-delà de l'intégration de critères ESG, l'investissement à impact s'intéresse à la recherche et la mesure des externalités des produits et services proposés par les entreprises. Le GIIN³⁹ le définit comme « un investissement effectué avec l'intention d'obtenir un impact social et environnemental mesurable parallèlement à un rendement financier »⁴⁰. Aujourd'hui de plus en plus plébiscitée, la recherche d'impact ne se cantonne désormais plus aux fonds solidaires mais concerne un pan plus large de l'économie. Le succès des Objectifs de Développement Durable (ODD) montre bien cet engouement vers l'impact. Cependant, l'appropriation de ce concept se traduit par des pratiques diverses, qui nécessitent une harmonisation méthodologique rigoureuse (intentionnalité, additionnalité, mesure), à laquelle nous veillons.

³⁹ Global Impact Investing Network

⁴⁰ <https://thegiin.org/impact-investing/need-to-know/#what-is-impact-investing>



Multiplier les initiatives d'investissement à impact

Notre intérêt pionnier pour l'investissement à impact s'est matérialisé dès 2014 avec le lancement du fonds Aviva Impact Investing France (AIIF). Complémentaire de l'initiative La Fabrique Aviva, le fonds est géré par INCO et permet d'investir dans des entreprises pionnières sur des technologies sociales et environnementales. Ce fonds fait partie de la gamme Aviva Vie Solutions Durables, tout comme le fonds Aviva La Fabrique Impact ISR lancé en 2019 pour favoriser la création d'emplois et le financement de l'entrepreneuriat social en France.

En octobre 2020, **Aviva France a renforcé son approche en s'intéressant à la phase d'incubation et d'amorçage de projets à impact.** Avec le fonds de venture capital Ventech et le réseau d'incubateurs d'entrepreneurs sociaux La Ruche, Aviva France a lancé Alliance for Impact, une innovation sociale majeure pour accompagner des startups de l'entrepreneuriat à impact. C'est la première fois que trois acteurs français majeurs de l'investissement à impact, l'incubation et du capital-risque s'allient pour soutenir les startups les plus prometteuses de l'entrepreneuriat à impact. L'objectif de ce double programme de financement est à terme d'accompagner plus de 250 entreprises et de prendre une participation dans environ une centaine d'entre elles. Cette initiative a trouvé un écho auprès de quelques investisseurs qui étudient la possibilité de rejoindre l'Alliance.

Intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Au sein d'Aviva France, nous utilisons les **Objectifs de Développement Durable comme cadre méthodologique pour cartographier l'impact social et environnemental d'un investissement.** Ce cadre représente une première étape en amont de l'application d'indicateurs quantitatifs plus précis. Cette méthodologie a été mobilisée pour la mesure de l'impact du fonds Aviva Impact Investing France. Les investissements de ce fonds ont contribué en 2019 à 11 ODD sociaux et environnementaux. La contribution à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) se matérialise par exemple par 12172 et 12496 tonnes de déchets qui ont été respectivement collectés et revalorisés durant l'année. Sur le plan social, la création de 16 245 emplois via notre investissement répond directement à l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique.



RIEN N'EST PERDU

Dans le cadre du fonds Aviva Impact Investing France, Aviva France a investi en 2020 sur Phénix, entreprise pionnière de l'anti-gaspi en France. Phénix a pour mission de récolter et redistribuer les invendus des grandes surfaces. Les solutions anti-gaspillage de Phénix ont eu les impacts suivants en 2019 : 40 millions de repas sauvés en 2020, 67 tonnes de déchets évités, 100 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre évitées.

L'investissement et l'accompagnement d'Aviva Impact Investing France ont permis de soutenir et accélérer le changement d'échelle de Phénix via son déploiement en régions et la numérisation des activités.



Nous développons également l'intégration des ODD par le biais de notre filiale gestionnaire d'actifs, Aviva Investors. L'équipe de recherche thématique travaille avec les équipes de gestion pour développer des stratégies d'investissement capables d'accompagner la transition vers un avenir durable et axées sur ces trois piliers. À la lumière de la thématique d'investissement d'un fonds, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises dont les biens et les services ont un impact neutre ou positif sur les ODD avec l'aide des scores fournis par ISS OEKOM, un fournisseur de données d'impact.

Le fonds Aviva Croissance Durable ISR a un processus de gestion axé autour de 4 ODD :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 12 : Consommation et production durables
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

Un rapport d'impact annuel du fonds est publié sur le site internet :

<https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/policies-and-documents/>

Aviva Investors a également déployé cette approche ODD sur ses activités de dette privée via le lancement du fonds Aviva Investors Relance Durable France. Nous mesurons l'impact positif de l'investissement à partir d'objectifs fixés sur 2 à 3 KPI extra-financiers pour chaque entreprise.

En 2020, Aviva Investors a également émis ses deux premiers prêts « sustainability-linked » intégrant des covenants extra-financiers⁴¹.



En 2020, Aviva Investors a financé le groupe industriel français pour un investissement de 30M€. L'emprunt a été indexé sur deux indicateurs de performance environnementale et sociale à horizon 2027 :



Réduire la fréquence d'accidents de 10 à 4%



Augmenter la part de revenus générés par des produits vertueux de 7% à 70%

Si aucun de ces deux objectifs n'est atteint, l'entreprise devra payer 0,05% supplémentaires sur le taux d'intérêt nominal, et le verser à une ou plusieurs institutions caritatives.

⁴¹ Les covenants extra-financier peuvent moduler à la hausse comme à la baisse le taux d'intérêt payé en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs ESG prédéterminés.



4.4 Développer notre compréhension des enjeux de biodiversité

L'impact financier de l'érosion de la biodiversité est un sujet d'importance croissante pour Aviva France. **La forte dépendance de nombreux secteurs à la nature impacte directement nos activités d'investissement et d'assurance.** Une étude du World Economic Forum⁴² a permis de mettre en évidence ce lien de dépendance de plusieurs secteurs sur lesquels Aviva France est investi.

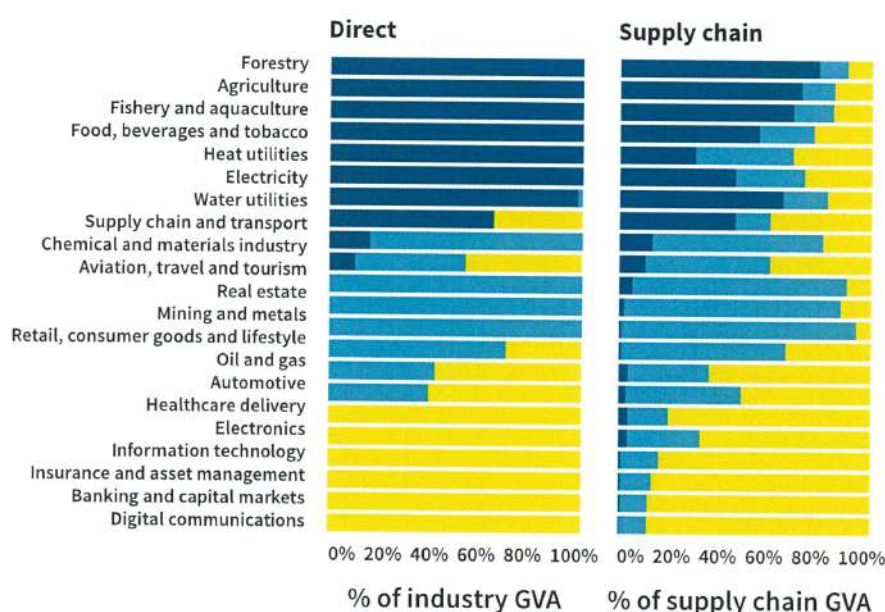


Figure 26 - % de dépendance directe et indirecte à la nature par secteur. Source : PwC

Notre compréhension des enjeux de biodiversité ne se limite pas à l'analyse des risques de dépendance, mais concerne également l'impact des activités d'entreprise sur la biodiversité. C'est pourquoi en 2020 nous avons utilisé l'outil **Biodiversity & Land Use Exposure Score** de MSCI. Les entreprises sont évaluées sur le potentiel impact de leurs activités sur la biodiversité et les efforts qu'elles font pour atténuer cet impact.

Le Biodiversity & Land Use Exposure Score de MSCI

L'outil donne un score sur 10 à chaque société (10 étant la plus mauvaise) en agrégeant deux piliers de notation :

- **Exposition au risque de biodiversité** (/10), en fonction du type d'activités et de leur localisation,
- **Gestion des risques de biodiversité** (/10), qui est basé sur quatre segments : transparence et politique de risques, programmes de protection et restauration des écosystèmes, performance passée et controverses liées à la biodiversité.

Le score final permet de comparer des entreprises en fonction de leur impact sur la biodiversité et leur capacité à gérer ces risques.

⁴² Source : rapport *Why the crisis engulfing nature matters for Business and the economy*, Février 2020



En appliquant cet outil sur le portefeuille mandat d'Aviva France géré par Aviva Investors, nous obtenons un score d'exposition au risque de biodiversité de 1,7/10 pour une couverture de 48% du portefeuille. Selon cet outil, qui mérite sans doute d'être amélioré, **les investissements d'Aviva France ont donc peu d'impact sur la biodiversité en 2020.**

Lutter contre la déforestation au Brésil

En 2020, Aviva Investors a rejoint une coalition d'investisseurs ayant pour objectif d'engager le dialogue avec le gouvernement brésilien du président Bolsonaro, fervent défenseur de la souveraineté brésilienne sur l'exploitation de l'Amazonie. Plusieurs actions ont été entreprises dont l'envoi d'une lettre demandant au gouvernement d'appliquer le code forestier brésilien pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et la déforestation. Cette démarche a abouti en une série de réunions ministérielles auxquelles a participé le directeur des investissements d'Aviva Investors.

En 2020, nous avons également engagé des réflexions en interne pour mettre en oeuvre un plan d'action cohérent avec les initiatives existantes.

Nous continuerons à améliorer notre compréhension des enjeux liés à la biodiversité, et améliorer notre mesure :

- De l'exposition de nos investissements aux risques biodiversité,
- De la contribution de nos investissements aux pressions sur la biodiversité.

Dans ce cadre, nous suivons avec attention les travaux du Science-Based Targets for Nature⁴³ ayant pour but de définir un cadre analytique pour les entreprises sur la considération de leurs impacts et dépendance à la biodiversité.

4.5 Elargir la gamme de produits d'assurance verts

Au sein d'Aviva France, nous sommes conscients de l'intérêt grandissant de nos clients pour des produits d'assurance responsable : en 2020, 81% des français tiendraient compte d'un label de positivité pour choisir un produit d'assurance et 59% choisiraient une compagnie d'assurance plutôt qu'une autre parce qu'elle proposerait des produits « positifs »⁴⁴.

⁴³ L'initiative Science-Based Targets for Nature, en cours de développement par le Science Based Targets Network (SBTN), s'est fixé pour objectif de traduire les objectifs de biodiversité à l'échelle mondiale en objectifs proportionnés par secteurs et entreprises.

⁴⁴ Etude « Les Français et l'économie positive » d'Odoxa-Aviva

<https://presse.aviva.fr/communiqu/206293/Aviva-France-ambitionne-de-labelliser-produits-d-assurance-dommages-Positive-Assurance>



En 2020, nous sommes officiellement devenus le premier assureur à recevoir le Label Positive Assurance, lancé par L'Institut de l'Economie Positive la même année, pour neuf de nos produits d'assurance dommage :

- Assurance habitation (MRH Unique)
- Prévoyance Senséo (Libéral, Médical, Agricole et Standard)
- Multirisque professionnelle (AMRP)
- Agricole (Agriter)
- Digital Emprunteur et santé Pro (Solution Santé Pro)

Le Label est attribué sur la base d'un référentiel comprenant 114 indicateurs relatifs à 3 catégories : prévention et développement d'une culture du risque, accessibilité et lutte contre les discriminations et encouragement de comportements respectueux de l'environnement et solidaires.

AMRP

Le produit Assurance Multirisques Professionnelle (AMRP) a obtenu la note de 77,7/100, soit le niveau de labellisation « **Positive Assurance ++** » par l'Institut de l'Economie Positive. Le produit se distingue particulièrement sur la dimension Encouragement de comportements respectueux de l'environnement et solidaires, avec son option « Energies nouvelles » qui garantit les installations de production d'eau chaude, chauffage ou d'énergie électrique utilisant des sources d'énergies renouvelables. Des **réductions tarifaires accordées aux entreprises labellisées RSE** viennent augmenter cette note. Le produit est également axé sur la dimension Prévention et développement d'une culture du risque avec un ensemble de mesures visant à **sensibiliser le client à la prévention des risques** tout au long de son parcours.

Sur le sujet de l'accessibilité et la lutte contre la discrimination, **une offre « créateur d'entreprise » dédiée aux jeunes entrepreneurs** a été créée afin d'offrir une réduction tarifaire ainsi que des services de conseil personnalisés.

Aviva France propose également plusieurs offres et options pour promouvoir l'écomobilité en assurance automobile :

- Pour les personnes qui ont un abonnement annuel aux transports en commun
- Pour les conducteurs de véhicules plus respectueux de l'environnement (Biocarburants, véhicules hybrides et électriques)
- Pour les conducteurs faisant du covoiturage, en assurant les autres conducteurs du véhicule

Convaincus que l'assurance de demain sera résolument une assurance positive, nous souhaitons à l'avenir déployer de nouvelles solutions d'assurance responsable. Dans ce cadre, Aviva France a déjà prévu de poursuivre les labellisations sur d'autres produits en 2021, notamment d'assurance automobile et santé.



Annexes

Climate VaR Modelling Approach/Scénarios climatiques envisagés

Aviva développe des mesures permettant d'évaluer les impacts potentiels sur l'entreprise des risques et opportunités futurs liés au changement climatique, pour chacun des scénarios du GIEC, ainsi que pour un scénario central. Les scénarios du GIEC visent à mesurer l'effet des changements de la composition atmosphérique sur l'équilibre énergétique du système climatique mondial, à partir de sources telles que les émissions de gaz à effet de serre, d'autres polluants atmosphériques et des changements dans l'utilisation des sols.

Les quatre scénarios du GIEC représentent différents Profils Représentatifs de Concentration (PRC) qui décrivent la composition de l'atmosphère à la fin du 21^{ème} siècle. Le tableau 1 résume le lien entre les PRC, les augmentations potentielles de température en 2100 et le niveau d'atténuation requis, que nous utiliserons pour décrire les scénarios dans ce rapport.

RCP	Augmentation de température	Description
RCP2.6	1.5°C	Atténuation agressive
RCP4.5	2°C	Atténuation forte
RCP6.0	3°C	Atténuation modérée
RCP8.5	4°C	Statu quo

Tableau 1 - Cartographie des RCP, des augmentations potentielles de température et des niveaux d'atténuation. Source : TCFD

Aviva a développé cette mesure de Var conjointement au projet pilote investisseur de l'UNEP FI. Ce dernier développe des modèles et des outils d'analyse de scénarios pour évaluer l'impact potentiel des autres scénarios du GIEC sur les actifs d'entreprise et immobiliers, en collaboration avec Carbon Delta, an MSCI company.

Carbon Delta, an MSCI company utilise le modèle REMIND⁴⁵ du Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK)⁴⁶. Les résultats de scénario du modèle REMIND incluent des mesures financières comme les coûts directs/ indirects des émissions, les dépenses d'investissement supplémentaires et les implications sur les revenus répartis par secteur et par géographie.

⁴⁵ REMIND est un modèle multirégional global incorporant l'économie, le système climatique et une représentation détaillée du secteur de l'énergie. Il permet l'analyse des options technologiques et des propositions politiques d'atténuation du réchauffement climatique.

⁴⁶ Le Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) est un institut de recherche public allemand traitant des questions scientifiques cruciales dans les domaines du changement climatique, des impacts climatiques et du développement durable.



Bien que ces scénarios reflètent la recherche scientifique actuelle et l'Accord de Paris, une incertitude demeure clairement sur les trajectoires climatiques futures ainsi que sur le risque politique lié à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des Contributions Déterminées au Niveau National (CDNN)⁴⁷.

Il est important de noter que les quatre scénarios supposent tous un cheminement graduel, dans lequel les températures augmentent lentement mais la politique climatique déployée à des vitesses variées avec un degré relativement élevé de coordination mondiale. Ils n'envisagent pas le risque de transition dans un environnement politique plus chaotique, où un manque de coordination mondiale et des actions politiques trop tardives et trop soudaines sont constatés. Cela est susceptible d'impliquer une sous-estimation du risque de transition.

Le modèle de Carbon Delta, an MSCI company et les outils d'analyse de scénario prennent également en compte les cinq Profils Socioéconomiques Partagés. Ils prennent aussi en compte les caractéristiques socioéconomiques, comme la population, la croissance économique, l'éducation, l'urbanisation et le taux de développement technologique. Le tableau ci-dessous illustre les différents SSPs.

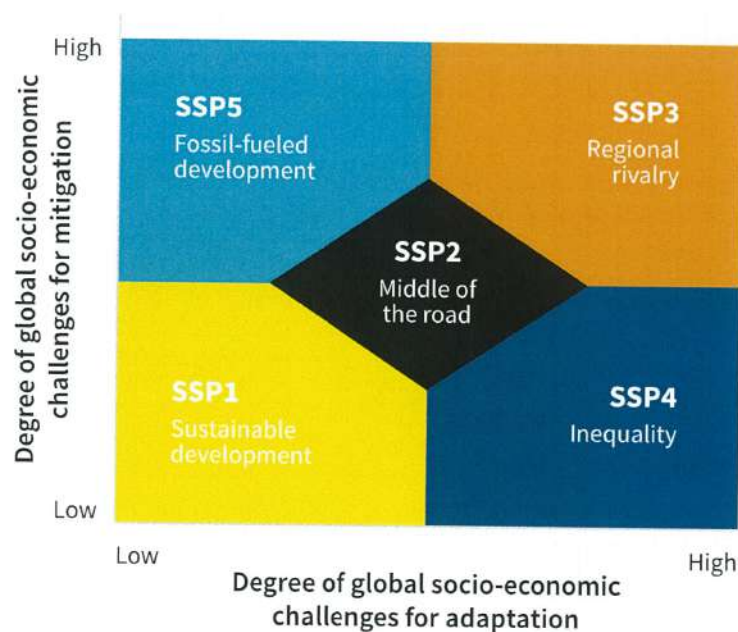


Figure 27 : Mitigation and adaptation challenges depicted by each SSP

Horizon temporel pris en compte pour chaque scénario

Les risques physiques et de transition sont modélisés jusqu'à 2100. Un horizon long est nécessaire pour capturer les risques physiques du changement climatique, d'autant plus qu'ils ne se manifesteront probablement pas avant la seconde moitié du siècle. Les impacts financiers peuvent être évalués sur un temps plus court (ex: 15 ans) dans le cas de requêtes spécifiques.

⁴⁷ Le concept de Contributions Prévue Déterminées au Niveau National est utilisé dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques pour les réductions des émissions de gaz à effet de serre que tous les pays qui ont signé la CCNUCC ont été tenus de publier dans le cadre de la COP21.

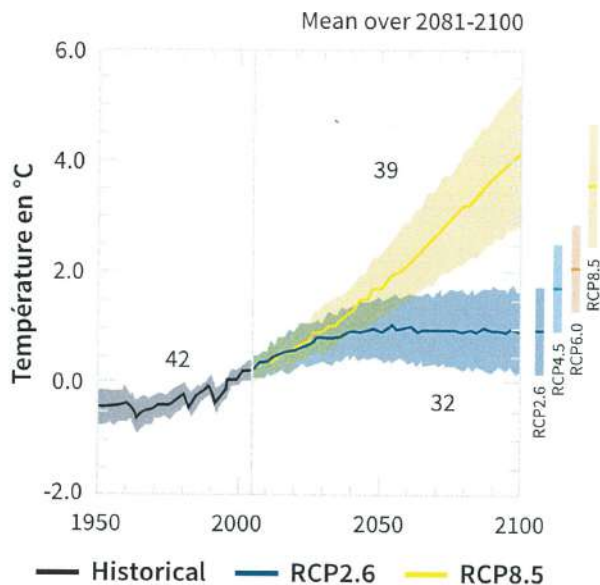


Figure 1 - Changement moyen mondial de la température de surface. Source : GIEC

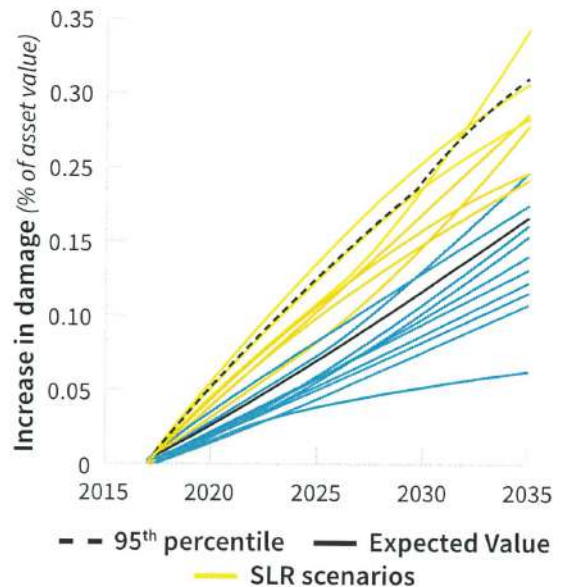


Figure 2 - Exemple d'inondation côtière. Source : MSCI

Risques et opportunités couverts

La modélisation de la transition ainsi que des risques et opportunités physiques couvre les coûts d'action politique prévus liés à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. **Cette modélisation couvre aussi les profits prévus en lien avec l'augmentation des revenus verts**, à partir du développement de nouvelles technologies et de nouveaux brevets.

En outre, elle couvre les impacts des épisodes climatiques aigus tels que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes, les températures extrêmes, les précipitations et chutes de neige, les rafales de vent, les cyclones tropicaux, ainsi que les impacts graduels de phénomènes chroniques comme les températures supérieures à la moyenne et les augmentations du niveau de la mer. Il est important de noter que les changements de temps habituels et exceptionnels peuvent tout aussi bien avoir un impact positif que négatif sur les sociétés ou les instruments (voir figure 3).

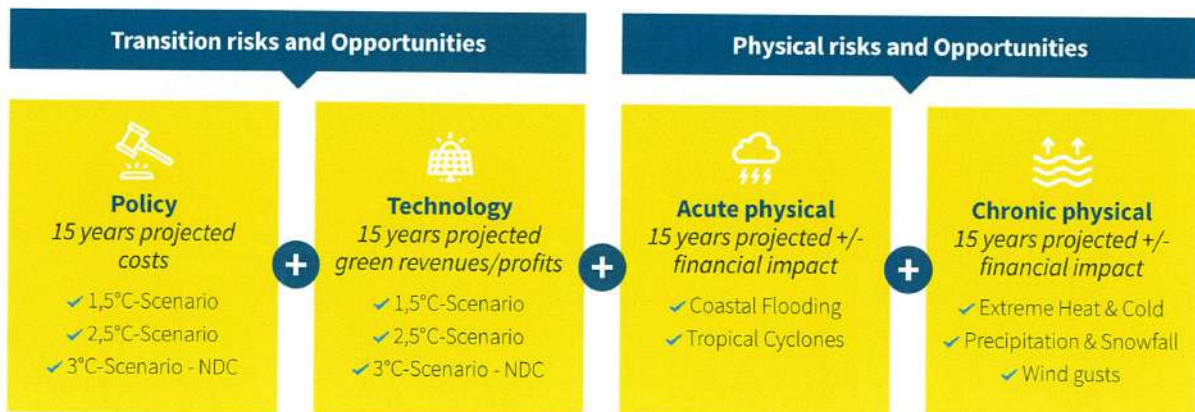


Figure 3 - Risques et opportunités couverts. Source : MSCI

Approche modulaire

Pour évaluer ces risques et opportunités, une approche modulaire a été adoptée (voir figure 4).

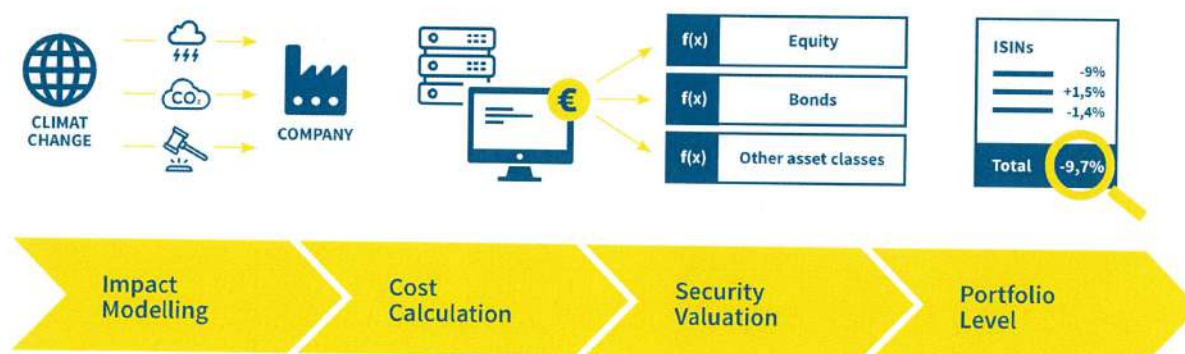


Figure 4 – Approche modulaire. Source : MSCI

Pour évaluer l'impact sur la valeur de marché des investissements et l'impact sur les réserves ou les primes, par exemple, les hypothèses suivantes doivent être envisagées :

1. La mesure dans laquelle la valorisation des actifs prend déjà en compte les risques et opportunités liés au climat dans chaque scénario.
2. Les horizons probables des futures modifications de valorisation des actifs, si tous les risques et opportunités liés au climat ne sont pas pris en compte actuellement.
3. Les changements de notre portefeuille d'actifs au fil du temps ainsi que le moment de ces changements, par rapport au moment où de futures corrections de marché prenant en compte ces risques et opportunités liés au climat adviennent.
4. La mesure dans laquelle les changements de coûts seront transmis aux assurés sur les 15 prochaines années et/ou les volumes de vente pourraient être réduits ou augmenter, concernant des lignes de métiers spécifiques.
5. L'impact sur la capacité du marché de réassurance et les tarifs, ainsi que la solvabilité des réassureurs, et les implications de notre stratégie de réassurance.

Enfin, pour évaluer l'impact global des risques et opportunités liés au climat dans tous les scénarios, les éventualités et probabilités de chaque scénario doivent être déterminées.

À cette fin, Aviva a pris en compte entre autres l'analyse scientifique actuelle de la trajectoire probable des émissions, ainsi que les engagements politiques pris par les pays pour réduire les émissions (voir Figure 5).

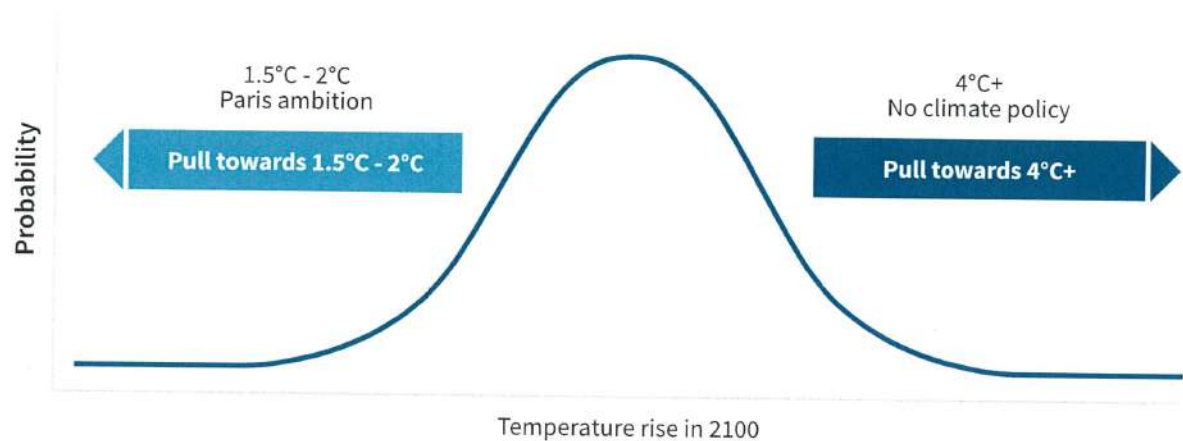


Figure 5 – Résultat le plus probable sur la base de la situation actuelle. Source : Aviva

Risques et opportunités de la transition

L'impact financier des risques et opportunités à la transition sont calculés par rapport au scénario du statu quo (c'est à dire, qu'il est supposé qu'il n'y ait pas de coûts ou d'opportunités de transition dans le scénario du statu quo, dans lequel les émissions actuelles sont présumées continuer à augmenter au rythme actuel). Le calcul couvre les coûts de la réduction des émissions (figure 6) et les revenus des nouvelles technologies.

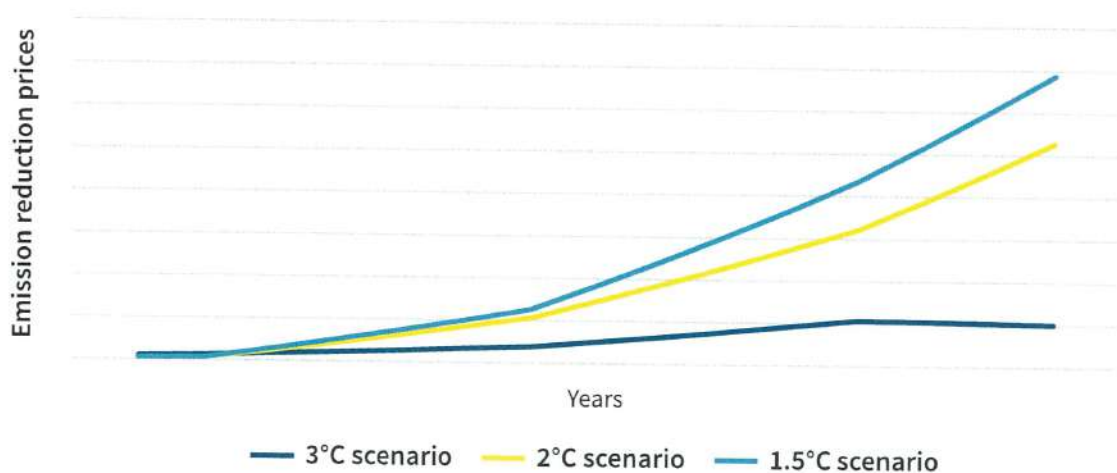


Figure 6 – Prix de la réduction des émissions (2010 US\$/tCO₂eq). Source : MSCI



• Investissements

Une méthodologie de valorisation des actifs financiers est utilisée pour évaluer le risque de baisse potentiel sur nos investissements, à partir des différents scénarios de transition (voir figure 7).

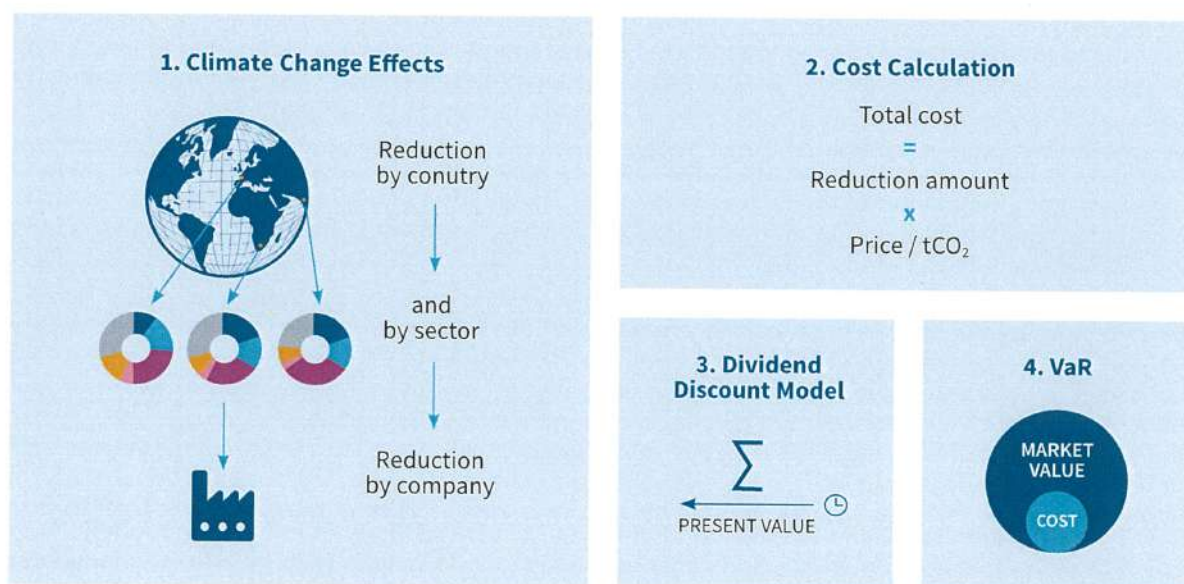


Figure 7 – Résumé de la méthodologie. Source : MSCI

Pour les obligations d'entreprise et les actions, la différence entre la valeur de marché et la valeur ajustée après prise en compte des coûts et/ou revenus des changements climatiques est mesurée (c'est à dire l'impact relatif aux conditions climatiques actuelles et à la trajectoire des émissions). Pour estimer l'impact de manière cohérente quand une société a émis des actions et des obligations, le modèle de Merton⁴⁸ est utilisé. Ce modèle permet de traduire l'impact sur une entreprise dans son ensemble, par le changement de valeur de ses obligations et de ses actions. Puisque les coûts sont couverts comme les opportunités, la Var climatique peut être soit négative, soit positive, en fonction de l'équilibre des futurs coûts et revenus anticipés liés au carbone des différentes sociétés ou des instruments.

MSCI a également développé une méthodologie d'estimation de l'exposition à la transition des actifs immobiliers, que nous avons utilisée tant pour l'immobilier direct que pour les détentions de dette liée à l'immobilier. Concernant les actifs d'infrastructure, Aviva prévoit d'utiliser le cadre de risque de transition de ClimateWise pour identifier les expositions clés au risque sur notre portefeuille d'actifs. Cela prendra en compte la manière dont le risque et les opportunités de transition varient en fonction de la géographie, du secteur et du sous-secteur, pour évaluer l'impact potentiel dans différents scénarios climatiques. Par exemple, une revue récente de l'infrastructure des transports a mis en lumière d'importantes opportunités potentielles.

⁴⁸ Les analystes et investisseurs utilisent le modèle de Merton pour comprendre les capacités d'une société à respecter ses obligations financières, rembourser sa dette, et évaluer la possibilité que cette société soit en défaut de crédit.



• Engagements assurantiels

Aviva a évalué l'impact de la réduction potentielle des taux de mortalité découlant de la réduction de la pollution de l'air, sur les réserves d'assurance vie, dans le cadre des scénarios d'atténuation agressive et forte. Cela tient compte d'une réduction anticipée des émissions carbone et d'une augmentation des véhicules électriques remplaçant les véhicules à moteur à combustion. Pour chaque scénario de transition, il existe un potentiel de réduction des décès liés à la pollution de l'air, bien que nous notions que ce potentiel dépend énormément du mix de carburant produisant l'électricité pour le réseau. Bien que les unités de transformation des déchets en énergie aient des émissions de particules similaires aux centrales à gaz, les unités de biomasse comme les installations à palettes de bois, malgré leurs nombreux avantages, produisent significativement plus de particules que les centrales à gaz.

Du côté de l'assurance dommages, des risques et opportunités de transition peuvent également se présenter. **Par exemple, l'adoption plus large de véhicules électriques, l'augmentation du covoiturage et de voitures automatisées pourraient diminuer le pool de véhicules à assurer**, impliquant une baisse de la fréquence des sinistres mais également des primes. Cependant, ces éléments n'ont pas été inclus à ce jour. Nous prévoyons d'étendre notre modélisation pour couvrir les risques et opportunités de transition d'assurance générale au fil du temps.

Risques et opportunités physiques

L'impact financier des risques et opportunités physiques est basé sur l'évaluation des coûts attendus dans le scénario du statu quo et les coûts à un 95ème percentile supérieur découlant de risques tels que : chaleur et froid extrêmes, précipitations et chutes de neige importantes, inondations côtières, rafales de vent et cyclones tropicaux. Nous utilisons les coûts attendus et les coûts à un percentile supérieur pour définir une distribution des résultats du risque physique pour chaque scénario. **Nous prenons ainsi en compte certains des effets physiques potentiels les plus extrêmes du changement climatique**, tout en utilisant un horizon cohérent à 15 ans comme celui utilisé pour le risque de transition.

• Investissements

Les risques physiques sur les investissements découlent en général de l'exposition des installations (bâtiments, usines, infrastructures) possédées ou utilisées par la société qui a émis l'instrument financier, de ses « installations », et de la chaîne d'approvisionnement sur laquelle elle repose pour fabriquer son produit final. À ce titre, nous utilisons la méthodologie suivante pour évaluer le risque physique potentiel de différents scénarios sur nos investissements.



Figure 8 – Modélisation d'impact et estimation du coût attendu. Source : MSCI

Le coût (figure 8) est défini en plaçant les installations sur une carte du monde. Sur cette carte, y sont **décrits les mesures définissant l'exposition de l'installation à différents risques de conditions météorologiques extrêmes**, combinées à une fonction de vulnérabilité qui convertit en un coût monétaire estimé par installation, l'exposition et l'évaluation de l'impact du danger physique sur chaque scénario.

Tant pour les obligations d'entreprise que pour les actions, la différence entre la valeur de marché et la valeur ajustée est mesurée après prise en compte des coûts et/ou revenus agrégés de l'installation.

Les coûts et/ou revenus pour une entreprise sont mesurés par rapport à une évaluation des risques physiques dans les conditions actuelles, car elles sont supposées avoir déjà été prises en compte dans la valeur de marché. Cet impact est alors traduit en un changement de la valeur de ses obligations et de ses actions en utilisant le modèle de Merton.

Aviva reconnaît que l'approche actuelle ne tient pas compte de l'impact sur la chaîne d'approvisionnement de la société ni sur la demande de ses produits et services ou de l'impact potentiel d'atténuation de l'assurance. Par exemple, si l'on prend un constructeur automobile majeur, ses actifs incluront principalement les usines et les machines, et possiblement les concessions.

Sa chaîne d'approvisionnement est large, complexe et potentiellement étendue géographiquement et, si elle est perturbée, pourrait impacter négativement les coûts et/ou revenus de la société.

Nous continuerons à travailler en interne et avec des partenaires extérieurs pour développer des bonnes pratiques dans ce domaine. Pour les actifs immobiliers détenus directement et les infrastructures, nous utilisons la même approche que celle décrite ci-dessus.

Pour l'immobilier détenu directement, l'impact concerne directement l'évaluation du bien. Concernant les obligations souveraines, l'impact sur la valeur de marché d'un titre est mesuré en évaluant combien la notation d'un souverain pourrait évoluer avec la survenance de dangers climatiques extrêmes différents dans chaque scénario.



Les facteurs liés au climat peuvent avoir un impact sur la dette souveraine : exposition et vulnérabilité au changement climatique ; préparation et adaptation ; capacité à lever des fonds pour l'atténuation et la réparation consécutive à la catastrophe ; capacité à lever des fonds par la fiscalité et l'endettement ; recours à l'aide étrangère et au soutien du Fonds Monétaire International et d'autres organismes supranationaux.

Pour évaluer la vulnérabilité d'un souverain au changement climatique et sa préparation, l'indice Notre Dame-Global Adaptation Index (ND-GAIN) I de l'Université Notre-Dame a été utilisé pour mesurer le risque de changement climatique. Nous observons que l'évaluation de la dette souveraine est difficile car les souverains sont exposés au changement climatique par différents vecteurs : les bâtiments publics et les infrastructures publiques, le coût des réparations d'urgence des zones affectées par les catastrophes liées au climat, l'aide et les coûts de reconstruction et en dernier recours le coût de l'action de l'assureur.

Ainsi, les données ND-GAIN ont été utilisées pour contribuer à soutenir les jugements concernant les tests à appliquer à ce stade à différentes obligations souveraines dans notre modélisation. **Nous continuerons à travailler en interne et avec des partenaires extérieurs pour développer de bonnes pratiques dans ce domaine.**

• Engagements d'assurance

La VaR climatique des risques d'assurance vie calcule l'impact sur les réserves dans chaque scénario, d'un changement des taux de mortalité dû à la survenance de différents dangers climatiques extrêmes, sur la base d'une revue de la recherche universitaire liant le changement climatique à des changements potentiels de taux de mortalité. Pour les scénarios de température élevée, lorsque le changement climatique s'est produit, le tableau est complexe. **Il est par exemple possible que les étés comme les hivers soient plus chauds, ou que les saisons soient plus extrêmes.**

Du côté de l'assurance Générale, la VaR climatique calcule l'impact sur les primes selon la survenance de différents dangers climatiques extrêmes dans chaque scénario. L'impact sur les primes est alors utilisé pour déterminer l'impact sur notre activité, en prenant en considération l'impact sur les prix, les volumes de ventes, et notre stratégie de réassurance. Initialement, nous avons concentré nos efforts sur les inondations au Royaume-Uni.

Nous avons travaillé avec des experts internes et externes pour prendre en compte la manière dont le changement climatique pourrait y changer la fréquence et la gravité des inondations et utilise notre capacité de modélisation de catastrophe existante pour évaluer son impact sur les primes. **Nous prévoyons d'affiner encore cette approche et d'étendre notre modélisation à d'autres dangers climatiques extrêmes au fil du temps.**

Agrégation des risques et opportunités liés au climat

Conjointement avec Elseware, conseil en quantification et gestion du risque, nous avons utilisé une méthodologie de réseau bayésien pour combiner toutes les composantes de notre exposition et tirer une vue agrégée de l'impact des risques et opportunités liés au climat. L'attrait de cette approche est que nous pouvons combiner un certain nombre de postulats, de jugements experts, de données internes et de données externes pour évaluer l'impact potentiel de ces risques, sur une base agrégée. Nous pouvons alors déterminer une VaR climatique globale pour chaque scénario.



Les distributions d'impact de chaque scénario climatique sont alors combinées pour donner un résultat agrégé sur les quatre scénarios. **Cette étape finale d'agrégation utilise la probabilité assignée à chaque scénario**, en prenant en considération, entre autres, l'analyse scientifique actuelle de la trajectoire globale des émissions ainsi que des engagements politiques pris par les pays de réduire des émissions.

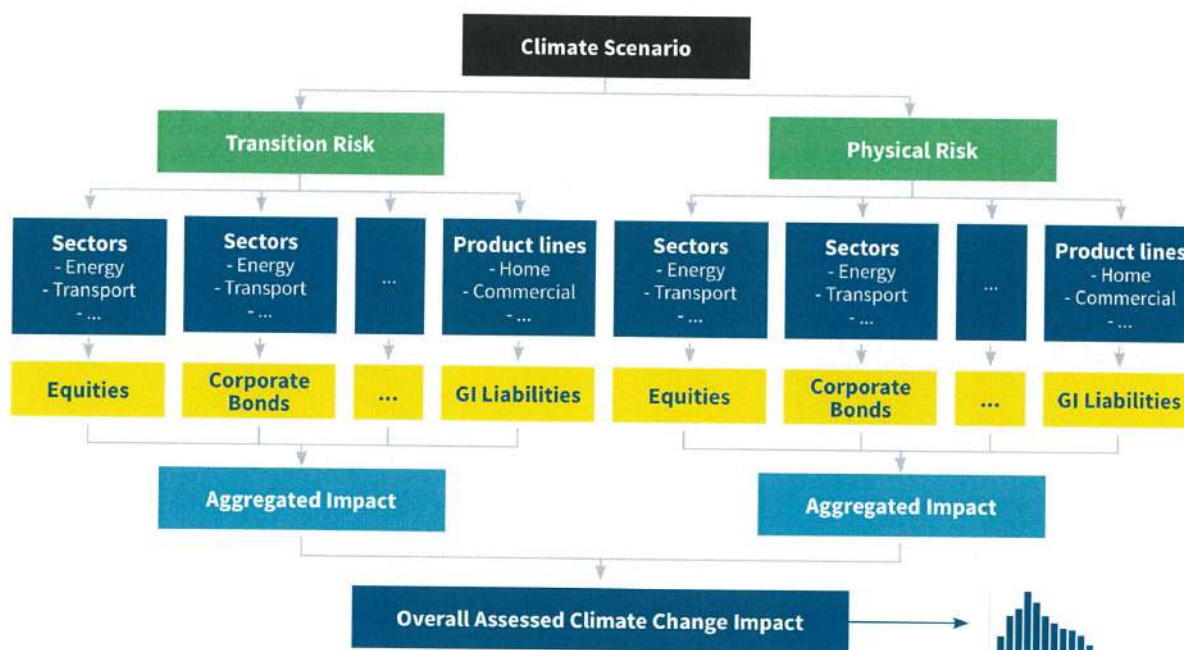


Figure 9 – Processus d'agrégation d'Aviva pour chaque scénario. Source : Aviva



Figure 10 : Impact du changement climatique évalué globalement. Source : Aviva



Synthèse des métriques de risque climat utilisées par Aviva France

Comme le montre le tableau suivant, nous utilisons divers outils et métriques pour piloter notre exposition aux risques climatiques et suivre nos engagements. Tout en reconnaissant les limites de mesure des outils utilisés (périmètre de couverture, disponibilité des données, horizons de temps, incertitude sur certaines hypothèses sous-jacentes), nous pensons qu'ils sont utiles pour soutenir notre stratégie et la gestion des risques climat.

Métrique	Périmètre	Risque Physique/ Transition	Mesure et utilisation	Fournisseur de données
Investissement en actifs verts	Obligations vertes et infrastructure bas-carbone	Transition	Mesure de l'investissement en actifs verts pour comparaison avec les objectifs.	Aviva
Empreinte/Intensité carbone	Actions et crédit	Transition	Utilisation de l'empreinte carbone et de l'intensité carbone moyenne pondérée pour évaluer l'exposition des actifs et piloter l'objectif de 25% de réduction d'ici 2025.	Aviva/MSCI
	Opérations	Transition	Mesure des émissions liées aux opérations et comparaison avec les objectifs	Aviva
Potentiel de réchauffement du portefeuille	Actions, crédit, immobilier, obligations souveraines et actifs verts	Transition	Mesure la température du portefeuille d'investissements et l'alignement sur l'Accord de Paris.	Aviva/MSCI
Climate Var	Actions, crédit, immobilier, obligations souveraines et produits d'assurance	Physique et transition	Evalue le potentiel impact des risques et opportunités climatiques physique et de transition dans le cadre de différents scénarios du GIEC.	Aviva/MSCI
Pilotage du risque souverain	Obligations souveraines	Physique	Mesure l'exposition des pays aux risques physiques du réchauffement climatique via l'indicateur ND Gain.	Aviva/ND-GAIN
Pertes liées aux conditions météorologiques	Produits d'assurance	Physique	Pertes réelles liées aux conditions météorologiques par rapport aux pertes météorologiques prévues, par année et unité économique.	Aviva

Tableau 2 - Cartographie des métriques de risque climat utilisées au niveau d'Aviva France



Correspondance avec les recommandations de la TCFD

Gouvernance	Description de la surveillance exercée par les organes de direction sur les risques et les opportunités liés au climat	Partie 2.1 et 2.2
	Description du rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au climat	Partie 2.1 et 2.2
Stratégie	Description des risques et des opportunités liés au climat identifiés par l'entreprise à court, moyen et long terme	Parties 1.1, 3.3.1, 3.3.2
	Description de l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	Parties 1.1, 1.2, 3.3
	Description de la résilience de la stratégie de l'entreprise, en tenant compte des différents scénarios climatiques, y compris d'un scénario 2°C ou moins	Parties 1.2, 3.1.1, 3.3.3
Gestion des risques	Description des processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	Parties 3.2.2 et 3.3
	Description des processus de gestion des risques liés au climat par l'entreprise	Partie 3.2.2 et 3.3
	Description de l'intégration des processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat dans la gestion globale des risques de l'entreprise	Partie 3.2.2 et 3.3
Indicateurs et objectifs	Publication des métriques utilisées par l'entreprise pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	Parties 3.1.1, 3.2.2, 3.3 et annexes
	Déclaration des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques y afférent dans le cadre des scopes 1 et 2, le cas échéant du scope 3.	Parties 3.3.1 et annexes
	Publication des informations sur les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs.	Parties 1.2 et 3.1.2, 3.1.3, 3.3.1 et annexes

Tableau 3 – Correspondance de la structure du rapport avec les recommandations de la TCFD



Glossaire

Actif

Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action

Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

Changement climatique

Tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle qui est employée dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans laquelle le changement climatique s'applique à un changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables. (GIEC)



CO₂

Dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre.

Contrepartie

Entité se situant de l'autre côté d'une transaction, en position d'acheteur ou de vendeur.

Critères ESG

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. (Rapport Brundtland, 1987).

Droit de vote

Attaché à une action, le droit de vote permet à son détenteur d'exprimer sa position et de participer aux décisions stratégiques d'une entreprise.



Effet de serre

L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère en larguant des gaz entraînant un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel.

Les gaz à effet de serre sont les gaz responsables de ce phénomène. (Météo France)



Exposition financière

Part d'un fonds investi sur une valeur, un actif ou un groupe d'actifs.

Gestion sous mandat de gestion

Dans le cadre de la gestion sous mandats, le client confie la gestion de son épargne à l'assureur qui a la faculté de décider de la manière dont les investissements de son client sont gérés dans le cadre défini par le mandat de gestion. Dans le présent rapport, les mandats de gestion incluent les fonds en euros gérés par Aviva ainsi que tout fonds géré en représentation d'un contrat d'assurance.

Intensité carbone

L'intensité carbone est le rapport des émissions de CO₂ à la production de l'entreprise

Investissement Socialement Responsable

L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

Investissement vert

L'investissement vert qualifie un investissement ayant pour objectif de favoriser la transition énergétique et d'atténuer l'empreinte écologique. Au sein d'Aviva France, nous considérons comme vert les investissements suivants :

- Obligations vertes
- Obligations sustainable
- Obligations « sustainability-linked »
- Obligations sociales
- Projets d'infrastructure et transport bas-carbone (Solaire, éolien onshore et offshore, équipements d'efficacité énergétique, conversion de déchets en énergie, hydrogène vert, stockage sur batteries électriques, stations de véhicules électriques et de transports public bas-carbone)
- Actif immobilier bénéficiant d'une certification ou d'un label
- Fonds de relance
- Gamme de fonds Climate Transition



Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. (Ministère de la Transition écologique et solidaire).



Obligation

Actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

Portefeuille

Ensemble des actifs détenus par un fonds d'investissement.

Risque de crédit

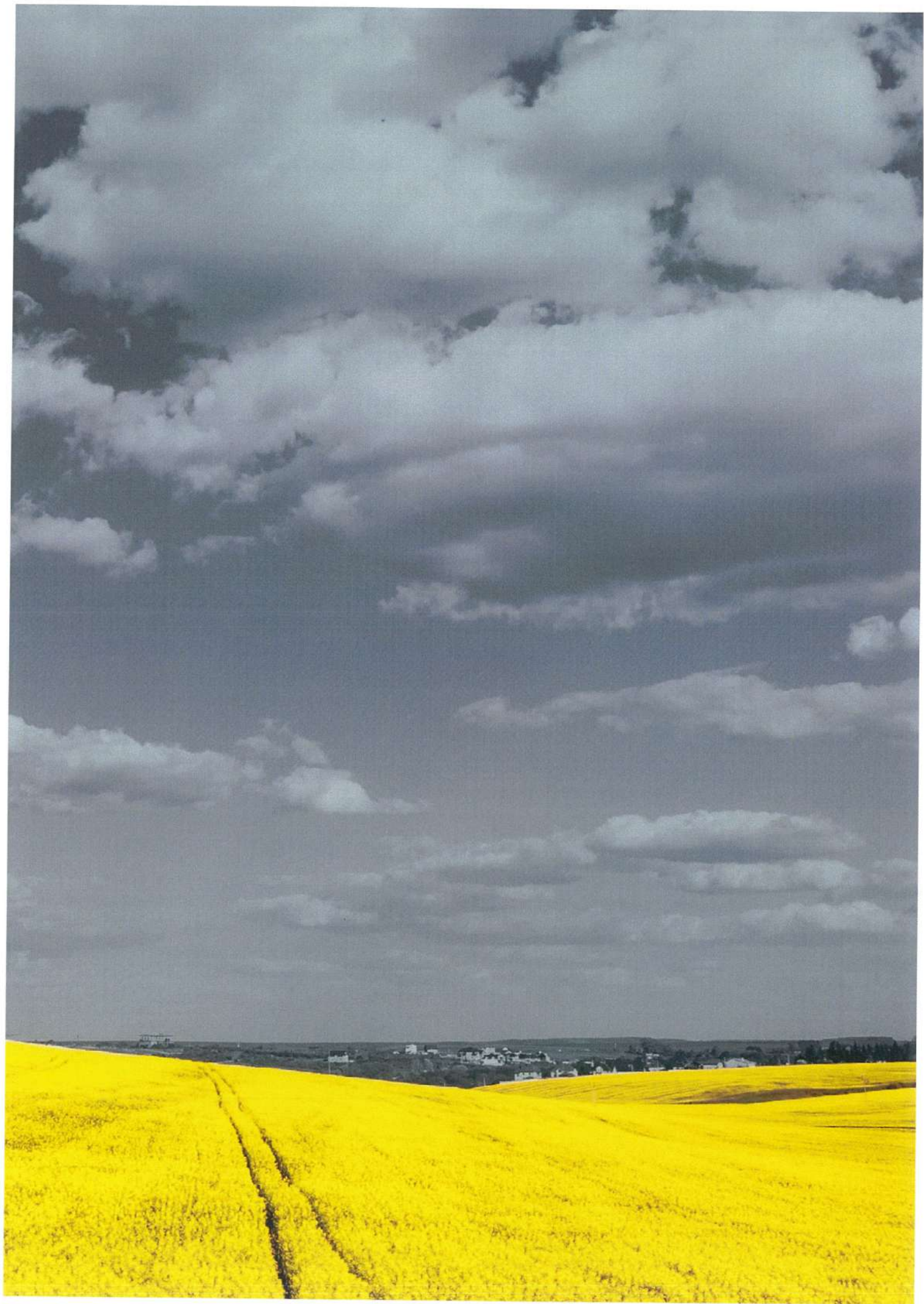
Risque qu'un emprunteur/émetteur d'obligation ne rembourse pas l'intégralité de sa créance.

Scénario 2°C

Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

Unité de compte

Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.





Aviva France
Société anonyme au capital de 1 678 702 329 euros
Siège social : 80 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
331 309 120 R.C.S Nanterre

Disclaimer : Soumis aux obligations de reporting explicitées par l'article 173-6 de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, Aviva France publie ce rapport présentant sa politique d'investissement responsable qui tient compte des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise et des défis à relever en matière de lutte contre le changement climatique.